

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU JURA

LA FRANCHE-COMTÉ

au milieu du XVIe Siècle

OU

Description de la Haute-Bourgogne

CONNUE SOUS LE NOM DE COMTÉ

par **Gilbert COUSIN, de Nozeroy** (1552 et 1562)

TRADUCTION NOUVELLE

Accompagnée de notes et de la reproduction des gravures de l'édition de 1562, et suivie du texte latin collationné sur les textes de 1552 et de 1562.

PAR

Emile MONOT,

Professeur de Première au Lycée de Lons-le-Saunier



LONS-LE-SAUNIER

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE LUCIEN DECLUME

1907

1. Franche-Comté.

LA FRANCHE-COMTÉ

AU MILIEU DU XVIe SIÈCLE



Gilbert COUSIN

de Nozeroy

dans sa 46e année (1553)

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU JURA

LA FRANCHE-COMTÉ

au milieu du XVIe Siècle

OU

Description de la Haute-Bourgogne

CONNUE SOUS LE NOM DE COMTÉ

par Gilbert COUSIN, de Nozeroy (1552 et 1562)

TRADUCTION NOUVELLE

Accompagnée de notes et de la reproduction des gravures de l'édition de 1562 et suivie du texte latin collationné sur les textes de 1552 et de 1562.

PAR

Emile MONOT

Professeur de Première au Lycée de Lons-le-Saunier



LONS-LE-SAUNIER

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE LUCIEN DECLUME

1907

INTRODUCTION.

En 1863, la Société d'Emulation du Jura publiait une traduction de la *Description de la Franche-Comté*, de Gilbert Cousin. Cette traduction était l'œuvre du D[r] A. Chereau, qui devait donner ensuite dans nos *Mémoires*, en 1865, l'intéressant *Journal de Jean Grivel*, et, en 1866, l'*Abrégé de l'histoire du prieuré conventuel de Notre-Dame de Vaux-sur-Poligny*. Très digne de la reconnaissance des Franc-Comtois par le triple service qu'il avait voulu leur rendre, le D[r] Chereau ne méritait pas, comme traducteur, toute leur confiance : il a laissé échapper d'assez nombreuses inexactitudes, et même quelques grosses erreurs d'interprétation. D'autre part, s'il faisait précéder son travail d'une bonne préface et d'une bibliographie assez complète des œuvres de Cousin, il n'y avait ajouté qu'un nombre insuffisant de notes. Il me déplaît beaucoup de faire ainsi la critique de mon prédécesseur et de me donner l'air d'un traducteur parfait: mais je suis bien obligé de justifier cette deuxième traduction, dont la Société d'Emulation du Jura a bien voulu faire les frais.

Je l'ai faite avec toute l'exactitude dont j'étais capable, conservant, autant que je pouvais, les effets de style et même les négligences. Quel que soit l'auteur, que ce soit un Tacite, ou, très modestement, un Gilbert Cousin, il me paraît que le devoir de l'interprète reste le même.

J'ai ajouté à mon travail des notes nombreuses, trop nombreuses peut-être, et il est possible que, comme Chereau, je sois tombé dans l'excès, mais dans un excès contraire au sien. Chereau disait (p. XLIV) que, s'il donnait peu de notes, c'est que « les annales de la Franche-Comté sont aujourd'hui riches en documents historiques de toutes sortes ». Il est vrai ; mais tous les lecteurs les ont-ils sous la main ? Ont-ils, dans leurs bibliothèques, les manuscrits des dépôts publics franc-comtois, les livres dont Cousin s'est servi, la collection des Mémoires des Sociétés savantes de notre province ? Ces documents, j'en ai voulu mettre une partie sous leurs yeux, pour éclairer cette traduction et lui donner un peu plus d'intérêt. Je ne les ai pas dépouillés tous, tant s'en faut ; mais je puis bien dire toutefois que j'ai fait bien des recherches aux Archives du Doubs et du Jura, dans les manuscrits et les imprimés de la riche bibliothèque de Besançon et dans les collections de la bibliothèque de Lons-le-Saunier. J'ai sollicité bien des renseignements d'archivistes, de bibliothécaires, de collègues, d'amis, d'anciens élèves. Et, puisque l'occasion s'en présente, j'offre publiquement l'hommage de ma plus sincère reconnaissance à M. Gazier, conservateur de la bibliothèque de Besançon, qui a été pour moi la complaisance même, et à qui je suis singulièrement redevable ; à M. Libois, archiviste du Jura, qui s'est intéressé effectivement à mon travail ; à mon ami Lombard, conservateur de la bibliothèque de Lons-le-Saunier, dont je n'ai jamais lassé l'obligeance ; à M. le D[r] Coste, conservateur de la bibliothèque de Salins ; à M. le bibliothécaire de la ville de Vesoul ; à mes très savants confrères M. l'abbé Perrod, aumônier des lycées de Lons-le-Saunier, et M. l'abbé Brune, curé de Mont-sous-Vaudrey, qui ont mis à ma disposition, le premier, sa bibliothèque, et, tous deux, leur érudi-

tion exacte et sûre ; à M. Feuvrier, conservateur du musée de Dole, qui m'a donné sur sa ville de très utiles renseignements ; à M. A. Pidoux, qui a bien voulu me confier sa précieuse édition de Cousin, et grâce à qui j'ai pu donner la reproduction des curieuses vues qui illustrent la *Description* (1) ; à M. Febvre, agrégé d'histoire et de géographie, qui prépare une thèse de doctorat sur la *Franche-Comté au temps de Philippe II*, et qui, ayant dépouillé toutes les archives du Parlement, m'a communiqué avec une infatigable complaisance les précieux renseignements qu'il a recueillis sur les parlementaires cités par notre auteur ; à mon cousin M. l'abbé Monot, curé de Lombard, à qui je dois d'exactes indications sur Arbois et Nozeroy ; à MM. Chevassus, inspecteur de l'enseignement primaire à Ornans, Pernin, Droux et Dufay, instituteurs à Saint-Lothain, à Cléron et à Montrond, qui sont les véritables auteurs de mes notes sur l'état actuel de ces quatre pays ; à mes chers amis de classe, MM. Barbaud, notaire à Vuillafans, et Louis Lautrey, de Cousance, l'érudit éditeur du *Voyage de Montaigne* ; enfin à mon excellent élève d'autrefois, le Dr Arthur Jacquier, médecin à Mirebel. Le regretté Jules Gauthier s'était lui aussi, intéressé à mon travail ; son aide-archiviste, M. Dornier, a fort aimablement facilité mes recherches. C'est un devoir pour moi que de faire remonter à tous ces obligeants et bénévoles collaborateurs une bonne partie de l'intérêt que mes notes pourront offrir au lecteur.

Comme on le verra, j'ai voulu, dans ces notes, faire connaître un peu les nombreux personnages dont Cousin ne cite bien souvent que les noms, donner quelques

(1) Cette reproduction a été faite à Lons-le-Saunier, dans les ateliers de photogravure du *Pavillon*, que dirige avec beaucoup de goût et d'intelligence mon excellent confrère M. Vaucher.

renseignements géographiques sur les lieux qu'il décrit, faire brièvement l'histoire des divers établissements qu'on rencontre au cours de son ouvrage, et décrire l'état actuel de ces établissements et de ces lieux.

Enfin, j'ai fait suivre ma traduction du texte latin. Cousin en a donné deux éditions, en 1552 (à Bâle, chez Jean Oporin), et en 1562, dans ses *Opera multifarii argumenti*. La deuxième est plus complète que la première, et elle offre plusieurs remaniements. J'ai suivi la deuxième, que j'ai collationnée sur l'exemplaire des Archives du Doubs, en donnant en note les variantes de la première, que possède la bibliothèque de Lons-le-Saunier, et en signalant les fautes d'impression du texte de Chereau.

On m'avait engagé à récrire la biographie de Cousin; mais je sais que M. Pidoux a ce travail sur le chantier. L'entreprendre en dehors de lui, c'était m'exposer à faire quelque chose d'inexact et d'incomplet; solliciter de lui des renseignements, c'était tomber dans l'indiscrétion. J'ai préféré m'abstenir. Que M. Pidoux me permette du moins de lui rappeler que les amis de Cousin attendent impatiemment son étude.

Voici donc l'œuvre de Cousin. Le lecteur va y trouver bien du bavardage, une érudition ridiculement déplacée et des étymologies enfantines. Il sera peut-être agacé, comme je l'ai été plus d'une fois moi-même, par ces éternels superlatifs à la Cicéron, par ces « gentillesses » de style et ces fioritures, et par cette banalité dans l'éloge qui ne sait pas distinguer les degrés du mérite, et qui est telle que, lorsqu'un « fonctionnaire » cité dans la première édition, disparaît dans la seconde, l'éloge reste accolé, *tel quel*, au nom de son successeur. Mais quoi! Si Cousin manquait de goût, il a fait une œuvre bien utile et qui reste fort intéressante. Et puis il aimait sa petite patrie, il en a dit la beauté et la

gloire d'un cœur pénétré, et il faut, pour ce motif, lui pardonner bien des choses.

E. MONOT.

J'ai mis entre [ ], dans la traduction et dans le texte, les passages de la 1re éd. qui ont disparu dans la 2e, et entre < > les additions de la seconde.

Dans les notes du texte latin, *m* (*editio minor*) désigne l'édition de 1552, *M* (*editio major*) l'édition de 1562, et *Ch* celle de Chereau.



BRÈVE ET CLAIRE

DESCRIPTION DE LA HAUTE BOURGOGNE

connue sous le nom de COMTÉ



A Hugues Babet, de Saint-Hippolyte (1).

Sur **Besançon**, florissante et calme cité impériale et métropole de notre Bourgogne, en dehors de ce

(1) Hugues Babet était né à Saint-Hippolyte (Doubs). Il parcourut la France et l'Allemagne, suivant les cours des plus célèbres Universités afin de se perfectionner dans le grec, le latin et l'hébreu, qu'il enseigna ensuite avec beaucoup de succès. Il fut d'abord professeur à Louvain, au collège des trois langues. Puis il passa en Angleterre, où il fut précepteur de quelques jeunes gens de grande famille, avec qui il voyagea en Italie. De retour à Louvain, il y demeura plusieurs années à enseigner et à écrire, se rendit à Bâle où il visita Erasme, Beatus Rhenanus et d'autres amis, puis, à la prière du cardinal de Granvelle, vint à Besançon comme précepteur de ses deux cousins d'Achey et de Grammont. Avec eux il instruisit plusieurs jeunes gens des plus illustres familles de cette ville, et c'est de cet enseignement que C. parlera plus loin. Il accompagna ensuite en Allemagne les deux cousins de Granvelle, qui y allaient apprendre la langue, et revint mourir à Louvain, dans un âge fort avancé. Il n'avait pas été marié (puisque Cousin le loue d'avoir imité l'Hippolyte d'Euripide) et fit héritier son neveu J.-J. Boissard, l'auteur de la précieuse iconographie intitulée *Bibliotheca sive thesaurus virtutis et gloriæ*. — On a de lui plusieurs pièces de vers en latin, *Eglogue à G. Cousin sur la mort de G. de La Baume ; A Jean de la Baume ; A Claude de La Rivière*, etc. Elles ont été recueillies par C. dans ses *Poematia aliquot insignia recentium poetarum*, Bâle, in-8, 1557, et publiées de nouveau par lui au t. I, pp. 261, 430 et 433 de l'éd. de 1562.

qu'on trouve dans César, Marliano (1), Sabellicus (2), Volaterranus (3), Godefroy de Viterbe (4) et Rhe-

(1) Raymond de Marliano (1420-1475). Né en Italie, il vint très jeune en France, devint un des conseillers de Philippe le Bon, fut nommé professeur à l'Université de Louvain en 1451, et fut chanoine à Liège et à Besançon. Auteur d'une *Veterum Galliæ locorum... descriptio* (Milan, 1477), souvent imprimée à la suite de César.

(2) Marc Antoine Coccio, dit *Sabellicus* (1436-1506) étudia à Rome, professa l'éloquence à Udine, puis à Venise, où il devint bibliothécaire de St-Marc, et où il mourut. La *Bibliothèque* de Gesner, 1545, f° 493 et suiv., donne la liste de ses nombreux ouvrages. Celui dont parle ici Cousin est une Histoire générale publiée en 1503 sous ce titre : *Rapsodiæ historiarum Enneadum M. Ant. Cocci Sabellici ab orbe condito.* J'ai eu en mains une édit. in-f° de 1535 (Lyon) en deux parties.

(3) Raphaël Maffei, né à Volterra, d'où son surnom de *Volaterranus* (1452-1522). Erudit italien, dont le principal ouvrage est une sorte d'encyclopédie en 38 livres, intitulée *Commentarii urbani*, et qui est dédiée au pape Jules II. Gesner, qui l'analyse (f° 578), en cite deux édit. données à Bâle par Froben, en 1530, et en 1544.

(4) Mort en 1191. Son principal ouvrage, en vers et en prose, a pour titre : *Pantheon, sive universitatis, libri qui Chronici appellantur XX, omnes omnium seculorum et gentium tam sacras quam prophanas historias complectentes.* Il a été édité à Bâle par Basile Hérold en 1559 (et non en 1569, comme il est dit dans *La Grande Encyclop.*) et dédié par l'éditeur à Claude de la Baume, archevêque de Besançon. De l'intéressante préface de Hérold, je tire les détails suivants. Elève des écoles de Babenberg (ou Bamberg, en Bavière), G. de Viterbe devint vite un philosophe, un poète et un historien remarquable. Il porta, mieux qu'aucun autre de ses prédécesseurs, la lumière dans l'histoire du monde, et surtout dans celle de la Germanie, ce qui lui fut très facile, puisqu'il fut aumônier et secrétaire des empereurs Conrad III, Frédéric I et Henri VI. Il connaissait le latin, le grec, l'hébreu, le chaldéen, et beaucoup d'autres langues étrangères. En outre, il voyagea beaucoup et put fouiller un grand nombre de bibliothèques. — Chifflet (*Vesontio*, éd. de 1618, 1re p., p. 130) a reproduit quelques-unes de ces indications. — La *Chronique* de G. de V. a été réimprimée au t. XXII des *Monumenta* de Pertz.

nanus (1), je ne crois pas, mon cher Babet, qu'il reste beaucoup de renseignements dans les livres. Car ses origines, ces souvenirs qui font la gloire des villes, tout a disparu par l'injure des temps et l'incurie des anciens habitants, qui se préoccupaient bien plutôt d'entasser et d'accumuler de l'argent, qu'ils ne s'inquiétaient de la culture de l'esprit et de ces monuments éternels de l'étude qui ont toujours rendu et rendront toujours florissants les États pourvus de bonnes institutions.

Et personne après César n'a mieux que lui parlé de Besançon. Elle demeurera donc comme un monument solide et respecté la description qu'il en a donnée au livre I des *Commentaires* (2), où il a raconté dans un excellent style ce qu'il a fait en Gaule. Il y appelle le roi des Suèves, par une évidente altération de son nom, *Arioviste* au lieu d'*Ernest* (ce mot signifie *sérieux*, *actif*, *réfléchi*). Cette faute provient, je pense, de son ignorance de la langue germanique (3).

(1) Né en 1485, à Schlestadt, de parents originaires de Rheinach, petite ville dont il prit le nom (son père se nommait Bilde); mourut le 20 mai 1547. Un des philologues qui ont le plus contribué au progrès des lettres en Allemagne; édita Tacite, Tite-Live, Quinte-Curce, etc. L'ouvrage de Rhenanus auquel C. fait ici allusion doit être le *Rerum germanicarum lib. III*, Bâle, 1531.

(2) Voici le passage de César (I, 38) : « *Vesontio* est la place « forte la plus importante des Séquanes... Fortifiée par la « nature même de sa situation, elle offrait une grande facilité « pour conduire sans hâte des opérations militaires, car le « Doubs, dessinant autour d'elle un cercle qui semble tracé au « compas, l'enferme presque tout entière ; le reste du terrain, « où le fleuve ne coule pas, et qui n'a pas plus de six cents « pieds, est occupé par une montagne élevée dont le pied, à « droite et à gauche, touche les rives du fleuve. » — La phrase de Cousin est empruntée mot pour mot à Sleidan, *Galliæ descriptio* (Strasbourg, 1545), p. 366.

(3) Gollut (*Recherches et mémoires du pays des Séquanois*, chap. XI) donne aussi à Arioviste le nom de *Hernest*.

Cependant, comme Sabellicus a, après César, très élégamment décrit cette cité et le Doubs qui l'arrose, j'ajouterai ici ses propres paroles, tirées du livre V de l'*Ennéade VI*, vers la fin (1). « On annonça à César, « dit-il, que Ernest se hâtait avec toutes ses troupes « pour s'emparer de *Vesontio*. C'était la place forte la « plus importante des Séquanes. Elle est dans une « situation très favorable pour la guerre, étant « entourée de toutes parts par la rivière Alduasius, « aujourd'hui le Doubs. On ne peut entrer dans la « ville que d'un seul côté, où s'élève une montagne « escarpée dont le pied touche presque la rivière, et « dont le sommet porte une forteresse. César ayant « appris l'heureuse situation du lieu, marcha jour et « nuit et fit tant de chemin qu'il put s'emparer de cette « place avant l'arrivée d'Ernest, etc. ».

Je joindrai encore ici une citation du livre III de la Géographie de Volaterranus, auteur très savant à mon avis, qui a écrit trente-huit livres de *Commentaires sur les villes*. C'est un ouvrage très sérieux, plein d'érudition, et où l'on peut voir quelle sagesse antique il y avait dans cet homme, quelle connaissance des lieux, quel art de présenter la suite des dates et des faits. « Les Burgundions, dit-il, sont situés au milieu « de la Séquanie, entre la Saône et le Jura. Orose (2), « dans son dernier livre, les fait venir de la Germanie. « Parmi leurs villes est *Visuntium*, aujourd'hui *Bisun-* « *tium*, ville métropolitaine, où l'on voit plusieurs ves- « tiges d'édifices anciens, et siège de Claude, évêque

(1) Page 59, col. 1, 2e partie de l'éd. de Lyon 1535. Le texte de Sabellicus porte partout *Arioviste*, comme celui de César : *Ernest* est une correction de Cousin.

(2) Paul Orose, prêtre chrétien et historien espagnol du 5e siècle. Son principal ouvrage est intitulé : *Historiarum libri VII adversus paganos*.

« et professeur (1). L'an 626, Claude, confiant à « un autre l'administration de son église, se retira « dans le monastère de St-Oyend, pour y mener une « vie plus dure, se contentant de légumes pour sa « nourriture. Il fut inhumé aussi dans ce couvent, qui « aujourd'hui s'appelle Saint-Claude. »

Commines, racontant, au livre VI (2) de son histoire de Louis XI, roi de France, la conquête de la Haute-Bourgogne par le sire de Craon, lieutenant du roi, et par Charles d'Amboise, homme sage et courageux, que le roi avait mis sous les ordres de Craon, Commines écrit : « Ainsi ne resta plus rien à prendre en « Bourgogne, que trois ou quatre chasteaux-rochers « (comme Ieu (3) et autres) et avoir l'obéissance de « *Bezançon*, qui est ville impériale, et ne doibt rien au « Comte de Bourgongne, ou peu ; mais pour ce qu'elle « est enclavée audict païs, elle complaisoit au Prince « dudict païs. Ledict gouverneur y entra pour le Roy, « et puis en saillit... »

De son côté, Godefroy de Viterbe, dans la neuvième partie de sa *Chronique*, a laissé un témoignage de l'antiquité vénérable de Vesontio en attestant qu'elle était le siège des rois de la Gaule, 400 ans déjà avant César (4). Il ajoute que Seguin, roi de ce pays, était

(1) Il enseigna l'Ecriture sainte à Besançon, probablement dans l'école des clercs fondée par saint Donat, alors archevêque de Besançon, et il acquit bientôt une réputation brillante. (*Vie des Saints de Fr.-C.*, Besançon 1854, t. I, p. 262).

(2) Les deux édit. de Cousin, et Chéreau donnent IX. Mais il faut lire VI (chap. 4).

(3) Chéreau a fait ici une faute de lecture. Il a lu, dans le texte français de Commines (que Cousin avait traduit en latin), *Leu* au lieu de *Ieu*. *Ieu* (var. *Iou*), c'est *Joux*, dans le Doubs.

(4) Dans cette 9e p., je relève les vers suivants :

Sede Bisuntinus fuerat tunc rex Seguinus...
Uxor erat Brenni Seguini filia regis...

le beau-père de ce Brennus qui montra que les Romains n'étaient pas invincibles, en prenant d'assaut, démolissant et brûlant la ville de Rome, capitale de l'univers. Le chroniqueur dit encore que ce même Brennus, avant d'aller ravager et piller la Grèce, avait succédé à son beau-père dans son commandement (1).

Antonin Augustin (*sic*) a nommé deux fois Vesontio dans son *Itinéraire* (2).

Au livre II de la 2e Décade de l'*Histoire de Hongrie* (3),

Defuncto socero, fit regni Brennius haeres,
Qui modo Romanum regnum confisus *habere*
Intrat in Italias, agmina multa ferens.

(A l'avant-dernier vers, le texte porte *habet*, inexplicable. J'avais lu *habere*, peu correct, sans doute, mais qui du moins rend le vers juste et intelligible : c'est aussi la leçon de Pertz).

Gollut (*op. cit.*) cite quelques-uns de ces vers (p. 5). Chifflet (*op. cit.*, 1re p., chap. 33) reproduit ces détails pseudo-historiques.

(1) Ces deux dernières phrases ont été prises textuellement par C. dans la préface de Basile Hérold à son édition de Godefroy de Viterbe.

(2) Cet *Itinéraire* porte le nom d'un des Antonins ; mais le texte que nous en avons paraît être de l'époque de Dioclétien. Il est intitulé *Itinerarium provinciarum Antonini Augusti* (et non *Augustini*, comme dit C. Cette erreur de C. a amené Chéreau, p. 4, n. 2, à confondre cet Antonin Auguste avec Antoine Augustin, un grand savant du XVIe s., dont le nom revient plus d'une fois dans les œuvres de C.). J'ai eu en main une édition donnée au XVIe siècle, à Lyon, chez les héritiers de Simon Vincent, et j'y ai relevé en effet deux mentions de Besançon, pp. 62 et 121. D'ailleurs le nom seul de la ville est cité, car ces *Itinéraires* ne sont que des livrets de poste.

(3) J'ai consulté une réédition de ce livre, donnée à Francfort chez André Wechel, 1581, par Jean Sambuc, conseiller et historiographe de l'empereur Maximilien II, et qui porte pour titre *Antonii Bonfini rerum ungaricarum decades quatuor cum dimidia*. Le passage cité par C. est à la p. 191, deux pages après le début du livre. Le voici au complet : « Donc l'ennemi... se retira en Allemagne et vint à *Bysantium*, qui est la place forte

par Bonfini, un peu après le début, cette ville est appelée « *Bizantium*, place forte de la Burgondie. »

Au livre II de ses *Éléments de Géographie*, Honter (1), dont les œuvres méritent d'être feuilletées nuit et jour par ceux qui étudient, écrit à propos de la même ville : « De ce côté du Rhône se trouvent Avignon, Vienne « des Allobroges, Arles, le lac dē Genève, *Visuntion* « et Marseille, jadis fondée par des colons venus de « l'étranger. »

Coccinus (2), dans ses *Guerres d'Italie*, mentionne

de la Burgondie. » Il s'agit de Pierre, successeur du grand roi de Hongrie saint Etienne, qui, trois ans après avoir été détrôné par l'usurpateur Aba, envahit ce pays avec une troupe nombreuse d'Allemands que l'empereur Henri III avait mis à sa disposition, et dont Aba obtint la retraite à force de présents.

Cet ouvrage de Bonfini (éd. citée, pp. 636 et 704) renferme d'intéressants détails sur l'auteur lui-même, né à Ascoli, et qui, en 1486, appelé par Mathias Corvin, devint le lecteur de la reine Béatrice. Dans les mêmes pages, il est aussi question d'autres ouvrages de Bonfini, traductions d'Hermogène, d'Hérodien et de Philostrate (ce dernier traduit en trois mois dans le tumulte des camps), histoire d'Ascoli, etc.

(1) Jean Honter, de Kronstadt en Transylvanie, a publié plusieurs ouvrages de géographie. Gesner (éd. de 1545, f° 426) en cite quatre. Voici le titre exact de celui dont parle Cousin : *Rudimentorum cosmographicorum Joan. Honteri Coronensis libri IV, cum tabellis geographicis elegantissimis.* Cet ouvrage avait paru à Kronstadt et à Zurich, chez Froschover (1548, in-8), qui l'annonce dans le Catalogue de ses éditions en tête du tome II de la *Biblioth. univers.* de Gesner. J'ai consulté une réédition donnée par Froschover en 1564 : la citation de C. est exacte.

(2) Ce Coccinus (ou Coccinius) est Michel Köchlin, professeur à Tubingue, puis secrétaire du duc de Modène. Le livre dont parle C. est intitulé : *De bello Maximiliani Imp. cum Venetis gesto an. 1511.* Il a paru à Bâle en 1544, chez Robert Winter (Gesner, f° 512) et a été réédité par Freher au t. II de ses *Germanicarum rerum scriptores*, Francfort, in-f°, 1637. C'est cette réédition que j'ai consultée. (Le passage dont par le C. est p. 273-4).

la cité bisontine parmi celles qui furent offertes au pape Jules quand il eut jeté l'interdit sur le Concile de Pise (1).

Il est fait aussi mention de cette ville dans la *Description de la Gaule*, de Vadianus (2), qui de mon temps était mis au nombre des plus grands savants : « A l'intérieur de la Séquanie, dit-il, est l'ancienne « *Visontium*, qu'on appelle aujourd'hui *Bizantium* ».

Paradin (3), dans son opuscule *Des Antiquités de la*

(1) Je résume ici le passage de Coccinus auquel C. fait allusion. Les cardinaux s'étaient réunis à Milan et allaient remplacer Jules II qu'on disait mort, quand le pape se rétablit. Il convoque alors un Concile œcuménique au Latran et ordonne aux cardinaux de rentrer dans l'obéissance. Les cardinaux refusent et partent pour Pise (oct. 1512). Ils s'y établissent et élisent comme président du Concile Bernard, évêque de Sienne. Puis ils choisissent dix villes (Constance, Turin, *Besançon*, Gênes, Metz, Casal, Verceil, Avignon, Lyon et Vérone) qu'ils offrent à Jules II pour qu'il y ouvre son concile.

(2) Joachim Watt ou Vadianus, docteur en médecine, recteur de l'Académie de Vienne, était originaire de St-Gall. La *Biblioth. univers.* de Gesner (1545, f° 377 et suiv.) donne une longue liste des ouvrages de cet érudit. Celui dont parle C. doit se trouver soit dans *Epitome trium terræ partium*, Zurich, Froschover, 1534, in-8, soit dans *Commentaria in libros III Pomponii Melæ de orbis situ*, Vienne 1518 et Paris 1530. Je n'ai pu trouver aucun de ces deux ouvrages. Son portrait, gravé sur cuivre, accompagné de sa biographie, est à la p. 112 de la 3e part. de la *Bibliotheca* de J.-J. Boissard (éd. de 1598).

(3) Guillaume Paradin, de Cuiseaux (1510-1590), historien français. L'œuvre dont il est ici question a été publiée en 1542, à Lyon, par Etienne Dolet, sous le titre *De antiquo statu Burgundiæ liber, per Gulielmum Paradinum virum eruditionis multæ atque judicii non vulgaris.* J'ai trouvé, à la p. 23 de cette édit., la mention suivante de Vesontio : « Maximæ Sequanorum « caput erat *Vesontio,* sive Bisuntium, quæ et hodie, quod ad « ecclesiæ imperium attinet, Basiliensibus et Songanis jus « dicit. » En outre, pp. 48-49, j'ai trouvé aussi cités les vers du *Ligurinus*, qu'on va lire plus loin dans Cousin. Le texte offre

Bourgogne, n'apporte rien sur cette ville qu'il n'ait pris dans la *Germanie* de mon très savant ami Rhenanus. Il est fait mention de Vesontio, dans cet ouvrage de Rhenanus, au livre Ier, chap. *De la Grande Séquanaise* (1) ; au liv. II, chap. *De la guerre des Francs et des Burgundions* ; enfin au liv. VIII, chap. *Des diocèses épiscopaux*. De même au chap. intitulé *Bâle* (2).

Le Ligurin (*sic*) (3), éminent et célèbre poète, dans son *Barberousse*, appelle Vesontio *Chrysopolis* à cause de

les mêmes différences que celui de Cousin avec le texte original, ce qui me laisse supposer que Cousin a pris sa citation dans Paradin.

(1) C'était, sous l'Empire, une des subdivisions de l'ancienne Lyonnaise. Chéreau imprime ici, dans sa trad., où il garde les titres en latin : *De antiquitate Sequanorum*, comme s'il n'eût pas compris son texte : *De Maxima Sequanorum*, et qu'il eût cru à l'ellipse d'un substantif.

(2) Il faut souligner *Basilea*, dans le texte de Chéreau : c'est un titre de chapitre, et non, comme le croit Ch., une désignation de lieu. Que dirait le vieux Lhomond, avec sa règle « Habitat *Romæ* » ?

(3) Il y a ici une étrange confusion. Cousin prend le Pirée pour un nom d'homme ! Il donne à l'auteur le nom de son œuvre. *Ligurinus* est le *titre d'un poème* du moine Gunther, et ce poème est ainsi intitulé parce qu'il a surtout pour sujet la prise de Milan, ville principale de l'ancienne Ligurie, par Frédéric Barberousse, en 1158.— Chéreau voit dans ce « Ligurin, éminent et célèbre poète », Otton de Freisingen ! Cet Otton, qui était l'oncle de Barberousse, écrivit en effet l'histoire de son neveu, mais en prose, dans une *Chronique*. Ce qui me paraît avoir causé l'erreur de Ch., c'est que ce *Ligurinus* est suivi de la *Chronique* d'O. de Freisingen dans l'édition in-f° de Bâle 1569 ; dans cette édit., le titre de ce poème est *Guntheri poetæ Ligurini libri X*. — Sur ce *Ligurinus*, il y a quelques pages intéressantes dans Wattenbach, *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter*, Berlin 1886, t. II, p. 256 et suiv.

Ces vers sont les v. 277-282 du livre V. Ils viennent après une longue digression sur le royaume d'Arles et de Bourgogne. L'accusatif du premier vers ne me paraît explicable que comme complément du verbe *reliquit*, qui précède cette digression.

son élégance (1). Voici ses vers : « [Il laissa] là ces « métropoles et ces villes d'un illustre renom, la calme « *Chrysopolis*, Lyon, Vienne, et cette ville d'Arles qui « termine ton territoire, ô Provence à la mer écumante, « Arles exposée à tous les vents (2). *Chrysopolis* est « arrosée par le Doubs, les autres villes par le plus « grand fleuve du pays des Allobroges, le Rhône, roi « des eaux. »

Mais à quel moment a-t-on commencé à l'appeler Chrysopolis, cela du moins je l'ignore (3). Et je n'ai rien à dire non plus de l'opinion de ceux qui veulent qu'elle ait tiré son nom d'un *bison* qu'on aurait trouvé en ces lieux (4).

(1) L'explication et les termes mêmes sont empruntés à Paradin (*op. cit.*, p. 156).

(2) J'explique le féminin *quæ* en lui donnant pour antécédent *urbem,* que je tire de *urbes*. Le poète fait une énumération de *villes*, et on ne peut faire rapporter *quæ* à *Provincia*.

(3) M. B. Hauréau (*Gallia christiana*, t. XV, p. 2) n'est pas mieux renseigné. « Unde Vesuntionensis archipræsul Vesuntionem *Chrysopolim* et semet Chrysopolitanum archiepiscopum a nono sæculo usque ad duodecimum,... appellare consueverit, Berthodius ceterique incompertum habuere. » (Berthodius, c'est le savant Dom Berthod, archiviste de l'archevêché de Besançon au XVIII[e] s.). Castan a proposé successivement deux explications. Selon la première (*Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 1864, p. 104), ce surnom, qu'on trouve pour la première fois en 821, s'expliquerait par le don que fit Louis le Débonnaire à l'église Saint-Jean d'une *table d'or* venant de Charlemagne. Plus tard (*id.*, 1889), reprenant l'hypothèse ingénieuse d'un érudit du XVII[e] s., Castan a expliqué ce mot par la décomposition de *Besançon* en deux éléments par le procédé du calembour (*besant sum*, je suis besant, monnaie byzantine d'or), et leur traduction fantaisiste en grec (*Chrysopolis*, ville d'or).

(4) Chifflet (*op. cit.*, 1[re] p., chap. XI) examine longuement cette opinion, qui était assez répandue au temps de C. Des mss. du 16[e] s., conservés à la bibl. de Besançon, et où sont recueillies les « Antiquités » de cette ville, portent en tête un *bison* dessiné à la plume. Le ms. 1017 fait suivre ce dessin de la mention suivante : « Le pourtraict icy est d'une beste..... de

Solin, en son chap. 23 (1) (*De la Germanie*), écrit que les bisons sont des bœufs à forme de cerfs, qu'on trouve surtout en Prusse (2). En Suisse aussi on chasse les bisons, que, dans la langue du pays, on appelle *elg*, c'est-à-dire ânes sauvages, et qui sont si grands que le sommet de leur dos est à la hauteur d'un homme qu aurait les bras allongés et élevés au-dessus de la tête.i

L'an 44 de la décadence de l'Empire romain (3) (455 ap. J.-C.), Rome perdit (4) toute la Germanie, la Dacie,

laquelle la cité de Besançon, qui s'appelait auparavant Crisopolis, a prins sa moderne dénomination. »

(1) Et non 32 (leçon de 1552 et 1562). Le livre de Solin, recueil d'extraits de Pline l'Ancien, a été imprimé sous le titre de *Polyhistor*.

(2) Solin ne dit pas cela. Voici ses paroles, que je traduis d'après le texte de mon édition de Paris, 1536, p. 313. « Dans ces parages, et dans tout le Nord, on trouve en abondance des bisons. Ils ressemblent à des bœufs sauvages [Je lis *bubus*, non *boves*], sont velus, ont le cou hérissé d'une crinière, et surpassent les taureaux en rapidité et en vigueur. Pris, ils ne peuvent s'apprivoiser. On trouve encore là des aurochs, que le vulgaire ignorant appelle *bubali*, bien que le *bubalus* (buffle), qui offre à peu près l'aspect d'un cerf, naisse en Afrique. » Ce passage de S. a sa source dans Pline l'Anc., VIII, 15. — Les savants modernes ne font aucune différence entre ce bison d'Europe et l'*urus* de César, ou aurochs.

(3) Cousin, d'après Blondus qu'il suit ici, fait commencer cette décadence à la prise de Rome par Alaric. Cassiodore (*Opera*, Genève, 1650, p. 698) place cet évènement sous le consulat de « Flavius Varari (?) et Tertullus », lequel correspond à l'an 410 ap. J.-C. [Cf. les Fastes consulaires de la *Grande Encyclop.*, t. XII, p. 758]. Cousin le place ici en 411 (= 455 — 44), et il reproduit plus bas cette petite erreur lorsqu'il dit que les Burgundions s'installèrent en Gaule *deux* ans après cet évènement [D'après Cassiodore, que C. devait suivre, c'est bien en effet sous les consuls qui correspondent à l'an *413* que les Burgundions passèrent le Rhin et s'établirent en Gaule]. Lenain de Tillemont (*Histoire des Empereurs*, 2e édit. Paris, 1720, t. V, p. 592) donne la date exacte de la prise de Rome, 24 août 410.

(4) Je supprime *intra id tempus*, qui n'est explicable que dans le texte de Blondus, que C. a recopié maladroitement.

la Sarmatie et toutes les autres provinces situées du côté du Danube et du Rhin (1). L'Espagne ultérieure, l'Aquitaine, le pays des Vascons et cette partie de la Gaule éduenne et bisontine que les Burgundions prirent deux ans après la prise de Rome (2), furent aussi perdues. Et aucune de ces provinces ne rentra désormais dans l'Empire romain. Je rapporte tous ces détails d'après Blondus (3), auteur de quelque mérite (1re *Décade*, liv. II).

(1) Après la bataille de la Nétad en Pannonie (454), où les Barbares jadis conquis par Attila et révoltés battirent son fils Ella, il y eut comme une nouvelle répartition de peuples dans l'Empire. Les Gépides demeurèrent maîtres de toute la Dacie ancienne au N. du Danube. Les Ostrogoths s'établirent en Pannonie. Les Squires, les Satagaires et les autres nations des Alains s'établirent dans la petite Scythie et la basse Mésie. « Tous ces Barbares reconnaissaient sans doute l'Empire d'Orient, mais en sorte qu'ils ne laissaient pas d'être comme souverains. » (Lenain de Tillemont, *op. cit.*, t. VI, pp. 176 et 298).

(2) « En 411, ils s'associent à la fortune de l'usurpateur Jovinus, passent le Rhin et occupent une partie de la rive gauche de ce fleuve. Là, Constance, vainqueur de Jovinus, consolide leur installation (413). Tel fut leur premier établissement en Gaule. Ils étaient fixés dans la province de Germanie supérieure, autour de Worms. » (Lavisse et Rambaud, t. 1er, p. 98). En tenant compte de la petite erreur de date faite par Cousin et signalée plus haut en note, les dates concordent, mais non pas les pays occupés par les Burgundions. C'est en 456 ou 457 que les Burgundions s'installèrent aux lieux dont parle Cousin.

(3) Biondo (Flavio), ou Flavius Blondus (1388-1463), savant archéologue et historien, fut secrétaire de quatre papes et écrivit plusieurs ouvrages que ses fils publièrent. Celui dont parle ici C., et au titre duquel il emprunte même son expression « inclinantis imperii », a pour titre *Historiarum ab inclinatione romani imperii ad annum 1440 decades III, libri XXXI* (Venise 1483, in f°). La bibl. municip. de Besançon possédait un exemplaire imprimé de cet ouvrage, qui a disparu. Mais dans son riche fonds de mss., sous le n° 855, elle en a une belle copie partielle datant du XVe siècle. C'est cette copie que j'ai

Dans les registres de comptes pontificaux on lit que l'archevêque de Besançon a trois suffragants, savoir l'évêque de Bâle, celui de Lausanne et celui de Belley (1), et que, pour l'archevêché de Besançon, quand il est vacant, on compte au siège apostolique, pour droits de réserve — comme on dit — ou d'annate, ou de provision (2), mille florins.

Dans un vieux manuscrit d'Annales bourguignonnes, écrit en français, j'ai trouvé que, sous les rois de Burgondie, le siège de Besançon avait été occupé par les SS. Antide, Nicet, Claude, Désiré et Donat, qui tous passent pour avoir tiré leur origine de la maison royale de Burgondie. Quant aux prélats qui administrèrent cet archevêché avant eux et après eux jusqu'à notre époque, malgré les recherches les plus laborieuses, je n'en ai pas encore découvert d'autres que les suivants (3).

consultée. Je donne plus loin, dans les notes du texte latin de C., le passage de Blondus, transcrit presque textuellement par notre auteur.

(1) Cf. Chifflet, 1re p., chap. 6.

(2) On trouvera dans Dunod (*Hist. de l'Eglise de Besançon*, 1750, t. II, p. 245 et suiv.) beaucoup de détails sur l'origine de ces droits. L'*annate* est le revenu d'une année d'un bénéfice vacant. La *provision* est l'acte par lequel celui à qui appartient le droit de collation confère un bénéfice vacant. Enfin le droit de *réserve* est le droit que les papes s'attribuaient de disposer de certains bénéfices. Le Concordat de 1516, entre François 1er et Léon X, donna au roi de France le droit de nommer aux évêchés et archevêchés vacants, et ne conserva au pape que les annates. Mais le diocèse de Besançon, ville impériale, était soumis au Concordat germanique de 1448, qui laissait au pape le droit de provision, réserve et annate. Ces droits s'élevaient-ils à mille florins, comme le dit Cousin ? Je n'ai pas pu vérifier cette affirmation.

(3) Chifflet (2e p., préface) apprécie cette liste avec une sévérité justifiée. « Le premier, que je sache, G. Cousin... a publié quelques détails là-dessus ; mais ils sont tellement incomplets,

Désiré eut pour successeur, sur son siège et dans son ministère, Germain, dont le zèle ardent exhorta les hommes de son temps au christianisme et au repentir et condamna les péchés des impies. Germain fut un adversaire acharné de l'hérésie arienne. Aussi les Ariens le massacrèrent-ils enfin dans la ville de Grandfontaine, qui se trouvait alors à 4 milles de Besançon et dont il ne reste plus aujourd'hui la moindre trace. Germain reçut ainsi la couronne du martyre vers l'an 350 de l'ère chrétienne, sous le règne de Constance, fils de Constantin le Grand (1).

Aignan est établi archevêque de Besançon vers l'an 373 de l'ère chrétienne (2), sous les empereurs Valentinien et Valentin (*sic*) (3). A un demi-mille de la ville, en un lieu où avaient été enterrés les deux frères Ferréol et Ferjeux, ces courageux athlètes du Christ, il fit construire une chapelle (4) qui, dans la suite, s'agrandit

si erronés, si indignes du jour que j'aurais honte de faire mention de cet homme d'ailleurs souillé de la tache d'hérésie », s'il n'avait induit en erreur plusieurs autres historiens, même Baronius.

(1) Les auteurs de la *Vie des saints de Franche-Comté* (Besançon 1854, t. I, p. 41) le font mourir en 259. — Dom Ferron (*Mém. et doc. inédits sur la F.-C.*, t. II, p. 112 à 126) en fait le successeur immédiat de saint Lin et le fait vivre au 3e siècle : il aurait ainsi vécu *avant* l'hérésie arienne (puisqu'il n'y eut point d'Ariens dans notre province avant l'arrivée des Burgondions en 456), et serait mort victime des infidèles, donc *avant Constantin*. — La *Gallia christ.*, t. XV, col. 7-8, en fait le successeur de Désiré.

(2) Dunod (ouvr. cité, t. I, p. 40) dit qu'il mourut en 374. Les auteurs de la *Vie des saints de F.-C.* (t. I, p. 80 et 83) le font monter sur le trône vers l'an 366 et mourir vers 374. Dom Ferron (p. 142) écrit : « G. Cousin fixe le commencement de son pontificat à l'an 373, mais sans y être autorisé par aucun de nos mss. »

(3) Lisez *Valens*.

(4) Ce passage de Cousin est cité dans Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, p. 221, no 1. — Dans le texte, Longnon dit qu'il faut accepter la tradition bisontine représentée par

jusqu'à devenir un monastère (1) important, que, peu de temps après, l'injure des temps détruisit de fond en comble. Il est parlé avec plus de détail de ces faits dans l'Histoire des mêmes Ferréol et Ferjeux (2).

Chelidoine (3) administra le siège de l'archevêché de Besançon sous l'empereur Honorius, vers l'an 418.

Cousin, et ainsi reconnaître, dans l'église du village de St-Ferjeux, à un peu plus de 2 km. à l'O. de Besançon, la *basilique* d'Aignan (Cousin dit *chapelle*) dont parle Grégoire de Tours dans son *De gloria martyrum*, ch. LXXI.

(1) Les auteurs de la *Vie des saints de F.-C.* (t. I, p. 22) disent que ce ne fut pas un monastère proprement dit (la vie monastique n'ayant été introduite en Bourgogne que vers l'an 425), mais une maison où fut logée une communauté de clercs soumis aux règles de la vie religieuse et chargés de veiller à la garde des saintes reliques. Cette communauté, après une période de relâchement (au VIIIe siècle probablement), fut remplacée par un monastère de Bénédictins.

(2) C'est dans les *Leçons* de son Bréviaire que C. avait dû trouver l'intéressante légende de l'invention des saints martyrs et voir les honneurs qu'Aignan leur avait fait rendre. Il avait certainement en main (Voir plus loin) un des Bréviaires de Charles de Neufchâtel ; dans l'édit. donnée en 1496 à Paris, par Jean des Prés, je lis (Propre des Saints. K. 1, col. 2) : « Horum vero sanctissima corpora cristicole ab urbe miliario ac semis quodam in secessu.... sepulture tradiderunt.... Fides autem rei geste *Aniano* episcopo intimante nobis comperta et cognita est : *per quem edes martyrum fundata est et condita....* (Lectio VIII) Beato denique Aniano.... intimante sanctorum martyrum miracula.... manifeste revelata sunt et ostensa (Lectio IX). » Vient ensuite la légende de l'invention des deux corps par un tribun militaire, légende qu'on peut lire dans le *Vesontio* de Chifflet (2e part., p. 47-49) et dans la *Vie des Saints de Fr.-C.*, t. Ier.

(3) Dunod (t. I, p. 44) l'appelle Célidoine et dit qu'il fut évêque de Besançon au plus tard en 443. Il fut déposé en 444 et réintégré dans son siège par saint Léon en 445. Il dut mourir en 451 lors de la destruction de Besançon par Attila. — Les auteurs de la *Vie des saints de F.-C.* (t. I, p. 122) donnent 443 comme date de son élection et s'accordent avec Dunod sur les autres dates ; mais ils sont moins affirmatifs que lui sur la

Prothade (1), après la mort de Chelidoine, est donné comme archevêque à Besançon au temps de Clotaire, roi des Francs, en 502 après J.-C.

Il y eut, parmi les archevêques de Besançon, un certain Félix, sur les conseils de qui, dit-on, Sigebert, roi d'Angleterre, introduisit dans ce pays les rudiments des belles-lettres et éleva à Cambridge une Académie publique, en 630 après J.-C. (2).

Hugues < de Chalon > fut désigné comme archevêque de Besançon vers l'an 1050, sous l'empereur Henri II (3). < Il eut pour successeur et héritier d'une si grande charge Jean de Chalon, son neveu, fils de Jean de Chalon, son frère, et de Marguerite, fille de Hugues, duc de Bourgogne (4). Il apporta beaucoup de changements aux institutions de ses prédécesseurs >.

date et sur la cause de sa mort. De même Dom Ferron (p. 162), lequel, d'autre part, met en 440 son élection (p. 160).

(1) Dunod (t. I, p. 53) nous dit qu'il était aimé et estimé de Clotaire II et qu'il était mort avant 625. Sa mémoire était vénérée encore à Besançon au 17e et au 18e siècle. — D. Ferron rapporte l'opinion de Mabillon, que Prothade serait mort en 624, le 10 février ; mais il ajoute que c'est une simple conjecture, et que la date de cette mort est incertaine. — La *Gallia christ.* t. XV, col. 13, le fait régner après 610.

(2) Dunod (t. I, p. 69) en fait le successeur de saint Claude, et il montre que Cousin a confondu Félix archevêque de Besançon avec un autre Félix qui vivait auparavant et qui avait été évêque en Angleterre, où il était mort saintement. — La *Vie des saints de F.-C.* (t. I, p. 322) suit Dunod et fait en outre du Félix archevêque de B. un prêtre prévaricateur. De même la *G. christ.* (t. XV, col. 18).

(3) Dunod (t. I, p. 92) l'appelle Hugues de Salins. Il le fait monter sur le trône épiscopal en 1031, et nous apprend qu'il fut, par son mérite et ses vertus, l'un des plus grands archevêques de B. — Mêmes indications dans *Gallia christ.*, t. XV, col. 30 à 36.

(4) Jean, fils de Jean de Chalon-Arlay et de Marguerite de Bourgogne, fut, non pas archevêque de Besançon, mais évêque de Bâle et de Langres, et il mourut en 1336, près de *trois* siècles après Hugues l'archevêque.

Un certain duc de Souabe, fils de l'empereur Frédéric Ier surnommé *Barberousse*, fut archevêque de Besançon sous les papes Urbain III et Grégoire VIII (1). Il mourut sous Saint-Jean-d'Acre pendant que les Turcs tenaient la ville bloquée, en 1190 (2). Il reste sur lui deux « rythmes » (3) du Moine de Florence, archevêque de St-Jean-d'Acre, dans son ouvrage *Ptolémaïs recouvrée* (4) ; ils renferment ses louanges et tout ce qu'il a fait ou souffert sous St-Jean-d'Acre. J'ai voulu en donner ci-dessous quelques vers, car il serait trop long de joindre ici les pièces tout entières :

« Que dire de l'archevêque de Besançon ? C'est un homme tout adonné à une œuvre divine : il prie pour les fidèles avec le cœur de la colombe, mais lutte contre les perfides avec la ruse du serpent. Il a inventé un bélier, qu'il a recouvert de fer, et qui a relevé bien haut le courage des nôtres ».

(1) Cousin fait ici une confusion grossière, que n'a pas relevée Chéreau. Il y eut un archevêque de Besançon qui mourut devant St-Jean-d'Acre *ainsi que* ce duc de Souabe fils de Barberousse. Mais l'un n'était pas l'autre. Cet archevêque s'appelait Thierri (Cf. Dunod, ouvr. cité, t. I, p. 162-3). — La *G. christ.* (t. XV, col. 53-55) l'appelle Thierri II de Montfaucon et cite sur lui les mêmes vers du Moine de Florence. — Cousin a dû être induit en erreur par le *obiit* du texte, qui ne s'accorde qu'avec un de ses sujets.

(2) En réalité Saladin était venu débloquer la ville, alors investie par Philippe-Auguste, Richard Cœur-de-Lion et les débris de l'armée de Barberousse mort en Cilicie.

(3) Il faut entendre par là une pièce de vers fondée sur l'accent et qui pouvait admettre la rime. L'exemple le plus connu qu'on puisse citer est la prose *Dies iræ*.

(4) Cet ouvrage venait d'être publié (1549) à Bâle, chez Jean Hérold, par les soins de Philibert Poissenot, que nous retrouverons plus loin.

Suivent quelques détails. Puis :

« Ainsi moururent l'archevêque de Besançon, la perle des clercs, et le duc de Souabe. Ah ! si la destinée ne lui eût été contraire, il eût abattu les armées innombrables des Turcs... ».

< Eudes de Rougemont fut archevêque de Besançon, et, sous son administration, fut réuni un concile provincial, l'an du Seigneur 1281 (1) >.

Thiébaud était à la tête de l'Eglise de Besançon vers l'an 1395 ; mais combien de temps la dirigea-t-il et à quel moment est-il mort, ce sont deux choses que j'ignore (2). Il a accordé des privilèges à notre chapitre de Nozeroy (3).

Quentin était archevêque de Besançon sous le pontificat de Eugène IV, l'an du Christ 1442 (4), < au temps de Louis de Chalon, prince d'Orange. >

Jean, cardinal de Rouen, fut aussi archevêque de Besançon (5).

(1) C'est en 1291 que fut réuni ce Concile, à la suite d'un siège qu'Eudes eut à soutenir, en son château de Rougemont, contre les Bisontins qui redoutaient la menace de ce château (Dunod, t, I, p. 211-212).

(2) Dunod (t. I, p. 230 suiv.) cite un Thiébaud de Rougemont, archevêque de B. dans les premières années du 15e siècle, et qui, à la suite d'émeutes populaires, quitta sa ville et se fixa à Gy, puis passa en Palestine en 1410 et mourut à Rome où il fut inhumé en 1429 (Cf. *Gallia christ.*, t. XV. col. 88-91).

(3) On retrouvera plus loin ce détail dans la description de Nozeroy. Chéreau, qui a bien interprété le second passage, n'a pas compris celui-ci, où se trouvent cependant presque les mêmes expressions.

(4) Quentin Ménart fit son entrée solennelle à Besançon le 1er août 1440, et mourut à Gy le 18 déc. 1462.

(5) Cousin parle ici de Jean de la Rochetaillée, qui était archevêque de Rouen et cardinal quand il fut choisi, le 11 oct. 1429, par le chapitre pour succéder à Thiébaud de Rougemont. A la suite de difficultés avec les gouverneurs de Besançon, il ne fit

Il ne tarda pas à avoir pour successeur dans l'administration de l'archevêché Charles de Neufchatel, vers l'an 1477. Charles donna de nombreuses prescriptions relatives à l'honorabilité des clercs, aux mœurs et aux rites qui conviennent à l'Eglise du Christ ; toutes ces prescriptions, qui étaient nécessaires, subsistent et témoignent d'une véritable noblesse et d'une réelle érudition (1). Il fait mention de Prothade, de Félix et de Jean, cardinal de Rouen, dans une lettre qui a été mise en tête de notre Bréviaire (2).

De notre temps, l'archevêché de Besançon a eu à sa tête Jérôme de Busleiden (3), qui avait été en Flandre

son entrée solennelle que le 8 avril 1433. Il mourut en 1437. (*G. christ.*, t. XV, col. 91-94).

(1) Charles de Neufchatel succéda non à Jean de la Rochetaillée, mais à Quentin Ménart, en 1462. Il mourut en 1498 (*G. christ.*, t. XV, col. 98-100). — Charles de N. avait donné une édition revue et modifiée des *Statuts Synodaux*, qui accompagne généralement l'*Ordinaire* qu'il avait publié. — Le premier chapitre porte pour titre *De vita et honestate clericorum in generali*. Je l'ai lu dans l'édit. de 1495 (Bibl. de Besançon, Incunables, n° 733) : il a cinq pages et renferme en effet les meilleurs conseils à l'usage des clercs (abstinence, chasteté, fréquentations) : il leur interdit aussi de jouer et de donner des représentations (*ludos theatrales seu alios forenses*) dans les églises.

(2) Dans l'édition de ce Bréviaire que j'ai citée p. 17, n° 2, est en effet une *Bulle* donnée par Charles de Neufchâtel le 13 juillet 1480, et où je lis les passages suivants : « Sane, cum a sancte memorie beato *Prothadio* et a *Felice*, reverendis.... predecessoribus nostris Archiepiscopis Bisuntinensibus, tam provide quam diserte et sollicite pro divini cultus et officii debita observatione... plures regule... ordinate fuerint » ; et plus loin : « Scituri quod per easdem presentes regulas non intendimus derogare regulis per bone memorie reverendum patrem dominum *Joannem Cardinalem Rothomagensem* archiepiscopum Bisuntinensem predecessorem nostrum dudum factis... »

(3) Il s'appelait, non Jérôme, mais *François* de Busleiden. Il fut élu archevêque le 12 octobre 1498 (*Arch. du Doubs*, G. 189), et mourut en 1502, le 23 août (*Inscriptions de St-Etienne de Be-*

précepteur de Philippe, né de Marie de Bourgogne et fils de l'empereur Maximilien. Honoré des dignités les plus éclatantes, Jérôme de Busleiden fut pour les bonnes lettres un incomparable Mécène (1). En leur honneur il fit construire à Louvain un édifice public et y fonda un nouveau collège, qui est un des plus florissants de notre temps, et où les maîtres enseignent publiquement et gratuitement trois langues, l'hébreu, le grec et le latin, moyennant un traitement passablement somptueux.

Il eut bientôt pour successeur ANTOINE DE VERGY, vers l'an du Christ 1515 (2).

Après sa mort, on le remplaça par PIERRE DE LA BAUME (3), cardinal de Bourgogne. Pierre de la Baume

sançon compilées par J. Chifflet, dans les *Mémoires de l'Acad. de Besançon,* année 1880).

(1) Le maître de Cousin, Erasme, faisait, nous dit Dunod (t. I, p. 278) « un cas particulier de l'érudition de notre archevêque, et disoit que l'Eglise avait perdu, par sa mort, une de ses lumières ».

(2) ANTOINE DE VERGY fut bien le successeur de François de Busleiden, mais il ne fut sacré archevêque de B. qu'en 1513. Il mourut en 1541, le 29 déc. (*Arch. du Doubs,* G. 194). Il avait pour coadjuteur Pierre de la Baume depuis l'an 1532 (Dunod, t. I, pp. 285 et 293).

(3) PIERRE DE LA BAUME appartenait à la grande famille des La Baume-Montrevel, installée en Fr.-C. depuis le 14e s. Reçu docteur en théologie en 1502 après une soutenance où l'archiduc Philippe le Beau argumenta contre lui, il devint successivement évêque de Tarbes, puis de Genève, d'où il fut chassé deux fois par les réformés. Choisi comme coadjuteur par Antoine de Vergy, il lui succéda, et mourut en 1544. Il avait été créé cardinal le 13 janvier 1540 (*Arch. du Doubs*, G. 230). Prieur de Saint-Just d'Arbois, il fit faire dans l'église des remaniements considérables, et il y fut inhumé le 7 mai 1544. D'ailleurs généreux et libéral, il usait noblement de sa fortune, et il favorisait les lettres et les arts (Il y a sur Pierre de la Baume quelques pages intéressantes dans E. Girard, *Chroniques arboisiennes*, Arbois, 1906, p. 35 et suiv.).

se substitua CLAUDE DE LA BAUME (1), son neveu du côté de son frère, qui est encore, au moment où nous écrivons (2), un jeune homme d'une nature chaste, aussi admirable par sa grande beauté physique que remarquable par l'éclat et la vivacité de son esprit. Il a pour maître à Dole ANTOINE LULLE, docteur en théologie, qui donne une éducation libérale à ce jeune homme réservé aux plus hautes vertus (3).

(1) CLAUDE DE LA BAUME avait été, dans sa douzième année, nommé coadjuteur de son oncle, en 1543. Celui-ci étant mort en 1544, l'archevêché fut administré par FRANÇOIS BONVALOT jusqu'à ce que Claude de la Baume eût atteint sa 25e année, en 1556. Claude de la Baume mourut en 1584, à Arbois, le 12 juin (*Arch. du Doubs*, G. 198). Deux ouvrages de Cousin lui sont dédiés, sa traduction d'un *Traité* de St Basile le Grand (Ed. de 1562, t. II, p. 1 et suiv.) et ses *Vitæ aliquot christianorum* (id., ib., p. 228, et suiv. — Dédicace datée de Nozeroy, le 5 janvier 1552).

(2) Il avait alors 20 ans environ et ne méritait guère les éloges que lui donne Cousin. Ce jeune prélat s'habillait comme les laïques, allait au bal, menait grand train et avait des dettes. Sans vocation ecclésiastique, il assista peut-être à des prêches huguenots, à Lyon (*Mém. de Granvelle*, t. X, pp. 57 et 177).

(3) Le texte a *instituit,* qui doit être un présent et non un passé. Claude de la Baume devait être encore étudiant.

ANTOINE LULLE était né dans l'île de Mayorque. Il se peut qu'il ait été un descendant du fameux Raimond Lulle, le *docteur illuminé*, qui était né au même lieu. Il fut professeur à l'Université de Dole, fut choisi comme vicaire général dès qu'il eut pris possession de sa chaire, et « s'attacha particulièrement, « nous dit Dunod (t. I, p. 299), à recueillir les anciens statuts « des synodes de Besançon, à les expliquer, et à leur donner « encore plus de poids par ses doctes commentaires ». Il était vicaire général en 1566, fut nommé archidiacre de Luxeuil le 22 août 1571, mourut le 12 janvier 1582, et fut enterré à Saint-Etienne de Besançon. Son oraison funèbre fut prononcée par M. Petremand, docteur ès droits (*Arch. du Doubs*, G. 197, 198, 246). — *Inscriptions de Saint-Etienne, compilées par J. Chifflet*, n° 155, dans *Mém. Acad. de Besançon,* 1880).

Dans la préface de Basile Hérold à son édition de Godefroy de Viterbe (Voy. p. 4, n° 4), laquelle est dédiée à Claude de la

Pendant ce temps, l'administration de l'archevêché a été confiée par l'empereur Charles-Quint à l'éminent François Bonvalot, abbé de Luxeuil (1).

En outre, dans les mêmes annales populaires de notre race, on voit que Jeanne, fille du comte de Bourgogne Othon, premier du nom, fut enterrée dans l'église Saint-Etienne (2). < Cette église, construite par le roi

Baume, je trouve ce passage : « Pierre de la Baume, votre oncle « et votre prédécesseur dans cette dignité, confia le soin de « cultiver ces grandes qualités de votre âme au philosophe *An-* « *toine Lulle*, le premier savant de ce temps dans la littérature « sacrée et dans la profane ». Cette même préface nous apprend aussi que, dans un voyage en Italie, Claude de la Baume eut pour compagnon et gouverneur notre Gilbert Cousin, que, à ce titre, Hérold met au-dessus d'Aristote lui-même !

(1) En réalité, F. Bonvalot fut *élu* par le chapitre, qui ne voulait pas accepter Claude de la Baume. L'Empereur favorisant ce dernier, il y eut une transaction en vertu de laquelle Bonvalot fut chargé d'*administrer* l'archevêché jusqu'à ce que Claude de la Baume eût atteint sa 25e année (Cf. Dunod, t. I, p. 293, qui donne à cette occasion de curieux détails sur l'élection des archevêques à Besançon). — Jules Chifflet a recueilli toutes les pièces relatives à ces démêlés (Mss. de la Bibl. de Besançon, Collect. Granvelle, vol. 35).— François Bonvalot était l'oncle maternel du cardinal de Granvelle.

(2) Sur cette fille, je n'ai rien trouvé dans un opuscule publié à Besançon en 1693 sous le titre *De lapide sepulchrali antiquis Burgundo-Sequanorum comitibus Vesontione in S. Johannis Evang. Basilica recens posito diatriba analytica.* L'auteur y décrit le monument que le chapitre de Saint-Jean fit élever aux comtes de Bourgogne dans le chœur de la Basilique en 1692, et où l'on inhuma leurs restes déposés auparavant dans la vieille église de Saint-Etienne. Le monument portait bien l'épitaphe et les armes de « Othon, comte palatin de Bourgogne, fils de l'empereur Frédéric, mort en 1200 », mais on n'y voit nulle mention de sa fille Jeanne. — M. L. Besson, *Découverte de la Sépulture et des restes des Comtes souverains de la Haute-Bourgogne* (*Annales franc-comtoises,* 1864, t. Ier, p. 68 et suiv.), cite, parmi les grands personnages de la maison de Bourgogne inhumés dans l'église de St-Etienne, une *fille d'empereur, filia*

Etienne, fut ensuite restaurée par Charlemagne >. Il y avait alors à Besançon plusieurs établissements très célèbres d'instruction, où beaucoup de maîtres éloquents et doctes enseignaient les lettres et en un mot toutes les connaissances libérales. Ces écoles tombèrent longtemps (1) après, au milieu des ravages des barbares. Mais, en 1540, la bonté et la libéralité d'ANTOINE PERRENOT, évêque d'Arras (2), conseiller d'Etat et président du Conseil de S. M. l'Empereur, les ont rendues à Besançon. Il y a adjoint un collège pour des études

imperatoris, et il ajoute : « Mais cette simple désignation indique assez qu'il ne s'agit que d'une enfant morte en très bas âge, avant même d'avoir un nom, et déposée sans inscription dans le tombeau de sa famille ». Si cette *fille d'empereur* est l'enfant dont parle Cousin, elle était *sœur* et non pas fille d'Othon.

(1) Ne faudrait-il pas lire plutôt « *haud* multo post tempore », « *peu* de temps après »? Chéreau semble avoir eu raison de lire ainsi. — Dans *Les Universités de Bourgogne*, p. CLXXVIII, je trouve ce passage : « Il est certain, d'après saint Jérôme, que « les écoles bisontines se distinguaient par leur ancienneté et « leurs succès. Les barbares les avaient fermées pour un temps, « mais ne les avaient pas détruites. Elles se rouvrirent aussitôt « qu'il y eut un bras assez fort pour les défendre ».

(2) Ce serait le célèbre cardinal de Granvelle, archevêque de Besançon après Claude de la Baume, de 1585 à la fin de 1586. Mais Cousin a confondu ici le père et le fils. Dunod nous apprend (t. I, p. 321) que c'est par Perrenot *le père* (*Nicolas* et non *Antoine*, comme il imprime par inadvertance, suivi par les auteurs des *Universités de Bourgogne*, p. CLXXXIX) et Nicole Bonvalot sa femme, que fut fondé, par codicille du 5 janvier 1549, « un « collège à Besançon pour un professeur en théologie, deux « professeurs des lettres humaines [c.-à-d. de belles lettres] et « huit boursiers ». Les revenus n'étant pas en rapport avec les charges, le collège n'eut jamais un fonctionnement régulier. Il était depuis bien des années absolument désert lorsqu'en 1630, les héritiers des Granvelle cédèrent le local et les rentes à la congrégation enseignante de l'Oratoire (Cf. Castan, Monographie du palais Granvelle, dans *Mém. Soc. d'Emul. du Doubs*, 1866, p. 82).

de toute sorte et pour des élèves, en leur donnant des professeurs bien payés et largement gratifiés. Ces institutions furent confirmées dans la suite par l'empereur Charles-Quint et par le pontife romain Jules III, de qui elles ont reçu leurs privilèges et leurs immunités. Pour inaugurer cette fondation, il fit venir de toutes parts les traducteurs et les commentateurs les plus savants. Parmi eux est FRANÇOIS RICHARDOT, qui a si bien su allier la piété et la science qu'on ne sait dans laquelle des deux il se distingue le plus des autres hommes, et dont je ne veux pas vanter davantage la gloire et les vertus, dans la crainte de les rendre odieuses et suspectes, puisque je suis son client et son ami (1). Je nommerai encore ETIENNE DUPRÉ, mon vieil ami, qui, pendant de nombreuses années, a enseigné glorieusement les lettres et la morale et formé ainsi la jeunesse de la ville. Sous vous aussi, mon cher BABET, le plus savant et le plus modeste des hommes, beaucoup de jeunes gentilshommes reçoivent la culture de l'esprit.

(1) Les RICHARDOT étaient originaires de Morey-le-Vignoble (Hte-Saône), ainsi que Cousin nous l'apprendra lui-même à la fin de cette *Description*. FRANÇOIS avait été d'abord augustin à Champlitte, puis il avait obtenu dispense de ses vœux et s'était mis à enseigner la théologie. Nommé le 4 septembre 1546 chanoine de l'Église Métropolitaine de Besançon, il était, au moment où ces lignes étaient écrites, professeur d'Ecriture Sainte au Collège Granvelle. Le 12 septembre 1554, il fut nommé évêque suffragant sous le titre de Nicopolis, et, en 1559, fut fait évêque d'Arras grâce à la bienveillante protection du cardinal de Granvelle. Sa science et sa piété sont louées aussi par Philib. Poissenot dans l'intéressante préface de son *Guillaume de Tyr* (Bâle, in-f°, 1549). — Sa sœur Marguerite eut de Guillaume Grusset un fils, Jean, qui fut créé chevalier en 1582 sous le nom de Richardot (*Arch. du Doubs*, G. 194 et 195. — Dunod, t. Ier, p. 199 et t. III, p. 177-178. — Castan, *Les évêques auxiliaires de Besançon*, dans *Mém. Soc. d'Emul. du Doubs*, 5e s., 1er vol., p. 473. — De Lurion, *Nobiliaire*, pp. 497-498).

Mais ce qui aujourd'hui recommande surtout cette cité, c'est qu'elle a un Magistrat (1) composé de jurisconsultes éminents, en qui brillent également la noblesse des mœurs et les vertus les plus éclatantes, et surtout la justice. Parmi eux est GUY DE VERS, seigneur de They (2), mon oncle maternel, en qualité de co-gouverneur (3).

Car ce sénat (4), pieux, sage et vénérable tout ensemble, par de justes lois et une religion sévère, maintient le peuple dans le devoir ; aussi juste à châtier les coupables (5) qu'à élever les honnêtes gens aux honneurs qu'ils méritent.

Outre cette magistrature, il y en a une autre, épiscopale, à la tête de laquelle sont deux juges (6). L'un

(1) On sait que le *Magistrat* est ce que nous appelons maintenant le Conseil municipal.

(2) GUY DE VERS, seigneur de They, docteur en droit, figure dans deux actes passés à Besançon le 21 déc. 1538 et le 18 déc. 1549 (*Arch. du Doubs*, G. 194 et 195). Il devait être de la famille des Vers-en-Montagne, sans doute fils de Hugues, receveur général de la maison de Chalon. Voici comment il était oncle maternel de Cousin. Une des filles, Marie de Hugues, avait épousé Guillaume Cousin de Nozeroy, et, de ce mariage, était né Claude, père de Gilbert. Nicole de Vers, fille du même Hugues et de Marguerite de Nozeroy, et femme de Henri Colin, vice-président du parlement de Dole, était aussi une tante de notre auteur. Plus loin, C. citera Louis de Vers, abbé de Mont-Ste-Marie, mais sans indiquer, quoi qu'en dise Chéreau dans son Introduction (p. IX), que ce personnage était aussi un de ses oncles.

(3) Le Conseil communal de Besançon était composé de 14 *gouverneurs* et de 28 notables.

(4) Ce passage est la traduction de quatre vers dont je n'ai pu retrouver l'auteur. Ils doivent être de Cousin lui-même.

(5) Chéreau, qui ne traduit pas les citations, imprime ici un inexplicable *fontibus*, au lieu de *sontibus*, trompé par la ressemblance de l'*s* de l'ancienne typographie avec un *f*.

(6) Chéreau a reproduit et traduit au petit bonheur le texte de 1552, qu'une transposition rend à peu près inintelligible. J'ai suivi le texte de 1562, qui est très clair.

est un officier de l'archevêque, qu'on appelle l'*Official* (1). A côté de la cathédrale de St-Jean, il a un superbe palais où il rend ses jugements, écoute et règle les procès et controverses ecclésiastiques soulevés entre curés et paroissiens dans tout le Comté de Bourgogne. Dans ces fonctions il a pour collaborateurs, en dehors de la cité, les doyens ruraux (Sexte, La Montagne, Salins, Varesco, Lons-le-Saunier, Dole, Traves, Gray, Faverney, Neublans, Granges, Rougemont, Luxeuil, Baume et Ajoye). Dans la ville même il a le grand-vicaire de l'archevêque et le juge canonique de l'archidiacre, lequel statue sur les procès moins importants. S'il s'en présente de plus graves, il les soumet à l'Official de l'archevêque, comme au juge prononçant en dernier ressort. Il lui est adjoint des notaires, des assesseurs et des avocats qui intentent les procédures et font office de défenseurs. Il a aussi un appariteur qui appelle les parties, et des courriers qui portent les citations. Il entend et juge aussi les causes matrimoniales et les crimes commis par des ecclésiastiques, et dans toutes ces matières il tient la place de son maître l'archevêque de Besançon. Ces fonctions sont actuellement confiées à JACQUES PERROT (2) de Dole, chanoine

(1) Sur l'*Official*, cf. un article important de Jules Gauthier, « Les sceaux de l'Officialité de Besançon ». dans les *Mémoires de l'Académie de Besançon*, 1887.

(2) JACQUES PERROT, docteur en droit, fut reçu prébendier de Chambornay en 1542, démissionna de son canonicat le 3 mai 1544, était vicaire général en 1546, et mourut archidiacre de Luxeuil le 15 mai 1556 (*Arch. du Doubs*, G. 194, 19 et 196. *Inscriptions de St-Etienne de Besançon*, dans *Mém. de l'Acad. de Besançon*, 1880). Il fut destitué en 1554, par Fr. Bonvalot, de ses fonctions de vicaire général et d'official. Il s'ensuivit une querelle scandaleuse, que les protestants de la région exploitèrent, et où paraît le nom du célèbre musicien bisontin Claude Goudimel. Jules Chifflet a recueilli en deux volumes qui sont à la biblioth. de Besançon (Collect. Chifflet, 7 et 8), toutes les pièces relatives à cette affaire.

de Saint-Jean de Besançon, grand-vicaire de l'archevêque, homme excellent et très versé dans le droit.

L'autre juge, chargé des affaires criminelles, relève à la fois, je crois, de la magistrature civile ou profane et de la magistrature archiépiscopale ou canonique. On l'appelle le juge de la *Régalie* (1). Cet office est exercé par HUMBERT JANTET (2), très versé dans le droit et dans la pratique judiciaire, homme sage et réfléchi.

Ce qui me plaît beaucoup dans cette ville, c'est qu'on y trouve, en dedans des murailles, de vastes jardins, des vignes et des vergers, et qu'elle possède bien des retraites favorables à la méditation et à l'étude.

Mais bien des gens désapprouvent ces maisons dites des *Sept Fourneaux* et des *Etuves* (3), où des jeunes

(1) La *Régalie* était un tribunal d'appel, qui jugeait des sentences rendues à la mairie et à la vicomté (où les citoyens portaient leurs différends en première instance). Le dernier siège de la *Régalie* a été une maison qui faisait le coin de la rue des Granges et de la rue de la Bouteille (aujourd'hui débaptisée, avec tant d'autres). Elle fut construite quelques années après C. (en 1582), et on en peut voir un dessin dans les *Mém. et doc. inéd. publiés par l'Acad. de Besançon*, t. III, p. 110).

(2) HUMBERT JANTET, docteur en droit, figure, dans les actes conservés aux Arch. du Doubs, dès l'année 1534, et on trouve encore son nom dans une pièce datée de 1563 (Mss. de la Bibl. publ. de Besançon, nº 1015). Dans un compte du palais archiépiscopal (1547), il est appelé « juge et official de la régalie et de la mairie de Bregille », et reçoit 50 livres de gages (G. 12 et 22).

(3) « Dans le voisinage de la rue des Béguines était une maison de débauche appelée *Les Etuves de la Tête-Noire* ». (Perreciot, *Les dénominations des rues de Besançon,* dans *Mém. et docum. inéd. publiés par l'Acad. de Besançon*, 1844, t. III, p. 75). — Les maisons de bains, qu'on appelait jadis *étuves*, étaient très souvent des lieux mal famés. La police en avait été réglée, à Besançon, par des ordonnances détaillées et fort curieuses, qui seraient un intéressant commentaire de ce passage de C., mais qu'il est bien difficile de citer. Je puis dire toutefois qu'une de ces étuves avait été désignée *expressément* comme

filles, prostituant honteusement leur corps, se prêtent aux passions des débauchés de la ville et aussi des étrangers qui, sitôt arrivés, s'en vont là comme à une école de corruption et de perdition pour la jeunesse.

< Tout ce que j'ai remarqué sur cette cité dans les meilleurs historiens, je l'ai transcrit et exposé sommairement et plus brièvement que ne l'eût demandé une telle cité. Je joindrais ici bien d'autres détails sur l'origine et l'antiquité de cette ville, la raison d'être et l'étymologie de son nom, sa noblesse, ses vieilles franchises, ses armoiries, ses magistrats, et les périls auxquels elle a été en butte par les guerres ou les incendies, sur ses remparts et ses châteaux bien fortifiés, sur les bâtiments, tant publics que privés, dont on la voit aujourd'hui parée, enfin sur ses familles illustres ; je dirais aussi la piété et la fermeté de plusieurs enfants de cette cité, par exemple de nombreux archevêques de cette ville et d'une foule de bienheureux martyrs reçus au ciel ; j'ajouterais enfin ici les temples magnifiques construits par les circoncis et les observateurs du sabbat, que les chrétiens transformèrent ensuite en temples de leur religion, et je parlerais des tombeaux fameux qu'ils renferment. Mais j'ai appris avec le plus grand plaisir de PARIS FAVERNIER (1), ton élève et mon cousin, que avec ta vaste érudition et ta haute intelligence, avec cette activité de fureteur que tu apportes aux questions de ce genre, tu t'occupes à mettre par écrit tous ces

maison de bains, pour les honnêtes femmes pendant le jour, et pour les hommes depuis la tombée de la nuit (On trouvera ces ordonnances de police dans le ms. 1038 de la Bibl. de Besançon, f° 371 et suiv.).

(1) PARIS FAVERNIER, prêtre, était né à Poligny. Il était fils de ROLLIN FAVERNIER, licencié ès lois et maire de Poligny en 1533. Il avait un frère, JEAN, et un neveu, PIERRE, chanoine, dont nous trouverons les noms plus loin (Chevalier, t. II, p. 358-359. — De Lurion, p. 236).

renseignements. D'autre part, la longueur de cette lettre m'empêche de donner tous ces détails, que j'aurais eu bien du plaisir à ajouter ici.

Quoique cette ville soit déjà par elle-même assez illustre et assez digne d'admiration, — ce qui lui donne encore de l'éclat, c'est la naissance du révérendissime et illustrissime François Bonvalot, abbé de Luxeuil, que chacun doit honorer et louer dans ses paroles et dans ses écrits; c'est aussi la famille fameuse des Granvelle, et leur palais construit en pierres de taille avec une singulière connaissance de l'art (1). »

De là partons directement vers le Doubs, qui fait presque tout le tour de la cité: j'en dirai quelques mots, car je ne me souviens pas d'en avoir vu mention ailleurs que chez les auteurs cités plus haut, sauf chez Sleidanus (2) et chez Boccace (3), dans son traité *Des cours d'eau*, où se trouve cette leçon défectueuse: « La rivière *Alduas dulis* fait le tour de la ville de *Volsontio* ». Je m'étonne que cette erreur n'ait pas été vue par Micyllus (4) qui a corrigé chez cet auteur, pour notre ami

(1) Le palais Granvelle est encore un des plus beaux monuments de Besançon. On en trouvera la monographie détaillée dans une étude de Castan, *Mém. de la Soc. d'Emul. du Doubs*, 1866.

(2) Jean Philippson, surnommé *Sleidanus* du nom de sa patrie, Schleiden, vécut de 1506 a 1556. Il traduisit en latin Commines (Strasbourg, 1545), Claude de Seyssel, et Froissart, qu'il abrégea. Il écrivit aussi vingt-six livres de commentaires *De statu religionis et reipublicæ, Carolo V Cæsare,* qui forment une impartiale histoire de la Réforme. — On trouvera son portrait, gravé sur cuivre, à la p. 130 de la 2e partie de la *Bibliotheca* de J.-J. Boissard (Francfort, in-4, éd. de 1630).

(3) C'est le célèbre auteur des *Contes*. Au fo CXVII de l'édit. de son *De casibus illustrium virorum* donnée en 1535 par Jehan Petit, est le Catalogue de ses œuvres. J'y ai trouvé en effet un *De fluminibus lib.* I; mais je n'ai pu consulter cet opuscule.

(4) « Jacques Micyllus, de Strasbourg, savant humaniste, « latiniste et helléniste distingué, que j'ai vu il y a deux ans à la

Hervagius (1), tant de fautes et de défectuosités. Il faut lire : « La rivière *Arduus Dubis* fait le tour de la ville de *Vesontio* », conformément au texte de César. — Sleidanus, le plus grand savant de notre temps, écrit, dans sa *Description de la France* (2) : « Le *Dubis*, « que César appelle *Arduus Dubis*, ne doit pas être « nommé ici : il prend naissance au-dessus de Besan- « çon et se joint à la Saône près de Verdun ».

Je m'étonne aussi que Paradin ait écrit que cette rivière prenait sa source non loin de la Saône (3), alors qu'il est évident et certain — je l'ai vu moi-même bien

« foire de Francfort, pendant la durée de laquelle il fait des « cours rétribués par la ville, a écrit... *Annotationes in J. Boccatii* « *Genealogiam deorum.* » (Gesner, f° 358).

(1) Ou Herwagen. Célèbre imprimeur suisse, qui avait épousé la veuve de Froben. Il était l'ami d'Erasme comme tant d'autres savants imprimeurs de cette époque. Il mourut de la peste à Bâle, en 1564.

(2) La *Descriptio Galliæ* de Sleidan se trouve à la fin de la traduction latine de Commines qu'il a donnée à Strasbourg, en 1545, sous le titre *De rebus gestis Ludovici... et Caroli.... Cominæi commentarii ex Gallico facti Latini a J. Sleidano.* La phrase citée par Cousin est à la p. 372. Elle est très obscure dans le texte de Cousin, mais elle est très claire dans celui de Sleidan, parce qu'on peut alors la rapprocher de ce qui précède. Sleidan énumère les rivières et les fleuves proprement français, puis il écarte la Meuse, la Moselle, l'Escaut et le *Doubs*, parce qu'ils naissent ou coulent en dehors du territoire français. « Le Dubis *aussi*, que César, etc. ».

Ces diverses manières de désigner le Doubs peuvent paraître bizarres. Mais les mss. de César présentent en effet, au lieu de *Dubis*, les formes *Alduabis*, *Alduadubis*, *Alduadusius*, *Alduasdubis*, etc. (Cf. l'édit. d'Oberlin, Leipzig, 1805, p. 44, note. — Desjardins, *Géogr. de la Gaule romaine*, t. I, p. 163). — Gollut en donne (p. 79) une singulière explication.

(3) Paradin écrit en effet : « La rivière, qui décrit presque autour de la ville un cercle qui semble tracé au compas.... prend sa source à peu de distance de la Saône » (Paradin, *De antiquo statu Burgundiæ,* 1542, p. 157).

des fois — que le Doubs tire son origine de la <haute> chaîne du Jura, connue par les écrits des anciens, et qu'il jaillit près de Mouthe (village agréable et assez renommé, qu'il arrose), à un ou deux milles de Nozeroy ma patrie, place forte remarquable par sa situation, la beauté de ses édifices et la politesse de ses mœurs, et le marché le plus fréquenté qu'il y ait dans toute la Bourgogne. Mais, puisque j'en suis venu à parler de cette ville, je veux aussi la décrire en quelques mots et la mettre sous vos yeux.

Si ce que je vais dire de **Nozeroy** est bien connu de soi et manifeste, et si j'en parle même plus longuement peut-être que je n'ai fait de Besançon, vous n'aurez pas de peine à me pardonner, mon savant ami Babet. Car il n'y a rien pour moi de plus charmant et de plus illustre que ma patrie. Vous n'avez guère vu de situation plus remarquable et plus agréable que celle de cette ville. Posée sur une colline élevée et aérienne, on peut reconnaître en elle comme le « nombril » de la Haute-Bourgogne : car toute son enceinte forme un plateau ; le reste s'abaisse en vallées de tous les côtés. Elle n'est pas bien grande, mais elle est telle cependant qu'avec son territoire resserré elle l'emporte sur les plus grandes villes de la Bourgogne. Jadis, et avant d'être ceinte de murailles, elle s'appelait *Nucillum* < et *Nuceria* >, des noisettes qu'elle produit en abondance : le pays était en effet planté d'une grande quantité de noisetiers, et la ville elle-même s'étendait entre des bois de noisetiers. Mais le prince Louis de Chalon, premier du nom, de retour en Bourgogne après l'expédition de Jérusalem, < mu de respect par le mystère de l'Incarnation du Verbe de Dieu, restaura la ville, et, l'agrandissant et l'entourant de murailles, il > l'appela *Nazareth* (qui signifie « fleuri » ou « couvert de buissons »), de Nazareth,

OPPIDUM NOZERET AB OCCIDENTE.

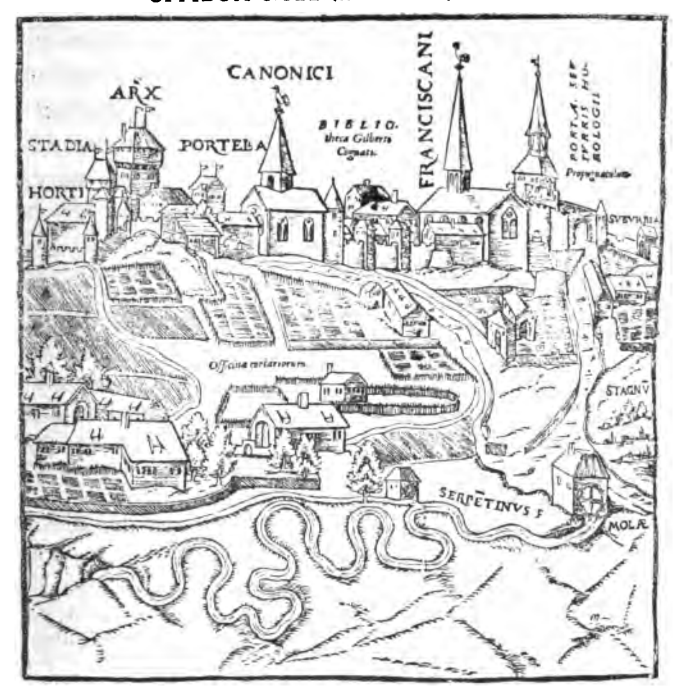


Légende. — *Porta...*, Porte ou Tour de l'Horloge. — *Franciscani*, Les Franciscains. — *Canonici*, les chanoines. — *Leonis...*, Hôtel de Léon Alexandre de Nozeroy. — *Arx*, le Château. — *Viridaria*, les vergers. — *Propugnaculum*, bastion. — *Suburbia*, les faubourgs. — *Horti*, jardins. — *Porta Nodi*, la Porte de Nods. — *Stadia*, mail. — *Migiæ*, Mièges. — *Piscinæ*, viviers. — *Officinæ coriariorum*, tanneries (5).

ville de Galilée, située aussi sur une hauteur et sanctifiée par le souvenir de la Salutation angélique et par celui de l'Incarnation du Verbe de Dieu et de Joseph, père

(1) La Bibl. municip. de Besançon possède (Fonds Chifflet, vol. 28, f° 223) deux vues de Nozeroy qui ont été tirées, au 16e siècle, sur les deux clichés de l'éd. de 1562, dont je donne ici une réduction. Mais elles portent un autre en-tête et sont suivies d'un poème latin d'un érudit de l'époque, à la louange de Nozeroy.

OPPIDUM NOZERET AB ORIENTE.



LÉGENDE. — *Portella*, la Portelle ou Poterne. — *Bibliotheca*..., bibliothèque de G. Cousin. — *Stagnum*, étang. — *Serpentinus f.*, la rivière de la Serpentine. — *Molæ*, moulins.

nourricier de Jésus (c'est d'elle aussi que le Christ a été surnommé *le Nazaréen*) (1). Il en a été de même pour bien d'autres cités, qui, situées en des lieux bien éloignés les uns des autres, ont été désignées par les mêmes

(1) Il est à peine besoin de dire que nous sommes ici en pleine fantaisie. On trouve anciennement les formes *Nuzeroi*, *Nosereth*, *Nozereth*, *Nozeray*, *Nuzerey* (Rousset, *Dict. géogr. du Jura*, t. IV, p. 497) et *Noseroy* (*Cartul. de Hugues de Chalon*). La ressemblance d'une de ces formes avec *Nazareth* est toute fortuite. Le mot paraît bien venir d'un dérivé de *nux*, *nucis*, et, comme il n'y a guère à tenir compte de l'orthographe, si variable jadis dans

noms : ainsi Verceil (1) en Lombardie et Vercel (2) en Franche-Comté, Amantium (3) près de Namur et Amance (4) sur la Saône, La Rivière (5), patrie de notre ami Claude Frontin (6) et..........(7) proche de Mantoue, Ruffey (8) en Franche-Comté et Rouffach (9) dans la Haute-Alsace. Ces exemples suffiront, suivant le mot de Virgile :

et crimine ab uno
Disce omnes (10).

les noms propres, *Nozeroy*, de quelque manière qu'on l'ait écrit, serait formé comme *Franois* (*Fraxinetum*, lieu planté de frênes).— Trois ans après la 1re édit. de l'ouvrage de C., un géographe allemand qui était son ami et dont nous retrouverons le nom tout à la fin, Sébastien Munster, donnait une 2e édit. de sa *Cosmographia* et empruntait ces détails à notre auteur. Une traduction française, faite sur cette 2e édit., était donnée à Bâle en 1565, et j'en extrais les lignes suivantes, qui se trouvent être ainsi une traduction de Cousin contemporaine de l'auteur même ; à ce titre, j'ai cru intéressant de les citer : « Loys, prince de Chalon, estant esmeu de reuerence envers l'incarnation du verbe céleste, quand il faisoit enuironner ceste ville de murailles, la nomma Nozereth, du nom de Nozereth cité de Galilée. » (*La Cosmographie universelle par Sebastien Monstère*, Bâle, 1565, f° 102).

(1) Chef-lieu d'arrondissement de la province de Novare.

(2) On retrouvera plus loin ce *Vercel*, qui est actuellement un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Baume-les-Dames.

(3) Je ne sais quelle est la ville que Cousin désigne par ce nom latin.

(4) En réalité, *Amance*, qui est aujourd'hui un chef-lieu de canton de la Hte-Saône, est sur un petit affluent de la Saône, à quelques km. de cette rivière.

(5) Canton de Pontarlier. On retrouvera aussi ce nom plus loin.

(6) Sur Claude Frontin, cf. p. 80, n. 3, la description de **La Rivière.**

(7) Je n'ai pas pu davantage assimiler ce nom à un nom moderne de ville voisine de Mantoue.

(8) Canton de Bletterans, arrondissement de Lons-le-Saunier. Cousin y reviendra dans la suite.

(9) Arrondissement de Guebwiller.

(10) *Enéide*, II, 65.



Ce nom hébreu de notre ville, que notre prince y avait comme transplanté, le peuple le prononça *Nozereth* en changeant l'*a* en *o* et en *e*, pour le distinguer, je crois, du nom de la ville de Galilée, ou plutôt, comme on a l'habitude de faire quand on ne comprend pas.

Quant à notre Nozeroy, il offre maintenant la figure d'un triangle, et il est partout si bien bâti qu'on jurerait que les maisons n'appartiennent pas à de simples particuliers, mais que chacune d'elles est une demeure seigneuriale. Les maisons en effet sont généralement construites en pierres, et elles sont communément très bien alignées. La première place y revient à celle que l'intendant du prince, Léon, dit de Nozeroy, a fait bâtir à grands frais, et dont la belle exposition frappe continuellement les regards des habitants de Nozeroy (1).

A l'extrémité ouest, dans la plus belle partie de la ville, est le château du prince, construction immense, magnifique, bâtie en pierres de taille bien alignées et parfaitement jointes (2), enfermée dans un mur qui est commun au château et à la ville, fortifiée enfin et défendue par huit tours très élevées. La plus grande, qui est magnifique et élégante, est couverte de plomb, d'où lui vient son nom de *La Tour de Plomb*; les autres sont couvertes de laves. Les toits des bâtiments sont faits de tuiles assemblées. On y entre au Nord par une cour qu'on rencontre tout d'abord, avant le château, et qui est entourée

(1) On l'aperçoit sur une des deux vues de Nozeroy que j'ai fait reproduire ici d'après l'édit. de 1562. — Ce Léon de Nozeroy doit être le Léon Alexandre de Nozeroy. que C. nomme plus loin dans sa liste des familles éteintes.

(2) « Il a deux étages, sans y comprendre les voûtes et l'appartement sous le toit, qui prend jour par des mansardes. Ces voûtes sont spacieuses et belles, formées comme des chambres, avec de grandes cheminées ». (Description du 18e s., dans les Mss. de la Bibl. municip. de Besançon, collection Dunand, vol. 22, fo 241).



de tous côtés par des constructions et des murs ; c'est là que sont les écuries, les granges, la maréchallerie et la halle. Puis on trouve un parapet et des fossés à pic, qui entourent de toutes parts le château ; des ponts les traversent et conduisent à une double porte, après laquelle vient un porche ou vestibule magnifique. A l'intérieur des murs du château, au milieu, est un espace carré et vide, qu'on appelle aussi « cour », et où sont quatre tours d'angle ou colimaçons, dont la construction imite la forme d'une vrille ou d'une spirale, et par où l'on monte des salles basses aux chambres du haut ; on n'arrive au-dessus qu'après avoir franchi cent marches : ce nombre atteint, on est au bout de l'escalier. Au milieu de la cour est une citerne, et une fontaine coule près du premier vestibule. Au couchant est un autre vestibule après lequel on trouve un escalier profond par où l'on descend dans le mail, les jardins et les vergers (1) : on y voit des portiques, des cours magnifiques, des viviers, des ruchers et des piscines, et l'on y retrouve l'enceinte des remparts avec des tours. A l'extrémité des appartements qui regardent le levant est la chapelle où un chœur de musiciens exécute les chants sacrés de l'office divin (2). A côté et tout de suite après est un escalier en colimaçon, construit avec infiniment d'art et

(7) « Le château avait un pont-levis qu'on a rendu massif ; il est entouré d'un large fossé *au-dessous duquel paraissent les vestiges d'un grand parc qui descendait jusqu'en bas de la colline* ». (Id., ibid.).

(8) « La chapelle du château occupe à l'Orient tout l'apparte- « ment du rez-de-chaussée : elle avait un plafond peint avec un « art merveilleux. La nef a cent pieds de longueur sur 40 de « largeur. Le sanctuaire est d'une largeur égale, sur 20 pieds « de long. Il a trois voûtes, qui couvrent chacune un autel orné « de peintures dont les attitudes et le coloris sont très beaux : « mais les règles de la perspective et du dessin n'y sont pas « observées. » (Id., ib.).

de soin, et qui mène à une tour d'angle quadrangulaire de la façade extérieure : au sommet de ce colimaçon est suspendue la petite cloche de la chapelle (1).

Il y a à l'intérieur, pour défendre non seulement le château, mais aussi la ville, des machines de guerre, qu'on appelle « bombardes », du bruit qu'elles font : il y en a de grandes, de moyennes et de légères, qui sont des pièces de campagne ; d'autres, montées sur chevalet, sont de forme allongée ; d'autres enfin se tiennent à la main. Parmi les grandes, la plus considérable, qui est d'un travail merveilleux, a dix-huit pieds de long, et les boulets de pierre qu'elle lance pèsent trois cent trente livres (2).

Pour décorer les murs, il y a des tapisseries et des tentures admirables, tissées en or et en fils de couleurs variées : les plus remarquables sont celles qui renferment des sujets de l'Ancien et du Nouveau Testament (3).

(1) Il s'agit sans doute de la chapelle de la princesse, qui était « dressée dans une espèce de guérite suspendue » (Id., ib.). Au 18e s., on y voyait encore, intactes, les peintures du 16e.

(2) D. Monnier a publié, dans l'*Annuaire du Jura pour 1857* des extraits de cinq inventaires du 15e et du 16e s., où l'on retrouve plusieurs des objets énumérés par C. « En la chambre « de l'armurerye, il y avait six grosses couleuvrines de fer, « montées sur chevalets ; deux autres semblables, non montées; « .... huit harquebutes à main sans manche ; ... une grosse « bombarde de fer qu'est en la salle basse, à laquelle bombarde « doit être mis un pau qu'estoit foit pour le moule de la bom- « barde, pesant 200 livres » (p. 174-5). — En 1638, la ville de Gray avait dans son artillerie deux pièces de campagne portant les armes de Chalon et de Nozeroy, et qui avaient dû être amenées du château de Nozeroy (J. Gauthier, *L'artillerie de la place de Gray pendant les guerres du 17e siècle*, dans le *Bulletin de la Société d'agriculture... de la Hte-Saône*, 1892, pp. 10, et 15).

(3) « On remarquait principalement, dit D. Monnier (p. 173) « les sept grands pans de la belle ancienne tapisserie de la mai-

Ce château, à cause de son agréable situation, de la salubrité du pays et de l'abondance du gibier, a été jusqu'ici la résidence des princes d'Orange (1).

Mais revenons maintenant à la ville. Elle a un collège de chanoines et un de Cordeliers, qui possèdent tous deux des bâtiments vastes et superbes, et des églises magnifiques où resplendissent le marbre, les statues, les tableaux, les peintures, et toutes sortes de beautés. On y trouve aussi un hospice pour les pauvres (2). Quatorze cents ans environ après

son de Chalon, que l'on nomme le *Vieux et le Nouveau Testament* ». Puis venaient « la tapisserie de *volerie*, qu'estoit en la salle de pierre ; la tapisserie des *fontaines*, qu'estoit en la chambre du prince ; la tapisserie des *bûcherons ;* puis enfin la tapisserie de *verdure* à feuillage ». Il y avait aussi les tapisseries de la *bergerie*, avec des *écriteaux* : elles étaient « à grands pans semés de fleurs et de violettes ; et y sont les personnaiges bergiers avec moutons, de mesme grandeur et largeur ».

(1) Des traductions isolées de cette description du château ont été données par le président Clerc dans son *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté* (t. II, p. 441-2) et par M. Sandret dans son *Philibert de Chalon,* 1889, p. 5-6. Celle du président Clerc ne brille pas par la fidélité, quoi qu'en dise Rousset qui l'a reproduite. — On a conservé deux descriptions du 18e s. qui permettent de faire une intéressante comparaison avec celle de C. Ce sont, outre la descr. manuscr. de la Bibl. de Besançon (voy. p. 35, n° 2), celle que le P. Romain Joly a donnée dans ses *Lettres à Mlle d'Udressier* (1779, p. 52-54). — Le château de Nozeroy fut entièrement démoli et les pierres furent mises en vente lors de la Révolution ; une tour était restée en partie debout, elle fut renversée par la foudre en 1868. Le prince d'Arenberg, propriétaire actuel, « a fait dépouiller de leur enveloppe de terre et de décombres les vastes substructions, encore intactes, de ce magnifique château, et, à la place des fossés qui l'entouraient, a fait ouvrir une promenade publique qui permet d'admirer la masse des fondations mises à découvert » (Sandret, *op. cit.*, p. 6).

(2) C'est évidemment celui qui était situé près de la porte de Nods, et dont C. parlera plus loin.

J.-C., JEAN DE CHALON, prince d'Orange, et MARIE DE BAUX, sa femme, firent élever < et bâtir à grands frais>, dans un hôpital (1) qui tombait presque en ruines, une nouvelle église dédiée à saint Antoine. Ils y ajoutèrent un petit chapitre formé d'un doyen et de six chanoines, et fondèrent des prières perpétuelles en constituant une rente annuelle (2). Cette église fut enrichie, dans la

(1) C. se sert ici d'un mot grec qui signifie proprement « hôtellerie ». Il s'agit du plus ancien *hôpital* de Nozeroy, qui avait été fondé en 1362 par Hugues de Chalon, avec la participation des habitants du bourg. On trouvera l'acte de fondation dans un travail de M. Pidoux, intitulé *Notice... sur l'hôpital royal de Sainte-Barbe de Nozeroy* (*Mém. de la Soc. d'Emul. du Jura*, 1903-4, p. 59-62).

(2) L'acte de fondation, qui est du 27 mai 1411, est au *Manuel des titres* du chapitre de Nozeroy, f° 1 à 6 (*Arch. dép. du Jura*, fonds non classé de l'église collégiale de N.). Il commence ainsi : « En l'honneur de la Sainte-Trinité..., nous Jehan de « Chalon, seigneur d'Arlay et prince d'Oranges, voulons et « ordonnons estre faict ung collège de chanoines séculiers, en « notre ville de Nozeroy, au lieu où l'on dict *en l'Hospital*, et en « la chappelle et église d'iceluy, pour y faire le sainct service de « Dieu, etc. ».

Ainsi, C. a tort de dire que Jean de Chalon « éleva » une « nouvelle » église. Voici quelle fut son œuvre. Il y avait à son époque un hôpital fondé 50 ans auparavant, par son père, sous le vocable de saint Antoine, et doté, par le fondateur, d'une chapelle qui était probablement la vieille église paroissiale (Pidoux, *Notice sur l'Eglise collégiale de Saint-Antoine*, p. 5). Dans cette chapelle, Jean de Chalon institua, en 1411, le chapitre dont parle Cousin. L'église fut *agrandie* entre 1415 et 1450 (Pidoux, *id.*, p. 23).

Outre le doyen et les six chanoines, Jean de Chalon institue deux « choriaux » ou chantres. Le maître d'école, « s'il est suffisant à gramatique et en musique », recevra cinq deniers estevenants par jour pour aider de sa science les deux chantres. Le prince assigne pour tout ce service cent florins d'annuelle et perpétuelle rente sur sa part de revenu aux sauneries de Salins, et transporte au nouveau chapitre toutes les rentes qui avaient été constituées au profit de l'hôpital Saint-Antoine. Mais on

suite, tant par LOUIS, leur premier enfant, que par GUY d'ETERNOZ, chevalier, et curé de Coulans (1), et, vers l'année 1424, elle reçut plusieurs prérogatives qui en assurèrent la durée (2). Une exemption du droit commun et un privilège lui furent accordés par Thiébaud, archevêque de Besançon, en 1422 (3). A cette église sont annexés le prieuré et la cure de

prélèvera dix florins par an « pour accomplir l'hospitalité et réfection des pauvres de l'hospital ».

Par son testament, en date du 3 octobre 1418, Jean de Chalon confirma cette rente, et il y ajouta toutes les vignes, terres et rentes qu'il avait en la châtellenie d'Arbois (*Manuel des titres*, f° 6, v°).

(1) GUY D'ETERNOZ, curé de Coulans (Eternoz et Coulans sont dans l'arrondissement de Besançon), avait fondé, vers l'an 1412, à Eternoz, une église collégiale à laquelle il avait donné le fief qu'il possédait dans cette terre et une partie considérable de ses autres droits patrimoniaux (Guillaume, *Nobiliaire de la ville de Salins*, p. 119-120). Louis de Chalon attribua à la nouvelle collégiale une rente de vingt florins d'or à prendre sur sa part de rentes sur la saunerie de Salins (*Manuel des titres*, f° 6). Puis, avec le consentement de Guy d'Eternoz, il fit prononcer l'union de ce chapitre à celui de Nozeroy. Enfin, par son testament, daté du 7 septembre 1462, il légua au chapitre de Nozeroy une rente de 500 francs. A son tour, le 7 octobre 1481, Hugues de Chalon donnait, pour la fondation d'une grand-messe de *Requiem* chantée avec diacre et sous-diacre, une rente annuelle de 20 florins. — Toutes ces rentes furent confirmées, le 5 janvier 1718, par un arrêt du Conseil d'Etat qui ordonna de les faire figurer à l'avenir dans les états des charges assignées sur les domaines et salines du comté de Bourgogne. Dans cet arrêt, chaque rente est évaluée désormais en monnaie de France ; le total s'élève à 455 livres 10 sols 4 deniers (*Manuel des titres*, *passim*).

(2) C. doit faire allusion ici à la bulle de Martin V qui, en 1424, confirma tous les privilèges du chapitre de Nozeroy (Rousset, *Dictionnaire des communes du Jura*, t. IV, p. 514).

(3) C. veut parler d'une exemption de visite de l'ordinaire, qui fut en effet accordée par l'archevêque Thiébaud, le jeudi après la Saint-Luc, en 1422 (*Manuel des titres*, f° 8).

Mièges (1), avec toutes les églises des divers écarts, dont les principales sont celles de **Mignovillard** et de **Fraroz**. En l'église qu'il venait d'élever, le même prince Jean institua HUGUES BARDOILLIER comme doyen du chapitre, et AIMÉ CONSTANTIN, HUMBERT VISIN, PIERRE SORDET, GUILLAUME BUCHIN, JEAN NOIRON et JACQUES VUILLEMIN comme chanoines (2).

Après Hugues Bardoillier, on institue doyen ETIENNE VIGNIER, qui mourut en 1505. Il eut pour successeur PIERRE NICOD, qui mourut le 3 juillet 1507 (3). On lui substitua ALEXANDRE RAVERGNIER, déjà chanoine, qui mourut le 25 janvier 1517. On mit à sa place JEAN CLERC, déjà chanoine ; il mourut le 4 avant les calendes de septembre (29 août) (4), l'an du Christ 1525. Il eut

(1) C'est encore à l'intervention de Louis de Chalon qu'est due cette annexion. Les familiers de l'église de Mièges y consentirent par acte daté du lundi après la fête de l'Invention de Saint-Etienne, en 1437 (5 août). Quatre jours après, vendredi avant la fête de saint Laurent martyr, l'official de Besançon, chargé de l'enquête par le pape Eugène IV, prononçait l'annexion. Quant à la bulle d'union, on en ignore la date (Rousset, t. IV, p. 172, se trompe en proposant 1432, puisque la décision de l'Official est de 1437); mais on a une bulle de Léon X, de septembre 1516, qui confirme cette union (*Manuel des titres*, f°s 14, 18 et suiv., 105 et suiv.).

(2) CONSTANTIN est prénommé par Cousin *Erasmus :* c'est une transposition de *Aimé*, *aimer* se disant en grec *erân*. On retrouve plusieurs fois cette forme dans la suite. — Le deuxième chanoine que nomme Cousin est appelé *Visin*, *Visain* ou *Visun* dans divers actes qui sont au *Manuel des titres* (f°s 6, 15 et 67).

(3) Il fut inhumé dans l'église Saint-Antoine. « Une dalle gothique y recouvre le tombeau des membres de la famille Nicod, dont *Pierre Nicod*, chanoine » (A. Pidoux, *Notice... sur l'église collégiale de Saint-Antoine de Nozeroy*, 1901, p. 34).

(4) Il y a ici une erreur de Cousin, puisque le testament de JEAN CLERC est daté du 29 *novembre* 1525 (et non du 30, comme dit Chéreau). Par ce testament, Jean Clerc instituait héritier de ses biens le chapitre de Saint-Antoine, à charge de dire à son

pour successeur Jean Tornond, docteur en droit civil et en droit canon et chanoine, qui était official de Besançon lorsque, le 2 août 1547, il fut enlevé prématurément par l'injustice du destin. Il fut enterré dans l'église Saint-Etienne (1). De son vivant, il avait été remplacé comme doyen par Etienne Tornond, son frère, maître ès arts et très habile en latin et en grec (2).

intention deux messes anniversaires, l'une à Mièges, l'autre à la Collégiale (*Manuel des titres*, f° 67).

On remarquera que C. désigne les dates, tantôt suivant le procédé moderne, tantôt suivant le procédé romain. Dans ce cas, quand le jour est désigné par calendes, nones ou ides, il faut toujours compter, comme on faisait chez les Romains, *avant* les calendes, les nones ou les ides. S'il pouvait y avoir le moindre doute sur ce point, il serait levé par les explications que donne C. lui-même sur sa manière de compter, dans son *Calendarium* (Edit. de 1562, t. II, p. 261).

(1) Il avait été reçu chanoine de Saint-Jean de Besançon le 5 janvier 1546 (*Arch. du Doubs*, G. 194). Quant au lieu de sa sépulture, je ne sais si le renseignement donné par C. est exact. En tout cas je n'ai pas rencontré son nom parmi ceux des personnages enterrés à Saint-Etienne, dont les noms ont été relevés par J. Chifflet, abbé de Balerne, en 1659, et publiés en 1880, dans les *Mémoires de l'Académie de Besançon,* par M. J. Gauthier. Mais cette liste renferme d'autres personnages cités par notre auteur et que nous avons déjà rencontrés ou que nous rencontrerons plus loin.

J'ai trouvé sur Jean Tornond, dans une lettre sans date de Cousin à Erasme (Edit. de 1562, t. I, p. 299) un bien intéressant passage que je traduis ici : « Presque partout nos maîtres enseignent le grec à leurs élèves. Le doyen de notre chapitre, Jean Tornond,... consacre à étudier cette langue tout le temps qu'il peut prendre (exactement : *rogner*) sur ses occupations indispensables ; et rien ne le rebute, ni la difficulté du travail, ni le poids de l'âge : il aime mieux apprendre tard que jamais, et, quand il s'agit d'apprendre, peut-il être tard ? ».

(2) Etienne Tornond fut un des amis de Cousin. Celui-ci lui dédia son livre *De tropis scripturæ sacræ* (Ed. de 1562, t. II, p. 3 et suiv.). De son côté, Tornond fit, sur la *Description de la Haute-Bourgogne,* une petite pièce de vers (éd. de 1552, p. 146-7 ;

Après les six premiers chanoines, on institua ceux qui suivent : Alexandre Sordet, Jean Sage, Hugues Chaperon, Hugues Bardoillier, neveu de Hugues Bardoillier le doyen ; Pierre Cordier, qui fit construire l'hospice à la porte de Nods, le 27 avril (1) ; Pierre Cuynet, < docteur ès droits, qui mourut le 13 septembre 1494 et fut inhumé dans la même église, au Midi > (2) ; Etienne Gallier, musicien ; Jean Basivette (3), mort le 8 juillet 1526 ; Aimé Gauthier, mort le 4 janvier 1535 ; Pierre Morond, mort le 17 avant les calendes de juin (16 mai) 1531 ; Etienne Fournier <né en 1479 et ins-

1562, t. I, p, 433) où il dit que C. « est illustre dans le monde par les doctes ouvrages qu'il écrit dès longtemps, d'une plume si élégante qu'on a raison de l'appeler l'honneur de notre Nozeroy ». — Il mourut en 1571, après avoir fondé par testament une pension pour l'entretien de deux enfants de chœur à la Collégiale de Nozeroy (*Manuel des titres*, f° 209).

(1) Je ne sais à quoi se rapporte cette date, si vague et si incomplète.

Pierre Cordier l'aîné, prêtre et chanoine de Nozeroy, acheta le 25 juillet 1482, de Aimé de Louverot, écuyer, une maison de pierre et de bois avec un curtil, assise en la ville de Nozeroy, touchant de « sannoise » (ouest) la muraille de la ville, et ce pour le prix de 300 francs. Il s'engageait, en faisant cet achat, à fonder dans cette maison un hôpital et à « l'arrentir » (*Manuel des titres*, f°s 36 et 37). C'est l'hospice dont C. parle ici, et qu'il a déjà nommé plus haut. — Je retrouve encore le nom de Pierre Cordier dans un acte du 12 mars 1487 (*Id.*, f° 111).

(2) Sa tombe existe encore, mais « elle est presque complètetement effacée ; on en aperçoit à peine le dessin, et de l'inscription on ne peut plus lire que MRE PIERRE CVYNET... AMEN ». (Pidoux, ouvr. cité, p. 33).

(3) Peu de temps avant sa mort, le 31 mai 1526, Jean Basivette avait fondé trois messes annuelles à dire en l'église Saint-Antoine, à la chapelle de la Trinité. Il donnait, pour le service de cette fondation et de quelques autres encore, diverses terres et une rente de six livres estevenantes, qu'il assignait sur une maison qu'il avait à Nozeroy (*Manuel des titres*, f° 67).

titué chanoine l'an 1500, le 7 juillet >; CLAUDE CORDIER (1), neveu de Pierre Cordier le chanoine, mort le 5 avant les ides d'août (le 9 août) 1524. Il eut pour successeur PIERRE GARNIER, aumônier de Philibert, prince d'Orange, qui mourut le 9 novembre 1531.

Lorsque Jean Clerc eut été appelé au décanat, il fut remplacé dans son canonicat par JACQUES DEHENAULD (2), docteur < ès lois >.

A la mort d'Etienne Fournier, Jean Tornond le remplaça comme chanoine; et, quand lui-même eut été nommé doyen, il eut pour successeur dans son canonicat FRANÇOIS BARDOILLIER, clerc musicien.

Après le décès de Jean Basivette, on constitua chanoine JEAN SAUVIEN, conseiller de Philiberte de Luxembourg et précepteur des enfants du frère de cette princesse.

Pierre Garnier mort, on mit à sa place ALEXANDRE SOMBARDE, le 20 novembre 1531.

A Pierre Morond succéda AIMÉ JACQUES (3), le 3 octobre 1534.

GILBERT COUSIN (4), de Nozeroy, né de Claude

(1) Le 4 décembre 1523, CLAUDE CORDIER fondait quatre messes à l'hôpital. De plus, chaque chanoine devait aller à son tour visiter l'hôpital et voir comment il était administré. Pour ces divers services, Claude Cordier assignait une rente de vingt-cinq francs sur ses propriétés (*Manuel des titres*, f° 60).

(2) Ce JACQUES DEHENAULD doit être le même que Jacques D., prêtre de Nozeroy, qui fut parrain, le 6 oct. 1563, d'une fille de Jean Dehenauld et de Jeanne Cuynet (Cette fille, Charla ou Charlotte, épousa Gilbert Cousin, filleul de notre auteur, et fils de son frère Hugues le Vieux. Cf. *Mém. Soc. d'Emul. du Jura*, 1899, p. 273-274).

(3) AIMÉ JACQUES était chapelain de la chapelle de Mignovillard au moment où cette chapelle fut réunie à la mense capitulaire de Nozeroy, par le pape Léon X (*Manuel des titres*, f° 108).

(4) Sur la famille de G. Cousin, on trouvera une étude très documentée dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du*

Cousin et de Jeanne Daguet, le mercredi 21 janvier 1506 (1), vers six heures du matin, sous le règne, en Allemagne, de Maximilien, fils de l'empereur Frédéric III, et vingt-huitième empereur d'Allemagne, — en France, de Louis XII, — à Rome, du pape Jules II, — G. Cousin, disciple et secrétaire de Didier Erasme de Rotterdam, et auteur de cette *Description géographique*, fut établi premier chanoine par René de Nassau, prince d'Orange et successeur (2) de Philibert de Chalon, et il succéda à Aimé Gauthier dans son canonicat, le lendemain de son décès.

« Dans cette église, un monument en marbre de la plus grande magnificence a été élevé près du grand autel en l'honneur de CLAUDE, fils de Jean de Chalon prince d'Orange, et de Philiberte de Luxembourg, lequel mourut le 8 novembre 1500 (3). Voici l'inscription de ce tombeau, gravée sur une table fixée au mur :

Jura, 1899, pp. 251 et suiv. On pourra la compléter par J. Mathez, *Un Conventionnel pontissalien, Michaud de Doubs*, Pontarlier, 1883, p. 9-10.

(1) Au tome II, p. 250 et suiv., de l'éd. de 1562, G. Cousin a donné, sous le titre de *Calendarium*, des éphémérides empruntées à l'histoire sacrée et à l'histoire profane ; il y a, fort gravement, inséré la date de sa propre naissance ! « Januar. 21, *Natalis Gilberti Cognati Nozereni, anno 1506* ».

(2) René de Nassau était fils de Claude, sœur de Philibert de Chalon et femme de Henri de Nassau. Institué héritier par Philibert, il fut proclamé son successeur le jour de ses funérailles (Cf. Ulysse Robert, *Philibert de Chalon*, pp. 42 et 454). — Le texte de C. a ici un adverbe grec, ἐντελῶς, qui signifie *complètement*, et qui indique que le nom, les titres, les armes des Chalon, *tout* devint la propriété de René de Nassau. Dans la *Généalogie des comtes de Nassau*, par G. Cousin (éd. de 1552, p. 157), je lis un mot qui exprime à peu près la même idée : « Renatus Nassovius... Philiberto a Chalon... *ipsum repræsentans* in hæreditate successit ».

(3) « En l'entrant du mois de mai (1500), la reine fut en voyage à Saint-Claude, et de là à Lion-le-Saulnier... tenir un fils du

Ci gît, enlevé dans son enfance, Claude, objet d'amour et de douleur pour un héros, son père. Anne, reine de France et héritière de Bretagne, l'avait tenu, suivant l'usage, sur les fonts sacrés. Dix fois seulement Phébé avait accompli sa course mensuelle quand ses membres glacés furent portés sous la terre humide (1).

Aimé Jacques mort, son successeur fut, le 15 novembre 1552, JÉROME LUDET, qui transféra son canonicat à FRANÇOIS TOURNIER, le 4 août 1556, moyennant une pension.

Après la mort de François Bardoillier, son successeur fut JEAN MASSON (2), le 1er août 1558.

Jacques Dehenauld transféra lui aussi son canonicat à LOUIS ROYET, l'an du Seigneur 1561, le douzième jour de mars, moyennant un échange et une pension.

JEAN SAUVIEN, après la mort de son oncle Jean Sauvien, obtient son canonicat l'an du Seigneur 1561, au mois de juillet. >

prince d'Orange... Des danses, banquets, ébats et joyeux passetemps qui à ce voyage furent faits, ne ferai autre compte, si n'est que peu durèrent les jours à ceux qui là se trouvèrent ». ·*Chronique de Jean d'Auton*, publiée par R. de Maulde pour la Société d'Hist. de France, en 1889 ; t. I, p. 284 et suiv.).

(1) Ses restes furent transférés plus tard à Lons-le-Saunier, dans l'église des Cordeliers. Sa mère lui fit faire alors une épitaphe, qu'on peut lire maintenant sur le mur de droite de la grande chapelle de la Vierge, et dont voici la transcription exacte : **Cy git Claude de Chalon, | seigneur d'Arguel, fils de | messire Jehan de Chalon | et de dame Philiberte de Luxam | bourg, qui trespassa ou | mois de novembre mil | cinq cens. Dieu luy face | mercy.**

(2) Dans un acte du 13 février 1525, je trouve un JEAN MASSON, apothicaire, fils de Pierre Masson, d'Arbois, lequel doit être le père du chanoine Jean Masson (*Manuel des titres*, f° 80). Le chanoine figure lui-même dans un acte du 10 mai 1563 (*id.*, f° 70). Il avait été séchal du chapitre de 1560 à 1561 (Arch. du Jura, fonds non classé, 1er carton).

D'autre part, à cette église, les citoyens les plus haut placés et les plus puissants ont ajouté, en 1515, une chapelle d'un grand travail, consacrée à la Trinité (1). Ils l'ont enrichie de grands présents, et, au moment de mourir, ils lui laissent journellement de nombreux legs. Plusieurs en effet sont déjà délivrés des affaires de la terre ; voici leurs noms : Jean Clerc, doyen, Jean Basivette, Claude Cordier, Aimé Gauthier, Pierre Morond, tous chanoines de cette église ; les frères BERNARD et JOACHIM DE CHALON, de noble naissance (2). CLAUDE DE MONTRICHARD (3), maître d'hôtel du prince, est mort le 18 août 1529. CLAUDE COUSIN, mon père, est décédé à l'âge de 70 ans, le 14 mars 1548. JEAN SURRIN < et JEAN HEROLD (4) > lui ont fait poser les épitaphes suivantes :

Ci gisent les ossements et la cendre du père d'une nombreuse famille. Sa vie pieuse lui donne le bonheur au séjour céleste. Quittant la masse du corps déposée au tombeau, l'âme est partie d'ici-bas pour le ciel, mais la terre, riche du corps, se

(1) Ils formaient une *confrérie* ou *Calende* (Voy. p. 51, n. 2), dite *de la Trinité* ou encore du *Saint-Sacrement*. — La date de 1515 doit être inexacte, puisque le traité passé entre Philiberte de Luxembourg et les habitants de Nozeroy pour la construction de cette chapelle est du 2 mars 1519 (Inventaire de la maison de Chalon. dans les Mss. de la Bibl. de Besançon, coll. Droz, vol. 18, f° 63).

(2) C'étaient deux bâtards de Chalon. Voir plus loin. p. 56, et la n. 2.

(3) Son épitaphe se lit encore en partie dans l'église Saint-Antoine ; elle est en lettres gothiques : ... Claude de Montrichard..., maistre d'hostel de Madame la princesse d'Orange..., qui trespassa le 18 décembre l'an... » (Pidoux, p. 34). On remarquera que le mois du décès n'est pas le même que dans C. ; mais il s'agit certainement du même personnage.

(4) BASILE JEAN HEROLD, né à Hochstedt en 1511, s'établit à Bâle vers 1546, y publia de nombreux ouvrages sur des sujets fort divers, et y mourut vers 1580. Son fils Emmanuel eut Cousin pour précepteur.

réjouit. O passant, félicite celui qui est revenu au ciel sa patrie, et puisse-t-il t'y conduire toi-même ; prie Dieu pour le fléchir.

POUR LE TOMBEAU DE CLAUDE COUSIN DE NOZEROY.
CONSACRÉ A DIEU HÔTE DES SAINTS.

Les hommes qui ont connu Claude Cousin, qu'avec des larmes affectueuses, au milieu du deuil de Jeanne Daguet, sa compagne féconde, cette femme d'une chasteté insigne, une nombreuse postérité a enfermé sous cette tombe, — ceux-là attestent qu'à l'égard des étrangers, il était aussi le modèle de l'hospitalité et de cette bonté qui aime à rendre service à tous. Et ce qui montre bien avec quelle fidélité il a servi ses princes, c'est qu'ils lui donnèrent dans sa patrie les fonctions de gouverneur, dont il s'acquitta à son éloge, et où il mérita la gloire d'un bon citoyen et le surnom d'Ami de la patrie. Il reste de sa piété, de son honnêteté et de sa modération un témoignage considérable, cette belle famille qui, à la gloire du nom bourguignon, élevée aux plus hauts degrés de dignité et d'honneur, agréable aux rois et aux grands, augmente encore la renommée de la race des Cousin. Comme le soleil éclaire les autres astres, son fils Gilbert illumine la Séquanie entière de l'éclat des belles-lettres. Et ainsi, que (comme le Phénix) il ait seulement changé son existence terrestre contre une postérité sans fin, il y a autant de piété à le croire, qu'il est certain que, dans le sein d'Abraham, père de toute hospitalité, dans ce sein qui recueille toutes choses, il attend de son côté, dans le calme, la voix et la trompette des anges appelant les âmes au céleste festin. — Telle fut la récompense d'une vie honorable, tel fut le fruit d'une pieuse institution : tu dois y attacher ton esprit, ô toi qui lis ces lignes. Tel est l'avis qu'a voulu te donner le vieillard qui gît sous cette tombe, lorsqu'il mourut, à l'âge de 70 ans, l'an 1548 après la naissance du Christ, le 14 mars (1).

(1) Le texte est grossièrement altéré, et inexplicable en cet état. Je lis *mercedes* au lieu de *merces*, *traditionis* au lieu du baroque *traducis*, *admoneri* à la place de *admonere*, et *discederet* au lieu de *discideret*.

Basile Jean Hérold, reconnaissant à son patron, a fait placer cette pierre à ses frais.

GIRARD MALPERTUIS (1) ; JEAN DEHENAULD le jeune (2), receveur du prince, mort le 15 avril 1548 ; PIERRE CUYNET ; HUGUES CUYNET, GUILLAUME GRAND ; CLAUDE GLANNE, président d'Orange (3) ; MARCEL REVERGNIER ; ADRIEN FAROD ; LAURENT RÉMOND (4) ; ANTOINE CAT (5), docteur en droit ; PIERRE MONTENET (6) ; GUILLAUME VER-

(1) Je trouve son nom au f° 66 du *Manuel des titres...*, dans un acte du 31 mai 1526 qui nous le montre propriétaire de terrains et d'une maison à Nozeroy, à côté de Claude Cousin, de Claude Belot et de Jean Basivette le chanoine.

(2) L'éd. de 1552, p. 137, renferme une épigramme de 6 vers, assez insignifiante, adressée par Cousin à ce personnage.

(3) On donnait ce titre à un officier de la maison de Chalon, dont les fonctions sont mal connues. Son traitement, vers le temps de C., était de 60 fr. par an (*Compte général de la maison de Chalon pour 1537*, Arch. du Doubs, E. 1290). — CLAUDE GLANNE, docteur en droit, figure avec ce titre de *président d'Orange* dans un acte de 1520, et avec celui de *bailli de la maison de Chalon* dans des pièces de 1522 et de 1523 (*Invent. de la maison de Chalon*, Bibl. de Besançon, coll. Droz, vol. 18, f°s 63, 65 et 66). Un acte de 1523 (Arch. du Doubs, B. 2611) le qualifie *bailli de Jougne* ; un de 1526, *bailli de Châtelneuf* (*Id.*, C. 81).

(4) LAURENT RÉMOND figure dans un acte de 1497 en compagnie de JACQUES BOUVARD comme « conseiller du prince d'Orange et receveur d'icelui en sa seigneurie de Nozeroy ». (Bibl. de Bes., coll. Droz, vol. 18, f° 38).

(5) Conseiller de Philibert de Chalon en 1523 (Arch. du Doubs, B. 2611). Vers 1526, il est « procureur général de Philiberte de Luxembourg » (Id., B. 2650). Au mois d'août 1530, on le voit chargé par Philiberte d'instructions à remettre à l'empereur au sujet des obsèques du prince d'Orange (U. Robert, *Philibert de Chalon*, n. 2 de la p. 7). Je retrouve encore son nom dans un acte du 11 décembre 1533 (Coll. Droz, 18, f° 84). — Sa veuve, Charlotte Belot, fit des fondations pieuses en l'église Saint-Antoine (Pidoux, *op. cit.*, p. 19).

(6) PIERRE MONTENET, ou MONTANET, s^r du Nant, avait été, avec Pierre du Ploisy, argentier de la maison de Chalon (U. Robert, *Philibert de Chalon*, p. 23, n. 1).

MOD, mort le 6 mars 1526. Sa mort a inspiré à Guillaume Vermod, son petit-fils (1), l'épitaphe suivante :

Celui qu'un prince très honoré, le défenseur, la gloire de la Bourgogne, PHILIBERT, s'associait jadis comme conseiller et comme ministre, le voici, hélas! caché dans ce tombeau. Et, quoique rien ne puisse briser la volonté des Parques, ni la religion, ni la piété, ni la justice, ni la loyauté, pourtant il n'est point mort, puisque sa renommée vole ainsi à travers le monde, impérissable. Mais, pour tous les services qu'elle a reçus de lui, la Bourgogne dira : Puissent reposer en paix les restes de Vermod !

BALTHAZAR BELOT (2) est mort le 15 novembre 1541; JACQUES TORNOND, le 5 décembre 1550; J. RATTE (3), le 5 février 1546; ANTOINE SOMBARDE ; JUNOT PARCENT (4) ;

(1) L'éd. de 1552, p. 142-143, renferme 3 pièces de vers de ce G. Vermod sur le présent ouvrage de G. Cousin. Elles sont sans intérêt et affirment seulement la supériorité de Cousin sur Paradin.

(2) Frère de Claude, dont il va être question plus loin. — On rencontre, dans les titres de la Collégiale de Nozeroy, de nombreux BELOT. Mais il est difficile et, en somme, peu intéressant, de retrouver les liens de parenté qui les unissent. Je me contenterai de dire que CLAUDE et BALTHAZAR furent anoblis par Charles-Quint en 1531 et que d'eux sortirent plusieurs branches, entre autres celle des Belot de Villette, qui s'éteignit la dernière, au 18e siècle.

(3) Il y avait eu un JEAN RATTE, qui avait été secrétaire de S. M., et qui avait eu deux enfants, FRANÇOIS et JEAN. Ce dernier Jean étant mort le 30 déc. 1564 (Bibl. de Besançon, Mss., coll. Durand, vol. 11, f° 373, v°), et C. écrivant vers 1550, c'est du premier, c'est-à-dire du père, qu'il veut parler. D'ailleurs, un peu plus bas, FRANÇOIS nous est donné comme *héritier* et *successeur* de JEAN dans ses droits de confrère de la Trinité : le fils avait succédé au père.

(4) JUNOT PARCENT possédait une maison et une grange à Nozeroy « en la grand rue près les halles ». Il les vendit à Jean Masson antérieurement au mois de février 1525 (*Manuel des titres*, f° 80).

Roger de Vers ; Hugues Bardoillier, mort le 14 septembre 1528 ; Nicolas Bovot.

Presque tous ces hommes (1) sont enterrés dans cette même église, sous des tables carrées en marbre, sur lesquelles on lit l'année et le jour de leur mort, gravés en capitales. — Il ne reste plus aujourd'hui que Pierre Nicod et Claude Belot, frère de Balthazar. Mais quelques-uns des morts ont été remplacés par leurs fils et par leurs héritiers, parmi lesquels je citerai François Ratte, les frères Belot, — Philibert, docteur en droit canon et en droit civil, et Antoine fils de Balthazar, — et Claude Cuynet. Cette chapelle se nomme la chapelle de la *Calende* parce qu'on s'y réunissait jadis aux *calendes* de chaque mois (2) pour assister au saint sacrifice de la messe ; après quoi on faisait un gai festin. Aujourd'hui on ne se réunit plus que quatre fois par an pour le saint sacrifice et pour le banquet.

(1) Parmi les confrères de la Trinité qui n'étaient pas enterrés dans leur chapelle, je peux citer les Ratte : ils avaient un mausolée dans une chapelle qui portait leur nom, en l'église de Mièges. Cette chapelle renfermait un triptyque sur bois qu'il serait bien intéressant de retrouver (Coll. Dunand, vol. 11, f° 374). Il représentait, au milieu, la Résurrection ; sur l'aile de droite étaient cinq personnages « peints à vives couleurs ayant au devant d'eux deux écussons » ; sur l'aile de gauche était « la ville de Nozeroy en petit, avec sept personnages tous en vive couleur, à côté desquels il y a deux écussons en losange. »

(4) La chapelle des confrères de la Trinité s'appelait non pas *Chapelle des Calendes* (Chéreau), mais *Chapelle de la Calende*, et, par déformation populaire, *de la Calandre* (*Manuel..*, f°s 35 et 80). — On appelait *Calendes* des confréries de clercs et de laïques associés pour pourvoir aux obsèques de leurs membres et leur assurer des messes. Les confrères se réunissaient une fois par mois, probablement le 1er (les *Calendes* des Romains) ; ces conférences se terminaient par des banquets. Il s'était formé une de ces calendes à Poligny au XVIe siècle. Chevalier en parle, et M. l'abbé Brune en possède les statuts. Sur celle de Nozeroy, je n'ai que les renseignements que donne ici C.

Quant aux portes de la ville, — outre la *Portelle* (1), il y en a deux. L'une s'appelle la *porte de l'Horloge* (2) ; elle est tournée au Nord et possède, outre une défense avancée, une tour haute et magnifique, de forme carrée, mais qui n'a guère d'autre usage que de renfermer l'horloge. L'autre est la *porte de la Fontaine de Nods* (3) ; elle regarde le couchant et elle possède, elle aussi, avec une défense avancée, une tour haute et carrée, près de laquelle il y a un hospice (4) < où l'on reçoit les pauvres qui se présentent, > et une école.

De plus, outre des rues très propres et pavées de pierres que fournit en abondance le village voisin de **Trébief**, cette ville a une vaste place publique et un grand marché où se vendent des denrées de toute sorte et tout ce qui est nécessaire aux besoins de chaque jour. A côté est l'hôtel du bailliage. Nozeroy a encore quatre citernes très profondes et très élégantes et trois fontaines fort jolies entourées de margelles en pierres de taille si bien assemblées qu'elles ne peuvent se disjoindre ; des murailles très élégantes, aussi en pierres de taille, avec un chemin de ronde tout autour ; de nombreuses tours construites à égale distance les unes des autres ; des fossés, des bastions, des faubourgs, des jardins

— La chapelle était située dans la nef du Levant, et elle était séparée de l'église par un grillage en fer (Coll. Dunand, vol. 11, f° 373).

(1) La *Portelle* n'existe plus, et elle n'a pas laissé de vestiges.

(2) La *Tour de l'Horloge* existe encore, et elle mérite toujours son nom puisqu'elle a encore une horloge. C'est une tour élevée, avec des machicoulis, mais qui est massive et sans élégance. Au-dessous est un passage voûté par où l'on entre dans la ville.

(3) La *Porte de Nods* a perdu les ouvrages qui flanquaient la tour, mais la tour existe encore. Elle a conservé la feuillure de la herse qui fermait l'accès de la ville.

(4) Il s'agit de l'hospice construit par Pierre Cordier vers 1482, et dont Cousin a déjà plus haut parlé deux fois.

cultivés, fort agréables, ensoleillés, et qui ont en abondance des arbres fruitiers, des légumes, des plantes médicinales, des herbes parfumées, et tout ce qui peut exciter agréablement l'appétit. Mais comme elles sont trop nombreuses pour pouvoir être énumérées en quelques lignes, je les passerai sous silence.

Les habitants de ce lieu sont polis ; ils ont la parole caressante, un langage tout particulièrement choisi, harmonieux et distingué ; ils sont de mœurs douces et pratiquent la vraie piété ; belliqueux d'ailleurs, quand les circonstances l'exigent, et très fidèles à leurs princes. Ils ne négligent pas non plus l'étude, surtout celle des belles-lettres, qu'ils apprennent avec un peu plus de bonheur que les autres, pourvu qu'ils soient confiés dès le bas âge à des maîtres instruits : en effet l'enseignement littéraire y a toujours été florissant.

Le bailli est JEAN CHAPPUIS : c'est un homme expérimenté dans la discussion des procès, dont la décision est prompte et la parole facile, et qui est bien posé dans le pays. ANTOINE DE MONTRICHARD est gouverneur du château et de la ville (1).

Cette ville a donné naissance à un héros illustre, PHILIBERT DE CHALON, prince d'Orange (2), qui, par

(1) Dans un acte du 10 mai 1563 (*Manuel...*, f° 70), où figure Gilbert Cousin comme prêtre et chanoine de St-Antoine, ANTOINE DE MONTRICHARD est qualifié « escuyer, capitaine et chastellain à Nozeroy ». Il avait été nommé à cette charge par Henri, comte de Nassau, le 4 novembre 1533 (*Inventaire de la maison de Chalon*. Biblioth. de Besançon, coll. Droz, vol. 18, f° 83). C'était encore un MONTRICHARD qui commandait la place de Nozeroy au moment de la guerre de Dévolution, en 1668, et qui refusa fièrement de se laisser corrompre par Watteville.

(2) Le président Clerc et U. Robert (*Philibert de Chalon*, p. 6, n. 3 et 4) ont clairement démontré que le prince d'Orange était né, non pas à Nozeroy, mais à Lons-le-Saunier, dans le château construit au XIV[e] s. sur l'emplacement de l'Hôtel de ville actuel. En 1903, sur l'initiative d'Ulysse Robert, la Société

l'activité et la grandeur de son intelligence, laissait loin derrière lui les autres princes de son âge. J'ai publié il y a quelques années une histoire de ses hauts faits (1); mais, par les malheurs des guerres et l'injustice des destins, cette noble famille est aujourd'hui éteinte (2).

< Nozeroy est encore la patrie de JEAN DUFOUR, homme intelligent et cultivé, secrétaire du révérendissime et illustrissime archevêque de Besançon. Son grand-père était BERNARD DUFOUR, garde du corps de Jean de Chalon, qui assista à la bataille de Dournon (3), et dont le cheval, voyant son maître tomber en combattant courageusement, revint seul tout harnaché à Nozeroy, dans la maison de son maître, à l'étonnement et à l'admiration de tous. Son père était, comme peintre et comme sculpteur, un autre Parrhasios. >

D'autres familles encore, des plus puissantes et des plus illustres, se sont éteintes. En voici la liste :

d'Emulation du Jura a fait placer sur un des murs extérieurs de ce bâtiment, une plaque commémorative (Cf. *Quatrième congrès de l'Association franc-comtoise tenu à Lons-le-Saunier le 5 août 1903*, Lons-le-Saunier, Declume, 1903, p. 24 suiv.).

(1) Cette histoire n'était pas de C. L'auteur était DOMINIQUE MELGUITIUS ou MELGUA, médecin de Philibert de Chalon, qui l'avait écrite pour René de Nassau, son neveu. Cousin l'édita après avoir corrigé la copie défectueuse qui lui était tombée entre les mains, et il la dédia à Guillaume de Poupet, archidiacre de Besançon, abbé de Baume et de Goailles. On la trouvera, avec l'épître dédicatoire, au t. I de l'éd. de 1562, p. 363 et suiv.

(2) Des trois enfants nés du deuxième mariage de Jean de Chalon (de son premier mariage, avec Jeanne de Bourbon, il n'avait pas eu d'enfants), CLAUDE était mort en bas âge, comme nous l'avons vu plus haut ; CLAUDE avait été mariée à Henri de Nassau, et PHILIBERT avait été tué en 1530. Quant à Philiberte de Luxembourg, leur mère, elle était morte en 1539.

(3) Ch. traduit *bellum Durnense* par « la bataille de Düren ». Or Düren est près d'Aix-la-Chapelle ! Il s'agit certainement de *Dournon* près de Salins, où les Comtois remportèrent en 1492 (v. st.) une victoire célèbre dont il sera question plus loin. — Ce Jean de Chalon est le père de Philibert.

Les Beauregard. — On dit que cette famille habitait à l'endroit où est maintenant le jardin des Franciscains.

Les Elyon. — Ils possédaient sur le marché au bétail la maison d'angle qui appartient maintenant aux Vuillemin. Cette famille existe encore à Pontarlier. Il en est sorti deux frères, bien connus tous deux, attachés à la cour de l'empereur Charles-Quint, Denis, premier maître d'hôtel, et Guyon, grand échanson (1).

Les Parret. — Leur maison appartient aujourd'hui à Girard Bardoillier.

Les Beaurepaire. — Ils avaient une demeure seigneuriale là où est maintenant le terrain des franciscains.

Guillaume d'Espenoy (2).

Pierre de Jougne (3). — Sa fille, qui a épousé Claude

(1) C. désigne les fonctions de Denis Elyon par une périphrase : « qui marche avec un bâton devant les mets et les plats ». C'était en effet la fonction du grand maître d'hôtel. « En banquet solennel, il *marchait devant la viande, haiant le baston levé en hault.* » (Gollut, p. 887). « Il avait rang parmi les grands officiers, et servait dans les occasions solennelles, où il faisait les essais de ce qu'on mangeait, et *marchait devant les viandes, le bâton à la main* » (Bibl. de Besançon, Mss., coll. Dunand, vol. 18, f° 245). — Dans un acte d'accensement de 1545 (Arch. du Doubs, B. 2013), Guyon Lyon (évidemment le même personnage que Guyon Elyon) était qualifié « sommelier de cave de l'Empereur » ; on voit que, depuis, il avait monté en grade.

(2) C. : Guill. de Depinet. – Guillaume Depinoy, écuyer, seigneur de Maillot, figure dans un acte du 26 janvier 1494 (*Manuel des titres*... f° 100 et 101). Ailleurs (*Inventaire de la maison de Chalon*, Mss. de la Bibl. de Bes., coll. Droz, vol. 18, f° 36), il est appelé d'Espenoy et qualifié « maître d'hôtel du prince d'Orange ». Il était aux côtés de Jean de Chalon, à Lons-le-Saunier, au moment de sa dernière maladie et fut un des témoins de son testament. Il annonça par lettre aux habitants de Nozeroy la naissance de Philibert, puis la mort du prince Jean, leur mandant « que l'on fist dans cette ville chanter pour luy. » (Ed. Clerc, *Philibert de Chalon*, dans *Ann. du Jura pour 1867*, p. 54).

(3) Rousset (IV, p. 511) traduit *a Juniis* par Lejeune. Mais *Juniis* vient de *Juniæ*, qui, comme on le verra plus loin, est,

DE MONTRICHARD, est encore vivante. On voit ses armoiries sur une fenêtre de l'église Saint-Antoine : *parti, au premier, d'argent à la clef de gueules* ; *au deuxième, de gueules à l'épée d'argent.*

Les BATARDS DE CHALON (1). — J'ai connu de mon temps JEAN, ses deux fils BERNARD et JOACHIM, et sa fille PHILIBERTE, qui épousa PHILIPPE DE BADE, mort le 1er août 1548, et qui eut de lui BERNARD DE BADE et une fille, CATHERINE (2). On voit encore leur magnifique demeure dans la rue qui descend à la porte de Nods.

PHILIPPE BUSGUET (3). — Il fit construire chez les Franciscains une chapelle qui est à peu près ce que j'ai vu de plus beau et de plus élégant. On y vient voir de beaux monuments, et, entre autres, un tableau d'autel de la plus merveilleuse élégance, où le prince Jean de Chalon et le fondateur, assis à table avec d'autres per-

chez Cousin, le nom latin de **Jougne**. Nous rencontrerons bien ici un nom propre latin que nous pourrons traduire par LEJEUNE: mais c'est *Junius* (Cf. Descript. de **Poligny**, plus loin).

(1) Chez C.: *Nothorum*, gén. plur. de *Nothus*, bâtard. Rousset (*l. cit.*) a bien compris le mot ; Chéreau l'a traduit d'une étrange manière.

(2) On a conservé les noms de plusieurs de ces BATARDS DE CHALON. Une note du *Philibert de Chalon* d'Ulysse Robert (p. 465, n. 2) nous apprend qu'il y eut en effet des alliances entre des descendants illégitimes des Chalon et la famille de Bade, mais il y a discordance pour les noms du père et de la fille qui paraissent avoir été intervertis par C.: « PHILIBERT avait eu une fille naturelle, nommée JEANNE, qui est mentionnée dans le testament de René de Nassau... Elle épousa PHILIPPE, fils de Bernard II, marquis de Bade ». Duvernoy, dans sa réédition de Gollut (coll. 1614), ajoute que, de ce mariage, naquirent BERNARD et CATHERINE. Si ce détail, que je n'ai pu vérifier, est exact, les noms des *enfants* tout au moins concordent.

(3) Il était maître d'hôtel de Jean de Chalon, et figure à ce titre dans un acte de ce prince, du 17 mai 1492 (Bibl. de Besançon, Mss, coll. Droz, vol. 18, f° 35).

sonnages aux côtés du Christ, sont peints avec tant d'art, d'habileté et de soin, qu'à les regarder on croirait voir non une image, mais le prince et Philippe Busguet en personne (1). Un tel chef-d'œuvre est un vrai régal pour les yeux. Il y a là aussi des statues taillées dans un marbre magnifique, ainsi que des sarcophages, où Philippe et sa famille ont été placés.

Léon Alexandre de Nozeroy. — Sa demeure était fort importante (2). Il fit construire une chapelle dans l'église Saint-Antoine, et ce grand homme y est enfermé dans un petit tombeau. Il est mort le 17 janvier, l'an du Christ 1426.

Alexandre de Billecul, receveur général du prince (3), mourut le 20 juillet 1426. Le dernier de la famille fut

(1) D. Monnier a donné, dans l'*Annuaire du Jura pour 1858* (pp. 125-127) une description d'un tableau qu'il croit être celui-là même dont parle C., et qui, trouvé de son temps dans le Val de Mièges, fut recueilli par le vicaire général de St-Claude, l'abbé Girod. Le président Clerc, lisant devant l'Académie de Besançon, le 26 janvier 1866, son Mémoire sur Philibert de Chalon, mettait sous les yeux de ses confrères un croquis de ce « tableau si précieux. » M. l'abbé Brune, qui l'a vu à l'évêché de St-Claude et à qui j'ai demandé son sentiment, m'a répondu que, pour lui, ce tableau était une œuvre du XVIe siècle, non du XVe, et qu'il n'était pas exactement conforme à la description de C.

(2) Je n'ai pas de détails précis sur cette famille de Nozeroy, à laquelle appartenait Léon Alexandre (ou Léon, dont nous avons rencontré le nom plus haut. si, comme je le crois, les deux personnages n'en font qu'un). Je trouve un Alexandre de Nozeroy, prêtre familier de l'église de Mièges en 1437 (*Manuel*..., f° 15), Un autre Alexandre de Nozeroy, qui vivait à la même époque, était écuyer et trésorier de la maison de Chalon. Il fut la souche d'une famille qui s'établit ensuite à Salins et s'y éteignit au 17e s. ; c'est probablement de cette famille que sortait la mère de l'historien Girardot de Nozeroy (Dunod, t. III, p. 283. — Guillaume, t. II, pp. 188-189).

(3) Vers le temps de C., le receveur général de la maison de Chalon recevait un traitement de 300 fr. par an. Les Archives du Doubs possèdent plusieurs comptes généraux de cette époque.

Jean. — On voit leurs tombeaux derrière les grilles de notre église, près du petit autel.

Les Magin. — A cette famille appartenaient Jean, Nicolas et Alexandre (1). (J'ai lu que le dernier fut curé de Mièges). Ils fondèrent une chapelle à Saint-Antoine, l'église de leur paroisse.

Les de Beauchamp. — On lit que cette famille a fourni un procureur général, Jean.

Les de Porc (?). — Dans cette famille on trouve Etienne.

Les Cohard. — Parmi lesquels on trouve Huet, Ferjeux et Jean. De même Etienne, sacristain de l'église Saint-Antoine.

Les Bouvard. — De cette famille était Jacques, conseiller du prince et bailli (2).

Les Rosier. — Le dernier fut Lazare, fils de Jean Rosier, qui dévora en peu de temps tout son bien.

Les Gomin. — Dans cette famille on trouve Gilbert, attaché à la cour du prince d'Orange, qui < était mon parrain. Il > mourut sans laisser de descendant.

Les de Vers. — Pierre mourut le 24 juillet 1547. Roger fut le dernier, car il ne laissa que des filles.

Les de Ploisy. — Pierre de Ploisy était argentier

(1) C'est dans la maison de Nicolas Magin que, le 3 août 1437, les familiers de Mièges donnèrent leur consentement à l'annexion de la cure et du prieuré de Mièges à la collégiale de Nozeroy. Quant à Alexandre, qui fut en effet curé de Mièges, on lit son nom dans la liste des personnes pieuses qui firent des fondations à St-Antoine de Nozeroy (Pidoux, *op. cit.*, p. 18).

(2) Les Bouvard avaient été anoblis dans la personne de Jean, qui vivait en 1461 et qui était procureur général au Parlement de Dole. Jacques, dont parle C., était un de ses fils (De Lurion, p. 104). Il figure dans un acte de 1497 avec le titre de « conseiller du prince d'Orange et receveur d'icelui en sa seigneurie de Nozeroy » (*Inventaire de la maison de Chalon*, Bibl. de Besançon, Mss., Coll. Droz, vol. 18, f° 38).

de Philibert de Chalon, prince d'Orange (1). Il mourut le 7 janvier 1531.

Les Rémond. — De cette famille était Laurent, qui fonda une chapelle à l'église Saint-Antoine, sous le clocher (2).

Les Vermod. — Dont Guillaume, secrétaire et comptable du prince Philibert (3). Pierre son fils mourut le 8 août 1539. Voici son épitaphe, par Guillaume Vermod (4) :

Vermod, qui eût mérité de vivre la longue vie de Nestor, n'est plus que corruption et pâture des vers.

Les Vermod ont une maison magnifique à peu de distance de la place.

Jean de Goult. — Je n'ai trouvé, de cette famille, que celui qui porte ce prénom (5) ; il fit bâtir une chapelle dans l'église Saint-Antoine.

Les Escuyer. — De ce nom et de cette famille, Aimé, Jean et Guillaume, ce dernier chanoine à Saint-Anatoile de Salins.

Mais, puisque j'en suis venu à parler de ceux qui ont quitté la vie, je veux ajouter ici < mon grand-père Guillaume Cousin, qui mourut au mois d'avril, l'an 1519 (6), et > mes deux frères, Etienne et Louis. Le

(1) Son nom se rencontre souvent dans les titres de la maison de Chalon. — A la même époque, il y avait un autre *argentier*, Pierre Montenet, sieur du Nant (cf. plus haut, p. 49, n. 6).

(2) J'ai donné p. 49 une petite note sur ce personnage.

(3) C. a donné ci-dessus la date de sa mort et rapporté l'épitaphe qu'avait composée pour lui son petit-fils.

(4) Fils de Pierre et auteur de l'épitaphe dont je viens de parler.

(5) Il y a bien une famille franc-comtoise de Goux, de laquelle Jean, qui fut armé chevalier par le duc de Bourgogne en 1468 (Dunod, t. II, p. 357 ; III, p. 156. — De Lurion, p. 369). Mais je ne sais si c'est de ce personnage que C. veut parler.

(6) D'après une généalogie manuscrite de Chifflet, Guillaume Cousin était bourgeois de Nozeroy et chambrier de Hugues de

premier, maréchal de camp à Conroy en Brabant, près de Namur, après avoir été longtemps bloqué et assiégé par des ennemis Gueldres commandés par MARTIN VAN ROSSEN, n'ayant plus à compter que sur ses forces, puisqu'il ne recevait pas de secours, perdit en même temps cette place et la vie en 1542, au mois d'août : c'était un homme assurément digne d'un meilleur sort (1). L'autre mourut dans une expédition anglaise contre la France, en 1546 (2).

D'autre part, Nozeroy a des foires très fréquentées, qui se tiennent à des dates réglées, quatre fois par an. savoir : immédiatement après la Pentecôte, la Toussaint et la Purification, et pendant la première semaine du Carême (3).

Chalon. Sa femme se nommait JEANNE ROLINE ; elle était nièce des sires de Vauferans (ou Vauxferrand ?). Il avait une sœur, MARIE, qui avait épousé un bourgeois de Salins, et qui mourut avant 1513 (Cf. *Mémoires de la Soc. d'Emul. du Jura* 1899, p. 252-3).

(1) C'est ici un épisode de la longue lutte de François I[er] et de Charles-Quint. Ce MARTIN VAN ROSSEN, maréchal de Gueldres, commandait une des cinq armées que le roi avait mises en campagne en 1541 et qui attaquèrent les états de l'empereur par le Roussillon, le Milanais, le Luxembourg et le Brabant. Martin van Rossen mit le siège devant Conroy, où commandait ETIENNE COUSIN et emporta la ville avant que Charles-Quint, surpris par cette attaque générale et soudaine, eût pu lui envoyer du secours.

(2) LOUIS COUSIN mourut, comme l'indiquent les lettres d'anoblissement de la famille Cousin, « contre les François à Boulogne » (*Mém. Soc. d'Emul. du Jura*, 1899, p. 263), c'est-à-dire au début de l'expédition dirigée contre la Picardie par le roi d'Angleterre Henri VIII, avec qui l'empereur s'était hâté de s'allier pour résister à François I[er]. La date que donne ici Gilbert Cousin (1546) est donc erronée, et il faut lire 1544.

(3) « Il y a quatre foires l'année, assavoir le lundy après la Trinité, le lundy après la Toussaint, le lundy après la Chandeleur et le lundy après le dymanche des Brandons. » (*Déclaration et reconnaissance générale faite par les bourgeois du Val*

En outre, le jour de la Saint-Antoine, fête du saint à qui est consacrée notre église, une vieille tradition païenne amène, de tous les environs, une grande affluence dans notre ville. On y vient tant à cause de saint Antoine que pour y voir une assemblée d'élégantes jeunes filles, la plus célèbre de toute la Bourgogne. Tout le jour se passe en jeux, en divertissements, en danses : on s'amuse, < on boit, > on festine < on se querelle et on se bat : c'est bien ainsi qu'autrefois les païens fêtaient leur Bacchus (1) >.

Toutes ces commodités qu'offre notre ville s'accompagnent de certains agréments. A l'Est et au Midi, elle a une place contiguë aux remparts, appelée vulgairement *La Portelle* (2), et très ombragée par les arbres qui y ont poussé et par leurs vastes rameaux ; c'est là que les habitants se retirent quand ils veulent jouer et reposer leurs corps fatigués par la chaleur et la sueur :

Là les uns apprennent à parer avec le bouclier les coups de l'ennemi, ou, au contraire, à reconnaître où l'on peut le

de Mièges le 2 juin 1543. Arch. dép. du Jura, *Chapitre de Nozeroy*, 2e carton). Il y a, comme on le voit, désaccord entre ce document et le texte de C. sur la première de ces foires. Rousset (IV, p. 498, col. 2) a reproduit les indications de C.

(1) D. Monnier (*Annuaire du Jura pour 1852*, p. 216), suivi par Rousset (IV, p. 174) partage l'avis de C. sur l'origine païenne de cette fête, et il s'appuie sur ce fait que Paul Mérula [géographe du 17e siècle] et le P. Joly (*op. cit.*, p. 54) ont tous deux signalé cette « vogue » en y insistant. L'argument n'a aucune valeur, Cousin étant la « source » de Mérula, et Cousin et Mérula ensemble étant celles du P. Joly. A mon avis, il n'y a point de paganisme là-dedans, et cette fête, célébrée le jour où l'on honorait le saint auquel était dédiée l'église principale de Nozeroy, était tout simplement la fête patronale du pays, *la Saint-Antoine*, comme nous dirions.

(2) La place existe encore, avec des arbres magnifiques. Elle donne accès aux ruines du vieux château.

frapper. Un autre, sans relâche, courbe et bande l'arc, pour lancer d'une main sûre le trait qui blesse.

Les petits oiseaux, épars de tous côtés sur cette promenade, réjouissent les voisins par leurs chants mélodieux ; mais surtout, ceux qui sont meilleurs chanteurs que les autres, caressent si bien l'oreille que, sous le charme d'une telle musique, on oublie tout travail et tout souci. Engager là une douce et longue conversation avec un ami, y jouer avec lui, c'est le plus haut degré de la joie. On peut dire, mon cher Babet, qu'un tel lieu est digne de l'étude, qu'il est digne des Muses. De quelque côté qu'on regarde du haut de cette promenade, tout semble briller d'une beauté naturelle et répandre une sorte de joie, tellement ces jolies fermes, ces plaines fertiles, ces bois et ces prés verdoyants ont un éclat qui rayonne de toutes parts.

Ajoutez que le climat, agréable et d'une douceur rare, amène des villes voisines à Nozeroy un grand nombre de personnes qu'a rendues malades une atmosphère viciée et qui viennent y chercher le rétablissement, comme dans l'asile même de la santé.

Les armes de notre ville sont : *de gueules à la bande d'or, et un sapin de sinople embrassé par un ours au naturel brochant sur le tout.*

Descendons maintenant dans la campagne.

Nozeroy a, en outre, des bourgs et des villages étendus qui, pour la beauté des maisons, ne le cèdent à aucune ville ; on en compte plus de trente-six. Dans le nombre est **Mièges**, métropole du pays, le plus célèbre de tous ces bourgs. Mièges possède une grande basilique sous le vocable de saint Germain, que sa beauté et sa magnificence extraordinaire ont fait connaî-

tre en tous lieux (1), donnant une gloire éclatante à notre pays : car c'est de Mièges qu'il a tiré son nom (2). Les autres bourgs et villages s'appellent **Mignovillard, Fraroz, Cuvier, Bief-du-Fourg, Froidefontaine, Mournans, Charency, Doye, Charbonny, Onglières, Plénise, Plénisette, Esserval-Tartre, Esserval-Combe, Censeau, Grangettes, Boucherans, Communailles, Petit-Villard, Essavilly, Longcochon, Molpré, Trébief, Rix, Billecul, La Favière, La Latette**, ainsi appelée *quod lateat,* parce qu'elle se cache, **Cerniébaud, Arsure-Arsurette, Gardebois, La Vessoye, Bief-des-Maisons, Patet,**

(1) Elle avait été rebâtie presque totalement un siècle environ avant Cousin, par Louis de Chalon-Arlay.

(2) Un excellent juge, M. l'abbé Brune, correspondant du Ministère de l'instruction publique et de la Commission des monuments historiques, a écrit sur l'état actuel de cette église les lignes suivantes : « Ce monument a perdu aujourd'hui une grande partie de sa valeur ; la tour et les nefs, incendiées au cours des guerres contre la France, ont été réédifiées dans le style classique. Mais le portail et les nombreuses chapelles qui bordent les bas-côtés subsistent encore. Le portail se distingue par une élégante simplicité. Sa haute arcade, aux proportions heureuses, est surmontée d'une archivolte ornée de choux délicatement ciselés. Entre ses moulures, des ceps de vigne serpentent, chargés d'oiseaux et de fruits ; on y voit des vendangeurs occupés à cueillir le raisin avec la serpette traditionnelle. Le tympan est orné de la statue de saint Germain, patron de l'église, et dans la partie supérieure, au-dessus d'une frise originale, se dresse celle du patron de Nozeroy, saint Antoine. Six autres statues complétaient la décoration. La chapelle seigneuriale, très élégant édicule, présente une entrée toute semblable. La voûte est ornée de hardis pendentifs auxquels sont fixés des quatrefeuilles remplis par le Christ bénissant et par les emblèmes des quatre évangélistes. » (*Statues de l'école dijonnaise*, dans *Mém. de la Soc. d'Emul. du Jura*, 1900, p. 91-92). Cette chapelle est ornée de deux belles statues représentant la scène de l'An-

ainsi nommé *quod pateat,* parce qu'il est à découvert, **Bonnet** (1). Trois ont leurs églises en commun avec les villages qui en dépendent, savoir : Mignovillard, Fraroz, Cuvier. Trois ont de même leurs chapelles particulières : Bief-du-Fourg, Froidefontaine et Billecul.

Le sol, qui est tout particulièrement fertile, est propre à l'élevage du bétail et à la culture. Il produit du froment commun, du blé blanc, de l'orge, de l'avoine, des fèves, des pois, des lentilles, des vesces et autres légumes (2). Les chevaux, < qui sont renommés >, les bêtes de somme, le bétail (3), y sont d'une fécondité qui n'est pas médiocrement utile à la nourriture des habitants. Les arbres y abondent, pommiers, poiriers, noisetiers et pruniers, cultivés ou sauvages (4). Des montagnes élevées et boisées forment de toutes parts une ligne de défense. Le pays a trois milles de long et deux de large. Il est arrosé par trois jolies rivières poissonneuses : deux baignent à l'ouest le pied de la colline ; la troisième, qui sort de la *Combe vieille* et

nonciation. M. l'abbé Brune, qui les a étudiées et fait reproduire dans le Mémoire dont je viens de citer un passage, les attribue avec beaucoup de vraisemblance à l'atelier de La Huerta, célèbre sculpteur de l'école bourguignonne.

(1) Tous ces villages ou hameaux font actuellement partie du canton de Nozeroy, sauf Gardebois, la Vessoye (Champagnole), et Bief-des-Maisons (Les Planches). Tous sont des communes, excepté Charbonny (Mournans), Grangettes (Censeau), Boucherans (Communailles), Trébief (Rix), Patet (Essavilly), Bonnet (Froidefontaine), Gardebois (Chapois) et La Vessoye (Supt).

(2) Rousset (IV, p. 498) : « Le sol produit du blé, de l'orge, de l'avoine, beaucoup d'orgée, des légumes secs, de la navette, des pommes de terre, du lin, beaucoup de foin, des fourrages artificiels. »

(3) Rousset, *l. cit.* : « On élève dans la commune des bêtes à cornes... Aux foires,... on vend beaucoup de chevaux. »

(4) C. exagère, comme souvent, ou bien la culture de ces arbres a cessé. Rousset, *l. cit.* : « Le sol produit... peu de fruits. »

s'élargit en un étang aux portes de la ville (1), la baigne à l'est ; on l'appelle *Le Serpentin* parce qu'elle s'avance à la manière d'un serpent qui glisse en allongeant de nombreux anneaux (2). De toutes parts il y a des viviers très poissonneux. Ces trois rivières, à une portée de trait, arrivent à une pente, et là font mouvoir les roues de sept moulins qui ont reçu leur nom de ce *Saut* (3). En effet les eaux se précipitent en cascade du haut de la montagne avec une grande impétuosité et un grand fracas, roulant plutôt qu'elles ne coulent. Il y a aussi une grande quantité de ruisseaux qui coulent à travers les vallées, et beaucoup de sources jaillissantes dont les eaux sont bonnes et très fraîches. On trouve enfin quelques beaux étangs poissonneux ; celui qui touche au faubourg est le meilleur, parce qu'il renferme des .... et des brochets (?) d'une saveur recherchée (4).

(1) Cet étang existe encore au-dessous des fossés Est de la ville : c'est *l'étang de la Septière*. Traversé par le Serpentin, il sert d'écluse à une taillerie de diamant, qui a remplacé un moulin. — Quant à la *Combe vieille*, bien que les deux éditions écrivent le mot latin *comba* avec un petit *c*, c'est un *nom de lieu* qui subsiste, et qui désigne une combe entre Longcochon d'une part, Rix et La Latette de l'autre. Le Serpentin en sort en effet.

(2) Les trois cours d'eau qui baignent le pied de la colline de Nozeroy s'appellent aujourd'hui : celui qui est à l'Orient, *le Serpentin* ; les deux autres, qui sont au couchant, l'un *le ruisseau du gouffre de l'Oule*, l'autre *la Serpentine*. La Serpentine est la plus importante des trois rivières ; elle va se jeter dans l'Ain, à 2 km. 1/2 de Nozeroy, au lieudit *Le Moulin du Saut*.

(3) Dans une charte de 1261 (*Cartulaire*, n° 346), on voit déjà, figurer « un moulin sis au-dessous de la place-forte de Nozeroy » (*in molendino sito subtus castrum de Noseroy*). C'était probablement le *Moulin du Saut*, qu'on retrouve dans un titre de 1290 (*Cartulaire...*, n° 410), et qui a conservé son nom en devenant une usine d'électricité. La Serpentine fait en effet à cet endroit, avant de se jeter dans l'Ain, un saut d'une vingtaine de mètres.

(4) Le texte latin a ici deux mots dont l'un, *carpio*, n'existe pas

Il y avait autrefois dans le pays des châteaux-forts, que les malheurs de la guerre ont complètement dévastés et dont on ne voit plus que des ruines. Tel est celui de **Molpré**, dit *château de Bar* (1). A l'ouest, près du village de **Charency**, on trouve journellement en creusant le sol une grande quantité de médailles romaines; j'en ai vu quelques-unes (2).

Si l'on aime les bois, on a, de quelque côté qu'on se tourne, des montagnes couvertes de forêts, qui forment au pays, ainsi que je l'ai dit, une ligne de défense, et où l'on peut entendre les chants variés des oiseaux. On y trouve aussi des cerfs et des lièvres timides et fuyards, enfin toute sorte d'animaux sauvages. Le pays offre encore bien d'autres ressources, des bois de construction fort beaux et très longs. On y récolte aussi de la résine.

Mais sur Nozeroy et son territoire je pense en avoir dit assez.

Au midi est une montagne élevée (3), qui domine le bourg étendu et très peuplé de **Sirod**, et qui, à deux

et dont l'autre, *lupus*, n'a pas un sens bien certain. Chéreau traduit le premier par *carpe*, le deuxième par *brochet*.

(1) Rousset (IV, p. 243) : « Dans le lieudit *Aux champs du château*, à l'est du village [de Molpré], on trouve des murs de fondation construits en très belle pierre, et d'autres débris. Là était le château de Molpré, appelé du temps de G. Cousin, au XVIe siècle, le *Château de Bar*. »

(2) Le président Clerc (*La Franche-Comté à l'époque romaine*, p. 149) et D. Monnier (*Annuaire du Jura pour 1867*, p. 65-6) parlent aussi de médailles romaines recueillies à Charency, mais ils se réfèrent tous deux à ce passage de C., et ils ne disent pas qu'on en ait découvert plus récemment. Cependant l'affirmation de C. n'est pas suspecte ; d'ailleurs une route ancienne qui passe à côté de Charency s'appelle le *Chemin des Romains*.

(3) Le point le plus élevé est à 250 m. environ au-dessus de Sirod; C. agrandit tout. Il est vrai que le P. Joly (*op. cit.*, p. 50) parle, lui aussi, des « hautes montagnes » où naît la rivière d'Ain.

portées de trait, sépare notre territoire de celui de Sirod. Cette montagne présente des enfoncements sinueux parmi lesquels s'échappe la rivière du *Dain* (1) de la manière suivante. Après une descente, on trouve un creux escarpé et profond, au-dedans duquel est une source d'une profondeur insondable, large peut-être d'environ dix pas. Des rochers épouvantables surplombent, jetant l'épouvante dans le cœur de ceux qui les contemplent, et, à travers le gouffre profond sort en bouillonnant une telle masse d'eau que, dès l'origine même, chose incroyable, la rivière serait navigable si les pierres et les rochers à travers lesquels elle coule ne s'y opposaient pas (2). J'ose affirmer qu'il sort plus

(1) Le *Dain*, tel est en effet le nom que C. donne ici à la rivière que nous appelons l'*Ain* et que plus bas, chose bizarre, il appellera la *rivière d'Ain*. Le P. Joly (*op. cit.*, p. 50) la nomme de même, et l'on retrouve la même orthographe dans les cartes anciennes. Mais les cinq chartes du *Cartulaire de Chalon* où il est question de ce cours d'eau, et qui sont du 13e s., ont toutes la forme *Ain* (rivière d'Ain, val d'Ain). D. Monnier (*Annuaire du Jura pour 1850*, p. 379) cite, entre 820 et 1278, six dénominations latines de cette rivière, et aucune ne commence par un D. On pourrait croire d'abord que C. a été induit en erreur par ce fait qu'on disait presque toujours, non pas l'*Ain*, mais *la rivière d'Ain* (Quatre fois sur quatre dans le *Cartul. de Chalon*), et que le souvenir du latin, où l'on dit, par exemple, la *rivière Saône*, l'a fait alors croire à une forme *Dain:* le texte de 1552 porte en effet, plus loin, *rivière dain*. Mais celui de 1562 a *rivière d'ain*, et la double orthographe de C. reste inexplicable. Gollut a une orth. plus bizarre encore, puisqu'il écrit *le d'Ain* (p. 87).

(2) Le P. Joly (p. 50) : « Sa source est distante d'un quart « d'heure de Nozeroy, dans un cul-de-sac formé par de hautes « montagnes, dont les côtés sont couverts de bois. Le fond est « un roc escarpé, au bas duquel, et tout autour, règne une ban- « quette qui tient lieu de rivage. Un gouffre large et profond « produit la rivière... Elle ne m'a point paru aussi considérable « que G. Cousin l'a supposée, ni capable de porter des bateaux, « quand même on briserait les rochers qui en embarrassent le « cours : elle tarit presque entièrement dans les grandes séche-

d'eau de ce gouffre que le Lech (1) n'en verse dans le Danube, ou l'Aar dans le Rhin (2). Nous l'appelons dans le pays la *rivière d'Ain*. Elle reçoit divers cours d'eau : près de sa source, trois, qui naissent sur notre territoire; puis la *Saine* (3), rivière grande de réputation et de nature, qui sort du village de **Foncine** auquel elle donne son nom (4), et qui coule à travers une vallée rocheuse en passant par **Les Planches** et **Syam** pour se jeter dans la rivière d'Ain près de **Bourg-de-Sirod**; une autre encore, que les habitants appellent l'*Angillon*, et qui se jette un peu en amont de **Pont-du-Navoy**. Se grossissant ainsi de soixante autres cours d'eau, la rivière d'Ain descend et coule à travers la partie méridionale de la Haute-Bourgogne appelée la Comté et à travers la Bresse (5) qui s'étend

« resses. Alors on voit son canal à découvert, large de dix pas, « où l'on descend sur un plan incliné. Je n'ai pas tenté d'y péné- « trer. »

D. Monnier (*l. cit.*, p. 379 et 380): « La Doye-d'Ain est le lieu « de sa source... Là, au fond d'un ravin boisé qui commence à « des bancs de rocher ouverts en fer à cheval, le volume d'eau « sort d'un gouffre de dix pas de diamètre, et blanchit parmi des « blocs de pierres moussues dont la sombre couleur contraste « avec l'écume... A la faveur d'une sécheresse, nous avons pu « descendre un jour dans la ténébreuse et froide excavation de « la Doye-d'Ain, jusqu'à 40 pas environ, avant de rencontrer « l'eau. »

(1) Le Lech, affluent de droite du Danube.

(2) Comme l'Aar roule, à son confluent avec le Rhin, plus d'eau que le Rhin lui-même, il y a là de quoi donner une idée de l'imagination grossissante de notre auteur.

(3) C'est l'orthographe de la carte au 1/100000e. On écrit aussi *Sene* et *Senne*.

(4) *Font-saine*, source de la Saine.

(5) La *Segusia*, dans le texte; la *Ségusie*, dans Chéreau. Les limites données par C. ne laissent aucun doute sur l'assimilation de la *Segusia* et de la *Bresse*. Mais les *Segusiavi* de César (anc. éd. : *Segusiani*) n'habitaient pas le pays où les place C. :

entre le Doubs et le Rhône, et se jette enfin dans le Rhône, à quelques milles en aval de Genève, et en amont de Lyon. C'est d'elle, je crois, qu'est venu, par composition, le nom de *Rhône* (*Rho-danus*) (1). Elle nourrit des poissons excellents et dont la saveur est recherchée, truites ordinaires et saumonées. On y trouve aussi une foule d'autres poissons, surtout du fretin (2).

Mais puisque me voici arrivé dans le pays voisin du mien, je crois que je ne ferai pas mal de décrire, selon les ressources dont je dispose, quelques-unes des nombreuses localités de la Haute-Bourgogne dont Nozeroy est entouré, pour m'attirer la reconnaissance non seulement de mes contemporains, mais encore de la postérité, presque tous les auteurs, tant grecs que latins, par je ne sais quelle fatalité, n'ayant pas abordé ce sujet.

Je vais suivre un itinéraire bien arrêté, qui partira de l'Eurus (3), c'est-à-dire du Levant pour se détourner vers le Midi et, en passant par le Couchant, revenir au Nord. En suivant cet ordre que je me suis fixé, j'aurai plus de facilité à décrire le Comté de Bourgogne.

leur territoire correspondait à peu près à nos départements de la Loire et du Rhône; leur centre fut à une certaine époque *Forus* ou *Forum Segusianorum*, aujourd'hui **Feurs**. Plus loin (descript. d'**Orgelet**), C. se servira de ce terme de *Forum Segusianorum* pour désigner la ville de **Bourg-en-Bresse** : c'est une conséquence de l'erreur géographique que je viens de signaler (Sur les *Segusiavi*, cf. Desjardins, *Géogr. de la Gaule romaine,* t. II, p. 465).

(1) Gollut (p. 79) cite et accepte cette baroque étymologie du mot *Rhodanus* : « Le Rhosne est appelé *Rhosdanus* depuis que notre rivière d'Ain est entrée en iceluy, comme dict Mr Cousin.»

(2) Il m'est encore impossible d'identifier le poisson que C. appelle *mugil*. Le mot est bien latin, mais, chez Pline, il désigne un poisson de mer.

(3) On donnait ce nom, chez les Romains, tantôt à un vent de S.-E., tantôt à un vent d'E.

A l'Est et à main droite, vers la Savoie (1) et à deux milles environ, on trouve **Mouthe**, bourg semblable à une place fortifiée, et célèbre par la source du Doubs (2), lequel arrose doucement la ville en passant. < Mouthe reconnaît pour gouverneur Louis de Civria (3), personnage illustre au loin tant par sa noblesse que par sa piété >. De là, le Doubs coule directement vers **Rochejean**, qui conserve le nom de son fondateur (4),

(1) Pour ne pas accuser C. d'erreur dans l'orientation, il faut se rappeler que le pays de Vaud appartenait alors à la Savoie, et qu'ainsi c'était bien la Savoie qu'on trouvait en allant vers l'Est.

(2) **Mouthe** est actuellement un chef-lieu de canton du département du Doubs, arrondissement de Pontarlier. Le Doubs prend sa source à une très petite distance.

(3) Cousin écrit Syvriach, mais il faut lire certainement Civria. Civria est une dépendance de la commune de Bourcia, arrondissement de Lons-le-Saunier. Cousin a dédié ses *Commentaires d'Arnobe sur les Psaumes de David* « à l'illustrissime et magnifique Louis de Syvriach, gouverneur et sire de Mouthe, protonotaire apostolique... » (Ed. de 1562, t. Ier, p. 306). Ni D. Monnier (*Ann. du Jura pour 1854*, p. 200-1), ni Rousset (art. *Bourcia*) ne citent ce personnage dans le bref historique qu'ils font de la famille de Civria; mais on ne peut douter qu'il n'ait été de cette maison.

(4) **Rochejean** est aujourd'hui une commune du canton de Mouthe. C'est vers le commencement de 1267 que fut fondé, à l'extrémité de la plaine qui est au pied du Mont d'Or et qui est arrosée par le Doubs, le bourg de **Rochejean**. Jean de Chalon l'Antique avait déjà commencé à y construire le château dont parle C. Sous les auspices de son fils et successeur Jean de Chalon-Arlay, des colons furent attirés dans le pays pour le défricher. En 1270, on trouve déjà des bourgeois de Rochejean. En 1313, Jean de Chalon donnait au nouveau bourg des chartes de franchise sur le modèle de celles d'Arlay. Le château était voisin du bourg, lequel occupait alors un emplacement bien plus étendu que le village actuel. Il était assis sur un rocher, en face du centre du village moderne, sur la rive gauche du Doubs. Il souffrit pendant les guerres des Suisses, mais ne fut pas détruit à cette époque, malgré ce qu'on lit dans un ms. de la Bibl. de Besançon (Coll. Baverel, vol. 33), puisque C. nous dit qu'il était

comme il est arrivé souvent à d'autres cités. C'est la patrie de nos VERMOD, jeunes gens très savants et très cultivés, et hommes d'un grand avenir. Il y a un château encore intact < et une fabrique de fer (1) >.

Puis le Doubs passe à côté du monastère de **Mont-Sainte-Marie,** de l'ordre de Citeaux (2), traverse le *lac de Saint-Point*, arrose **Pontarlier, Morteau, Vaufrey** et **St-Hippolyte**, se détourne vers le Nord et arrive à **Montbéliard** ; puis il revient dans notre Bourgogne et baigne **L'Isle, Clerval, Besançon,** et **Dole**. Prenant ainsi naissance entre le Midi et l'Est, puis se jetant dans la Saône entre le Nord et l'Ouest, il enveloppe la Haute-Bourgogne de deux côtés, à l'Est et au Nord.

encore entier de son temps. En tout cas, il fut démoli complètement par les troupes du duc de Saxe-Weimar. Hugues II de Chalon en avait fait don à l'abbaye de Mont-Ste-Marie (Bourgon, *Hist. de Pontarlier*, t. I, p. 139, 152, 179. — Loye, *Souvenirs histor. suivis d'Annales sur Rochejean ;* Pontarlier, Laithier, 1835, p. 32-34).

(1) Ce sont les abbés de Mont-Ste-Marie qui, pour tirer parti des vastes forêts qui avaient été données au monastère par Jean de Chalon-Arlay et dont ils transformaient le bois en charbon, installèrent les forges de Rochejean. Ils avaient le droit d'exploiter les mines de fer dans tout le territoire de Saint-Antoine (J. Gauthier et chan. Suchet, *L'Abbaye de Mont-Ste-Marie*, dans *Mém. de l'Acad. de Besançon*, 1883, p. 241. — Loye, *Annales de Rochejean*).

(2) Un humble ermitage, appelé l'*ermitage du Mont-du-Fourg*, qui était habité depuis le début du 12e siècle par des moines agriculteurs, fut l'origine de la grande abbaye de Mont-Sainte-Marie. La transformation fut faite en l'an 1199 par Gaucher IV, sire de Salins, et approuvée en 1201 par Innocent III, et le nouveau monastère fut bâti à quelque distance de l'ermitage, dans le vallon qui s'étend entre le lac de Saint-Point et celui de Remoray. Les bâtiments furent complètement démolis sous la Révolution (J. Gauthier et le chanoine Suchet, *l. cit.*, p. 233. — La charte de fondation est dans l'*Histoire des sires de Salins*, t. Ier, aux *Preuves*, p. 92).

Mais voilà assez de détails sur le Doubs.

Dans l'église du monastère de **Mont-Sainte-Marie**, il y a plusieurs monuments des temps anciens. Il y reste surtout celui des princes d'Orange, comtes de Chalon, et de leurs enfants (1). Fait d'une sorte de marbre, il est élevé, orné de grandes statues, et j'aurais peine à dire que j'ai jamais vu quelque chose de plus beau, de plus élégant et de plus grand. Ce monument renferme (2) :

JEAN, comte de Chalon, mort le 28 sept. 1266 (3).

Dame LAURE, sa mère (*sic*), morte le 27 sept. 1276 (4).

Un autre JEAN DE CHALON, mort le 13 février 1300 (5).

(1) Ce monument funéraire était élevé dans la grande chapelle des Chalon, à l'O. de l'église de l'abbaye. Il est ainsi décrit dans un procès-verbal de visite (1768), qui est aux Archives du Doubs (série B) : « C'est dans la face méridionale de ladite cha-« pelle que se trouvent les mausolées des comtes de Chalon, « sur lesquels sont étendues quatre figures principales de gran-« deur naturelle qui, comme tout ce qui compose ledit mausolée, « paraissent être en pierres blanches du pays ; et, dans tous les « côtés qui ne sont pas appuyés contre ledit mur, on y voit tout « à l'entour, des petites figures d'environ un pied de hauteur, « et au-dessus dudit mausolée on a placé un tableau contenant « la description des noms de la plus grande partie des comtes « de ladite famille morts depuis 1267. »

(2) La Biblioth. municip. de Besançon possède (Fonds Chifflet, vol. I, p. 254-255) une copie du XVII[e] s. de ce nécrologe des Chalon. J'ai relevé, entre cette copie (que je désignerai par *Ms*) et la transcription de C., quelques différences qu'on trouvera ci-après.

(3) Ms: 1267; *Cartulaire de Hugues de Chalon,* préface, p. XV et XXV : 30 septembre. — Ce JEAN est JEAN DE CHALON LE SAGE.

(4) Ms : 3 octobre. — Cette dame LAURE est LAURE DE COMMERCY, troisième *femme* et non pas *mère* de Jean de Chalon l'Antique. C. commet donc ici une erreur : l'inscription portait, d'après le Ms : ... *Domina Lora, Mater Dni Joannis de Cabilone ;* il n'a pas compris que ce Jean de Chalon est le suivant.

(5) Ms : 13 février 1314. Il s'agit ici de JEAN DE CHALON-ARLAY, fils des deux précédents.

Hugues de Chalon, mort le 4 décembre 1322 (1).

Un autre Jean de Chalon, évêque de Langres, mort le 23 mai 1330 (2).

Dame Béatrix de Vienne, morte le 10 juin 1347 (3).

Marguerite de Mello, morte le 24 décembre 1349 (4).

Jean de Chalon, seigneur d'Arlay et de Cuiseaux, mort le 5 mars 1361 (5).

Louis de Chalon, mort outre mer, le 6 décembre 1367 (6).

Hugues de Chalon, mort le 30 novembre 1388 (7).

Henri de Chalon, seigneur d'Arguel, mort à l'armée du roi de Hongrie dans une guerre contre les Sarrasins, le deuxième jour de septembre, l'an 1397 (8).

(1) *Cartulaire*, préface, p. XXI : 2 décembre. — Hugues Ier de Chalon était le fils aîné de Jean de Chalon-Arlay. C'est lui qui fit compiler de 1317 à 1319, ce précieux *Cartulaire* que la Société d'Emulation du Jura a publié en 1904 (Sur sa vie, cf. la préface, p. XIX-XXI).

(2) Ce Jean qui fut évêque de Bâle, puis de Langres, était le deuxième fils de Jean de Chalon-Arlay.

(3) Béatrix, fille d'Humbert, dauphin de Viennois, était la femme de Hugues Ier de Chalon, qu'elle avait épousé en 1303 (*Cartulaire*, no 516).

(4) Marguerite de Mello (dans le Beauvaisis), fille de Dreux IV de Mello, était veuve d'Amaury, sire de Craon, lorsqu'elle épousa Jean II de Chalon-Arlay, fils aîné de Hugues Ier.

(5) Jean II, fils aîné de Hugues Ier, né en 1305, épousa successivement Marguerite de Mello et Marie de Genève. Ce fut un des illustres personnages de cette grande famille. Ses funérailles eurent le caractère d'un deuil public (J. Gauthier et chan. Suchet, *op. cit.*, p. 237).

(6) Louis de Chalon, deuxième fils de Jean II de Chalon et de Marie de Genève, mourut en Grèce. Il avait épousé Marguerite de Vienne, fille de Philippe, sieur de Pymont.

(7) Hugues II de Chalon, fils aîné de Jean II et de Marie de Genève, mourut sans enfant.

(8) Henri de Chalon, sgr d'Arguel et de Cuiseaux, était le 2e fils de Louis de Chalon et de Marguerite de Vienne. L'expédition où il mourut est la croisade contre les Turcs, que comman-

HUGUES DE CHALON, fils de Jean, seigneur de Saint-Laurent, mort après (?) son père, le 25 juillet 1400. Sa succession fit naître un grand procès (1).

JEAN DE CHALON, prince d'Orange, seigneur d'Arlay, mort à Paris le 2 septembre 1418 (2).

ELÉONORE, princesse d'Orange, dame d'Arlay, fille du comte d'Armagnac et d'Isabelle, fille du roi de Navarre. Elle mourut à Nozeroy le 11 décembre 1456 (3).

LOUIS DE CHALON, prince d'Orange et seigneur d'Arlay. Il mourut à Nozeroy le 13 décembre 1463 (4).

dait le roi Sigismond de Hongrie, et qui se termina par la bataille de Nicopolis (25 sept. 1396), où les croisés furent battus par Bajazet.

(1) Le Ms donne la même date et la même indication sur la succession de ce prince, que Dunod appelle HUGUENIN dans sa 64e table généalogique. Mais son père étant mort en 1418 (Cf. la note suivante), il est probable qu'il faut lire *avant* au lieu de *après*, bien que le Ms ait aussi *après* (*post*). D'ailleurs ces difficultés nées de la succession de Hugues ne s'expliquent bien qu'ainsi.

(2) Il s'agit ici de JEAN III, qui épousa en 1389 Marie de Baux, héritière de la principauté d'Orange. Sa femme mourut en 1417, lui laissant par testament cette principauté : Jean III fut ainsi le premier prince d'Orange de la maison de Chalon. « Chambrier » de France en 1415, il mourut de la peste à Paris en 1418.

(3) ELÉONORE, fille de Jean IV d'Armagnac et d'Isabelle de Navarre, épousa en 1446 Louis de Chalon (Cf. la n. suiv.).

(4) LOUIS DE CHALON, dit le *Bon*, fils aîné de Jean III et de Marie de Baux, né en 1390, épousa Jeanne de Montbéliard, Eléonore d'Armagnac et Blanche de Gamaches, qui lui survécut. « Il dépensa pour ses seuls châteaux plus de trois millions de « notre monnaie. Retiré à 40 ans dans son château de Nozeroy, « véritable palais qu'il avait entièrement rebâti, sa cour rivalisait de splendeur avec celle de Dijon... En 1437, il commanda « à Jean de la Huerta un tombeau analogue à celui du duc Philippe le Hardi... Ce monument, qui n'était pas encore terminé « en 1447, était couvert de « six statues gisantes, entouré de « lions, d'anges tenant des armoiries, et de seize pleureurs ou

Hugues de Chalon, seigneur de Chatelguyon. Il mourut à Nozeroy le 3 juillet 1469 (1).

Louis de Chalon, seigneur de Nozeroy et de Chatelguyon. Il mourut à l'armée du prince Charles, duc de Bourgogne, au siège de Granson, le 2 mars 1475 (2).

Jean de Chalon, prince d'Orange (3), eut deux femmes : la première, Jeanne de Bourbon (4), qui mourut le 15 juillet 1493 ; la deuxième, Philiberte de Luxembourg (5), de laquelle il eut Claude (femme de Henri de Nassau, comte de Vienne, et mère de René), Claude et Philibert, princes de Chalon. Il mourut le 15 avril 1502 (6), Claude le 8 novembre 1500, et Philibert le 3 août 1539 ; Philiberte elle-même mourut en 1540 (7).

Le noble et illustre Guillaume de Vautravers quitte l'abbaye de Baume, où il était infirmier (8), et il est mis

« pleureuses debout entre les colonnettes du socle. » (Abbé Brune, *Statues de l'école dijonnaise*, dans *Mém. de la Soc. d'Emul. du Jura*, 1900, p. 91).

(1) Il y a ici une erreur de date. Le Ms et Dunod font mourir Hugues de Chalon, sgr de Chatelguyon, le 3 juillet *1490*, après son frère Louis, dont il est question dans la n. suiv. Tous deux étaient fils de Louis, dit le Bon.

(2) Ms : 3 mars 1475 (1476, n. st.). — Le Ms s'arrête ici.

(3) Fils de Guillaume, et petit-fils de Louis le Bon.

(4) Fille de Charles Ier, duc de Bourbon.

(5) Fille d'Antoine, comte de Brienne, et de Marguerite de Bauffremont.

(6) Entre le 6 et le 12 avril (U. Robert, *op. cit.*, p. 7 et n. 2).

(7) Le 20 mai 1539 (id., *ibid.*, p. 465).

(8) *L'infirmier* était un des douze officiers claustraux de l'abbaye de Baume (On trouvera l'énumération de ces douze dignitaires dans le *Manuale administrationis* publié par B. Prost dans les *Mém. de la Soc. d'Emul. du Jura,* 1871-72, p. 243 et suiv. .. Cf., du même : *Les dalles funéraires de l'abbaye de Baume*, *id.*, 1877, p. 505, nº 4). — Guillaume de Vautravers était « enfermier » à Baume en 1544 (*Inventaire de Baume* (*1754*). Arch. du Jura, fonds non classé). Il fut abbé de Mont-Ste-Marie depuis 1555, et aussi abbé du Miroir. On le voit assister en 1568 et 1574 aux Etats de Franche-Comté, et faire en 1580, avec son frère

à la tête de celle de Mont-Ste-Marie le 13 décembre 1555, après la mort de l'abbé Louis de Vers (1), qu'on enterre dans la même église et dans une chapelle particulière le 5 décembre 1553.

De Rochejean on va en droite ligne, en suivant la direction du mont Jura, à **Jougne** (2), place forte très ancienne, construite sur une colline élevée et escarpée à la frontière de la Savoie (3), et écrasée sous les neiges

Claude, doyen de Poligny, une donation à l'église Saint-Just d'Arbois. Il eut deux coadjuteurs à Mont-Ste-Marie : en 1583, Simon Froissard, et, depuis 1588, Philibert, dit Charreton, qui fut son successeur. Il mourut le 22 avril 1589 (*Gallia christ.*, t. XV, p. 306 C. — J. Gauthier, *Inscriptions cisterciennes du diocèse de Besançon*, dans *Mém. de l'Acad. de Besançon*, 1882, p. 335. — Id., *L'Abbaye de Mont-Ste-Marie*, dans *Mém. Acad. Besançon*, 1883, p. 258. — *Annuaire du Jura*, 1881, p. 80).

(1) Louis de Vers fut abbé de Mont-Ste-Marie de 1509 à 1553 (Il était aussi abbé de la Charité depuis 1525 ou 1526).

Son véritable successeur à Mont-Ste-Marie fut, non pas Guillaume de Vautravers, mais Guillaume de Mandre (1553 à 1565). C'est seulement en 1565 que Guillaume de Vautravers monta sur le siège abbatial (J. Gauthier et chan. Suchet, *op. cit.*, p. 258). Louis de Vers était mort, comme le dit C., le 5 déc. 1553 Sa tombe existe encore à Granges-Ste-Marie (J. Gauthier, *Inscriptions cisterciennes*..., p. 335). — C. dédia à Louis de Vers son Οἰκέτης, *sive de officio famulorum* (L'épître dédicatoire, où il l'appelle son Mécène, est datée de Fribourg-en-Brisgau, le 16 mars 1535. Elle est au t. Ier de l'éd. de 1562, p. 218).

(2) **Jougne** est actuellement une commune du canton de Mouthe, département du Doubs. — Le bourg de Jougne avait été d'abord une station romaine ; puis il était devenu un fief de la maison de Chalon. Deux châteaux le protégeaient alors : l'un était bâti sur une des cimes du Mont-d'Or, l'autre sur les bords de la vieille voie romaine d'Orbe à Pontarlier ; ce dernier fermait l'entrée du bourg du côté franc-comtois. En outre, une enceinte fortifiée entourait les maisons. Cet ensemble redoutable de fortifications avait beaucoup souffert au cours des âges, et, en particulier, pendant les invasions suisses de la fin du XVe siècle.

(3) Pour le sens géographique qu'il faut donner au mot à cette époque, voir plus haut.

et sous d'épaisses forêts. J'y ai deux sœurs, l'une JEANNE, mariée à JEAN CAFFOZ (1), gouverneur de la place, l'autre, MARGUERITE, à ETIENNE GRASSET (2), premier greffier. C'est là qu'on traverse le Jura et que l'impôt est perçu sur les objets exportés (3). Le faubourg situé à l'O. de la ville s'appelle **Les Hôpitaux**, et ce nom a été donné aussi à un bourg voisin (4). J'ai voulu, en l'honneur de Jougne, ajouter ici cette pièce commémorative (5) :

(1) JEAN CAFFOZ (ou CAFFOD) fut déclaré amodiateur des seigneuries de Jougne, Rochejean et Châtelblanc, en 1570, moyennant la somme de 1405 fr. (Arch. du Doubs, B. 1824). « Sa famille s'est éteinte seulement de nos jours. » (Bourgon, *op. cit.*, t. Ier, p. 250).

(2) C'est dans la bouche d'ETIENNE GRASSET que C. met l'explication du *Pater*, sous forme d'une exposition faite devant Caffoz et à sa prière (*Precationum liber*, dans l'éd. de 1562, t. II, p. 264-5)

(3) Le péage de Jougne remontait à une époque lointaine. Au XIIe siècle déjà, on le trouve établi au bord de l'antique route, par où passaient les marchands italiens qui, à travers la Lombardie et la Suisse romande, venaient vendre leurs tissus et faire commerce de leur or dans notre Comté. Ses produits enrichissaient alors quatre ou cinq familles féodales, ou franc-comtoises comme les Bannans, ou helvétiques comme les Vaumarcus. Vers la fin du XIIIe siècle, grâce à des acquisitions successives faites par Jean de Chalon l'Antique et son fils Jean de Chalon-Arlay, le territoire de Jougne était devenu la propriété exclusive des princes de Chalon, sous la suzeraineté de l'empire, et les produits du péage étaient perçus à leur profit (*Cartul. de Chalon*, nos 17, 340, 437. — Loye, *Souvenirs sur Rochejean*, n. de la p. 154. — *Ann. du Doubs*, 1846, p. 162-163. — J. Gauthier *Charte des coutumes de Jougne*, dans *Mém. Soc. Emul. du Doubs*, 1872, p. 123-124). — Par sa position même, Jougne devait être et rester un bourg à péage, et en effet les douanes françaises y ont encore un bureau.

(4) Il y a actuellement deux communes du canton de Pontarlier qui portent ce nom, **Les Hôpitaux-Neufs** et **Les Hôpitaux-Vieux**.

(5) Elle est citée par Gollut (p. 79) qui ajoute qu'elle est « in-

La montagne était inculte, et tout le pays restait abandonné, en proie aux brigands. Enfin César y élève des tours et des murailles, et la ville prend de lui son nom de *Junia*. Un peuple nombreux l'habite, aujourd'hui nourrisson de Mars, et soumis à l'empire du magnanime César.

Dans le pays, il y a un grand nombre de fourneaux où l'on fabrique le fer.

En tirant à gauche depuis Nozeroy, on passe rapidement au village de **Frasne** (1), qui ressemble à une ville, et qui tire son nom du *frêne*, l'arbre bien connu.

Puis vient **La Rivière** (2) (ou Rive), patrie de notre ami CLAUDE FRONTIN (3). On l'appelle ainsi parce qu'elle est située sur la *rive* d'un lac très peuplé de gros brochets (?) et d'autres poissons, et que de l'autre

cisée en une pierre de l'Eglise. ». Il est probable qu'elle est l'œuvre de Cousin.

(1) Commune du canton de Levier, arrondissement de Pontarlier.

(2) Commune du canton de Pontarlier.

(3) CLAUDE FRONTIN était un ami de Cousin et de Basile Herold. Il figure, ainsi que C., comme interlocuteur, dans les deux dialogues, *Scipio* et *Nero*, que Herold publia chez Oporin à Bâle en 1558. Dans une lettre datée de Sirod, le 21 juillet 1546 [et non *1549*, comme le porte le texte], C. l'appelle « sacellanus meus », mon chapelain. Enfin il y a de lui, dans les œuvres de C., plusieurs pièces de vers; l'une à Hugues Babet pour lui dire combien la Comté doit lui être reconnaissante d'avoir excité l'émulation de C. et de l'avoir ainsi amené à décrire son pays (éd. de 1562, t. Ier, p. 432); une autre à son village de La Rivière pour lui montrer tout ce qu'il doit à C. qui, en citant son nom dans sa *Description*, l'a rendu immortel (*id.*, p. 433); une autre encore à C., sur la mort de G. de la Baume, avec l'épitaphe de l'enfant. (Ces poèmes furent réunis par lui, avec ses œuvres en prose, dans un volume qui parut à Bâle en 1556 : *Claudii Frontini Ripariensis poematia et epigrammata et alia quædam prosa oratione excusa*. Cf. *Biblioth.* de Gesner-Frisius, éd. de 1583, p. 151). — Claude Frontin avait un neveu, ANATOILE, dont le nom revient souvent dans les œuvres de C. (*Anatholius Frontinus nepos tuus*).

côté une *rivière* qui sort de ce lac entoure le village. Le *p* a été changé en *v* par les gens de notre pays, chez qui *rive*, correspond à « ripa » et *rivière* à « rivus ».



LA RIVIÈRE (DOUBS)
au XVIe Siècle.

La campagne est très fertile et couverte de nombreux villages. On y trouve un autre lac, qui est souterrain, et qui est un jeu merveilleux de la nature. En effet il se produit à la surface de l'eau un limon qui durcit à ce point qu'il paraît former un terrain ferme ; pourtant on ne pourrait s'y aventurer sans danger ni à cheval ni en voiture, mais seulement à pied. Si le ciel est pluvieux et nuageux, le lac n'apparaît pas, sauf au moment où le temps va se remettre au beau. Alors par des fissures de la croûte il monte rapidement et inonde toute la plaine de **Sainte-Colombe** (1). Il est dominé à l'Est par une

(1) **Ste-Colombe** est un village voisin de La Rivière. — Le pays est couvert de marécages et de tourbières, et l'imagination de C. a compliqué et modifié un effet naturel pour le transformer en un phénomène merveilleux. Il a voulu désigner ici en parti-

montagne élevée d'où sortent des sources abondantes qui s'y jettent de toutes parts (1).

Entre Nozeroy et La Rivière, sur le territoire de **Bonnevaux**, il y a un autre lac (2), peuplé de brochets (?), de perches et d'autres poissons, qui, tous les sept ans, se retire et disparaît pour quelques semaines, puis apparaît de nouveau. Ce phénomène est merveilleux et s'impose à la croyance.

De là nous arrivons sous les murailles élevées d'une ville magnifique qu'on a appelée **Pontarlier**, c'est-à-dire « le pont près de la hauteur « (3) (*pons prope arcem*),

culier le *Gouttereau* (*Goutarot* sur la carte du Service vicinal). Le Gouttereau, écrit Girod-Chantrans (*Essai sur la géographie.... du Doubs*, Paris 1810, t. Ier, p. 27-28), « est une sorte de prairie « portée sur environ deux pieds d'eau. Son sol, composé de « végétaux en putréfaction, lui assigne une origine semblable « à celle de plusieurs autres îles également flottantes, que l'on « a observées dans différents pays aquatiques... Il me paraît « d'ailleurs que l'explication de ce phénomène tient essentielle- « ment à celle de la formation des tourbières. » L'*Annuaire du Doubs pour* 1848 (p. 117), rappelant ce passage de C., parle aussi du Gouttereau, « lac souterrain entre La Rivière et Bannans ». J'ai trouvé encore, dans les Mss. de la Bibl. de Besançon (coll. Baverel, vol. 32), quelques mots sur ce phénomène, mais l'auteur ne fait guère que reprendre, en la résumant, la description de Cousin. Gollut n'en dit rien.

(1) Cette montagne est le *Laveron*, qui domine la plaine d'environ 250 mètres.

(2) **Bonnevaux** est une commune du canton de Mouthe. Quant à ce lac dont parle C., c'est simplement l'étang que les cartes appellent l'*étang de Frasne*.

(3) Je n'ai pas besoin de dire ce que vaut encore cette étymologie. — Droz (*Hist. de Pontarlier*, 1760, chap. 1) donne tous les anciens noms de la ville et de la plaine ou Chaux d'Arlier depuis 942 ; il discute les nombreuses étymologies qu'on a proposées et s'arrête à une origine celtique : *pont* et *chaux* (ou *chaumes*) *des marais*. — Gollut (p. 88) donne une prononciation locale du mot, *pont Elie*, et il part de là pour donner des étymologies encore plus fantaisistes que celle de C. : la ville aurait été nommée

parce que la ville est construite en plaine, au pied de deux montagnes, sur les rives du Doubs. C'est la patrie et le pays natal d'un homme aussi savant qu'éloquent, qui est un Mécène pour tous les travailleurs, HENRI COLIN, conseiller de l'empereur Charles-Quint et vice-président à Dole (1). Pontarlier est la patrie d'un autre jurisconsulte aussi savant et expérimenté, BAPTISTE COLIN. Cette ville a trois paroisses et un couvent d'Augustins.



PONTARLIER
au XVIe Siècle.

ainsi « pour cause du pont que Ælius Adrianus, 15e empereur « des Romains, y bastit, comme les doctes pensent..., combien « que les vielles gens songent au Prophete Elie et à un Hermite « de ce nom. »

(1) HENRI COLIN, seigneur de Valloreille, était originaire de Pontarlier et fils de Pierre, marié en 1449 à Pétronille de Clervaux. Lui-même avait épousé en 1526 Nicole de Vers, tante de C. Docteur en droit et échevin de Pontarlier, il fut ensuite conseiller au Parlement de Dole — Nicolas Perrenot ayant résigné sa charge en sa faveur — puis vice-président. Après la mort du président Desbarres en 1565, il intrigua pour le remplacer. Il cultivait l'amitié du cardinal de Granvelle et implorait en secret son

Près de Pontarlier est le château de **Joux**, citadelle très fortifiée et inexpugnable, placée au sommet d'une colline, dans une position très élevée, et dont les pentes escarpées sont si difficiles à escalader qu'il paraît impossible de l'emporter d'assaut (1). Sous ses murs, bien des armées suisses ont été écrasées du temps de nos ancêtres et du nôtre (2). Elle est aujourd'hui commandée

appui ; mais il lui inspirait une profonde défiance, et il semble bien en effet qu'il n'était pas hostile au protestantisme, ni étranger aux menées de la Ligue des Gueux en Fr.-C. (Clerc, *Hist. des Etats généraux...*, dans *Mém. Soc. d'Emul. du Jura*, 1878, p. 202). Il échoua. — Il eut deux fils, Louis et Jérôme, dont C. fut le précepteur et pour lesquels il écrivit ses *Syntaxeos tabulæ*. — C. l'aimait beaucoup. Jouant sur son nom et faisant allusion à ses mérites, il l'appelait, non plus *Colinæus*, mais *Callineus* (de τὸ κάλλος, la beauté). Après la mort de sa mère, il lui envoya une *Consolation* d'une longueur effrayante. Colin vivait encore en 1569, puisque le 28 février de cette année, il était commissaire du roi aux Etats de Fr.-C. tenus à Dole (Ed. de 1562, t. I, p. 172, 196, 218, 232 et suiv., 302-304. — Bibl. de Besançon, Mss., Recueils Boisot, 1206, f° 448. — Clerc, *id.*, p. 214. — Droz, *Hist. de Pontarlier*, p. 106).

(1) Le château de Joux existait depuis le X[e] siècle, et la France a encore un fort en ce lieu, très important au point de vue stratégique, puisqu'il commande un défilé où se confondent les deux routes venant de Neuchâtel et de Lausanne en France. Gollut, après C., signale sa forte position : « Ce chasteau est sur la « pointe d'un roc (semblant de loing une pyramide), coupé à « l'entour, fors a une advenue bien tranchée et remparée » (p. 79-80). — Le château de Joux avait été le manoir d'une puissante famille féodale de même nom, qui dominait sur une partie des hautes sommités du Jura. Possédé ensuite par les familles de Blonay, de Vienne, puis de Neuchâtel, il avait passé, par voie d'acquisition, vers 1455, aux mains du duc Philippe le Bon, père de Charles le Téméraire (Cf. J.-L. d'Estavayer, *Histoire généalog. de la maison de Joux*, dans *Mém. et documents inédits sur la Fr.-C.*, t. III, p. 191 et n. 1). Livré à Louis XI, il avait été repris en septembre 1507 par Louis de Vaudrey, pour le compte de l'empereur Maximilien.

(2) C. veut certainement parler ici des incursions suisses en

par ANTOINE DE LAUBESPIN, homme de grande noblesse, chevalier, seigneur de l'Ile (1).

A gauche de Pontarlier est la petite place **d'Usier**, avec un château et quatre villages dont les habitants sont spirituels et facétieux : on cite souvent leurs bons tours et leurs bons mots (2).

Comté, à l'époque de Charles le Téméraire ; la forteresse de Joux résista, tandis que « tous les pays à l'entour furent destruicts et bruslés. » (Arch. du Doubs, *Invent. de la Ch. des comptes*, J. 72. Cf. J.-L. d'Estavayer, *op. cit.*, p. 195, n. 1, et, aux *Preuves*, le n° XVII). Pour les temps plus anciens, je ne sais à quels faits de guerre Cousin fait allusion, et je n'ai rien trouvé dans Gollut sur ce sujet. J'y relève seulement cette erreur que c'est au-dessous du château de Joux que « les Sequanois outroïèrent libre passage aux Helvétiens voulans changer de demeurances et pays, au temps de Cæsar » (p. 79).

(1) ANTOINE DE LAUBESPIN, sgr de l'Ile, l'Aigle, Publy, etc., était le fils d'Aimé et d'Anne de Gaignaire (dont la tombe se voit encore dans l'église de Chilly-le-Vignoble). Gentilhomme de la maison de S. M., il fut capitaine du château de Joux de 1537 à 1557 et mourut en 1558. Il avait été reçu chevalier de St-Georges en 1549. — On trouvera de nombreux détails sur les Laubespin et une ample bibliographie dans B. Prost, *Notice sur sept dalles funéraires franc-comtoises* (*Mém. de la Soc. d'Em. du Jura*, 1878, p. 552-556).

(2) Le château d'**Usier** (ou Usie) existait bien avant 1199 (*Les Sires d'Usie*, dans *Mém. et doc. inéd.*, t. III, p. 230-231). Il s'élevait en plaine dans ce qu'on appelait le *val d'Usie*, *d'Usier* ou *des Usiers* (canton de Levier). Quatre villages y étaient bâtis à peu de distance l'un de l'autre, **Sombacourt**, **Bians**, **Goux** et **Eglise** (les trois premiers sont devenus des communes). Un marché important s'y tenait au moyen âge, et les sires d'Usier tenaient le tout en fief des comtes de Chalon (Le *Cartulaire* fait souvent mention du val, des sires et du marché). — Au temps de C., le château avait pour gouverneur SIMON D'ETERNOZ, nommé à ce poste par Charles-Quint, le 4 juillet 1549 (Mss. de la Bibl. de Besançon, coll. Baverel, vol. 33, art. *Goux*), et, depuis le 31 oct. 1559, Gérard de Watteville avait la jouissance viagère du château et de la seigneurie, qu'il avait reçue de Philippe II (*Les Sires d'Usie*, p. 245).

De là, on va en droite ligne à **Vercel** (1), dont les murailles sont maintenant en ruines (On trouve une ville du même nom en Italie, sur les bords de la Sesia) (2). Là est né GÉRARD BURNEL DE VERCEL, homme d'une honnêteté et d'une érudition également admirables, qui est mort à Paris en 1544 (3).

Puis on arrive en peu de temps à **Morteau** (4), grande ville, mais qui, elle aussi, n'a pas de remparts. On lui a donné ce nom parce qu'avec ses villages et ses divers écarts elle est tombée en servitude de *mainmorte*. En effet, le droit de mainmorte sur ces terres a été accordé par les seigneurs du lieu au prieur, et ainsi les habitants lui doivent de leur vivant obéissance comme bénéficiaire, et, à leur mort, ils lui apportent un bénéfice qui vient augmenter la fortune du prieuré (5).

Le P. Joly (*op. cit.*, p. 71) prend à C. le détail qu'il donne sur l'humeur caustique des gens d'Usier, mais il interprète fort mal son « quatuor vicis », car il parle des quatre *rues* d'Usier, tandis qu'il faut entendre quatre *villages*.

(1) Département du Doubs, arrondissement de Baume-les-Dames.

(2) Chef-lieu d'arrondissement de la province de Novare.

(3) GÉRARD DE VERCEL était né vers 1480 à Vercel : il en prit le nom, et c'est le seul sous lequel il soit connu (ce nom de BURNEL n'est donné que par C.). Venu jeune à Paris pour y perfectionner ses connaissances, il s'acquit l'estime des savants par les qualités de son esprit et de son cœur. Il est probable qu'il enseigna les lettres latines dans quelque collège ; mais il exerçait en même temps les fonctions de prote et de correcteur dans l'imprimerie de Badius. Il était lié d'une amitié très étroite avec Geoffroy Tory. On lui doit plusieurs bonnes éditions de classiques latins, entre autres un Tite-Live in-f° (Cf. un art. de Weiss dans la *Biogr. univers. de Michaud*, 1838, Supplément, t. 65, p. 283). — L'éd. de 1552 donne de cet érudit une pièce de vers *Super jucundo in urbem Lutetiam introitu Caroli V Cæsaris semper Augusti.*

(4) Aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Pontarlier.

(5) Les détails que donne C. sont exacts. Un monastère et

Son territoire est traversé par le cours tranquille du Doubs. < On y trouve plus de dix-huit villages >.

De là rendons-nous directement à **Saint-Hippolyte** (1), votre pays natal, que la nature a entouré d'une ceinture de montagnes qu'on croirait artificielle ; c'est une ville ancienne qui tire son nom, je crois, d'Hippolyte, jeune patricien romain, chrétien fervent et martyr, qui, dans sa jeunesse, par haine du sexe féminin, se voua tout entier aux travaux de Diane, méprisant la divinité de Vénus (2). Vous l'imitez, mon cher Babet, et

Vous dites adieu à Cypris.

une église furent bâtis au début du XIIe siècle au lieu qui devait devenir Morteau. Des moines de Cluny y furent appelés, et l'église et les terres furent donnés en 1110 par Rodolphe de Neuchâtel à son frère Hugues, religieux de Cluny, institué prieur du nouveau monastère. L'endroit venait de prendre, sans doute du cours tranquille du Doubs, le nom de *Morte-Eau* (*prioratus de Mortua aqua*, dans *Cartul. de Chalon*, n° 400). L'appellation fut adoptée, et un bourg naquit autour du monastère ainsi fondé. On vint en foule dresser des cabanes auprès de cette église : tous recevaient des terres à cultiver et devenaient les serfs du prieuré. D'ailleurs cette servitude n'était point absolue : dès la fin du XIIe s., un prieur accordait aux habitants quelques franchises, et l'on voit ces habitants faire souvent dans la suite une opiniâtre résistance à leurs maîtres. L'affranchissement définitif et officiel des personnes et des biens fut octroyé le 30 sept. 1600 par Jean Richardot, évêque d'Arras et prieur commendataire de Morteau depuis 1594 (E. et Ch. Willemin, *Le Prieuré de Morteau*, 1838, p. 95 et suiv. — *Annuaire du Doubs pour 1846*, p. 277-282. — Abbé Narbey, *Les Hautes montagnes du Doubs*, 1868, p. 84-85 et 120-123).

(1) Aujourd'hui chef-lieu de canton du département du Doubs, arrondissement de Montbéliard. — St-Hippolyte a encore une usine métallurgique importante.

(2) La légende d'Hippolyte et de Phèdre est trop connue, tout au moins par la tragédie de Racine, pour que j'aie à souligner ici l'étrange déformation, plutôt digne du Moyen-Age que de la

Ce territoire était primitivement boisé, mais, comme il était riche en fer, les forêts ont été coupées pour l'entretien des fourneaux et le travail du métal, et on a mis ainsi à découvert des plaines labourables. Les habitants, d'un tempérament très solide (1), vivent jusqu'à un âge très avancé ; et, malgré le poids des ans, ils ne renoncent au travail que lorsqu'ils atteignent la décrépitude. Ils sont plus grands que les autres Bourguignons, et ils sont vaillants à la guerre. Les habitants de la campagne sont bien doués pour les ouvrages manuels et pour l'agriculture. Ils fabriquent avec habileté des instruments et des ustensiles en bois pour l'usage domestique, et ils les exportent dans le voisinage.

Passons maintenant de l'Est au Midi (2), en suivant l'ordre que nous avons arrêté.

A un mille de Nozeroy, sur une hauteur, est **Bourg-de-Sirod** (3). L'Ain passe au pied, plus calme que partout ailleurs, et il atteint bientôt le territoire de Champagnole. Bourg-de-Sirod est à moitié détruit, ses murailles ayant été jetées à bas par d'Amboise, et son marché a été transporté au village de **Sirod** (4), qui offre l'aspect d'une petite ville. Bourg est la seule ville de la Haute-Bourgogne qui ait conservé son nom ancien. En effet, dans les premiers temps, les Burgondes

Renaissance, que lui fait subir C. en transformant ce Grec païen en un Romain chrétien.

(1) Paul Merula, cité par le P. Joly (p. 31), donnait le même détail ; il l'avait certainement pris, comme bien d'autres que je n'ai pas jugé utile de rapporter, à notre auteur.

(2) C. dit exactement « au Midi et à l'Auster ». L'Auster étant chez les Romains, le vent du Midi, je n'ai pas cru nécessaire de conserver cette redondance.

(3) Commune du canton de Champagnole.

(4) Autre commune du canton de Champagnole, toute proche de Bourg-de-Sirod.

avaient leurs places fortes sur les hauteurs, et ils avaient bâti sur des collines élevées un grand nombre de villes que, dans la langue germanique qu'ils parlaient alors, ils appelaient *Burg* (ce mot vient évidemment du grec πύργος, qui désigne une tour, une forteresse et un ouvrage avancé. Les Romains aussi appelaient *Burgum* un château-fort, au témoignage de Végèce) (1). Quant aux autres forteresses, ou plutôt aux autres villes (car, dans les temps anciens, forteresses et places fortes étaient comptées pour des villes), elles ont été détruites par les fréquentes invasions des ennemis, ou bien, après avoir pris un rapide développement, elles ont reçu un nom nouveau tout en conservant l'ancien : ainsi Salins, Nozeroy, Arlay et d'autres aussi, qui maintenant encore sont divisées en *Bourg dessus* et *Bourg dessous*. C'est de là aussi, je pense, que les habitants des cités, des places et des lieux ainsi fortifiés d'une enceinte munie de tours, ont été appelés par les Allemands et par nous *Bürger* ou *Bourgeois* d'après la prononciation française. D'autre part, la ville même est souvent appelée le *Bourg* par les habitants des quartiers suburbains, et c'est encore de là que nos ancêtres ont tiré leur nom de *Bourguignons*.

Près de cette ville, sur une colline un peu plus élevée, sont deux châteaux voisins, qui s'appellent tous deux ensemble **Château-Vilain**, et dont l'un appartient à Jean de Poupet, l'autre à Adrien de Joux, seigneur de Falon, illustre par l'éclat de sa naissance et les qualités de son esprit (2).

(1) « Castellum parvulum, quem *burgum* vocant.» (*Mil.*, 4, 10).

(2) La forteresse de **Château-Vilain** fut fondée en 1186 par Simon de Commercy. Au XIVe siècle, un de ses descendants, Gaucher III, ayant laissé deux filles, ses gendres, Jacques du Quart et Gérard de Chauvirey, entrèrent en procès pour le partage de sa succession. La possession de Château-Vilain étant

A un mille de Sirod, sur la gauche (1), est **Chaux**, forteresse célèbre, admirablement située sur une montagne très élevée, et fortifiée à la fois par la nature et la main des hommes. Au pied de cette montagne est

un sujet de discordes continuelles entre eux, il y eut un arbitrage, et l'arbitre, pour concilier les deux beaux-frères, les engagea à ne plus vivre sous le même toit. C'est à ce moment que fut construit un deuxième corps de bâtiment, que G. Cousin donne par erreur comme une seconde forteresse. — Plus tard, la partie de la seigneurie de Château-Vilain qui venait de la maison du Quart passa dans la maison de Joux, par le mariage de Claude, fille de Anne du Quart et de Jacques d'Arbon, et héritière de son frère Jacques II, avec Jean de Joux : et c'est ainsi qu'au temps de Cousin elle était possédée par Adrien de Grammont, sire de Joux. Il semble que l'autre partie de la même seigneurie, restée dans la maison de Chauvirey, se soit divisée à son tour. Une part passa aux mains de Charles de Poupet, sgr de la Chaux, qui est déjà dit sgr de Château-Vilain ; l'autre part vint à son fils Jean, époux d'Antoinette de Montmartin, laquelle reçut par voie d'échange, de Pierre de Chauvirey, en 1539, les droits de cette maison sur Château-V. C'est ainsi qu'au temps où C. écrivait, Jean de Poupet possédait une moitié de la seigneurie. Dans la suite, le tout entra dans la maison de Watteville (Droz, *Hist. de Pontarlier,* p. 75 et 87. — Guillaume, *Hist. de Salins*, t. I, p. 152 et suiv. ; t. II, p. 213-215. — Rousset, t. I, *Bourg-de-Sirod* ; t. II, *Chaux-des-Crotenay*).

La forteresse de Château-V. fut démolie seulement de 1808 à 1810, pour reconstruire les forges de Bourg-de-Sirod, incendiées en 1803. Il en reste des débris encore assez importants (Il y a une vue de ces ruines dans B. Prost et Guillermet, *Champagnole et ses environs*. Dessins de L. Clos. *Mém. Soc. d'Em. du Jura*, 1879).

(1) **Chaux,** actuellement **Chaux-des-Crotenay**, est « sur la gauche » du voyageur qui, venu de Nozeroy à Sirod en suivant l'itinéraire de C., voudrait continuer *dans la même direction*.

Le village est aujourd'hui une commune du canton des Planches. Quant au château, il est absolument détruit. Il existait encore en 1639 : « Guébriant, écrit Girardot de Nozeroy, assiégea « aussi le *château de La Chaux*, belle place dont le feu sgr de

un village du même nom. Ce château nous a donné, de l'illustre et grande famille des Poupet, le révérendissime et magnifique GUILLAUME DE POUPET, abbé de Baume, Goailles et Balerne (1). Je n'éclaterai pas ici en louanges sur lui, puisque sa bonté, sa piété, sa vertu

« La Chaux, de la maison de Baume, portoit le nom, et l'em-« porta par composition. » (Ed. J. Crestin, p 227). — Il avait reçu plusieurs fois des souverains, entre autres Maximilien d'Autriche, et devait être d'une certaine étendue, puisqu'une tradition du pays, rapportée par D. Monnier (*Annuaires du Jura* pour 1813, 1814 et 1854), lui attribuait *trois cents* cheminées ! « Le château était flanqué de trois tours rondes, bâties sur le bord d'un rocher perpendiculaire. Un double fossé régnait à l'opposé. » (*Ann. du Jura*, 1854, p. 187). Charles de Poupet, le père des deux frères dont parle C., y avait formé une bibliothèque importante, d'où l'on a tiré les Mémoires d'Olivier de la Marche et la Chronique anonyme de Flandre (Guillaume, *Hist. de Salins*, t. II, p. 214. — Mss de la Bibl. de Besançon, n° 1187, Nobiliaire de Th. Varin, p. 467. — *Annuaire du Jura*, 1854, p. 186).

(1) GUILLAUME DE POUPET était fils de Charles de Poupet, sgr de La Chaux, et de Philiberte de la Baume. Il fut archidiacre de Besançon, protonotaire apostolique, et abbé commendataire de Baume pendant 63 ans (Nous verrons plus loin quelles restaurations l'église reçut sous son administration). Il mourut en 1583 et fut inhumé dans l'église de son abbaye. L'histoire manuscrite de l'abbaye de Baume, qui est en tête de l'*Histoire de Lons-le-Saunier* par le président Lecourbe (*Bibl. de Lons-le-Saunier*, Mss., n° 7), dit que le mausolée de G. de Poupet était « très beau » ; cela n'est pas exact : le mausolée existe encore ; il est « très simple et sans aucun ornement. La statue d'albâtre du défunt reposait autrefois sur sa table de marbre noir tout unie. » (Abbé Brune, *Le mobilier et les œuvres d'art de l'église de Baume-les-Messieurs*, 1894, p. 16 du tirage à part. — Cf. aussi *Ann. du Jura*, 1844, p. 70).

C'est à G. de P. que C. dédia son édition de la *Vie de Philibert de Chalon* par Dominique Melguitius (éd. de 1562, t. I, p. 363). Il lui envoie aussi, en plusieurs lettres datées de mai à octobre 1558, sa fort intéressante *Topographia italicarum aliquot civitatum* (id., ibid., p. 380).

singulière et sa clémence le font connaître en tous lieux et n'ont pas besoin d'un héraut (Il est né à Bruxelles le samedi 30 mai 1506). Ce lieu nous a encore donné JEAN DE POUPET son frère (1), brillant chevalier, commandeur de l'ordre d'Alcantara, gentilhomme de la chambre de Charles-Quint notre empereur, ce prince si bon et si doux, — et fort en faveur auprès de lui.

Près de ce château-fort est **Foncine**, bourg très étendu et composé d'un grand nombre de maisons. On l'appelle ainsi (*Fonssena*) parce que c'est là que la *Senne* prend sa source (*fons*) (2). Sur ses bords et tout le long du village il y a vingt-sept roues, tant de moulins que de scieries. On y fabrique des vases en bois, propres au service et à l'usage de l'homme (3).

Puis vient le *Grandvaux* (4), rempli de villages si

(1) JEAN DE POUPET, chevalier, sgr de La Chaux, Château-Vilain, etc., grand bailli d'Aval, frère du précédent, fut gentilhomme de la chambre de Charles-Quint pendant trente ans. On le trouve aux côtés de l'Empereur, parmi les compagnons fidèles, quand Charles-Quint se vit brusquement assailli à Innsbruck, en 1552, par la coalition dirigée par Maurice de Saxe (*Mém. Soc. Emul. du Jura*, 1878, p. 170). Il le suivit encore en 1556 jusqu'aux portes du monastère de Yuste, où il se retirait. Il avait épousé une femme remarquable, Antoinette de Montmartin, qui lui donna une fille, Anne, mariée à Jean de Bauffremont (*Nobiliaire de Th. Varin*. — Guillaume, II, p. 215. — Dunod, III, p. 159. — Rousset, II, *Chaux-des-Crotenay*).

(2) Il s'agit de **Foncine-le-Haut**,, qui est bien à la source de la Senne (Sène, Saine). — D. Monnier, (*Ann. du Jura*, 1848, p. 276 et suiv.), après avoir rappelé cette étymologie et cité un assez bizarre passage de Chifflet (*Vesontio*, p. 11), donne sur Foncine, ses lieux-dits, ses légendes et ses coutumes, quelques curieux détails. — Ajoutons que le *Cartulaire de Chalon* (p. 112) désigne le village par *Fontcenne*, et que les habitants se nomment les *Fonceniers*.

(3) On fabrique encore à Foncine des seaux et des cuviers en sapin.

(4) Le *Grandvaux* est une *grande vallée* d'environ une lieue

nombreux qu'on en rencontre un presque à chaque stade. On y trouve trois lacs poissonneux. L'un tire son nom de la vallée même (1) ; le deuxième s'appelle le *lac des Rouges-Truites*, comme le village voisin (2) ; le troisième tire son nom de l'*abbaye* qui est la métropole de tout le Grandvaux (3).

et demie de large et de 4 à 5 lieues de long, orientée du N. au S. C'est à peu près le canton actuel de **Saint-Laurent**.

(1) Outre le lac *des Rouges-Truites* et le lac *de l'Abbaye*, dont il va être question, le Grandvaux a encore les lacs appelés aujourd'hui *de la Grange-à-la-Dame* (ou de *Foncine*), *des Perrets, des Poncets* et *de Fort-du-Plasne*. Je ne sais duquel de ces derniers lacs C. veut parler. La « vallée » ne peut être que le Grandvaux, mais la dénomination de *lac du Grandvaux* n'existe pas dans les temps modernes.

(2) Cette dénomination subsiste, et le **Lac des Rouges-Truites** est une commune du canton de Saint-Laurent.-- La table des matières du *Cartulaire de Chalon* identifie un lac de *Marchuet* désigné dans un acte d'avril 1304/5 avec le lac *des Rouges-Truites* ; mais c'est par erreur, il me semble : la position géographique et le nom de ce lac de *Marchuet* indiquent bien plutôt un des *Maclus*.

(3) Le lac *de l'Abbaye-du-Grandvaux* a gardé son nom. Un premier monastère y fut fondé au début du VI[e] siècle par des moines de Condat. Ils s'établirent d'abord à *La Motte*, à un kilom. environ du lac, puis ils se transportèrent dans l'île voisine, à la partie méridionale du lac. Mais ce n'est pas cet établissement qui a donné son nom au lac et au village voisin : ce fut un prieuré fondé au XII[e] s. par les chanoines réguliers d'Abondance, appelés dans le Grandvaux par Gérard de Vienne. Dotés par lui et par les sires de Montmoret, ils s'établirent à l'extrémité septentrionale du lac. La décadence de ce prieuré fut rapide, et, en 1388, il fut uni à l'abbaye de St-Claude. « Entre les mains des « chanoines réguliers ou entre celles des moines de St-Claude, « ce monastère et son église furent le *centre spirituel* de cette « région, le chef-lieu d'une paroisse qui n'a cessé de s'appeler « l'Abbaye et qui, jusqu'à la fin du XVII[e] s., a compris *tout le* « *Grandvaux*. » (Dom Benoît, *Hist. de l'abb. de St-Claude*. t. I[er], p. 493. Voir aussi les pp. 185, où est une vue du lac, et 610 à 613. — Rousset, t. III, p. 268 et suiv.).

A côté du second est un village qui s'appelle **Le Voisinal-Pichon** (?) (1).

Ces hommes sont des serfs, et leur sol est asservi.

On estime partout les chevaux de pas de ce pays (2). Les chiens y sont féroces.

Un peu plus bas que le château-fort de Chaux-des-Crotenay, les Chartreux ont bâti une abbaye que l'on appelle **Bonlieu** (3). Le curé de l'église paroissiale est notre ami Etienne Tornond.

Non loin de là est **Clairvaux**, place située près de la rivière d'Ain (4). On y prépare la laine, on la peigne et on la façonne à la main, puis on la tisse pour en faire des draps (5). Il y a là un couvent de Car-

(1) Si *Vicinia Pichonis* désigne vraiment **Le Voisinal** (comm. du Lac-des-Rouges-Truites), le lac près duquel est ce village ne peut pas être celui de l'*Abbaye*, comme le croit Chéreau, et il faut donner à *illi* (voir le texte latin) le sens, d'ailleurs classique, de « celui-là », c'est-à-dire le deuxième lac, celui *des Rouges-Truites*.

(2) Gollut consacre un chapitre (le 19e du l. II) aux chevaux de Franche-Comté, qui sont « de bon pas ».

(3) La chartreuse de **Bonlieu** avait été fondée vers la fin du XIIe s. par ce Thibert de Montmoret qui fut aussi un des premiers bienfaiteurs de l'abbaye du Grandvaux. On en trouvera l'histoire dans Rousset, t. II, p. 119 et suiv., art. *Petites-Chiettes* (Cf. aussi *Ann. du Jura,* 1854, p. 151-154). — Vendus comme biens nationaux, les bâtiments ont été démolis en partie.

(4) Clairvaux s'est appelé pour cette raison **Clairvaux-les-Vaux-d'Ain**. — C'est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Lons-le-Saunier.

(5) Dans une description du 18e s. qui est à la Bibl. de Besançon (Mss., coll. Dunand, vol. 20, f° 495), je lis ces mots : « Il y avoit autrefois une manufacture en draps de laine qui étoit considérable. » Vers 1855, il y avait encore à Clairvaux deux foules à draps et une filature de laine occupant deux ou trois ouvriers (Rousset, t. II, p. 166).



mes (1). Clairvaux est la patrie de JEAN BONDIEU et d'ANTOINE FAVERNIER, hautement estimés en tous lieux pour leurs travaux.

Dans cette région, non loin de l'abbaye des Chartreux, il y a de grands lacs et toutes sortes de vastes étangs et de cours d'eau où abondent d'excellents poissons. Près du premier lac (2) est l'abbaye même. Le lac voisin (3) est célèbre par son île et par le sanctuaire élevé sur un rocher et dédié à saint Vincent, et que l'on appelle le *prieuré de la Motte* (4) : ce lac n'a pas plus de deux mille pas de tour. Auprès sont deux

(1) Ce couvent de Carmes chaussés existait depuis un siècle environ. Il avait été fondé en 1434 par Guillaume de Villersexel, sire de Clairvaux (Rousset, t. II, p. 181). « Les seigneurs rési-« dant dans leur baronnie se faisoient inhumer dans l'église de « ce couvent, et les religieux étoient leurs aumôniers nés. » (Coll. Dunand, vol. 20, f° 493). (On trouvera un extrait de la charte de fondation dans l'*Annuaire* de 1862, p. 56-57).

(2) Le lac de *Bonlieu* a gardé son nom. C'est un des plus jolis lacs du Jura.

(3) Lac de *la Motte* (sur la carte du service vicinal), de *la Motte-d'Ilay*, d'*Ilay* ou du *Franois*,

(4) La phrase de C. est bizarre : on ne peut traduire le mot *delubrum* autrement que par *église*, *sanctuaire*, et C. reconnait lui-même qu'il y avait là un *prieuré*, et non pas seulement une église.

Le prieuré d'Ilay, fondé, selon Rousset, au VI[e] siècle, par des moines de St-Claude, dépendait, à l'époque de C. et depuis de longues années, de l'abbaye de Gigny (*Ann. du Jura*, 1842, p. 86-88. — Rousset, t. II, p. 76-77. — Gaspard, *Hist. de Gigny*, p, 468 et suiv.). Placé sous l'invocation de saint Vincent, il occupait une partie de l'île ou *motte* rocheuse située vers le bord oriental du lac de la Motte. On y arrivait par une chaussée dont on suit encore, paraît-il, la direction sous l'eau du lac. « Actuel-« lement l'île est envahie par des broussailles, du bois et deux « noirs sapins d'un aspect assez pittoresque ; on y voit encore « les ruines du prieuré, ses fondations, et même des pans de « murs, avec des pruniers et autres arbres fruitiers de l'ancien « jardin des moines » (Gaspard, *op. cit.*, p. 469).

lacs plus petits, mais qui ne sont pas moins agréables en eux-mêmes et dans leurs environs ; on les appelle *les Maclus* (1) : l'un des deux, à cause de sa largeur, est surnommé *le grand*. Puis on en trouve un autre, celui de *Narlay*, qui est d'une profondeur incroyable, dont les eaux sont comme brillantes de clarté et qui donne des poissons de toute sorte (2). Non loin de là il y en a un autre, celui *du Vernois* (3). Vers l'O. enfin, on en trouve encore cinq ; deux sont les lacs de *Chambly* (4), le troisième est celui de *Fioget* (5), le quatrième est près de Clairvaux (6) ; le cinquième est celui de *Ronchaux* (7).

A trois heures de marche du Grandvaux, on arrive à **Saint-Claude**. Cette ville tire son nom de CLAUDE, qui était sorti d'une famille de Salins et qui fut archevêque de Besançon (8). Il mena en ce lieu une vie soli-

(1) Les deux éditions du texte de C. les nomment *Maleteux* Cousin semble avoir mal lu une indication que lui aura envoyée un correspondant, et avoir altéré une forme comme *Malcleus*, *Malclus*. Ces deux lacs sont, comme ceux de Narlay, du Vernois et d'Ilay, sur le territoire du Frasnois, commune du canton de Clairvaux.

(2) « Petit lac très poissonneux. » (*Dict. général du Jura*, dans l'*Annuaire* de 1867, p. 108).

(3) Petit lac sur le territoire de la commune du Frasnois, au milieu des forêts.

(4) On réserve généralement au lac occidental le nom de lac *de Chambly*, et on appelle l'autre lac *du Val*.

(5) **Fioget** est une toute petite section de la commune de Chatelneuf (canton de Champagnole).

(6) Sur le territoire et tout près de Clairvaux, il y a *deux* lacs, qui portent le nom de la petite ville voisine.

(7) **Ronchaux** (ou **Ronchaud**), section de la commune d'Etival, canton de Moirans. Il y a deux lacs, qu'on appelle plus généralement les lacs d'*Etival*.

(8) « Saint Claude naquit à Salins : tous les historiens en « conviennent. Il vint au monde au château de Bracon ; c'est ce « qu'atteste la tradition constante de cette ville » (Dom Benoit,

taire, dans une abstinence qui tient du prodige et dans les macérations corporelles. Son tombeau, fameux et partout vénéré, est un lieu de pélerinage très fréquenté (1). Cet ermitage avait été habité auparavant par quelques solitaires chrétiens, et, dans les premiers, par OYEND et LUPICIN, prédicateurs de l'Evangile (2). En leur honneur, Chilpéric I[er], roi de Bourgogne, fit construire en ce lieu une abbaye célèbre dans tout

op.cit., t. I[er], p. 232. Le même auteur a consacré vingt pages de son 1[er] vol. à la vie de saint Claude et à la discussion de deux points douteux dans la chronologie ; on trouvera tous ces détails p. 232-252). Saint Claude fut, comme le dit C., archevêque de Besançon ; il fut aussi abbé de Condat et donna l'exemple de toutes les vertus. Il vécut probablement au VII[e] siècle.

(1) Le corps de saint Claude fut, vers 1160, trouvé dans son tombeau « entier et sans corruption... Ce prodige excita aussitôt « une singulière confiance dans les fidèles. Les miracles répon- « dirent à cette dévotion. La nouvelle de cette conservation « séculaire, le bruit des premières guérisons furent prompte- « ment portés au loin... Alors commença, devant le glorieux « tombeau du saint, cette longue procession des peuples qui « durera jusqu'à la Révolution française et à la destruction sa- « crilège de son vénérable corps » (Dom Benoit, *op. cit.*, t. I[er], p. 519. — Sur le culte de saint Claude et les pélerins illustres qui vinrent vénérer son corps, cf. le même ouvrage, t. II, p. 89-93 et 244-249. On sait qu'un des plus célèbres fut le roi Louis XI).

(2) Le premier ermite de Condat fut, au 4[e] s., saint ROMAIN, originaire d'Izernore ou de Cessiat, dans l'Ain. Son frère LUPICIN vint plus tard le rejoindre dans sa solitude, et bientôt, attirés par le renom de leurs vertus, d'autres compagnons s'associèrent à leur existence. Grégoire de Tours et un anonyme du 6[e] s. ont raconté la vie de ces premiers religieux (Cf. Dom Benoit, t. I[er], p. 48 et suiv.). — Saint OYEND ne paraît qu'après la mort de saint Lupicin. Né lui aussi à Izernore, il vint tout jeune partager la vie des solitaires de Condat, fut choisi comme coadjuteur par le successeur de saint Lupicin, et exerça ensuite, pendant de longues années, le gouvernement abbatial. Il serait mort vers 510 (Id., *ibid.*, p. 123 à 158).

l'univers, et où sont les tombeaux de quelques rois (1). L'abbé actuel est PHILIBERT DE RYE, évêque de Genève, illustre par sa naissance, plus illustre par son érudition, très illustre enfin par sa vertu et ses hautes qualités (2).

(1) Emprunté à Paradin, *De antiquo statu...*, p. 76. « Ce serait une impiété que de passer sous silence *le roi Chilpéric*, qui, dans les précipices du Jura, sur des rochers inaccessibles, *fit commencer et achever une abbaye célèbre dans tout l'univers, en l'honneur d'Oyend et de Lupicin, prédicateurs de l'Evangile* ».

En réalité, Chilpéric ne fit nullement *construire* l'abbaye. D'après Grégoire de Tours (*Vitæ Patrum*, I), il fit seulement don à Lupicin, pour ses moines, d'un revenu annuel de « 300 boisseaux de froment, autant de mesures de vin, et cent pièces d'or pour acheter des vêtements aux frères » (Cf. Dom Benoit, *op. cit.*, t. I, p. 101). Les moines de Condat reçurent ensuite d'autres importantes donations, en particulier de grandes possessions dans le Haut-Jura, qui leur auraient été confirmées par Charlemagne, si l'authenticité de sa fameuse charte était vraiment établie.

Quant à la construction même de l'abbaye, on ne peut pas l'attribuer à un personnage bien déterminé. Les premières cellules, incendiées par les Alemans, furent remplacées par un bâtiment construit au temps de saint Oyend, réparé et augmenté par saint Claude, et qui fut agrandi et modifié au cours des siècles.

(2) PHILIBERT DE RYE était fils de Simon de Rye et de Jeanne de la Baume-Montrevel. D'abord coadjuteur de son frère Louis dans le gouvernement de Genève, il lui succéda en 1550 sur le siège de cette ville, en même temps que dans la dignité d'abbé de St-Claude. Théologien distingué et ami des gens de lettres, il mourut âgé d'environ 40 ans, le 17 juin 1556, au château de La Tour-du-Meix, et fut inhumé dans l'église voisine de St-Christophe (et non pas à Genève, comme dit Chéreau, n. de la p. 51). Son inscription funéraire se lit encore dans cette église (Dunod, III, p. 82. — *Ann. du Jura*, 1858, p. 151. — Dom Benoît, t. II, p. 300). — Cousin lui avait dédié son *Observationum... liber unus* et son *Explication des ps. 13 et 53*, qui est datée de Nozeroy, le 1er janv. 1555 (éd. de 1562, t. II, p. 9-10 et p. 88). — Quand il donna, en 1562, la 2e édit. de l'ouvrage que je traduis ici, il oublia

Quant aux habitants, ils font des bénéfices qui ne sont point méprisables avec le buis et d'autres racines, dont ils fabriquent des cuillers, des flageolets, des trompettes, des chapelets et d'autres objets qu'ils exportent ensuite à l'étranger (1).

Non loin de là est **Moirans**, ainsi nommé, je pense, parce que ces saints personnages y demeuraient (*morari*) quelque temps (2). On y trouve aujourd'hui des hommes très intelligents et très vigoureux.

A droite (3) et à un demi-mille de Nozeroy, est le village de **Vers** (4), sur l'Angillon. Vers possède un château (5) célèbre entre tous, avec un parc à gibier,

de modifier le nom de l'abbé de St-Claude : c'était alors Marc de Rye, le neveu de Philibert (L'abbaye de St-Claude était en commende depuis 1510).

(1) Il est probable que les premiers objets en buis fabriqués à Saint-Claude furent des objets de piété destinés aux pélerins : crucifix, chapelets, etc. L'industrie se développa très vite sur ce sol où le buis pousse en abondance et où la terre ne se prête guère à la culture. Aujourd'hui encore les *articles de Saint-Claude* sont connus un peu partout. Mais, à ceux qu'énumére C. il en faut joindre un qu'il ne pouvait guère connaître, la pipe, la fameuse pipe de bruyère.

(2) Les historiens modernes, Dunod, D. Monnier, le président Clerc, Rousset, tirent le nom de **Moirans** de *Mauriana*, qui aurait été une colonie de soldats maures ou africains établie par Auguste dans la vallée d'Héria.

(3) « A droite » en se tournant vers le Sud.

(4) **Vers-en-Montagne**, aujourd'hui commune du canton de Champagnole.

(5) Le château de Vers appartenait alors aux héritiers des sires de Chalon. Il était situé « dans une île formée par l'Angillon... ; il était flanqué de quatre tours et enceint de fossés « pleins d'eau. Il avait son pont-levis du côté du village. Cette « résidence joignait un parc dont le pourtour était d'une demi-« heure, et qui offrait aux chasseurs un vaste espace à par-« courir... On y avait réuni toute espèce de gibier. Il y avait « même un joli quartier à l'un des angles de cette enceinte, le-

boisé et clos de murs, où il y a des daims et des cerfs aux cornes massives (1) et élevées, avec une grande quantité de lièvres et de lapins qui y sont parqués. Le territoire de ce village, grâce à la rivière et à des étangs, est bien arrosé; il est aussi propre à la chasse: heureux pays qui, par sa température printanière et la fertilité exubérante de ses pâturages, l'emporte facilement sur les autres villages de la région! Aussi ne manque-t-il pas de personnes qui croient que Vers tire son nom du latin *verna* [temperies], [température] *printanière*.

A côté est le château de **Montrivel**. Il est bâti sur une montagne élevée et célèbre par les sources qui jaillissent en bouillonnant à son sommet (2). Ce château,

« quel était appelé la Vénerie » (*Ann. du Jura*, 1859, p. 176-177). « Ledit parc, dit un terrier de 1586, est peuplé des plus « beaux bois de chêne de haute futaie que l'on sauroit trouver ». — Les bâtiments avaient été reconstruits et luxueusement meublés, un siècle auparavant, par Louis de Chalon. (Un inventaire de 1511, analysé dans l'*Annuaire* de 1859, p. 177, permet de se faire une idée de cet ameublement). Louis de Chalon aimait à y résider, ainsi que plus tard Philiberte de Luxembourg. En 1634, le château était encore en bon état; il fut détruit entièrement en 1639 (*Guerres de la Fr.-C. en ce qui concerne le baron d'Arnans*, p. 14).

(1) Je supprime la virgule après *solidi*, que je fais rapporter à *cervi*, et je donne à cet adj. le sens de « aux cornes pleines, massives », d'après ce passage de Pline l'Ancien (*Hist. Nat.*, XI, 37, 45): « Omnibus [cornua] cava, *cervis* tota *solida* ».

(2) Mon savant collègue et confrère M. Girardot ne peut admettre ces sources « qui *jaillissent* en bouillonnant au *sommet* » de Montrivel, et il traduit: « les sources bouillonnantes qui sourdent du sommet et s'écoulent en cascatelles sur ses pentes » (*Recherches géolog. dans les environs de Chatelneuf*, 1888, p. 21, n. 1). Mais si la géologie du plateau de Montrivel ne permet pas d'ajouter foi à C., il est bien difficile de ne pas donner aux mots latins leur sens habituel. La vérité, c'est que C. exagère, amplifie ce qu'il a vu et brode souvent sur les renseignements qu'il pouvait recevoir. — D. Monnier semble avoir vu avec les yeux de C. : « Le plateau triangulaire de M. est remarquable

abattu pendant les guerres, n'est plus qu'une ruine qu'on remarque en passant, et dont on admire encore la construction parfaite en pierres de taille formant arc de cercle. Un escalier en colimaçon permettait de monter à l'intérieur (1).

par la naissance de plusieurs fontaines qui *jaillissent du sommet* même » (*Ann. du Jura*, 1842, p. 137). Plus discrets, les auteurs de *Champagnole et ses environs* parlent de « fontaines aux eaux fraîches et cristallines » qui « sourdent au sommet et sur les flancs. » (B. Prost et Guillermet, *op. cit.*, dans *Mém. Soc. d'Emul. du Jura*, 1879, p. 203).

(1) Le château de M. dut être bâti, comme celui de Château-Vilain, par Simon de Commercy. On voit, en 1236, le duc de Bourgogne Hugues IV recevoir l'hommage de Gaucher de Commercy et de ses fils Simon et Guillaume, pour les fiefs de Montrivel et de Château-Vilain. Plus tard, à la suite d'un échange entre le duc de Bourgogne et son oncle Jean de Chalon, l'hommage est rendu à Jean de Chalon par un autre Gaucher de Commercy, puis, en 1301, par son gendre Guillaume de Sainte-Croix, époux de sa fille Guillemette, et, en 1308, par sa veuve Marguerite de Bellevesvre. En 1315, celle-ci céda pour 2.200 florins la terre de Montrivel à Hugues de Chalon (Cf. *Cartulaire de Chalon*, Préf., p. XIII; nos 40, 197 et 145. — *Annuaire du Jura*, 1842, p. 138-139. Dans ce dernier article, il y a quelques erreurs: p. 138, au lieu de *1299*, lisez *1301*; p. 139, au lieu de *dame Guillemette*, lisez *Marguerite de Bellevesvre).*

On voit que le château était déjà ruiné au temps de C. Il l'avait été pendant les guerres de Louis XI. Dans un dénombrement des seigneuries de la maison de Chalon qui est contemporain de notre auteur, je lis : « En icelle seigneurie y soulloit avoir ung fort chasteau auquel les subiectz de lad. seigneurie estoient retrahantz; et maintenant, à cause de la ruyne dudit chasteau, ils sont tenus d'aller faire le debvoir au chasteau de Nozeroy ou à celui de Vers selon qu'il a esté practicqué. » (Arch. du Doubs, Fonds de Chalon, E 1355). Aujourd'hui, « quelques pans de mur « grisâtres, couverts de lierre, des fondations et des voûtes au « ciment indestructible, un pittoresque fouillis de décombres, de « mousses, de ronces et d'arbrisseaux, voilà tout ce qui reste « de cette grandeur détruite. » (B. Prost et Guillermet, *op. cit.*, p. 205).

Montrivel a au-dessous de lui, vers le Sud, la ville de **Champagnole** (1), que la nature a fortifiée de toutes parts, et près de laquelle coule la rivière d'Ain. C'est le pays de GRANDJEAN *dit Proby*, ingénieur (?) militaire des plus remarquables (2).

A l'Est de Montrivel est le village d'**Equevillon** (3).

Au Nord est celui de **Vannoz** (4).

Près de là est un monastère de l'ordre de Citeaux, partout entouré de montagnes, sauf du côté de l'Ouest: c'est celui de **Balerne** (5).

(1) Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Poligny.

(2) Comme je trouve en 1549, à Champagnole, un HENRI PROUDHON, *dit Proby* (Arch. du Doubs, B. 1822), je pense que *Proby* était un surnom que portait aussi ce GRANDJEAN. Je n'ai trouvé aucun renseignement sur ce personnage, et je ne sais pas au juste ce que veut dire la qualification que C. lui applique, *ductor rei militaris*. Chéreau traduit par « ingénieur militaire ».

(3) Petite commune du canton de Champagnole. — La transcription latine que C. donne de ce mot est singulière : **Quisquiliæ** (balayures) n'a aucun rapport étymologique avec **Equevillon** (anc. forme : *Escuvillon*).

(4) Autre petite commune du canton de Champagnole.

(5) Le vallon de **Balerne** est ouvert, non pas à l'Ouest, mais au Nord. Il est arrosé par un ruisseau qui va se jeter dans l'Ain presque à l'issue du vallon même.

L'abbaye dont parle C., fondée au début du 12e s. par des sgrs de Monnet, avait été peuplée d'abord de religieux bénédictins. C'est en 1136 que les moines de Balerne revêtirent la coule de Citeaux. En 1456, l'abbaye fut mise en commende, et, au moment où C. écrivait ces lignes, l'abbé était (depuis 1536) GUILLAUME DE POUPET, dont il a parlé plus haut, et qui était en même temps abbé de Baume et de Goailles. L'abbaye, vendue nationalement en 1791, a été démolie, et il n'en reste rien (*Annuaire du Jura*, 1844, p. 54-61. — Rousset, IV, p. 385-396). Les Archives du Jura ont recueilli le chartrier de Balerne, avec un inventaire dressé en 1782. — Une des vieilles rues de Lons-le-Saunier a, dans le nom de *Balerne*, conservé probablement le souvenir d'une obédience établie par l'abbaye (Rousset, IV, p. 387. —

Puis, sur le sommet d'une montagne, vers l'Ouest, on rencontre un château des plus élégants, qu'on appelle **Montsaugeon**. Jadis il était moins grand que maintenant, comme nous l'apprennent les anciens murs, mais il a été relevé et agrandi par les soins de Hugues de Montbardon (1). Le pied de cette montagne est baigné au Nord, à l'Est et au Midi par la rivière d'Ain (2). A l'Ouest, elle a à ses pieds le grand village de **Crotenay** (3).

Non loin de là est **Monnet**, petite ville ancienne, bâtie aussi sur un mont élevé, mais qui est bien délabrée, et que le temps a presque toute ruinée (4) ; au

Annuaire du Jura, Damelet, 1865, p. 39). Poligny en avait une autre qui s'appelait de même *Balerne* (Chevalier, II, p. 133).

(1) Le fief de **Montsaugeon** était situé sur le territoire de la commune actuelle de Crotenay. C'était un démembrement de celui de Monnet, dont il va être question. Le premier sgr connu de Montsaugeon est Guy, sire de Monnet, qui vivait en 1184, et qui fut un des principaux fondateurs de l'abbaye de Balerne. — Le château de M. était bâti à l'angle S.-O. du plateau qui termine la montagne du même nom. Démantelé par d'Amboise, il fut rétabli et embelli par Hugues de Villelume, sgr de Montbardon, qui l'avait acquis des héritiers de Chalon, et c'est sous ce nouvel aspect que C. put le voir. Il fut pris et repris pendant la guerre de Dix Ans, et brûlé en 1639. Il en reste quelques ruines au milieu des broussailles (*Cartul. de Chalon*, nos 75 et 89. — *Guerres de Fr.-C.*, p. 14. — Rousset, t. II, art. *Crotenay.* — *Annuaire du Jura*, 1844, p. 104-107. Dans la n. 1 de la p. 106 de ce dernier travail, il y a nécessairement une erreur de date : c'est *avant 1554* que H. de Villelume dut faire l'acquisition de la terre de M., puisque C. parle déjà dans l'éd. de 1552 des embellissements que le nouveau propriétaire apporta au château).

(2) L'Ain ne baigne pas Montsaugeon *au Nord* : il décrit autour de la montagne un arc de cercle tourné vers le Midi.

(3) **Crotenay**, commune du canton de Champagnole.

(4) Ce nom de **Monnet** se retrouve dans *Monnet-le-Château, Monnet-le-Vieux-Bourg, Monnet-le-Bourg, Monnet-la-Ville, Mont-sur-Monnet,* qui, avec Montigny et Pont-du-Navoy, formaient la seigneurie de Monnet, fort importante au Moyen-Age

pied sont quatre villages, parmi lesquels **Pont-du-Navoy**, sur l'Ain (1). Puis vient en droite ligne le château de **Chalain**, bâti près du lac de Marigny (2), et qu'entourent au Nord, à l'Est et au Sud de hautes montagnes, et, à l'Ouest, le lac lui-même. Auprès est le village de **Marigny** (3). Toute la région est arrosée par les eaux claires de la rivière d'Ain, dont elle tire son nom (4). Une chaîne élevée (5) la ferme du côté de

et qui appartenait alors aux héritiers des Chalon. (Nombreux détails dans Rousset, t. IV, art. *Monnet-la-Ville* et *Montigny-sur-l'Ain*). Il est probable que C. veut parler ici du *Bourg* et du *Vieux-Bourg*, qui en effet étaient ruinés de son temps. « Le Vieux-Bourg, dit Rousset (t. IV, p. 250) était un lieu considérable aux 14e et 15e s. On y comptait alors plusieurs familles nobles, des familles bourgeoises et des marchands. Sa population suivit dès lors une progression décroissante ». Quant au Bourg, « sa ruine peut être attribuée aux Grandes Compagnies, dans « le cours du 14e s., ou à Louis XI, dans le siècle suivant » (id., *ibid.*, p. 314). En 1532, le château de M. n'avait plus qu'une tour « ja caduque, « en laquelle le receveur tient aulcunefois les « graines de sa recepte. Lequel receveur en a la clef et la tou- « jours ainsy garde depuis que Madame [Philiberte de Luxem- « bourg] retira et racheta la seigneurie dudit Montnet » (Arch. « du Doubs, E. 1311).

(1) **Pont-du-Navoy**, commune du canton de Champagnole.

(2) On l'appelle maintenant le lac *de Chalain*. C'est un des plus jolis lacs du Jura, malgré les progrès de l'industrie, qui en a fait une « source de force ».

Le château de Chalain avait été bâti au 13e s. (Rousset, t. III, p. 132). Il existe encore, mais il a subi de nombreux remaniements. Il appartient depuis le début du 18e s. à la famille Blandin de Chalain, ainsi que le lac, qui fut donné en 1530 par Philibert de Chalon à Jean de Genevois, sgr de Chalain, son premier maître d'hôtel (Rousset, t. III, art. *Fontenu*. — *Ann. du Jura* pour 1858, p. 98-101),

(3) **Marigny**, commune du canton de Clairvaux.

(4) Le *Val d'Ain*, nom que l'on retrouve souvent dans les anciens titres.

(5) La chaîne de l'*Euthe* ou de *Leutte*.

l'occident. On y trouve quatre petites places ou châteaux, dont les murs sont peu éloignés les uns des autres. Deux de ces châteaux, savoir **Valempoulières** (1) en face de Vers, et **Montrond** (2) en face de Montrivel, sont maintenant si misérables, si complètement ruinés par les guerres, qu'ils ne sont plus aujourd'hui que ruines et décombres. Tous deux ont à leur pied des villages du même nom. La troisième forteresse est **Mirebel**, aujourd'hui réduite à son bourg, avec quelques restes du château (3). Nulle autre place,

(1) La seigneurie de **Valempoulières** apparaît pour la première fois dans le testament de Jean de Chalon l'Antique (2 janvier 1260, v. st.). Le village existait certainement auparavant, puisque son église fit partie de la dotation du prieuré de Château-sur-Salins. Quant au château, construit sur une montagne au N.-O. du village, il fut rasé en 1480, par ordre de Louis XI (*Cartul. de Chalon*, nos 530 et 532.—*Ann. du Jura* pour 1844, p. 145-146. — Rousset, t. VI, p. 111 et 113). — Aujourd'hui Valempoulières, village absolument isolé parmi les forêts, est une commune du canton de Champagnole.

(2) Le château de **Montrond** avait été construit au début du 13e s. par Otton de Méranie (Chevalier, t. Ier, aux *Preuves*, no 30) Il fut pris et ruiné par les troupes de Louis XI, et il n'en reste qu'une tour carrée, qu'on aperçoit de loin. La terre de Montrond passa aux Chalon par lettres patentes de Louis XI (Rousset, t. IV, p. 313, 374-375. — *Ann. du Jura* pour 1876, p. 87-91).

(3) La première mention de la seigneurie de **Mirebel** se rencontre au début du 12e s. L'époque de la construction du château n'est pas connue. Merveilleusement placé sur une montagne à pic, d'où l'on jouit d'une vue admirable et fort étendue, il était un des plus considérables de toute la Franche-Comté et dominait la route la plus facile entre la montagne et la plaine. Comme les autres châteaux de la chaîne de l'Euthe, il fut ruiné par les armées de Louis XI. En 1532, il est dit qu'il était « sans garde ni capitaine depuis 40 ou 50 ans, même du temps des guerres » (Arch. du Doubs, E. 1311). En 1558, à peu près au moment où C. écrivait, il en restait « une belle et haute tour sise au milieu du château, couverte de laves ». Les prisons étaient au bas, et les habitants étaient tenus d'y faire guet et garde et de contribuer

dans toute la Bourgogne, ne montre des ruines aussi mémorables,

tant la fortune puissante, devenue hostile, change souvent les palais des rois en misérables cabanes.

Mais mon âme est épouvantée de passer ainsi en revue les ruines de mon pays (1).

Le quatrième château s'appelle **Châtillon** (2). Il est bien fortifié. On compte quatre places ou châteaux de ce nom dans le pays. Pour distinguer celui-ci des autres, on l'appelle encore **Curtine-sur-l'Ain** (3).

aux menues réparations. Elle fut ruinée à son tour par les troupes de Henri IV. Aujourd'hui, il ne reste plus du château de M. que des ruines envahies par les broussailles. Quelques pans de murs fort épais, mais à demi écroulés, s'aperçoivent encore, mais ils ne permettent pas de se rendre compte de la disposition générale du château (*Ann. du Jura*, Javel, 1850, p. 458-468. — Rousset, t. IV, p. 185 et suiv.).

(1) Le président Clerc a raconté cette terrible guerre de montagnes, suivie de la démolition des forteresses (*Mém. de l'Acad. de Besançon*, 1881, p. 117 et suiv., et en partic., p. 124). Les Etats de Fr.-C., assemblés à Salins le 24 août 1480, adressaient aux lieutenants de Louis XI une humble requête où je lis ces lignes : « Plaise audit seigneur [le Roi] de faire cesser la démo-« lition des places estant audit comté de Bourgogne, attendu le « serment de fidélité, et logis très utile et nécessaire audit pays « que les sgrs desdites places ont fait. » (Aux Arch. nation. — Publié par le président Clerc dans son *Hist. des Etats généraux et des libertés publ. en Fr.-C.*). Sur un inventaire daté de 1532, qui est aux Arch. du Doubs, fonds de Chalon, E. 1311, je lis, à propos des châteaux de Monnet, Mirebel, Montrivel, Montrond, Valempoulières, Châtelbelin et Vers : « Tous lesquels chasteaulx cy dessus, par le temps des guerres des François que furent sont envyron 50 ans, furent ruynez, et ny a eu depuis demeurance, capitaines ny gardes ». Tel était le spectacle qui, 18 ans plus tard, s'offrait aux yeux de C.

(2) **Châtillon-sur-l'Ain**, commune du canton de Conliège.

(3) Il ne me semble pas qu'on puisse expliquer autrement le texte : « *hæc* [*arx*] *super Cortina ad Danum dicitur* ». Si on

Tout près, au midi, est **Saint-Sorlin** (1), la première, et de beaucoup, de toutes ces petites places, et qui est situé aussi sur une montagne que baigne la rivière d'Ain. Son château est vieux, mais la vieillesse même en fait la beauté.

fait de *Cortina* le complément de *super* pris comme préposition, on retrouve bien un des noms du village, **Châtillon-sur-Curtine**, (ce nom figure encore sur le plan cadastral), mais *Cortina* est alors incorrect. De plus, ces deux désignations ajoutées ainsi l'une à l'autre « sur-Curtine-près-l'Ain » sont inacceptables. Il vaut donc mieux considérer *super* comme un adverbe équivalent à *supra*.

D'ailleurs **Curtine-sur-l'Ain** existait, proche de Châtillon et C., mal renseigné, ou trompé par ses souvenirs, aura confondu deux lieux voisins. Curtine était un village bâti avant 1130, sur les bords du ruisseau qui en a gardé le nom et qui se jette dans l'Ain. Le château était probablement plus ancien, et, à côté était un petit bourg (le *Bourg-Dessus*). Les trois lieux sont bien distingués dans l'acte de la vente faite le 15 avril 1299 (n. st.) à Jean de Chalon par Jean de Vienne : « le *chestel* de Chestoillon en montaigne, près de la rivière de Hayn, et les apartenances d'ycelui, c'est à savoir le *bourc* doudit chesteal, *Curtene*, etc. » (*Cartulaire de Chalon*, p. 292). En 1341 fut fondé un nouveau bourg, le *Bourg-Dessous*, qui est le village actuel de Châtillon. Le Bourg-Dessus et Curtine ont disparu. Quant au château, réparé et embelli par Louis de Chalon vers 1437, il avait échappé à la ruine générale qui suivit la conquête de Louis XI, puisque C. nous le montre « intact et bien fortifié ». Il dut être démoli en 1639 par les troupes de Weymar. Aujourd'hui, il n'en reste absolument rien. Il y a quelques années, on apercevait encore quelques vestiges de murs, surtout des fondations. Les pierres ont été enlevées depuis lors, et l'on cultive sur l'emplacement du château.

(1) La montagne de **Saint-Sorlin** (anc. **St-Saturnin, St-Sollin**) s'élève, sur le territoire de la commune de Charézier, à 150 m. environ au-dessus de l'Ain, et au bord de cette rivière. — La seigneurie de St-Sorlin, fort importante, relevait de la baronnie d'Arlay. A l'époque de C., elle était, depuis plus de deux siècles (1340), la propriété des La Baume, qui aimaient cette résidence. Au 18e s., elle passa dans la maison de Bauf-

Après, on trouve **La Tour-du-Meix** (1), où les ateliers pour le travail de la laine sont nombreux encore. Ce village a des murs peu épais, qui touchent presque de toutes parts aux maisons et qui s'y enchevêtrent, de telle sorte qu'il n'y a point de passage libre le long des murs pour en faire le tour. C'est là un usage fréquent dans les places de la Bresse, mais c'est celui qui convient le moins aux cités, et, en temps de siège, il est fort préjudiciable aux habitants. — La Tour-du-Meix dépend de l'abbé de Saint-Claude, qui a là un château (2).

fremont, et tout le domaine utile fut acquis, au début du 19e s. par M. Lemire.

Le château dont parle C. fut construit après 1301, puisque, dans un acte du 29 septembre 1301 (*Cartulaire de Chalon*, nº 161), Humbert de Clairvaux-en-Montagne parle des « château, forteresse et bâtiments qu'il a *l'intention* de construire » sur le mont St-Saturnin. « Il était isolé du reste de la montagne par un fossé profond, d'une largeur de 20 m. au moins, creusé dans le roc vif. Une tour énorme s'élevait sur les bords du fossé et se reliait par une épaisse muraille aux autres constructions... La forteresse était défendue de tous les autres côtés par le rocher à pic et par d'énormes murs d'enceinte. » (Rousset, t. I, art. *Charézier*). Elle fut détruite par les armées de Louis XI. Au temps de D. Monnier, un ermite habitait les ruines (*Ann. du Jura*, 1867, p. 118-122).

(1) **La Tour-du-Meix**, commune du canton d'Orgelet.

(2) La seigneurie de La Tour-du-Meix était en effet propriété de l'abbaye de Saint-Claude. L'abbé y exerçait le droit de haute, moyenne et basse justice. — Le château, qui avait été construit au milieu du 12e s. par un sire de Revigny à qui l'abbé Adon avait inféodé la terre, fut rebâti par les abbés de Saint-Claude pour leur servir de palais. Il était situé sur un monticule au N. du bourg, et se composait d'un donjon carré, isolé, d'une maison forte et d'une basse-cour comprenant les grangeages. Des extrémités du château proprement dit partaient deux murailles qui descendaient jusqu'au bourg dont elles dessinaient l'enceinte : c'est évidemment à cette disposition que fait allusion C. Le château fut brûlé pendant la guerre de dix ans. Il en reste des ruines encore importantes

A gauche viennent ensuite les places d'**Arinthod** (1) et de **Fétigny** (2), où il y a un grand nombre de fabricants de drap et d'ouvriers qui font des chapeaux, des cachenez et autres articles de ce genre.

Le monastère de **Gigny** est très célèbre. Il a été fondé à grands frais par Brunon, fils de Chilpéric, et les princes suivants, en y mettant la dernière main,

(Rousset, t. VI. — *Ann. du Jura pour 1840*, p. 77-79. — Dom Benoit, t. Ier. On trouvera dans ce dernier volume, p. 401, une vue des ruines du château).

(1) **Arinthod**, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Lons-le-Saunier. — Rousset (t. I, p. 70) dit que Charles Achille Mouchet de Battefort y installa au 17e s. des fabriques de draps et de chapeaux. Il y a là une erreur, car ce passage de C. nous montre que ces fabriques existaient déjà au milieu du 16e s. Nous savons aussi, par un ms. d'Abry d'Arcier, que la ville d'Arinthod demanda à Philibert de la Baume, baron de Saint-Amour depuis 1548 († 1572), et en obtint quelques-uns des ouvriers chapeliers qu'il avait ramenés d'Italie et installés à St-Amour (M. Perrod, *Philibert de la Baume*, dans *Mém. Acad. de Besançon*, 1906). — L'expression de C., *pilea texere*, signifie proprement « *tisser* des *bonnets* ». Mais il me semble que le ms. d'Abry d'Arcier m'autorise à traduire par « fabriquer des chapeaux », d'autant plus que *texere* se trouve souvent avec le sens très général de « faire ». D'ailleurs le *pileum* (ou *pileus*) des anciens était ordinairement une coiffe de feutre, non pas un tissu de laine.

(2) **Fétigny** est aujourd'hui une commune du canton d'Arinthod. L'industrie y fut très active pendant la période féodale. Rousset (t. III, p. 109) rapporte à ce sujet l'indication donnée par C., et il ajoute : « Les compagnons drapiers, au nombre de « près de trois cents, portaient tous l'épée au côté... Les pro- « duits des fabriques de Fétigny jouissaient d'une lointaine ré- « putation et s'exportaient non seulement dans le Comté, mais « encore en Suisse et dans le midi de la France ». En 1583, Humbert le Vieux, de St-Amour, obtenait de Philippe II la permission de faire des draps de soie à Fétigny (Arch. du Doubs, B. 2013. Cité par M. l'abbé Perrod, *op. cit.*).

lui ont donné des revenus et des présents extraordinaires (1).

A droite est **Orgelet**, ville très commerçante (2) et dont les habitants, qui travaillent la laine, sont indus-

(1) C. emprunte textuellement sa phrase à Paradin. Voici la traduction du passage de P. : « Brunon, fils de Chilpéric, fonda « à grands frais Baume et Gigny (ce sont les noms des plus « grands monastères de la Séquanie), et les princes suivants, « en y mettant la dernière main, leur ont donné des revenus et « des présents extraordinaires » (Paradin, *op. cit.*, p. 76).

Gaspard, au chap. III de son excellente *Histoire de Gigny*, dit que c'est vers 893 ou 894 au plus tard que Bernon (appelé à tort Brunon par Paradin, puis par C.) fonda l'abbaye de Gigny. Ce Bernon n'était nullement un fils de Chilpéric. Tout ce qu'on sait de lui, par une chronique écrite deux siècles après lui, c'est qu'il était comte avant de devenir abbé de Gigny (Gaspard, aux *Preuves*, nº 26). Il fonda aussi le célèbre monastère de Cluny, qui fut d'abord un prieuré dépendant de Gigny avant de se l'annexer à son tour en 1076.

Quant aux donations dont parle Paradin, et, à sa suite, Cousin, il est probable que ce sont celles que firent à l'abbaye : vers 904, Rodolphe Ier, roi de la Bourgogne transjurane (abbaye de Baume, prieuré de Saint-Lothain, etc.); en 974, Manassès de Coligny (la moitié des paroisses du Revermont avec toutes leurs dîmes et dépendances) ; vers 1169, Etienne Ier, comte de Bourgogne, etc.

Au temps où C. écrivait ces lignes, le prieur de G. était Philibert de Rye, évêque de Genève, dont j'ai dit quelques mots à la p. 96 à propos de St-Claude.

(2) **Orgelet**, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Lons-le-Saunier. — O. était alors, comme le dit C., une des villes les plus industrieuses de la province. « Ses tanneries, ses mégis- « series, favorisées par d'excellentes eaux, sa cordonnerie, ses « chapelleries, jouissaient d'une réputation lointaine. Ses fabri- « ques de droguet, en laines du pays, avaient une telle impor- « tance, que l'aune employée par les marchands était gravée « sur la façade de l'hôtel-de-ville de Lyon, et qu'il était ordonné « aux moines de Gigny, par leurs constitutions, de se servir de « ce drap. Les juifs étaient nombreux dans cette ville au 14e s., « et ils y avaient une table pour le change... Tous les cours

trieux et fins (1). Une partie de la ville, ainsi que le château (2), est sur une hauteur; l'autre est au pied de cette colline, en plaine. Toutes deux regardent le soleil levant (3). C'est là qu'est née ma mère JEANNE DAGUET. Là sont nés encore des hommes intelligents et qui possèdent toutes sortes de connaissances : ETIENNE RODET, CLAUDE MAILLET, principal à Bourg-en-Bresse, < GUILLAUME LAURENCIN >, les frères ANTOINE et CLAUDE MICHEL. Ce dernier, qui étudiait le droit à Orléans, et qui était destiné à devenir un grand savant, a été enlevé cette année même (1550) par la cruauté des

« d'eau étaient utilisés pour mettre en mouvement des moulins, « des foules à drap, des battoirs d'écorce, des forges et des « huileries... Les calamités qui fondirent sur notre province au « 17e s. anéantirent toute cette prospérité. » (Rousset, t. IV, p. 569-570). (Cf. aussi Mss. de la Bibl. de Besançon, Fonds de l'Acad., vol. 30, f° 233 et suiv. : *Mémoire sur la ville d'Orgelet*),

(1) *Fins* est le texte de 1562; celui de 1552 est *fort occupés*.

(2) Ancienne propriété des Chalon. Un terrier de 1455 en donne une description qu'on pourra lire dans Rousset (t. IV, p. 565). Le P. Joly (p. 61) prétend qu'au temps de C., ce château « subsistoit dans l'état d'une bonne citadelle. » C. ne dit rien de semblable, et il est certain au contraire qu'il avait été démantelé pendant les guerres de Louis XI. Dans l'inventaire de 1532 que j'ai déjà cité (Arch. du Doubs. Fonds de Chalon), je lis en effet cette indication : « Le chasteal qu'estoit en la ville d'Or- « gelet fut dez pieça en ruyne, et n'y entretient l'on capitaine ny « garde. » Il était donc bien ruiné au temps où C. écrivait. Aujourd'hui il n'en reste que quelques débris, qui sont la propriété du prince d'Arenberg, successeur lointain des Chalon.

(3) Cette description de la ville est insignifiante. Gollut va y ajouter des détails d'une naïveté charmante : « Entre les quar- « tiers plus gaillards du païs, l'on compte ordinairement l'air... « d'Orgelet... L'air d'Orgelet, dicts-ie, spécialement en une « place publique, sur le soleil couchant [la place des Ormes], « est tant bon que si vous sortés d'un bon banquet et vous alliés « à la pourmenade sur ce quartier, l'appetit vous sera revenu « dans demie heure. » (Gollut, p. 93).

destins : il n'avait pas encore atteint sa vingt-cinquième année. Les principaux habitants de cette ville sont aujourd'hui PIERRE MOREL, s^r de Virechâtel ; ADRIEN MOREL, s^r de Thoissia, et HUMBERT MOREL (1). Le territoire, [peu fertile comme étant] tout en collines et en vallées, est inégal et en pente ; il est même tout hérissé de pierres et de rochers, et [aussi] l'on dit du pays en commun proverbe : *rivières sans poissons, [prés sans herbe] montagnes sans bois ni forêts* (2). [On fait différentes autres additions au proverbe.]

Saint-Julien, qui a pour patron saint Julien d'Antioche, héros chrétien et martyr, est à peu près à mi-chemin entre Bourg-en-Bresse et Orgelet (3).

Montfleur est sur une hauteur fortifiée par la nature : sa vallée est fertile et jolie (4).

(1) Ces MOREL étaient fixés à Orgelet depuis une cinquantaine d'années. ADRIEN, sgr de Thoissia, avait épousé ANNE RATTE, de Nozeroy. Deux de leurs enfants, Jacques et Anne, moururent « du danger de peste régnant à Nozeroy », le 9 et le 11 juin 1581, et furent enterrés dans la chapelle des Ratte, en l'église de Mièges ; leur père était mort avant cette date (Mss. de la Bibl. de Besançon, Coll. Dunand, vol. 11, f° 374. — De Lurion, p. 412).

(2) Rousset cite la phrase latine (t. IV, p. 572) et ajoute : « Cet adage, dénaturé par les villes voisines, fut ainsi traduit : ville sans argent, fontaine sans eau, prairie sans foin, montagnes sans bois. »

(3) On voit que C. ne donne aucun détail sur **Saint-Julien** (auj. chef-lieu de canton de l'arrondissement de Lons-le-Saunier). Mais nous pouvons compléter notre auteur et nous faire une idée de l'état du château et du bourg au temps où il écrivait, en lisant dans l'*Annuaire du Jura pour 1878*, p. 102-105, un extrait d'une *Reconnaissance* du 28 oct. 1535. Cet extrait est trop long pour prendre place ici. — On peut lire aussi Rousset, t. III, p. 336-337.

(4) **Montfleur**, commune du canton de St-Julien. Le château, jadis propriété des Chalon, et le Bourg-dessus étaient seuls sur la hauteur dont il est parlé ici. Le Bourg-dessous, qui est le village actuel, fut bâti à la base de la montagne. — La vallée,

Chavannes est une place toute délabrée et que le temps a fait tomber presque entièrement en ruines (1).

Maintenant je me tournerai vers l'occident, suivant l'itinéraire que je me suis tracé.

Un peu plus bas que Valempoulières est une place bâtie sur un rocher élevé, sans murailles, et qu'on appelle communément **La Châtelaine**. Son antique noblesse se manifeste par ses ruines et son église encore en partie debout. Maintenant, elle se trouve à peu près réduite à l'état de village ; bien plus, sur la hauteur même, on cultive des jardins. Dans le rocher on voit une grotte peu profonde. Du même rocher sort en bouillonnant une rivière très riche en truites, qui coule de là dans la vallée d'Arbois. Le lieu est très sec : il manque tellement d'eau qu'on n'y trouve ni puits ni fontaines (2).

qui mérite l'éloge qu'en fait C., est celle du Suran, lequel passe à St-Julien, à Montfleur, à Chavannes, et va ensuite se jeter dans l'Ain.

(1) **Chavannes** était autrefois le bourg le plus méridional de la Fr.-C. En 1532, le château avait encore un capitaine (Arch. du Doubs, Fonds de Chalon, E. 1311), mais on voit qu'il était, comme le bourg, en mauvais état. En 1636, Girardot de Nozeroy nous montre « les murailles esbréchées en plusieurs endroits et les portes simples et sans deffenses», et la petite ville incapable de faire une longue résistance (p. 154).

(2) Aujourd'hui **La Châtelaine** est une commune du canton d'Arbois. « Au fond de la poétique et gracieuse vallée des Plan- « ches s'élève, à la hauteur de 242 m., un colossal amphithéâtre, « formé d'une roche vive et perpendiculaire. De la base de ce « rocher s'échappe en bouillonnant la double source de la Cui- « sance, et, au sommet, dominent les ruines d'un vieux châ- « teau... Ce château s'élève sur un pic et domine le vallon des « Planches. Vu à distance, il paraît n'être que la continuation « du rocher sauvage sur lequel il est assis, et semble être sus- « pendu sur un abîme. » (Rousset, t. II). Il existait déjà en 1053, et il fut souvent habité au début du 14e s. par Mahaut d'Artois et sa fille Jeanne, reine de France. Des jardins l'entouraient

Descendons directement de là à **Arbois**, qu'on peut compter parmi les petites villes qui sortent du commun. Bâtie dans un site des plus agréables, et riche en produits de toute sorte, et surtout en vins excellents et de longue garde, elle est florissante et célèbre. Elle est entourée de tous côtés par de grands faubourgs et ceinte de fossés, mais qu'on cultive en jardins. Aux alentours sont des montagnes auxquelles les sources, les vignes et une quantité d'arbres donnent l'aspect le plus agréable : on appelle même la ville *Arbois* parce qu'elle est plantée d'*arbres*. La vallée est plantée de tant d'arbres fruitiers qu'on peut la considérer tout entière comme un verger :

Les troupeaux aiment ce pays, qui produit pour leur nourriture une herbe verdoyante. Là s'élève un vaste temple dédié à la mère de Dieu ; son image est là, taillée jadis dans le marbre, et son visage de marbre semble respirer. Dirai-je la pureté de ce ciel, cet air léger et salubre qu'en-

déjà. Il fut démantelé par l'ordre de Louis XI, et on n'y aperçoit plus aujourd'hui que des ruines peu importantes. Si, à l'époque de C., il n'y avait réellement là « ni puits ni fontaines », je l'ignore ; mais il y a actuellement des puits.

Quant à l'église, elle avait été à l'origine la chapelle de ce château et avait fait partie de son enceinte. Erigée en église paroissiale au 13e s., elle dut souffrir aussi des guerres de Louis XI, puisqu'elle était toute délabrée à l'époque de Cousin : elle fut reconstruite seulement à la fin du 17e s.

La rivière qui sort du rocher de La Châtelaine est la Cuisance, affluent de la Loue. Elle y prend naissance par deux sources : l'une sort d'une caverne profonde de 5 à 600 m., où l'on peut entrer en temps de sécheresse. Cette caverne est certainement celle dont parle C., puisque le rocher n'en renferme pas d'autre ; mais on voit que lui ou son correspondant n'y avaient pas pénétré, car ils ne l'auraient pas appelée une « grotte peu profonde. » En tout cas, la Cuisance est restée « riche en truites. » « Les eaux de cette rivière, nous dit Bousson de Mairet, « sont poissonneuses, et nourrissent surtout la truite, qui y est « d'une excellente qualité. » (*Annales... d'Arbois*, p. 7).

voient vers la ville des montagnes qui atteignent les astres ? (1).

Trois hommes, en particulier, illustrent aujourd'hui cette ville, CLAUDE et MERCURIN JAILLON (2) et ALEXANDRE GLANNE, chanoine dans l'église Notre-Dame (3).

(1) **Arbois** est aujourd'hui un très important chef-lieu de canton de l'arrondissement de Poligny. Bâti sur les bords de la Cuisance, Arbois est assis entre deux montagnes, et c'est à tort que C. le dit *entouré* de montagnes. Mais sa situation et ses vins si renommés méritent l'éloge qu'en fait notre auteur. De même, la forme latine qu'il donne, *Arbosium*, est bien celle qu'on trouve dans les plus anciennes chartes, mais l'étymologie qu'il propose me semble aussi peu certaine que les autres. — Quelques années après C., Gollut, louant à son tour le vignoble d'Arbois, appelle la ville « la meilleure cave de Bourgougne » (p. 81).

Les murailles qui entouraient la ville depuis 1270 et qui subsistaient au temps de C., ont été démolies. et il n'en reste plus que quelques traces. Quant aux fossés, on voit qu'ils avaient été — en partie du moins — transformés au 16e s. en jardins.

(2) C'est à CLAUDE JAILLON (ou de JAILLON) que C. dédie sa Παροιμίων συλλογή (Six centuries d'Adages non recueillis par Erasme). De la dédicace, qui est sans lieu ni date, je tire l'énigmatique phrase suivante : « Je te serai éternellement reconnais- « sant, à toi qui m'as fait sortir des ténèbres de l'erreur pour « m'amener à la lumière de la vérité » (t. Ier de 1562, p. 85). J'y vois aussi qu'à ce moment Claude était « à la cour du duc de « Lorraine, où tout lui réussissait au gré de ses désirs », et il paraît avoir eu alors à côté de lui son frère Mercurin, « homme « de bien et doué de toutes les vertus. »

Quant à MERCURIN, il avait été chanoine prébendé du chapitre de Poligny. Il résigna en 1532 sa prébende, qui fut conférée le 16 mars à Guillaume Doroz (Arch. du Doubs, B. 1080).

D'après Bousson de Mairet (p. 84), le nom complet des deux frères était Fauche de Jaillon.

« La famille Fauche, depuis longtemps éteinte, se divisait en « deux branches, Jaillon et Nancray, qui toutes deux, la der- « nière surtout, fournirent à la ville [d'Arbois] des mayeurs au « 17e s. »

(3) Chanoine de N.-D. d'Arbois au moment où C. écrivait ces

Au débouché de cette vallée, qui se dirige vers l'Occident, on trouve des prairies riantes, qui se continuent jusqu'aux murailles du château de **Vadans** (1) (*Vada*). On ne saurait imaginer le charme, la fertilité de ces deux territoires d'Arbois et de Vadans, et leur richesse en production de toute espèce (2). Vadans lui-même est situé sur un coteau planté de vignes. Tacite, au livre XXI de ses *Annales* (3), donne ce même nom de *Vada* à une ville de Batavie située sur le Rhin, entre Cologne

lignes, Alexandre Glanne en était doyen en 1562. Le vol. 3 du fonds Chifflet, à la Bibl. municip. de Besançon, renferme une requête de lui, datée de juillet 1562, pour obtenir comme coadjuteur Pierre de la Baume. Bousson de Mairet (p. 199) date du 20 janvier 1562 les lettres patentes de Philippe II qui firent droit à la requête d'Alexandre Glanne. Il y a erreur sur l'une des deux dates, à moins que la deuxième ne soit donnée dans le vieux style.

(1) **Vadans** est une commune du canton d'Arbois, près de la Cuisance. — Son château « occupait la pointe d'un rocher « coupé à pic de deux côtés et séparé du reste de la montagne « par de larges fossés creusés dans le roc vif. Il était entouré « par une ceinture de murailles percées d'une porte que flan- « quaient deux tours circulaires. Cette enceinte renfermait un « donjon isolé, en forme de tour circulaire... Les murs en « avaient 3 m. 30 d'épaisseur. » Ce donjon resta seul debout après l'incendie qu'allumèrent les Français de Longueville, le 14 juillet 1638 ; il existe encore.

(2) Toute cette description d'Arbois et de la vallée jusqu'à Vadans a été reproduite (avec quelques fautes d'impression) et traduite par Bousson de M. dans l'Introduction de son livre. Il a supprimé le 4e et le 5e vers de la citation. Quant au dernier vers, qu'il traduit ainsi : « Que dirai-je... de la légèreté de l'air res- « piré sur ces montagnes etc. ? », il en a mal interprété le sens.

(3) Il y a ici une erreur. Il serait déjà bien difficile que C. eût trouvé *Vada* au 21e livre des *Annales* de Tacite, puisque les *Annales* n'en comprennent que 16. C'est dans les *Histoires*, aux chap. 20 et 21 du livre V, qu'on rencontre ce *Vada*, qui d'ailleurs n'était qu'un camp retranché, et dont la position est même mal déterminée (Desjardins, *Géogr. de la Gaule romaine*, t. III, p. 406).

et Utrecht, et en amont de laquelle le Rhin se divise en Lech et Yssel (on l'appelle maintenant *Wageningen* ou *Vaganum*) (1).

Dans ce pays, on trouve des cuves à vendange tellement grandes qu'elles semblent aussi hautes que des maisons.

A deux milles, ou un peu plus, d'Arbois, vers Dole, sont deux châteaux contigus, qui ne sont pas à plus d'un mille de celui de Vadans et des monastères de **Rosières** (2), de l'ordre de Cîteaux, et d'**Ounans** (3). Ils sont situés au milieu de la vallée de la Loue,

(1) Wageningen est sur le Rhin inférieur, que C. confond avec le Lech. — D'ailleurs nous venons de voir que cette assimilation est toute de fantaisie.

(2) L'abbaye de **Rosières** était un monastère d'hommes de l'ordre de Citeaux, qui avait été fondé au début du 12e s. par un sire de Salins. Située au milieu d'une grande plaine, sur la rive droite de la Cuisance, à neuf km. au N.-E. d'Arbois, elle occupait une vaste étendue de terrain (On en peut lire la description dans Rousset, t. III, p. 103). Une trentaine de religieux y habitaient sous la direction d'un abbé qui, au temps de C., était soit Guillaume de Poligny, soit Gérard de Rye (*Annuaire du Jura*, pour 1852, p. 246-247). Un siècle plus tard, l'abbaye était mise en commende, et, au 18e s., elle était en complète décadence et ne comptait plus que deux ou trois religieux. En 1813, D. Monnier écrivait : « Elle a été démolie depuis peu, en presque totalité. » (*Annuaire de 1813*, p. 149). — Actuellement Rosières, section de la commune de La Ferté, au canton d'Arbois, ne se compose plus que de quelques maisons de culture.

(3) L'abbaye d'**Ounans** était un monastère de Bernardines qui avait été fondé au 12e s., peu de temps après Rosières, sur la rive gauche de la Loue. Mais les ravages de cette rivière obligèrent les religieuses, à plusieurs reprises, à se retirer plus au Sud. Il y avait précisément une vingtaine d'années qu'elles avaient reconstruit leur monastère lorsque C. écrivait son ouvrage. Mais les bâtiments, relevés avec peu de soin, furent bientôt en mauvais état ; les revenus étaient mal payés : puis on eut à craindre les violences des soldats, les brutalités des hérétiques, et les Bernardines d'Ounans finirent par se réfugier en 1595 à

de telle sorte qu'ils ont une vue très étendue dans tous les sens. On les appelle tous deux les châteaux de **Vaudrey**, des héros de ce nom, que l'ancienneté de leur famille et leurs exploits ont mis dans les premiers rangs (1).

Dole, d'où elles ne sortirent plus (Cf. dans l'*Annuaire du Jura pour 1841* un article écrit dans un style fleuri qui est fort amusant. — Cf. aussi *Annuaire pour 1858*, p. 130-138. — Rousset, t. V, p. 7 et suiv. — Marquiset, t. I, p. 266-267).

(1) **Vaudrey** est aujourd'hui une commune du canton de Montbarrey, dans l'arrondissement de Dole. — Vaudrey est sur la Cuisance, à peu de distance de la Loue. Il forme, avec Ounans et Rosières, un triangle équilatéral ; mais il est éloigné d'environ 3 km. 1/2 de chacun de ces deux points, et il est à une huitaine de km. de Vadans : les indications que donne ici C. sont donc erronées. Il est plus exact sur l'étendue du panorama qu'on apercevait de Vaudrey. Le village, dit Rousset (t. IV, p. 133-134) « se déploie sur le penchant d'un coteau qui s'incline « sur la rive gauche de la Cuisance et domine le beau Val « d'Amour. La superbe forêt de Chaux, des plaines couvertes « d'épis, des nappes de verdures, des rivières sinueuses, de « nombreux villages, de vieilles tours en ruines, des montagnes « se perdant dans un lointain nébuleux, tout offre à ce village « de merveilleuses perspectives. »

Sur les châteaux de V., les historiens ne sont pas bien d'accord. Marquiset ne parle que d'un seul château, sur lequel a été « enté » le château moderne (t. II, p. 200). D. Monnier, après avoir parlé de ce dernier ensemble et d'un ancien manoir, situé dans une espèce d'île, et dont on avait vu naguère les fondations, ajoute : « Il est bien possible qu'il y ait eu deux châteaux, dont le premier aurait été abandonné à cause de sa situation par trop marécageuse. » (*Ann. du Jura pour 1857*, p. 186-187). Enfin, Rousset, écrit (t. VI, p. 138) : « Lorsque Gilbert Cousin visita Vaudrey « vers l'an 1540 [l'a-t-il réellement visité ?], il vit encore dans « ce village plusieurs châteaux [R. exagère, puisque C. ne parle « que de deux]. L'un d'eux occupait, sur la rive droite de la « Cuisance, le sommet d'une *motte* artificielle à base circulaire « ayant 80 m. de diam., avec des fossés alimentés d'eau par la « rivière. Au sud du château actuel est une autre éminence arti- « ficielle de 60 m. de diam., aussi entourée de fossés, qui était

De ces châteaux, on passe rapidement à **Belmont** (1) (*Bergmund*) et à **La Loye** (2), vastes villages voisins de la Loue, sur la route de Dole. C'est de Dole que je vais parler tout à l'heure, puisque nous n'en sommes plus qu'à deux lieues. Mais je veux indiquer d'abord que *Bergmund* est un mot allemand, dérivé de deux mots signifiant *montagne* et *bord*, et qu'il a le sens de *montagne voisine du bord*. Car *Berg* signifie montagne, et *Mund*, ἀκτή ou bord (latin : *ora*). C'est le mot que Pline emploie presque toujours pour désigner le littoral, et cette façon de parler est pour ainsi dire spéciale à cet auteur : « In *ora* sunt civitates...». « Oppida *oræ* proxima...») (3).

« surmontée par un château dont les ruines ont disparu sous une « épaisse forêt... Le château moderne a été construit sur les « fondations d'un plus ancien, dont il ne reste qu'une des quatre « tours. » — M. l'abbé Brune, curé de Mont-sous-Vaudrey, que j'ai prié de me guider parmi ces renseignements divers, m'a fait savoir que c'était R. qui avait raison, et qu'il y avait eu trois châteaux de Vaudrey, bâtis sur les emplacements dont parle l'auteur du *Dictionnaire des communes du Jura*.

Mais, sur l'illustration et la vaillance des Vaudrey, les historiens sont d'accord avec C., et chacun reconnaît la vérité de leur fière devise : « J'ai valu, vaux, et vaudrai. » C. ne citant aucun des V. en particulier, je n'ai pas à donner ici des détails sur la famille, qui remonte au XI[e] s. On en trouvera la généalogie dans Dunod, t. III, p. 221-230, et on la rectifiera, pour le 15[e] s., par un travail de B. Prost qui a paru en 1875 dans les *Mémoires de la Soc. d'Emul. du Jura*, et qui est intitulé *Notice sur trois dalles funéraires franc-comtoises*. B. Prost y décrit la belle tombe de Guillaume de Vaudrey et de sa femme, qui est dans l'église de Courlaoux.

(1) **Belmont**, sur la rive droite de la Loue, commune du canton de Montbarrey, arrondissement de Dole.

(2) **La Loye**, dans la vallée de la Loue, rive droite ; autre commune du canton de Montbarrey, à une petite distance de Belmont.

(3) Que d'érudition inutile ! Parce qu'on trouve parfois Belmont écrit *Bermond* (Cf. Rousset, t. I, p. 203), C. a cru que le mot venait de l'allemand. Mais la vraie forme est *Belmont*, jadis

Quant à la ville de **Dole**, c'est la plus célèbre de toutes les cités du pays de Bourgogne, la ville des bienfaisantes études, et la nourrice du droit. Elle est bâtie sur le Doubs, qui s'y partage en deux branches, dans un site très beau et qui se présente tout à coup aux yeux. Ce serait une honte pour moi que de la passer sous silence. C'est là que j'ai jeté les premières bases de mes études, sous PIERRE PHÉNIX (1), aujourd'hui vieillard très avancé en âge, et conseiller vénérable au Parlement, et sous JACQUES LESTRÉE, deux maîtres remarquables par les connaissances les plus variées.

Non loin de Dole est la petite place de **Rochefort** (2), qui, en 1479, Louis XI étant roi de France, fut investie par le duc d'Amboise et se rendit à lui le 17 mai (3). De

Biaumont (Cf. *Cartulaire de Chalon*, n° 530, p. 388), et il n'y a pas besoin de beaucoup d'ingéniosité pour en découvrir l'étymologie. — Le Pline dont parle ici C. est Pline l'Ancien, aux livres III-VI de son *Histoire Naturelle*, qui sont consacrés à la géographie.

(1) PIERRE PHÉNIX était originaire de Dole, suivant Dunod (t. III, p. 645) ; de Lure, suivant M. de Lurion (p. 457). Choisi en 1514 comme principal du Collège de Dole bien qu'il fût encore étudiant à l'Université, il devint ensuite professeur à cette Université, et il en fut recteur en 1524 (*Annales rectorum Universitatis Dolanæ ab a. 1498 ad a. 1525*. Mss. de la Bibl. de Besançon, n° 982). C'est là qu'il eut notre auteur pour élève. Il fut nommé ensuite conseiller au Parlement de la même ville, et l'on voit qu'il exerçait encore ces fonctions au temps où son ancien disciple écrivait son livre. J'ignore la date de son décès, mais nous savons qu'il mourut avant 1553 (Feuvrier, *Un collège franc-comtois au XVI*e *s.*, p. 64-65). — Il avait épousé Julianne Heberling, certainement apparentée à Auribald Heberling, dont nous trouverons plus loin le nom, et il en eut une fille, qui épousa Pierre Lampinet, dr ès-droits (De Guiseuil, p. 126).

(2) **Rochefort**, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Dole.

(3) Claude de Vaudrey commandait alors la place pour Marie de Bourgogne. D'Amboise, qui s'était mis en campagne au mois

là il se dirigea sur **Dole**, l'enleva de vive force, et, le 27 mai, la détruisit par un incendie qui y apporta la ruine (1). Mais

elle est maintenant presque partout défendue par des fossés profonds, et ses retranchements sont inaccessibles aux vaillants.

Des ponts, des murailles, de merveilleux bastions, des maisons particulières des plus luxueuses furent rebâtis, et Dole se releva presque aussi grande, mais plus magnifique et désormais invincible (2). Un cheva-

de mai 1479, et qui avait déjà pris quelques places aux environs de Dole, fit battre la forteresse de Rochefort par toute son artillerie et obligea la garnison à capituler. D'après Rousset (t. V, p. 446), cette capitulation aurait eu lieu non le 17 mai, comme dit C., mais le 15 juillet. Gollut ne donne pas de date : il signale simplement (p, 924) « la prinse de R., que l'ennemy print à composition. »

(1) On trouvera d'intéressants détails sur la prise et la ruine de Dole dans Gollut (liv. XI, chap. 13). Et je crois qu'on préfèrera la narration, grave et sincère, du vieil historien bourguignon, à la narration pompeusement banale de Fr. Wey, que Marquiset a jugé bon de reproduire tout au long (t. I[er], p. 107 et suiv.).

La ruine de Dole fut aussi complète que le dit C. L'ennemi « pillat et saccageat tout, par deux iours entiers ; puis meit le « feu en tous endrois : de manière qu'il ne restat après le feu « aucune chose publique ou particulière, sauf une demie mai- « son de Iean Vurry... ; et oultre ladicte demie maison, encor « fut celle qui est d'elle couuerte... Et ne furent sauuées ces « portions de maisons, sauf pource que le général Amboise « logeoit chez Vurry, et ne vouloit perdre la commodité de son « logis. » (Gollut, p. 926).

(2) « Par ce mariage [il s'agit du projet de mariage du futur Charles VIII avec la fille de Maximilien et de Marie de Bourgogne], les habitans de Dole commencèrent de sortir des caues (que le roy Loys leur avoit permis pour toute habitation, se mefiant de leur volonté) et se remirent à bastir quelques paoures

lier illustre, qui est en même temps habile dans l'art militaire et célèbre par ses exploits et sa valeur guerrière [JEAN D'ANDELOT] (1), a été chargé par l'Empereur Charles-Quint de la garde de la ville. Il ne manque rien

cabanes, ainsi qu'ils voulurent, sans se soucier beaucoup de dresser les ruës. C'est pourquoy nous y remarquons en la ruë des Arènes (où ils s'accommodèrent premièrement, soubs espoir que le chasteau ruiné se rebastiroit), des maisons paoures (qui monstrent encore l'indigence souffreteuse des premiers maistres) et des ruettes estroictes et courtes : et les autres quartiers de la ville, iusques à l'Ecclise, en situation sinueuse et inequale.

« Mais, puis apres, la ville *se releuant de ces misères passées, feit ses bastimens, et ses ruës plus ouuertes, equales, et commodes...* : se donans au surplus vn meilleur trauail, a faire rebastir l'Ecclise Nostre Dame, la Court, l'Vniuersité, auec les murailles desià commencées par les François, et profondans [approfondissant] les fossés, qui estoient à l'entour. » (Gollut, p. 933).

(1) JEAN D'ANDELOT était d'une famille originaire d'Andelot-en-Montagne. « Premier escuyer d'escuyerie » de Charles-Quint, il fut, comme tant d'autres Comtois, un fidèle serviteur de l'Empereur. A Pavie, il combattit vaillamment et « fut longtemps aux prinses », dit Gollut, avec François Ier lui-même, qui le blessa à la joue. Aussi, lorsqu'en 1530, les Etats eurent obtenu que les fortifications de la ville de Dole seraient relevées entièrement, Jean d'Andelot fut nommé gouverneur de la ville par l'Empereur. On le voit, l'année suivante, prendre part à l'expédition de Charles-Quint contre les Turcs de Soliman. En 1549, il reçoit la seigneurie de Jonvelle. En 1552, il est encore, avec Jean de Poupet, aux côtés de l'Empereur quand celui-ci se voit brusquement assailli et qu'il s'enfuit d'Innsbrück au milieu de la nuit, par des sentiers perdus (Jean d'Andelot fit alors son testament : il est daté du 4 avril, et nous l'avons encore). Il était désigné enfin pour accompagner Charles-Quint dans sa retraite, après l'abdication ; mais il mourut le 20 déc. 1556, avant le départ. — Il avait épousé Philippote de Houes en Hainaut, et Guillemette d'Igny, veuve de Claude de la Baume, maréchal de Bourgogne, laquelle mourut le 10 septembre 1549 ; par ce dernier mariage, il se trouvait beau-père de Claude de la Baume, archevêque de Besançon. Parmi ses enfants, un cadet s'établit

à Dole de ce qui sert à donner de l'éclat à une cité. D'abord on est émerveillé devant cette rivière du Doubs, aux eaux si transparentes, et qui la baigne à gauche. On aime aussi à contempler les monuments et les églises, immenses et luxueux, et l'on n'est pas moins charmé de cette Université fameuse que le monde entier a célébrée. < Fondée il y a 132 ans, elle a reçu de riches privilèges du pape Martin V et de Philippe, duc et comte de Bourgogne (1) >. On y explique avec beau-

en Belgique et fut la souche d'une famille qui s'est éteinte il y a quelques années seulement. — Il avait un frère, Pierre, qui fut prieur de Jouhe, abbé de Bellevaux, et doyen du chapitre de Dole. — Les deux frères furent enterrés dans l'église de Pesmes, dans la chapelle dite d'Andelot ou de Résie. Leur monument funéraire subsiste, œuvre remarquable, où l'on admire, sculptée en ronde-bosse, la figure énergique du chevalier (Arch. du Jura, G. 233. — Mss. de la Bibl. de Besançon ; coll. Dunand, t. 18, p. 162 ; fonds Chifflet, vol. 54, f° 42 et vol. 39, f° 193. — Dom Poissenot, préface de son *Guillaume de Tyr*. — Gollut, p. 214, 1033 et 1056. — R. de Lurion, p. 13. — Le président Clerc, *Histoire des Etats généraux...*, dans *Mém. Soc. d'Emul. du Jura*, 1878, p. 170, avec la note. — E. Perchet, *Le Culte à Pesmes*. Gray, 1892, p. 178 et suiv. A la p. 181, une vue de la chapelle d'Andelot).

(1) Ecrite pour l'édition de 1562, cette phrase reporte la fondation de l'Université de Dole à l'année 1430, ce qui n'est pas absolument exact. La bulle que Philippe le Bon obtint de Martin V est datée du 12 octobre 1421. Le pape y autorisait l'archevêque de Besançon à établir une Université soit à Dole, soit à Gray. Dole eut la préférence, et l'Université s'ouvrit au mois de juillet 1424. Elle eut bien vite un grand nombre d'élèves. Détruits pendant le sac et l'incendie de la ville en 1479, les bâtiments en furent relevés sur l'ordre de Charles VIII, fiancé de Marguerite d'Autriche, et les cours recommencèrent en 1490. L'Université commença à déchoir dans la deuxième moitié du 16e s., et l'on sait qu'après la conquête définitive de la Fr.-C., elle fut transportée à Besançon.

Si l'on veut compléter la brève indication que donne C., on trouvera, dans Beaune et d'Arbaumont, d'abord (p. 3 et suiv.) la

coup de soin et de netteté les sciences et les arts libéraux (1). L'Université a en effet des professeurs remarquables. Je citerai ANTOINE LULLE (2), docteur en théologie, que l'honnêteté de sa vie, sa merveilleuse sagesse, sa rare et incomparable érudition m'ont rendu si cher, que je ne crois pas avoir d'ami que j'aime davantage; PHILIBERT POISSENOT (3), principal du Collège Saint-

bulle de Martin V, puis (p. 7 et suiv.) les privilèges accordés par Philippe le Bon, et qui furent augmentés un siècle plus tard par Charles-Quint.

(1) Au temps de C., l'Université de Dole possédait deux chaires de théologie, deux de droit canon, neuf de droit civil et deux de médecine ; quatre lecteurs titulaires composaient la « faculté des arts », où l'on enseignait la dialectique et la géométrie. Les chaires de littérature latine et de littérature grecque ne furent fondées qu'après le temps où C. écrivait cet ouvrage, en 1570 et 1571 (Beaune et d'Arbaumont, chap. VI).

(2) Nous avons rencontré plus haut le nom de ce savant personnage, et j'ai donné à cette occasion une note sur lui, p. 21, n°3.

(3) Voici une intéressante figure de Comtois. PHILIBERT POISSENOT était né à Jouhe près de Dole. Il entra dans la congrégation de Cluny, au prieuré de St-Vivant-les-Vergy, et fut envoyé de là au collège Saint-Jérôme (dont je parlerai plus loin, à propos d'Ant. de la Roche) pour y suivre les cours de l'Université de Dole. Il y fut reçu dr en droit canon. Le grand-prieur Christophe Coquille, qui avait apprécié ses hautes qualités, se l'adjoignit pour la visite des monastères de l'ordre, et lui permit de voyager en Allemagne et en Italie. Dans ces voyages, non seulement Dom Poissenot étendit ses connaissances, mais il acquit des mss. et des livres précieux. De retour à Dole, il fut nommé principal du collège (1538). Dans ces fonctions, qu'il exerça jusqu'à sa mort, non content de diriger avec sollicitude les jeunes moines boursiers, on le voit secourir les étudiants pauvres de l'Université, et s'employer à développer le goût des lettres à Dole et dans le Comté. Aussi fut-il nommé vice-chancelier de l'Université. Collaborateur de Dom Coquille pour la publication des livres liturgiques de l'ordre, il donna lui-même à Bâle, en 1549, l'*Histoire de la Croisade de Guillaume de Tyr*, avec une préface des plus intéressantes, à laquelle j'ai fait plus d'un emprunt pour ces notes, et qui est importante pour l'histoire des

Jérôme, aussi docteur en théologie, d'une science et d'une piété absolument incontestables, et que j'aime encore particulièrement; RENÉ PERROT (1), médecin remarquable, savant latiniste et helléniste ; JEAN



DOLE

au XVIe Siècle.

lettres dans le comté de Bourgogne au 16e s. Il mourut le 12 août 1556 à Dole, et fut enterré dans la chapelle du Collège, à côté de son prédécesseur Dom Gauvain (Arch. du Jura, D. 68, mais, à l'Inventaire, D 75; fo 51, vo. — Mss. de la Bibl. de Besançon, Fonds de l'Académie, vol. 6, p. 408, Biographie d'Ant. de la Roche par M. de Frasne. — *Revue Mabillon*, 1906, p. 278-280 : *Mélanges d'histoire monastique*, par Dom Besse).

(1) Le médecin RENÉ PERROT était originaire de Dole, d'après Gollut (p. 164) et Beaune et d'Arbaumont (p. 202), qui ne donnent pas d'autres détails sur lui. Il vivait encore à la fin de 1565, puisque, dans la collection Granvelle de la Bibl. de Besançon, il y a une lettre adressée par lui au cardinal le 30 décembre 1565 (vol. 21). — Le fonds Chifflet de la même Bibl. renferme une consultation du Dr Cornille de Baersdorp. médecin de Charles-Quint, sur les crachements de sang, rédigée pour son confrère René Perrot, qui souffrait de cette maladie (vol. 156).

Morisot (1), très savant médecin, dont l'éloquence et l'érudition sont bien connues, je crois, par les monuments de son intelligence ; Pierre Vauchard (2), Pierre Petit (3), Louis Mongeot de Boisset (4) et Claude

(1) Jean Morisot était né à Dole. Il était fils de Pierre Morisot, qui avait été recteur magnifique en 1473, et il épousa Claude de Marenches. Il fut l'un des professeurs de grec et de latin les plus distingués de son temps. Mais on ne sait pas au juste s'il enseignait au Collège ou à l'Université. Il avait écrit un grand nombre d'ouvrages, dont il donna le catalogue à la fin de ses *Colloques*, et dont on peut trouver l'énumération dans l'*Epitome* de Gesner-Simler (p. 475, et non pas f° 475 v°, comme dit Chéreau à la p. 60, n. 2, de sa trad.). — La bibliothèque de la ville de Lons-le-Saunier possède un exemplaire de sa traduction latine des *Aphorismes* d'Hippocrate, qui porte sa signature. Cette trad. est suivie des *Paradoxes* de Cicéron, publiés pour la première fois par lui avec une trad. grecque, et précédés d'une préface datée de Dole, le 27 juillet 1546 (Sur ses *Colloques*, cf. J. Feuvrier, *op. cit.*, p. 118-119).

(2) Pierre Vauchard était arrière petit-fils de Perrin Vauchard de Salins, qui, ayant eu dix-huit fils, vint s'établir à Dole pour les élever. Pierre était dr ès-droits. Il fut professeur à l'Université, puis conseiller au Parlement. Il mourut en 1570 et fut enterré à N.-D. de Dole. Il avait eu plusieurs enfants, parmi lesquels Pierre, qui était professeur à l'Université en 1598, et qui épousa Elisabeth Boutechoux, fille de Claude Boutechoux de Gray, — et plusieurs filles, dont une épousa un Hugon de Gray, et deux autres, André et Claude Belot, de Nozeroy. La famille s'éteignit vers 1700 (Bibl. de Besançon, Mss., Recueils Boisot, 1280, f° 221. — Dunod, III, p. 646. — Labbey de Billy, I, p. 296. — De Lurion, p. 559).

(3) Je ne sais rien de ce Pierre Petit.

(4) La famille de Boisset était originaire de Poligny. Il y eut au 16e s. deux Louis Mongeot de Boisset qui furent également professeurs de droit civil à l'Université et conseillers au Parlement : c'étaient le père et le fils. Il est assez difficile de savoir duquel des deux C. veut parler ici. — Il reste, conservés dans la coll. Chifflet (vol. 143), des extraits d'un commentaire *De acquirenda et retinenda possessione*, professé en 1562, sans doute par le fils. — Tous deux furent enterrés dans la chapelle

Musy (1), jurisconsultes qu'une érudition rare et une grande sagesse dans les affaires civiles ont rendus dignes des plus grands éloges ; Laurent Privé (2), helléniste et grand ami de l'étude, qui donne à la jeunesse une éducation morale et une instruction littéraire très soignées. Mais pendant que je prépare cet ouvrage, voici qu'on vient m'apporter la nouvelle qu'au milieu même de ses travaux — ô douleur ! — ce savant a été enlevé de ce monde, le 12 février 1550. Sa mort a été pleurée par notre ami Morisot dans des vers pleins d'élégance :

O Laurent Privé, gloire du pays des Lingons, tu reposes ici, enlevé à Dole par la Parque cruelle. Lulle pleure sur toi, sur toi Morisot se lamente, tes autres amis soupirent, et tes disciples versent des larmes.

fondée par leurs aïeux en l'église collégiale de Dole, et qui existe encore sous un autre vocable. Le dernier des Boisset mourut en 1674, devant Orgelet (Dunod, III, p. 643 et 646. — Chevalier, t. II, p. 284-286. — De Lurion, p, 83. — De Guiseuil, p. 73).

(1) Claude Musi ou Musy était d'une famille originaire de Morteau. Professeur de droit à l'Université de Dole, il fut anobli en 1573 par une charge de conseiller au Parlement. Il exerçait encore cette charge en 1583. Son nom s'éteignit avec lui (Dunod, t. III, p. 648. — Beaune et d'Arbaumont, p. 193. — De Lurion, p. 419).

(2) Laurent Privé (ou Privey, Pryné) était de Langres. Il était principal à Salins quand il fut appelé à Dole, en 1548, pour y exercer les mêmes fonctions. — Dom Poissenot, dans la préface de son *Guillaume de Tyr*, l'appelle « optimus sollertissimusque ludimagister Dolanus ». Il publia à Bâle, en 1549, avec une dédicace à Claude de la Baume, des *Institutiones absolutissimæ in grammaticam latinam*. Dans les œuvres de C. (éd. de 1552, p. 140), on trouve une pièce de vers, entortillée et prétentieuse, adressée par Laurent Privé à notre auteur, et, dans l'édit. de 1562 (t. Ier, p. 407), dix vers de C. sur sa mort. Il mourut le 12 février 1550 (anc. st.) (Cf. J. Feuvrier, *op. cit.*, p. 24 et 147-8).

Mais que dire de ce tribunal (1) suprême, si considérable, si saint et en même temps si sage < qu'on appelle le Parlement (2) et qui est le siège le plus élevé de la justice dans le Comté de Bourgogne >? Vraiment je crois qu'il vaut mieux me taire que d'en dire peu de chose. Pourtant je ne puis m'empêcher d'ajouter ici quelques mots. Je n'ai vu nulle part les mœurs aussi sévèrement redressées, ni la justice aussi honnêtement rendue. Dans ce Parlement, on trouve des hommes éminents dans chaque genre de connaissances, et remarquables par toute sorte de mérites. Parmi eux, je citerai Pierre Desbarres (3), sieur du Perret, président ; deux chevaliers d'honneur (4), aussi célèbres

(1) Ed. de 1552 : *de ce Sénat.*

(2) Il y avait alors plus de 200 ans que le Parlement de Dole existait : il avait été fondé le 9 février 1332 (v. st.) par le duc de Bourgogne Eudes IV. Je n'ai pas à en faire ici l'histoire ; on la trouvera tout au long dans Dunod (t. III, p. 582 et suiv.) et dans Rousset (t. II, art. *Dole*).

(3) Pierre Desbarres ou Des Barres, fils de Charles et de Jeanne de Falletans, était d'une famille originaire du duché de Bourgogne, dont une branche était venue se fixer en Fr.-C. au milieu du 15e s. (elle devait disparaître au 17e). Il était conseiller en 1530, et fut installé comme président le 12 nov. 1550. Aux Etats de Fr.-C., tenus à Dole le 10 juin et le 16 nov. 1556, il était, en cette qualité, commissaire du roi. Il mourut le 8 juin 1565, laissant trois fils qu'il avait eus de Guye d'Albon (ou d'Arbon). Deux de ces fils, Anatoile et Louis, furent étudiants à l'Université de Ferrare et reçus docteurs ès-droits, le premier en 1553, l'autre en 1552. Celui-ci devint chanoine à Besançon (Mss. de la Bibl. de Besançon, n° 93, *Evangéliaire à l'usage du Parlement de Dole,* note marginale. — Dunod, t. III, p. 625. — Président Clerc, *Histoire des Etats généraux...,* dans *Mém. Soc. d'Emul. du Jura,* 1878, p. 184-188. — De Lurion, p. 45 et 46. — Picot, L'*Université de Ferrare,* dans *Journal des Savants,* 1902, p. 94).

(4) *Illustres equites*, dit le texte latin. Ce n'est pas là, comme on pourrait le supposer et comme Chéreau l'a cru en effet, le titre nobiliaire connu, avec un qualificatif élogieux : c'est la

dans la vie publique qu'admirables à leur foyer, CLAUDE DE MONTFORT (1) et JEAN D'ACHEY, seigneur de Thoraise (2), tous deux grands esprits ; [REMI D'OCCORS,

transcription latine d'un titre officiel, *chevaliers d'honneur*. Les chevaliers d'honneur étaient des officiers qui assistaient le président du Parlement. Il y avait un *premier* et un *second chevalier d'honneur*. « Le chevalier, dit Gollut (p. 155) est revestu de « sa longue escarlate, fourrée d'hermines, et reiectée sur l'es- « paule, par la main gauche, soubs laquelle l'espée est penduë : « et est assis, tout au ioingnant de M. le President, et l'autre « bras demeurant libre, passe au trauers d'vne fente, qui est en « la robe : comme pour monstrer que la main et l'espée sont « prestes, pour conseruer le debuoir dehu au Prince, et a la « Iustice. Mais (a l'antique) il porte sur l'espaule, vn bourrelet « de Cheualier, duquel les antciens se seruoient, pour se « couurir. »

(1) CLAUDE DE TAILLANT, baron de MONTFORT, descendait de la famille de Taillant, en Savoie, qui était venue se fixer en Fr.-C. à l'époque des comtes-ducs. Il était premier chevalier d'honneur au Parlement (Dunod, t. III, p. 278). Il mourut en 1560, laissant quatre fils et cinq filles qu'il avait eus de sa femme Anne de Coüe.

(2) JEAN D'ACHEY se qualifie lui-même dans son testament « premier chevalier au Parlement, superintendant aux affaires « d'Etat du pays, colonel de dix enseignes de gens de pied, « capitaine de 300 arquebusiers à cheval, capitaine et gouver- « neur de la ville de Dole, sgr de Thoraise, Avilley, etc. » Fils de Jean et de Françoise Mouchet, dame d'Avilley, il était, au temps de C., second chevalier d'honneur au Parlement. Il mourut en 1570. — Il avait épousé Marguerite Perrenot de Granvelle, fille aînée du chancelier, veuve de Léonard de Grammont (qu'il ne faut pas confondre avec sa sœur Marguerite, plus jeune de neuf ans, qui épousa Ant. de Laubespin, puis Ferd. de Lannoy), et il était devenu ainsi le beau-frère du cardinal, qui l'appelle quelque part « affectionné à l'Eglise, vertueux chevalier et bon catholique ». – La Bibl. municip. de Besançon possède (Mss., nº 127) des Heures calligraphiées pour lui à Besançon en 1540 (Arch. du Doubs, Fonds du Parlement. — Dunod, t. III, p. 209. — *Correspond. de Granvelle*, publiée par l'Acad. roy. de Belgique, t. Ier, p. 532. — E. de Beauséjour, *Quelques documents relatifs... à Granvelle*, Vesoul, 1899, p. 15-16).

seigneur de Vorges] (1) ; < le très noble Guy de Poligny, chanoine à la cathédrale de Besancon, et seigneur de Gomerans (2) > ; Jean de la Tour (3) ; Henri Colin, vice-président (4) ; [Quentin Leveau] (5) ; < Etienne Le Clerc > (6) ; Jean

(1) La famille d'Occors était une famille bourguignonne installée en Fr.-C. au début du 15e siècle. Remy d'Occors (et non Doccors, comme écrit C.), fils de Claude et d'Anne Mouchet, abbé des Trois-Rois, était conseiller clerc au Parlement (Gollut, p. 151. — Dunod, t. III, p. 283 et 638).

(2) Guy de Poligny appartenait à une vieille famille franc-comtoise. Il avait étudié à Louvain, à Pavie et à Bologne, et avait été reçu docteur ès-droits à l'Université de Ferrare le 23 juin 1551. Il était encore protonotaire du St-Siège et prieur du Moutherot, et siégeait au Parlement en qualité de conseiller-clerc, depuis la rentrée de novembre 1556. Il mourut le 15 septembre 1557 et fut enterré à Saint-Etienne de Besançon (Dunod, t. III, p, 285 et 638. — *Mémoires de l'Acad. de Besançon,* 1880, art. cité. — Picot, art. cité, p. 152).

(3) Jean de la Tour (Saint-Quentin), chanoine du chapitre métropolitain de Besançon depuis 1528, fut successivement archidiacre de Salins et grand-trésorier du chapitre. En 1553, il exerça la charge de vicaire général de Pierre de la Baume. Le 14 août 1562, il se démit de son canonicat en faveur de son neveu Antoine. Il mourut le 19 avril 1571. — Prébendier de Saligney depuis 1552, c'est sous le nom de M. de Saligney qu'il figure le plus souvent dans les registres du Parlement, où il était conseiller clerc.

(4) Sur Henri Colin, voir p. 81, n° 1.

(5) Quentin Leveau était fils de Jean Leveau (ou Le Veau), sgr de Landon, mort en 1502. Il fut avocat général, puis conseiller (Gollut, p. 152. — Dunod, t. III, p. 644.— De Lurion, p. 574).

(6) Etienne Le Clerc, fils de Remy, procureur postulant en la cour archiépiscopale, et citoyen de Besançon, appartenait au Parlement depuis 1541. Conseiller en 1559, il fut l'un des cinq conseillers qui, en 1571, furent suspendus comme suspects d'indulgence pour la Réforme, à la suite d'une enquête du conseiller flamand Blasere. Réintégré quelque temps après, il mourut en 1578. Il avait épousé Etiennette d'Orchamps, puis Guillemette Thomassin (Arch. du Doubs, Fonds du Parlement. — Dunod, t. III, p. 645. — De Lurion, p. 574).

COURVOISIER (1) ; [PIERRE PHÉNIX] (2) ; ETIENNE FAUCHE (3) ; LUC CHAILLOT (4) ; NICOLAS CHUP-

(1) JEAN COURVOISIER était originaire de Lons-le-Saunier. Conseiller laïque au Parlement, il composa un amusant quatrain qu'on trouve transcrit sur un feuillet de garde de l'*Evangéliaire du Parlement* que possède la Bibl. municip. de Besançon (Mss., n° 93) :

Qui n'a secourt que de son gendre,
Et n'a beste que chièvre à vendre,
Voisin rivière et advocatz,
Il n'en a pas fort grand soulas.

Il mourut en 1560.

(2) J'ai donné p. 118, n. 1 quelques indications sur PIERRE PHÉNIX.

(3) Il y avait eu trois frères FAUCHE, fils de Guillaume Fauche et de Jeanne Musy, de Morteau, qui étaient venus se fixer à Dole : ETIENNE, conseiller au Parlement, docteur ès-droits et conseiller de l'Empereur, qui mourut en 1561 ; Nicolas, professeur de droit civil, qui était mort en 1549 et qui avait été remplacé par Claude Musy ; enfin Jean, qui fut avocat à Dole et dont la Bibl. de Besançon possède des consultations de droit (Mss., n° 341). Tous trois étaient savants et amis des gens de lettres, et Cousin appelle Nicolas « nostri sæculi Scævola, inter jurisconsultos doctores undequaque doctissimus. » Etienne épousa Claudine Michel, de Dole, et en eut deux fils et trois filles, dont l'une épousa Simon Bourrelier de Malpas. Il y eut un autre Etienne Fauche, sieur de Dompré, qui etait capitaine de Joux en 1598, et qui fut la souche des Fauche de Dompré (Arch. du Doubs, B. 1096. — Bibl. de Besançon, coll. Dunand, 16, f° 353-354. — Dom Poissenot, préface citée. — Cousin, éd. de 1562, t. Ier, p. 196. — Dunod, t. III, p. 258 et 645. — De Lurion, p. 233).

(4) LUC CHAILLOT était un des fils de Christophe Chaillot, du Briançonnais, qui avait été appelé à Dole en 1492 pour y occuper une chaire de professeur extraordinaire à l'Université, et qui était mort en 1535 après avoir été pourvu en 1524 d'un office de conseiller au Parlement. Sa mère, Jeanne Broguet, avait épousé en premières noces noble Guillaume de Chassey. Luc avait été étudiant à l'Université de Ferrare entre 1546 et 1550. En 1556, il était conseiller au Parlement de Dole. Il épousa en premières noces Louise de St-Moris, puis Alonze Thierry, sur laquelle je lis, dans une généalogie manuscrite de la collection Chifflet,

9

PIN (1) ; < PIERRE SACHET (2) ; CHARLES GRANDJEAN (3) ;

qu'elle avait « l'usage de la langue latine », et qu'elle était « savante en l'histoire » ; « les louanges de laquelle, ajoute l'auteur de la généalogie, se lisent dans les œuvres du sieur Molinet [lisez Du Moulin, lat. *Molinæus*] en ses leçons dolanoises. » (Bibl. de Besançon, Mss., coll. Chifflet, vol. 50, f° 123. — Dunod, t. III, p. 646. — Labbey de Billy, t. II, p. 291 et suiv. — Beaune et d'Arbaumont, p. 191 et 197. — Picot, article cité, p. 92-93).

(1) NICOLAS CHUPPIN (ou CHUPIN) était conseiller au Parlement. Il était aussi professeur de droit civil à l'Université. Il fut le second mari de Louise de Baptefort, dame de Dramelay et d'Arinthod, et lui-même est qualifié sieur d'Arinthod dans un acte du 8 avril 1566. Tous deux fondèrent dans l'église N.-D. de Dole une chapelle qu'ils donnèrent au Parlement. Il mourut en 1574, et leur postérité finit au 17e s. (Arch. du Doubs, B. 638. — Dunod, t. III, p. 645. — De Lurion, p. 164. — R. de Guiseuil, p. 233). — Une curieuse anecdote rapportée par Dunod nous montre la dame de Baptefort plaidant avec grand succès sa cause devant Charles-Quint.

(2) PIERRE SACHET, sieur de Fontain, était originaire de Salins. Son frère Jean, chanoine de Salins, fut précepteur des enfants de Granvelle le chancelier. Lui-même fut fait conseiller au Parlement le 21 sept. 1552. Il mourut le 29 sept. 1565 et fut enterré aux Cordeliers de Dole. De son mariage avec Jeanne Boudier, il eut un fils, Aymon, et une fille, Claudine, qui épousa Pierre Froissard, sieur de Broissia, lequel devint président au Parlement de Dole. La famille s'éteignit au 17e s. (Mss. de la Bibl. de Besançon, n° 1215, p. 303-305. — Dom Poissenot, préface citée. — Labbey de Billy, t. Ier, p. 288. — *Mém. de la Soc. d'Emul. du Jura*, 1878, p. 232). — On trouve dans les œuvres de C. (éd. de 1562, t. Ier, p. 263) une *Oratio contra rhetoricam atque eloquentiam*, dédiée à Pierre Sachet.

(3) CHARLES GRANDJEAN, sgr de Romain, était né à Dole. Avocat fiscal en 1545 et cité comme tel dans l'édit. de 1552, il fut ensuite nommé conseiller. Choisi le 12 juillet 1550 comme garde du trésor des chartes (ou archiviste) de Grimont, il contribua à faire transférer à Dole les titres du domaine, qu'on voulait mettre à la disposition de la Chambre des Comptes (On songeait alors à la rétablir). Nommé la même année conseiller du privé Conseil des Pays-Bas, il fut envoyé en ambassade à la cour de France pour le mariage de Philippe II avec Isabelle de Valois. En 1564,

Pierre Vauchard (1) ; Jean Colard (2) ; Pierre Poly (3) >. J'essaierais bien de les louer suivant leurs mérites, mais je crains, comme dit Horace, « d'affaiblir, faute de génie, l'éclat de telles gloires. » (4).

Les avocats fiscaux (ou royaux) (5) sont [François

Il assistait comme commissaire du roi aux Etats de Fr.-C. tenus à Dole et, l'année suivante, sollicitait sans succès l'état de président du Parlement. Il était oncle de l'historien Gollut. Epoux de Claudine Mairot, il eut un fils qui fut aussi conseiller à Dole, et qui mourut sans postérité. (Gollut, p. 153. — Dunod, t. III, p. 646. — Chevalier, t. Ier, p. 267. — De Lurion, p. 273. — Clerc, *Histoire des Etats généraux...*, dans *Mém. Soc. d'Emul. du Jura*, 1878, p. 191. — *Correspond. du card. de Granvelle*, t, Ier, *passim*).

(1) Voir plus haut (p. 124) une note sur Pierre Vauchard.

(2) Jean Colard était fils d'un conseiller-doyen au Parlement de Dijon. Il s'établit à Dole en 1526 et devint conseiller au Parlement en 1557. Il épousa Anne d'Emskerque ou d'Anvers, qui lui survécut, fut un des cinq conseillers suspendus en 1571, et mourut en 1573. Son dernier descendant mourut en 1636, laissant sa fortune à l'hôpital de Dole (Arch. du Doubs, Fonds du Parlement. — De Lurion, p. 174).

(3) Pierre Poly n'existe pas parmi les conseillers au Parlement. Il faut lire Jacques Poly (Gollut, Dunod et l'abbé Guillaume donnent le vrai prénom). Né à Ménétru-le-Vignoble, il devint conseiller au Parlement en 1557 et mourut en 1564, laissant, de sa femme Antoinette Pirouteau, de très nombreux enfants. Dans un acte du 21 janvier 1565, je trouve un Pierre Poly « procureur de la gruerie » : c'était sans doute un des fils de Jacques (Arch. du Jura, G. 294. — Gollut, p. 152. — Dunod, t. III, p. 646. — Guillaume, II, p. 197. La généalogie des Poly y a été « embellie sans vergogne ». Cf. à ce sujet J. Gauthier, *Un précurseur de Libri*, dans *Mém. Soc. d'Emul. du Doubs*, 1901, p. 233. — De Lurion, p. 467).

(4) Le texte d'Horace est le suivant (*Odes*, I, 6, 10-12).

Musa potens vetat
Laudes egregii Cæsaris et tuas
Culpa deterere ingenii.

(5) Les *avocats fiscaux* étaient au nombre de deux. Ils rapportaient et jugeaient les procès civils, comme les conseillers,

Drouhot (1) et Charles Grandjean (2)] < Fernand Seguin (3) et Jean Chappuis (4) >.

Marin Benoît (5), homme d'une haute intelligence

et assistaient, sans voix délibérative, au jugement des procès criminels. « L'économie [c.-à-d. l'administration matérielle] du Parlement, l'inspection sur le parquet et le greffe leur appartenaient. » Ils faisaient les harangues. Aussi choisissait-on, pour remplir ces fonctions, de jeunes avocats « bien faits, spirituels et éloquents ». Au bout de sept ans de services, ils avaient droit de requérir la nomination à la première charge de conseiller vacante (Dunod, t. III, p. 615-616).

(1) François Drouhot, docteur ès-droits, était de Dole. Il appartenait à une famille noble qui s'éteignit au 18e siècle (De Lurion, p. 213).

(2) Sur Charles Grandjean, voir p. 130, n. 3.

(3) Fernand (ou Ferdinand) Seguin, de Saint-Aubin au bailliage de Dole, anobli en 1556 par la charge d'avocat fiscal, devint conseiller en 1561. Il fut mayeur de Dole en 1555 et 1556. Le 22 avril 1569, le Parlement décidait que, vu sa débilité et « la défectuosité de sa mémoire et ratiocination », on ne mentionnerait pas ses avis par écrit sur le registre des délibérations. Il mourut la même année. Il avait eu de sa femme Louise Le Ciergier deux fils, Etienne et Jean (Dunod, t. III, p. 647 et 662. — *Ann. du Jura*, 1862, p. 62. — De Lurion, p. 537, commet une erreur sur le nombre de ses enfants).

(4) Jean Chappuis, sgr de Leucour, Broye, etc., était originaire de Salins. Il fut nommé avocat fiscal en 1560, conseiller en 1566 et mourut vice-président en 1584. Il fut, avec sa femme, enterré aux Cordeliers de Dole. Sa descendance s'éteignit au 17e siècle. Il avait été un des cinq conseillers suspendus en 1571 ; il fut rétabli dans la suite (Dunod, t. III, p. 646 et 662. [Il y a, à la p. 646, une erreur: Dunod dit qu'il fut reçu conseiller en 1515 ; il faut lire 1566]. — Chevalier, t. II, p. 314. — De Lurion, p. 146. — J. Gauthier, *Nouvelle série de tombes franc-comtoises inédites*, dans *Mém. Acad. Besançon*, 1898, p. 368).

(5) C. l'appelle *Martin*, par erreur. Marin Benoit, sieur de la Bretenière, était originaire de Lons-le-Saunier. Nommé procureur général en 1540, il mourut en 1572, et il eut pour successeur Henri Camus, pourvu le 14 mai 1572. Il avait épousé Marguerite Clerval, qui devait être veuve d'un Camus, puisque, dans son testament daté du 5 nov. 1559, elle fait héritiers

et d'une haute sagesse, est procureur général, avec François Carrez (1) comme substitut.

Les greffiers du Parlement (2), que Budé appelle les *actuarii* ou *ab actis curiæ*, sont Etienne Bernard (3), Claude Delesmes (4) et Jean

« universaux » Philibert Benoît, étudiant à l'Université, Jean, Désiré et Henri Camus, ce dernier docteur ès-droits, *ses enfants* (Arch. du Jura, G. 216 de l'Inventaire, 215 sur la liasse. — Gollut, p. 153. — Dunod, t. III, p. 665. — De Lurion, p. 62-63).

(1) Je ne sais rien de ce personnage. Cousin, Gollut et Dunod nous font connaître seulement son nom et ses fonctions.

(2) Il semble, à lire C., qu'il y avait trois greffiers au Parlement. Or le personnel du greffe se composait, entre 1550 et 1600, d'un greffier, d'un commis-greffier, et de plusieurs clercs jurés, les uns ayant entrée aux Chambres du Conseil, les autres non. C'est là un fait incontestable, m'écrit mon très érudit collègue M. L. Febvre, et que prouvent une foule de formules et de pièces qu'il a vues dans les Archives du Parlement. Ainsi, le 19 mars 1594, la Cour s'étant trouvée « entierement complette,... chose fort rare », le greffier dressa un tableau nominal du personnel complet du Parlement d'alors. Or, dans la partie de sa liste qui concerne le greffe, on relève seulement les noms du greffier, de son commis, et de trois « clercs jurez au greffe ayans entrée en la Chambre. » Il est donc probable que Jean Camus était un des *clercs* du greffier Bernard; du moins, je ne vois pas comment on pourrait interpréter autrement le texte de C.

(3) Etienne Bernard, ou Barnard, sgr d'Authume et de Mutigney en partie, devait être fils d'un Jean Bernard, anobli par Charles-Quint le 27 mai 1521, et qui avait acheté en 1535 la seigneurie d'Authume au bailliage de Dole. Etienne Bernard était greffier en chef. Il avait épousé Jeanne Chaillot, qui devait être sœur de Luc le conseiller. Il est encore nommé comme greffier en 1566. Il testa le 23 octobre 1568, et on voit sa femme, le 1er février 1573, fonder des messes pour le repos de son âme. Il avait fait, avec sa femme et ses beaux-frères, élever la tribune d'orgue adossée au mur occidental de la Collégiale (Arch. du Jura, G. 217 [216]. — Gollut, p. 154. — Dunod, p. 671. — Rousset, t. Ier, p. 128. — De Lurion, p. 66 et 597. — Rance de Guiseuil, p. 88).

(4) Claude Delesmes (c'est ainsi qu'il orthographie toujours son nom) était né à Ruffey-sur-Seille. Il était fils de Jacques, procureur

Camus (1), fonctionnaires fidèles et intègres. Ils reçoivent les arrêts du Parlement et les transcrivent, pour éviter que la mémoire fugitive des hommes et la faiblesse de notre condition mortelle ne causent du préjudice aux parties. D'autre part, ils signifient les arrêts aux plaideurs, reçoivent les mémoires des parties et en donnent lecture au Parlement.

Quant au Parlement même, il connaît de toutes les affaires, et il est obligé de ne pas s'écarter de ses décisions : car on ne peut faire appel de ses sentences, mais on en appelle à lui de tous les autres jugements (2).

Mais voilà assez de détails sur le Parlement.

et receveur de Ruffey, et de Louise Normand. Il fut attaché au Parlement dès l'an 1533, peut-être comme clerc juré, était commis greffier aux environs de 1552, et, vers 1569, devenait greffier en chef. Il testa le 6 août 1581 ; à ce moment, il n'occupait plus sa charge : il l'avait transmise à son fils Etienne, qui ne l'exerça pas longtemps, puisqu'il mourut dans les premiers mois de l'année 1583. — Outre ce fils, Claude Delesmes eut trois enfants, Jean, qui fut prieur de Ruffey, Claudine, qui épousa Jean Jamel, docteur ès-droits, et Christophle, qui fut mariée à un autre juriste, Etienne Michotey.

(1) Il est probable que ce Jean Camus est le même personnage que celui qui finit sa carrière en qualité de maître à la Chambre des comptes de Dole, en 1582. Si cette hypothèse est exacte (ce que je ne puis affirmer sûrement, le nom de Camus étant assez répandu alors) ce Jean Camus était frère d'Henri, dont C. citera le nom plus loin parmi les Dolois célèbres, et tous deux étaient probablement les beaux-fils de Marin Benoît, le procureur général, comme je l'ai dit ci-dessus.

(2) Le Parlement, dit Gollut (p. 144) « n'hat superieur magis« trat, sauf sa Maiesté. Il iuge de toutes matières par arrest, « sans moïen d'appellation quelconque, combien que lon peut « auec quelques solemnités, requerir en quelques matières, le « iugement de sa Maiesté. » Dunod dit de son côté : « Comme « c'étoit la seule Cour souveraine du Pays, elle jugeoit en der« nier ressort toutes les matières contentieuses..., le Prince ne « s'étant réservé que les graces et remissions, dans les cas où « il échéoit peine afflictive, de confiscation ou de bannissement.

Parmi les églises de Dole, la plus magnifique, qui est dédiée à la Vierge-Mère, est en construction : elle est d'un travail merveilleux, et sa beauté étonnera plus tard la postérité. Une fois achevée, elle laissera bien loin derrière elle toutes les églises de Bourgogne (1). Ajoutez un illustre chapitre de chanoines, parmi lesquels est le grand PIERRE FAROD, mon ami, vice-chancelier et sous-conservateur de l'Université (2). Dans

« Il avoit défendu à son Conseil Privé d'évoquer à lui aucune « cause des Habitans du Comté de Bourgogne,... voulant que « tout fût jugé sur les lieux, par les Juges ordinaires en pre- « mière instance et par son Parlement en cas d'appel. » (t. III, p. 617).

(1) Cette église est vaste, mais sans beauté, quoi qu'en dise, après C., Gollut (p. 207 et 967). — Son haut clocher, qu'on voit de fort loin, ressemble à un donjon, et il est complètement dénué d'élégance et de légèreté. — Au temps où C. écrivait ces lignes, il y avait une quarantaine d'années que l'église était en construction, la première pierre ayant été posée en 1508 par Antoine de Vergy, archevêque de Besançon, et qui était alors étudiant à l'Université de Dole. Elle remplaçait une vieille basilique brûlée en 1479. Elle fut dédiée le 25 juillet 1572 (Bibl. de Besançon, Mss., *Le Livre du Serment*... — Marquiset, t. Ier, p. 280 et suiv., donne une longue description de ce monument).

(2) Tout ce que je sais de ce PIERRE FAROD, c'est qu'il était à cette époque doyen du chapitre, qu'il mourut le 13 avril 1574 (v. st.), et qu'il fut inhumé à Saint-Etienne de Besançon (*Inscript. de St-Etienne de Bes., compilées par J. Chifflet* (n° 150), dans *Mém. Acad. de Besançon*, 1880). — Le texte de C. est inexplicable dans les deux éditions : *vice cancellarius conservatoriæ* (*quam vocant*) *Universitatis*, « vice chancelier de ce qu'on appelle la *conservatoria Universitas.* » On ne rencontre nulle part cette expression, *conservatoria Universitas*. Mais nous savons que, de même que l'archevêque de Besançon était chancelier et conservateur des privilèges de l'Université, le doyen du chapitre, curé de la Collégiale, était vice chancelier et *subconservateur* (cf., par exemple, la prestation de serment de Louis Gollut, dans J. Feuvrier, *Un Collège franc-comtois au XVIe s.*, p. 174). Je lis donc *vice cancellarius conservatorque*..., en faisant retomber *vice* sur les deux substantifs qui le suivent : la cons-

cette église est enterré (1) l'excellentissime **Jean Carondelet**, chancelier de l'empereur Maximilien et

truction de *quam vocant* n'est plus guère correcte, mais le nouveau texte est d'accord avec les faits, et il est explicable.

(1) Dans l'édition de 1552, au lieu de Carondelet, on lit *Mercurin de Gattinara, grand chancelier de l'empereur Charles-Quint.* En disant que Mercurin de Gattinara était enterré à Dole, C. avait fait une erreur qu'il répara en faisant disparaître son nom de l'éd. de 1562. Mais comme Gattinara est un personnage qui sort de l'ordinaire, j'ai cru pouvoir donner ici quelques renseignements sur lui et traduire les épitaphes que C. avait données en 1552.

Mercurin Arborio de Gattinara, né en 1465 près de Verceil en Piémont, était d'origine franc-comtoise. Neveu du grand chancelier de Savoie, il fut, par le crédit de son oncle, et grâce à ses hautes qualités personnelles, nommé conseiller d'Etat de Philibert le Beau. Puis il professa avec un grand succès à l'Université de Dole, où il eut, parmi ses élèves, le futur cardinal de Granvelle. Devenue veuve et souveraine de Fr.-C., Marguerite d'Autriche l'attacha à sa personne, et il ne tarda pas à acquérir aussi toute la confiance de son père Maximilien. En 1508, il négociait, aux côtés de Marguerite, le traité de Cambrai. La même année, il était nommé premier président au Parlement de Dole. En avril 1509, il était installé, ouvrait, le même mois, les Etats au nom de sa souveraine, et, dans ces deux circonstances, insistait sur la nécessité d'une justice exacte et respectée. Puis il fut chargé par l'Empereur d'importantes négociations à la cour de France (Il nous reste, de cette mission, toute une intéressante correspondance qu'a publiée Le Glay en 1845 dans les *Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche*). Quatre ans après, il était nommé chef du privé Conseil des Pays-Bas. Mais l'inflexible rigueur avec laquelle il maintenait la justice en Franche-Comté excita contre lui la haine de la noblesse, et Marguerite, après l'avoir longuement prié de se démettre, fut obligée de le destituer. Sa disgrâce ne fut pas longue, et, en 1518, il était fait par Charles-Quint grand chancelier et comte de Gattinara. Il fut employé par l'Empereur dans diverses négociations, en particulier dans celles du traité de Madrid, fut fait cardinal en 1529, et, la même année, conclut entre le Pape, l'Empereur, la République de Venise et le duc de Milan, pour la défense de l'Italie, un traité que Granvelle appelle un chef-d'œuvre de po-

de son fils Philippe, mort à Malines le 21 mars 1501,

litique. Il mourut en 1530, à Innsbrück. « Gilbert Cousin, écrit « Dunod, a dit qu'on voyait son tombeau dans l'église de Dole ; « mais il s'est trompé. Il n'y a de lui à Dole qu'un monument de « sa piété : ce sont les formes du chœur de l'église collégiale. « Son corps fut porté à Gattinara [dans le Piémont], et inhumé « dans l'église des chanoines réguliers de cette ville, où l'on « voit son mausolée. » (Dunod, t. III, p. 167-168. — Girard, *Un diplomate Fr.-C. sous Marguerite d'Autriche*, dans *Mém. Soc. d'Emul. du Jura*, 1871-1872, p. 157 et suiv. — Clerc, *Hist. des Etats généraux...*, dans *id.*, 1876, p. 248 et suiv. — Le Glay, *Notices sur Gattinara,* en tête des *Négociations...*, p. xxx et suiv., et dans *Mém. Acad. de Lille*, 1847).

A la place des épitaphes de Carondelet qu'on trouvera plus loin dans le texte de la présente traduction, l'éd. de 1552 en a deux de Gattinara, que j'ai cru devoir traduire ici.

Epitaphes de Mercurin de Gattinara.

Arrête-toi, et demeure quelques instants, voyageur qui voulais connaître Mercurin de Gattinara. Mis par l'Empereur trois fois grand à la tête de son Conseil, il fut grand chancelier, et dictait les actes sacrés de l'Empire. Il connaissait les lois de la paix et les menaces de la guerre, et savait tout ce qui convenait à l'une ou à l'autre. Il aimait les savants, car, plus qu'homme au monde les armes de la vertu et d'une heureuse sagesse l'avaient porté au faîte, le couvrant de la pourpre et mettant sur ses cheveux blancs le chapeau de cardinal. Mais dès qu'il eut reçu ce lourd fardeau d'honneurs, la mort tordit ses membres par la goutte et l'exila (la cruelle!) loin du seuil de la vie, voulant que nul mortel ne mît sa confiance dans des choses ruineuses, et que chacun tournât les mérites de son âme vers les cieux d'où l'âme a tiré sa naissance. Pars maintenant, voyageur, et médite sérieusement sur cette vie, pour être prêt à partir quand la nuit suprême te saisira.

Vient ensuite une autre épitaphe, en grec ; C. la traduit lui-même en latin ; la voici (on remarquera le jeu de mots assez puéril fait sur le prénom *Mercurin*, qui rappelle *Mercure*).

Cet autre Mercure est mort, ses destins achevés, laissant aux malheureux mortels un profond regret. Il accomplit de sa main l'œuvre mémorable de la paix et sut amener de grands rois à signer un traité. Il ne veille pas, gardien maussade, sur les

à 74 ans (1). On voit encore (2) son tombeau fait en partie d'un marbre blanc qu'on appelle *albâtre*, et, en

eaux livides du Cocyte ; il ne mène pas, ignorant le sommeil, la troupe des âmes dans le Tartare, séjour de l'éternel Pluton : mais il erre dans le magnifique royaume de Dieu, et, toujours honoré sur la terre, il habite désormais le ciel.

(1) JEAN CARONDELET, sieur de Champvans et de Solre, était né en 1428, à Dole, dans une maison qui subsiste encore en partie. Après de bonnes études à l'Université de Dole, il fut nommé, bien que tout jeune, juge à la Régalie de Besançon, puis, en 1448, conseiller au Parlement de Dole, et, en 1460, maître des requêtes du duc Philippe le Bon. Il devint ensuite conseiller de Charles le Téméraire, signa au traité de Conflans (1465) et épousa l'année suivante Marguerite de Chassey qui resta sa compagne jusque dans la tombe. En 1473, il se fixa à Malines, où il fut nommé premier président du Conseil que le duc Charles y avait établi. Après la mort de Charles le Téméraire, il resta fidèle à Marie de Bourgogne, malgré les périls qui l'entouraient. Une fois mariée, elle le récompensa en le faisant nommer par son mari l'archiduc Maximilien, grand chancelier de Flandre et de Bourgogne (1480). Sa fermeté et son attachement à son maître le signalèrent aux haines populaires. Il fut emprisonné à Bruges, puis à Gand, et sur le point d'être décapité. Mais il fut sauvé à temps et reprit ses fonctions auprès de Maximilien, à qui il continua de rendre d'éminents services. Maximilien étant devenu empereur, son fils Philippe le Beau lui succéda dans le gouvernement des Flandres (1493). Mais trois ans après, il lui redemandait les sceaux. Carondelet entra avec dignité dans la retraite, à Malines, puis à Dole, où il fit diverses fondations pieuses auxquelles il est fait allusion dans son épitaphe qu'on trouvera plus loin. De retour à Malines en 1501, il y mourut le 2 mars, à 73 ans, après avoir prescrit qu'on transportât son corps, et, plus tard, celui de sa femme, dans l'église N.-D. de Dole. Un de ses onze enfants, Jean, archevêque de Palerme, lui fit élever vers 1540 le magnifique mausolée dont parle C. (Il y a sur le chancelier Carondelet de nombreux travaux, fort bien utilisés et résumés dans une étude du chanoine Suchet, qui est dans les *Mém. de l'Acad. de Besançon pour 1898*).

(2) On ne le voit plus aujourd'hui : il a été détruit, et les statues gisantes de Carondelet et de sa femme brisées en 1794. Il ne

partie, d'un marbre très noir veiné de rouge, qu'on extrait sur le territoire de Dole pour les tombeaux des grands, et qu'on nomme *porphyre* (1).

A l'occasion de sa mort, quelques hommes célèbres ont écrit des élégies et des épitaphes. En voici deux (2)

reste que l'inscription, sauvée par Léon Dusillet et qui est maintenant fixée au-dessus de la porte de la sacristie, derrière le maître-autel. Elle ne me paraît pas avoir été exactement reproduite, même par les historiens modernes. Je l'ai relevée avec la plus grande attention, et on trouvera ma copie dans le texte latin même : c'est elle que j'ai voulu y donner, et que je traduis un peu plus bas, la transcription de C. étant défectueuse en plusieurs endroits.

(1) D'après R. de Guiseuil, p. 260, cette pierre blanche, que le chanoine Belon, auteur d'une description manuscrite de l'église N.-D., appelle de même *albâtre*, aurait été un calcaire qu'on trouve aussi aux environs de Salins, et dans lequel ont été sculptés les vases posés sur les montants de la grille qui ferme le chœur. — Quant au marbre noir veiné de rouge, il est probable que c'était celui dont parle Gollut, dans le passage où il décrit les « perrières » de Fr.-C. (p. 89) : « Vne autre [sorte] se « trouue encor, qui est admirable en sa belle perfection : d'au- « tant que sur le *noir tres-obscur*, qu'elle hat, elle est encor « *marquetée de tachettes rouges,* autant vermeilles et brillantes, « comme si l'on l'hauoit moillé de sang frais, et que l'on heut « aspergé le marbre de gotettes sanglantes. »

J'ai traduit *porphyrites* par *porphyre,* parce que, dans les exemples que j'ai trouvés de ce mot dans Pline l'Ancien, il sert toujours à désigner le porphyre vrai ; mais le porphyre ne se rencontrant pas aux environs de Dole, *porphyrites* ne peut désigner qu'une certaine variété de marbre.

(2) Ed. de 1552 : *de notre ami François Granneveld.* — Ce nom est celui de l'auteur des épitaphes de Gattinara, lequel était conseiller de S. M. Impériale. — C. n'indique pas de qui est la première de celles de Carondelet ; la deuxième doit être de Carondelet l'archevêque.

Je ne partage point le sentiment de C. : la deuxième épitaphe est une inscription funéraire qui ne se signale par aucune beauté ; quant à la première, elle est écrite dans le latin le plus entortillé, et elle n'est qu'un interminable ramassis de lieux com-

qui ne sont pas sans beauté, et que je joindrai volontiers ici :

En vain l'ambition trompeuse brûle de désirs, etc.

A JEAN CARONDELET, SEIGNEUR DE CHAMPVANS, SOLRE, POTTELLES ET AUTRES LIEUX, GRAND CHANCELIER DE L'EMPEREUR MAXIMILIEN ET DE SON FILS PHILIPPE, ROI DES ESPAGNES, ARCHIDUC D'AUTRICHE, DUC DE BOURGOGNE, ETC., ET A DAME MARGUERITE DE CHASSEY, SON PÈRE ET SA MÈRE SI BONS (1) ET A QUI IL DOIT TANT, MESSIRE JEAN CARONDELET, ARCHEVÊQUE DE PALERME, PRÉVÔT DE SAINT-DONATIEN DE BRUGES (2), CHANCELIER PERPÉTUEL DE FLANDRE ET PREMIER PRÉSIDENT DU PRIVÉ CONSEIL DE BELGIQUE DU PUISSANT, VICTORIEUX (3), AUGUSTE EMPEREUR CHARLES-QUINT, APRÈS AVOIR, A SES FRAIS, FAIT ENLEVER DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE (4) ET TRANSPORTER ICI LEURS RESTES, APRÈS AVOIR AUSSI LARGEMENT ENRICHI DE SES DENIERS LES PIEUSES FONDATIONS QU'ILS AVAIENT INSTITUÉES POUR TOUS LES JOURS

muns où il serait impossible de relever le moindre détail intéressant. Comme elle est par surcroît mal ponctuée et qu'elle renferme quelques leçons douteuses, je n'ai pas jugé bon de la traduire.

(1) Je lis *optimis* : *optime beneque,* leçon de C., est inadmissible.

(2) L'église Saint-Donatien, à Bruges, a été démolie il y a un siècle. Elle occupait une partie de la place actuelle du Bourg, où l'on voit encore un beau bâtiment élevé en 1622 et qui était précisément l'Hôtel de la Prévoté de Saint-Donatien (cf. Hymans, *Bruges et Ypres*, p. 13).

(3) Je lis *potentis felicis.* L'F a souvent ce sens de *felicis* dans les inscriptions lapidaires (Cf. A. Chassant, *Dict. des abréviations lat. et franç.*, 1846, p, 117). — Quant au P, on pourrait l'interpréter par *pii* (Cf. id., *ibid.*, p. 122) : mais je préfère y voir l'abréviation de ce titre si fréquent, « puissant ».

(4) L'ancienne église de Dole, consacrée sous le vocable de Notre-Dame et de saint Pierre.

DE L'ANNÉE (1), A ÉLEVÉ ET ORNÉ CE MONUMENT DE SON AFFECTION. SON PÈRE VÉCUT LXXIV ANS ET MOURUT L'AN MDI, LE XXI FÉVRIER. ELLE VÉCUT LXX ANS ET MOURUT L'AN MDXI, LE XXV MAI.

Dans la même église est encore enterré DIOCLÉTIEN, le doux enfant du médecin HEBERLING (2), dont j'ai cru devoir transcrire ici l'épitaphe :

Ici repose Dioclétien, l'enfant d'un médecin; mais la main paternelle ne sait pas l'art de le ressusciter.

(1) Il est ici question de la « messe perpétuelle et quotidienne et à haute voix et note », qu'avait fondée, le 22 juin 1497, Claude Carondelet, chevalier, conseiller et chambellan de l'archiduc d'Autriche et son bailli d'Amont au comté de Bourgogne, « pour et au nom de messire JEAN CARONDELET, chevalier, sgr de Champvans, et de dame MARGUERITE DE CHASSEY, ses père et mère. » (*Archives du Jura*, G. 208). Pour l'exécution de cette fondation, les chanoines du chapitre de Dole devaient instituer un maître de chant et quatre enfants de chœur dans l'église collégiale. Quarante ans après, les revenus de la dotation qui avait été faite à cette fin étaient réduits à un tel point que le chapitre demanda à Carondelet l'archevêque de les relever. Celui-ci fit un don de terres en valeur de 3.500 livres (1538); douze ans plus tard, il faisait une nouvelle donation au chapitre, à la condition qu'il entretiendrait la maison de la maîtrise: c'est à toutes ces libéralités que fait certainement allusion cette phrase de l'épitaphe.

(2) Cet HEBERLING est probablement CHARLES HEBERLING, qui était frère d'Auribald, dont C. cite le nom un peu plus loin. Tous deux devaient être fils de JEAN HEBERLING, professeur de médecine à l'Université de Dole, et auteur d'un *Traité sur la peste* qui parut à Dole en 1492. — Le 27 août 1527, Charles Heberling reconnaît devoir au chapitre de N.-D. de Dole un cens de 2 sols. — A la même famille appartenaient certainement JULIANE HEBERLING, femme du recteur PIERRE PHENIX, et QUENTIN, étudiant à l'Université de Dole en 1556. — Gollut parle de « la maison de Messieurs Heberling », qui leur venait des sieurs de l'Estoile : elle était sise rue Fripapa. — Je n'ai pas d'autres renseignements sur cette famille (*Arch. du Jura*, G., 284. — Gollut, p. 164 et 205, — Beaune et d'Arbaumont, p. 201-202. — Rance de Guiseuil, p. 126).

Tout frêle encore, la pâle Mort, fléau de tous redouté, l'a enlevé sous l'aile de ses parents qui l'aimaient tendrement. Jeunes gens et vieillards, la nature impitoyable emporte tout, méprisant les remèdes et le secours du médecin. Nous nous abusons, malheureux que nous sommes : il n'est sous le soleil qu'une loi imposée à l'être qui naît : c'est de mourir, suivant la règle.

Il y a un autre collège, consacré à Saint-Jérôme (1), remarquable entre tous par le zèle qu'on y montre pour

(1) Ce collège était destiné à douze moines profès de l'ordre de Cluny, qui étaient envoyés à Dole pour suivre les cours de l'Université. « Dans la pensée du fondateur, ils iraient, après de fortes études, reprendre leur place parmi les religieux de leurs monastères respectifs. L'ordre aurait ainsi des hommes d'élite capables de remplir les charges importantes et de servir utilement l'Eglise. »

Le collège Saint-Jérôme fut fondé par un Comtois dont la figure morale attire la sympathie, dom Antoine de la Roche. Né à Poligny en 1420 et élève de l'Université de Dole, il y vint ensuite enseigner le droit canonique avec un tel succès « qu'on ne « vit jamais depuis son époque, dit dom Poissenot dans la Pré- « face de son *Guillaume de Tyr*, un auditoire ainsi composé et « aussi nombreux : les étudiants se tenaient en foule à la porte, « tous les sièges étant remplis à l'intérieur. » Ses mérites le firent nommer successivement grand prieur de Cluny, prieur de La Charité et de Morteau. Mais, au lieu de conserver pour lui tant de revenus, il voulut les consacrer à une œuvre utile. Il acquit à Dole un vaste terrain et y fit construire, dit dom Poissenot, « une église et un collège religieux si élégants qu'on ne « peut les voir sans être amené à s'étonner qu'une œuvre si « splendide et si magnifique ait pu être ainsi achevée et menée « à bien par cet homme pieux en si peu de temps, alors qu'un « prince puissant aurait eu de la peine à le faire. » Il y ajouta une bibliothèque fort riche en mss. Les plus hauts personnages s'intéressèrent à cette fondation et donnèrent leur sympathie au père de la Roche. Il fut attaché par Granvelle le chancelier à son fils Antoine et le suivit à Paris, à Padoue et à Louvain, où le jeune étudiant prit ses grades. Puis il augmenta les revenus de

les pratiques religieuses, et où se trouve une bibliothèque très riche en livres et en bons manuscrits. Le principal est mon ami PHILIBERT POISSENOT, dont l'âme a été comme comblée de vertus de toute sorte.

< Le bâtiment a été élevé par ANTOINE DE LA ROCHE, dont voici l'épitaphe, écrite par le jurisconsulte ETIENNE VAN STRATEN (1):

Quoi, tu t'étonnes, passant, devant la grandeur de la roche et de la pierre, et tu demandes pourquoi il existe ici des merveilles? — Les fondements d'une

son collège en y faisant joindre ceux du prieuré de Château-sur-Salins. Ce fut la fin de ses travaux : il résigna ses prieurés en 1501 et 1504 et se retira à Cluny, où il mourut le 11 avril 1505.

Ses successeurs à la tête du collège jusqu'au temps de C. furent PIERRE GAUVAND ou GAUVAIN, ADRIEN CHARRIN et PHILIBERT POISSENOT, que nous connaissons.

C'était dans les salles du Collège Saint-Jérôme que se tenaient les sessions des Etats de Bourgogne. Vendu nationalement pendant la Révolution, il fut mutilé et les grandes salles démolies. Les Dames de la Visitation s'installèrent ensuite dans une partie des bâtiments.

(Dom Poissenot, Préface citée. — *Biographie d'Ant. de la Roche par M. de Frasne*. Mss. de la Bibl. de Besançon, fonds de l'Académie, vol. 6, p. 406-408. — Dom Besse, *Mélanges d'hist. monastique,* dans *Revue Mabillon*, 1906, p. 273 et suiv. — Les Archives du Jura ont un fonds de documents relatifs à ce collège, série D, nos 74-153; quelques-uns sont assez curieux. — Les statuts du collège ont été publiés par B. Prost dans *Mém. Soc. d'Emul. du Jura,* 1871-72, p. 193 et suiv.),

(1) ETIENNE VAN STRATEN (Stratius) était né à Anvers. Il était professeur à Bourges quand il fut appelé en 1551 à Dole pour y enseigner le droit civil. Nommé ensuite par Philippe II, le 1er décembre 1558, conseiller au Conseil de Malines, il quitta la Flandre au bout de trois ans et revint enseigner à Dole. Mais il se ligua bientôt avec le prince d'Orange contre le cardinal de Granvelle, et il fut rappelé en disgrâce à Bruxelles. Le prince d'Orange ayant vainement sollicité pour lui la place de président au Parlement de Dole, le nomma surintendant pensionné

maison qui rivalise avec l'Olympe sacré peuvent-ils trouver ailleurs une meilleure place ? (1).

Il y a encore là un grand couvent de moines appelés *Frères mineurs* (2).

Enfin cette ville possède un marché très élégant, entouré de murs, de forme quadrangulaire, mais un plus long que large: sur le côté occidental se trouve le palais de justice avec les prisons (3).

Mais passons au reste.

Cette ville a donné naissance, de notre temps, à quelques hommes célèbres, parmi lesquels Jean de

de ses domaines dans le Comté de Bourgogne. L'attachement de Van Straten pour ce prince, et ses opinions religieuses le signalèrent aux rigueurs du duc d'Albe ; on prétend même qu'il aurait été exécuté par ses ordres. C'est une erreur : il parvint à s'échapper et mourut à Paris en 1572 (Beaune et d'Arbaumont, p. CXLVI-CXLVII, 55 et 193. — Clerc, *Hist. des Etats généraux...*, dans *Mém. Soc. d'Emul. du Jura*, 1878, p. 192).

(1) Epigramme, oui ; épitaphe, non pas. Peut-on nommer *épitaphe* cette pièce énigmatique et trop ingénieuse, où rien ne rappelle la mort, et où le nom même du défunt n'apparaît que déguisé sous un calembour ?

(2) Ce couvent de *Frères mineurs* ou *Cordeliers* était en effet fort important. Il avait été fondé en 1372, et, à l'époque de C., renfermait une trentaine de religieux. Dans l'église étaient inhumés plusieurs grands personnages, entre autres le père de Jacques de Molay. Plus tard, le président Boyvin y fut aussi enterré. Le couvent fut vendu en 1791 et acquis par la ville. — (Marquiset, t. I[er], p. 211, avec une vue du portail. — Rousset, t. II). — La bibliothèque municipale de Besançon possède sept mss. qui en proviennent.

(3) Il s'agit ici de la *place des Halles*, près de l'église N.-D. Les Halles, qui étaient fort anciennes, s'étendaient en galerie autour d'un espace rectangulaire. A l'un des angles, le palais du Parlement avait été construit après le siège de 1479, et la Cour y avait été installée en 1500. Les prisons étaient attenantes au palais, ainsi que la chapelle du Parlement.

Saint-Mauris, président du Conseil de Malines (1) ; puis Jean de la Tour, Luc Chaillot, Nicolas Chuppin, < Charles Grandjean, Pierre Vauchard, > tous conseillers au Parlement, et qui ne sont ni étrangers aux belles-lettres ni mal disposés à les protéger ; les avocats fiscaux [François Drouhot et Charles Grandjean,] < Fernand Seguin et Jean Chappuis, > en qui l'on remarque à la fois beaucoup de goût pour l'éloquence, une vive intelligence et une science extraordinaire (2) ; Jean Huot, président d'Orange (3) ; Auri-

(1) Jean de Saint-Mauris, sgr de Montbarrey, était originaire de Dole. Professeur en droit civil à l'Université de Dole en 1519, il devint conseiller au Parlement, puis conseiller d'Etat et président du privé Conseil de Flandre. En 1541, son beau-frère Granvelle le chancelier le faisait nommer résident en France pour la reine douairière de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, et, en 1544, ambassadeur impérial près la cour de France. Il s'y trouvait à la mort de François I[er] et à l'avènement de Henri II, et Castan a tiré de ses dépêches secrètes, conservées dans le fonds Chifflet, des détails intéressants et inédits qu'il a publiés dans les *Mém. de la Soc. d'Emul. du Doubs* (1878, p. 420 et suiv.). Il mourut le 23 août 1555 et fut enterré, non à Dole, dans la chapelle de sa famille, comme le dit Dunod, mais dans l'église abbatiale de Saint-Vincent, à Besançon. Il avait épousé Etiennette Bonvalot, belle-sœur du chancelier de Granvelle. Il en eut Léonard, Jacques et Antoine, qui formèrent plusieurs branches, dont une, celle d'Augerans, existe encore. (Arch. du Jura, G. 280. — Dunod, t. III, p. 644. — Labbey de Billy, t. I, p. 290-291 ; t. II, p. 245. — Beaune et d'Arbaumont, p. 192. — De Lurion, p. 522. — Castan, *art. cité*).

(2) Nous avons déjà rencontré tous ces noms.

(3) Jean Huot, sgr d'Ambre, descendait de Jean, capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes, établi à Dole en 1430. Elève de l'Université de Dole en 1515, bailli de la maison de Chalon en 1537, il exerça, je ne sais depuis quelle date, ces fonctions mal connues de président d'Orange, dont j'ai parlé, p. 49, n. 3, à propos de Claude Glanne de Nozeroy. Il épousa Anne (ou Antoinette) d'Andelot, et fut père de François, qui continua la branche d'Ambre, fixée à Lons-le-Saunier et éteinte à la fin du 18e siècle.

bald Heberling (1); [Pierre Vauchard,] Renobert Raclet (2), Simon Du Champ (3); Etienne des Barres (4); [Jean de Saint-Mauris ;] <Henri Camus (5);> avocats et professeurs de droit, hommes très éloquents et très cultivés et qui sont en outre mes vieux amis ; Jacques Perrot, grand-vicaire de l'archevêque de Besançon et

— Jean Huot figure dans des actes de 1537, 1553 et 1554 qui sont aux Archives du Doubs (B. 638 et E. 1290). Il fut enterré à N.-D. de Dole. dans une chapelle qu'il avait fondée (Labbey de Billy, t. II, p.281.— De Lurion, p. 295.— R. de Guiseuil, p. 145).

(1) Le texte de C. porte *Keberling ;* il faut lire certainement *Heberling.* — Auribald, frère de Charles dont j'ai parlé p. 141, n. 2, était docteur ès-droits. Il fut membre du Conseil de ville.

(2) Un acte des Archives du Doubs (B. 2042) cite un Renobert Racle, qui était docteur en droit et procureur local du gruyer, et qui tint des assises à La Loye, dans la forêt de Chaux, en 1561 et 1562. Je trouve aussi, parmi les étudiants de l'Université de Ferrare au 16e s., un Raclet, de Dole, appelé successivement Robert et Renobert, qui fut reçu docteur en droit à cette Université le 12 février 1551. Il est à peu près certain qu'il s'agit là d'un seul et même personnage, frère de Claude, dont je ne connais que le nom, et fils de Claude, bourgeois de Dole, procureur général de la gruerie du Comté de Bourgogne, mort avant 1544, et de Catherine Thiébault. — Il y eut un Pierre Raclet, avocat général à Dole en 1605, et qui doit être un de ses descendants. — (Arch. du Jura, G. 213 de l'Inventaire, 212 sur la liasse. — Dunod, t. III, p. 653. — Picot, *art. cité*, p. 154).

(3) Il y eut un Simon Du Champ qui fut six fois vicomte-mayeur de Dole entre 1547 et 1561 : ce doit être le nôtre. Il est probable qu'il descendait de Guyot Du Champ, de Dole, anobli en 1466 par Philippe le Bon, dont il était conseiller et receveur des finances (*Ann. du Jura*, 1862. — De Lurion, p. 140).

(4) Etienne Desbarres était un des trois fils du président Desbarres, dont j'ai parlé plus haut. Il fut doyen du chapitre de Dole.

(5) J'ai déjà cité deux fois le nom d'Henri Camus, à propos de Marin Benoit, le procureur général, qui devait être le second mari de sa mère, et à propos de Jean Camus son frère. Lui-même fut le beau-père du président Boyvin. Procureur général depuis 1572, il mourut en 1588 (Dunod, t. III, p. 625 et 665).

juge canonique, ou, comme on dit, official ; RENÉ PERROT, médecin (1) ; AIMÉ BOUDIER (2), célèbre par sa science et sa fortune. Mais ils sont une multitude, si je n'ai voulu citer que ce peu de noms.

Et l'on trouve de même en ce lieu toutes choses en abondance, et parce que la campagne est partout autour fertile par elle-même, et parce que les marchands y viennent en foule apporter une foule de produits.

Non loin de là apparaît le mont Roland et le bourg du même non (**Montroland**), tous deux ainsi appelés de Roland, neveu de Charlemagne par sa sœur, homme d'un courage extraordinaire, et qui, disait-on, l'emportait de beaucoup sur ses contemporains en force physique et en grandeur d'âme ; ses exploits sont célèbres par tout l'univers. On dit qu'il mourut, après avoir fait une hécatombe d'ennemis, dans l'engagement où Charlemagne, revenant d'Espagne, subit de la part des Gascons, près des sommets des Pyrénées, une éclatante défaite (3).

(1) Tous ces personnages nous sont connus.

(2) AIMÉ BOUDIER était fils de Claude, qui fut conseiller des ducs de Bourgogne et dut mourir vers 1497. Il fut sept fois mayeur de Dole entre 1528 et 1552, « commis à la distribution des deniers » pour les travaux des fortifications de Dole, de 1530 à 1560, et distributeur de l'Université, probablement depuis la même date. Il épousa JEANNE DE CRISSEY et en eut deux filles, dont l'une épousa PIERRE SACHET le conseiller. C. lui dédia, avec ses hyperboles habituelles, sa traduction latine de l'*Economique* (Arch. du Doubs, B. 1877 à 1912. — Cousin, éd. de 1562, t. Ier, p. 223. — Labbey de Billy, t. Ier, p. 287. — *Ann. du Jura*, 1862, p. 61 et 62).

(3) **Montroland** est un petit village de la commune de Jouhe et du canton de Rochefort.

D'après une tradition bien établie à l'époque de C., le neveu de Charlemagne serait venu en pélerinage à Montroland. Un document conservé au monastère et transcrit au 16e siècle par Anatole Galiot et Henri Camus, conseiller au Parlement, renfermait les lignes suivantes : « L'an N. S. VII cens et dix ans,

Pesmes, sur l'Ognon, est une petite place avec un château-fort bâti sur un petit rocher (1).

Entre Pesmes et Dole est le monastère d'**Acey** (2), < de l'ordre de Citeaux, fondé en 1130, > à propos duquel on rapporte ce mot écrit par un des abbés au pape Martin V :

Inter *dolum* et *pessimum* in *aceto* positus sum (3).

Par *dolum* (le dol), il entendait Dole ; par *pessimum* (le pis), Pesme, et par *acetum* (le vinaigre) son propre

« Roland ly preux alloit de France à Romme et uint en pele-« rinage par lad. chappelle, e meu de deuotion pour les grandz « miracles et uertus qui se façoient aud. lieu, mesmement con-« siderant que le glorieux saint Martin icelle auoit dediee et « beneitte, en icelle chappelle fonda un prioré de moines noirs, « et iceux arrenta suffisamment... » (Cité dans Jeannez, *Notes histor. sur N.-D. de Montroland et sur le prieuré de Jouhe*, 1856, p. 12). — Gollut (p. 206) rattache aussi au passage de Roland le nom de la rue du Montroland à Dole.

(1) **Pesmes** est un chef-lieu de canton du département de la Hte-Saône, arrondissement de Gray ; c'est la patrie de l'historien Gollut : « Paime, dit-il, ma douce patrie, ville de l'vn des meil-« leur doux aër, et de plus belle assiéte qui soit en Bourgogne. » (p. 78).

(2) Le monastère d'**Acey** (commune de Vitreux, arrondissement de Dole) avait été fondé en 1134 par une colonie cistercienne venue de Cherlieu, près de Jussey. Au temps de C., il renfermait une douzaine de religieux. Vendus nationalement sous la Révolution, les bâtiments furent rachetés des premiers acquéreurs par les bénédictins de Solesmes, qui y essayèrent en 1854 un établissement éphémère ; un de ces religieux, dom des Pilliers, eut alors une retentissante querelle avec dom Guéranger. En 1866, ils passèrent aux mains des trappistes. — On trouvera un résumé de l'histoire d'Acey et une étude sur son église et ses monuments dans un travail de J. Gauthier (*Mém. Acad. de Besançon*, 1895, p. 264 et suiv.). En 1898 a paru une histoire complète de N.-D. d'Acey par M. l'abbé Blanchot.

(3) « Entre la fourberie et le vice, je suis dans le vinaigre. » (Entre Dole et Pesmes, je suis dans Acey).

monastère (1). Si les noms propres répondent bien à la réalité des choses, c'est au lecteur ingénieux à se le demander.

Voici **Faverney** et **Traves**, villes déjà vieilles ; puis **Vezet** (2).

Non loin de là sont : **Champlitte** (ou **Champnice** ; on trouve une ville de ce nom en Saxe) (3) ;

Port-sur-Saône, situé sur le bord de la Saône (4);

Amance, aussi sur la Saône (5). Il y a une autre ville du même nom dans le pays des Eburons, au-dessous de Namur (6).

(1) Suivant la tradition, la lettre de l'abbé d'Acey se serait terminée par ces mots, où se remarque un quatrième calembour, sur l'abbaye de La Charité : « Si tu ne me donnes pas La Charité, je suis perdu. » (Stephen Leroy, *Vue générale de l'histoire de la Haute-Saône*, dans le *Bulletin de la Société grayloise d'Emulation*, 1902, p. 108).

(2) **Faverney** est une commune de l'arrondissement de Vesoul. Elle est célèbre par le miracle de l'hostie (1608), qu'a raconté le président Boyvin. — **Traves** est une commune du même arrondissement. Son château est mentionné dès la fin du XIe siècle ; il n'en reste plus rien. — *Visio*, du texte latin, ne peut pas, comme le croit Chéreau, désigner Vesoul, que C. appelle plus loin *Vesulium*. Dans le travail cité à la note précédente, M. St. Leroy, qui cite et traduit ce passage de C., omet *Visio*. Je crois qu'il s'agit de **Vezet**, commune de l'arrondissement de Gray, que C., dans son *Conventus superioris Burgundiæ* appelle *Vesey* et cite aussi à côté de Traves (p. 121 de l'éd. de 1552).

(3) **Champlitte**, chef-lieu de canton du département de la Hte-Saône, arrondissement de Gray. — La notation la plus ancienne du nom de Champlitte étant *Campus limitis*, et le nom latin de la ville saxonne étant *Chemnitium* (Chemnitz), on voit qu'il n'y a aucun rapprochement possible entre les deux vocables.

(4) **Port-sur-Saône**, chef-lieu de canton du même département, arrondissement de Vesoul.

(5) **Amance**, autre chef-lieu de canton du même arrondissement.

(6) Ed. de 1552 : *Dans le pays des Sycambres, au-dessus de*

Je passe sous silence ces villes avec quelques autres, puisque je ne les connais pas.

Pour parler de celles qui me sont connues, il n'y a rien dans cette région qui soit supérieur à **Gray** (1). Si donc j'en parle maintenant, ce n'est pas seulement l'ordre naturel, c'est aussi la célébrité de l'endroit qui me parait m'y inviter. Car on compte Gray parmi les principales cités de notre Bourgogne. C'est une ville agréable (2), située sur le bord même de la Saône, et qui possède tout en abondance sans avoir besoin de travail. On y peut aussi remarquer sur divers points des édifices magnifiques, des rues pavées, dans les carrefours de claires fontaines, parure de la ville, et enfin de grandes commodités pour les habitants. Gray est illustré par beaucoup de génies dignes de l'immortalité (3). Citons ce grand, noble et juste vieillard, HUGUES MARMIER, sieur de Gastey, président du Parlement de Dole (4), NOEL

Namur. — J'avoue que, malgré toutes mes recherches, je n'ai pu découvrir quelle est cette ville, qui, en 1552, était *au-dessus* de Namur, et, dix ans après, se trouvait *au-dessous*.

(1) Chef-lieu d'arrondissement du département de la Haute-Saône. Il y a de bonnes *Recherches histor. sur la ville de Gray*, par Crestin (Besançon, 1788), et une *Histoire de la ville de Gray*, par Gatin et Besson, dont M. Ch. Godard a donné une 2e édit. en 1892.

(2) Le P. Joly, p. 18 : « On ne peut imaginer une situation plus riante ».

(3) Gollut, p. 77 : « Gray hat cet honeur d'hauoir doné à la « Court vn grand nombre de doctes personnages, qui par leurs « suffisances [leurs capacités] monstrent qu'en cette place est « l'vn des domiciles de la vertu et de l'honeur ».

(4) HUGUES MARMIER, sgr de Gastey (cant. de Champlitte), appartenait à une famille de Langres fixée à Gray depuis un siècle. Il était, en 1507, lieutenant général du bailli d'Amont, et fut fait président du Parlement de Dole entre 1517 et 1519. En 1538, il fut violemment attaqué devant les Etats de Fr.-C. par les de Rye, puis dénoncé à l'Empereur par l'archevêque de Besançon

et l'abbé de Saint-Claude, évêque de Genève, Claude de la Baume. Les uns lui reprochaient d'être un président intéressé et vénal, les autres de prêter les mains contre l'Eglise à son beau-frère SIMON GAUTHIOT D'ANCIER, chef du parti des huguenots à Besançon. Il défia devant les Etats ses accusateurs de prouver un seul de ces faits, et personne n'osa relever le défi. Mais en 1545, ses ennemis furent plus heureux, et ils le firent suspendre de ses fonctions le 14 avril : Charles-Quint, en le suspendant, le condamnait, ainsi que les héritiers du greffier Vaulchier, à diverses restitutions envers des familles dont tous deux avaient acheté des propriétés en litige. Mais il se justifia et fut réintégré dans ses fonctions (Dunod a raconté sur cette disgrâce et ses suites tout un roman dont le président Clerc a montré la fausseté). — Il avait épousé, le 27 mai 1508, LOUISE GAUTHIOT, qui testa le 23 sept. 1535, et il se remaria à 70 ans avec ANNE DE POLIGNY dont il eut sept enfants. Il aimait les arts et fit don aux églises de Dole et de Gray de deux tableaux d'autel peints par un élève de Raphaël (Arch. du Doubs, E. 1418. — Dunod, t. III, p. 623-624. — Bibl. de Besançon, Mss., collect. Chifflet, vol. 39, f° 95. — Clerc, *Hist. des Etats généraux...*, session de juin 1538. — Thiboudet, *Trois recès inédits des Etats de Fr.-C.*, dans *Mém. de la Soc. d'Emul. du Jura*, 1873, p. 167. — U. Robert, *Catal. des mss. relatifs à la Fr,-C.*, dans *id.*, 1877, p. 78. — St. Leroy, *op. cit.*. p. 105).

(1) NOEL HUGON était d'une famille notable de Gray anoblie par Charles-Quint en 1530, dans la personne de JEAN son père. Il fut élève de G. Cousin, étudia en droit à Poitiers, Pavie, Bologne et Ferrare, et fut reçu docteur devant cette dernière Université le 23 janvier 1552. Marié à PRUDENTE LULLIER de Morey, il en eut PIERRE, aussi docteur en droit, et qui mourut sans enfants. Il avait une sœur, Anne, qui épousa un premier maître à la Chambre des Comptes de Dole (Bibl. de Besançon, Mss., coll. Chifflet, vol. 50, f° 126. — De Lurion, p. 293. La référence aux mss. Chifflet y est erronée. — Id., *Notice sur la Chambre des Comptes de Dole*, 1892, p. 185. — St. Leroy, *op. cit.*, p. 105. — Picot, *art. cité*, p. 101). — Cousin lui dédia ses *Partium oratoriæ facultatis distributiones* (éd. de 1562, t. Ier, p. 208), et il en reçut une pièce de vers remplie des plus extraordinaires louanges (id., ib., p. 428 ; éd. de 1552, p. 139-140).

(2) GUILLAUME et CLAUDE BOUTECHOUX étaient fils de GUILLAUME,

< et quelques autres, > hommes savants et éloquents, et qui possèdent à fond les deux langues.

D'autre part Gray est entouré de vastes plaines qui donnent en quantité des récoltes de toute sorte, et qui sont si grasses et si fertiles que la richesse de leur sol, la variété de leurs fruits, l'étendue de leurs pâturages et l'abondance des produits qu'elles donnent pour la consommation et l'exportation, les mettent sans peine au-dessus des pays voisins (1).

Mais nous laissons Dole, et il nous prend la fantaisie de faire route de nouveau à travers les hautes montagnes.

A deux milles au-delà d'Arbois, vers le midi, est **Poligny**. C'est un nom grec, transplanté jadis dans

sieur de Cessey et Apremont, lieutenant général du bailli d'Amont au bailliage de Gray, mort en 1530. Les deux frères devaient être morts en 1562, puisque C. supprime leurs noms dans sa 2e éd. Claude laissa deux filles, dont l'une, Elisabeth, épousa Pierre Vauchard, conseiller au Parlement de Dole, dont nous avons rencontré plus haut le nom (Il y eut plusieurs branches de cette famille grayloise; l'une se fixa à Salins vers l'an 1525, et c'est pourquoi l'abbé Guillaume donne toute la généalogie de la famille dans son 2e vol., p. 46 et suiv.). — Un autre Claude succéda en 1570 à Pierre Vauchard comme conseiller, et, en 1575, à Pierre Froissard comme président; mais c'était un petit-cousin des deux frères dont je viens de parler.

(1) « L'assiette de la ville, qui voit au bord de sa rivière *de grandes et riches prairies* et plusieurs villages *abondants en toutes sortes de biens*, et plus que pas un autre du pays.. » (*Lettre de Louis Pétrey, sieur de Champvans, à son fils,* à la suite de: Boyvin, *Le Siège de Dole*, éd. de 1869, p. 225). — De même, dans des lettres-patentes du 18 avril 1580, Philippe II disait que, à Gray, « abordent infiniment des personnes pour les fréquens commerces que la commodité de la rivière apporte, et sur laquelle se peuvent facilement conduire et conduisent ordinairement bateaux chargés de grains, vin et autres danrées, dois [depuis] laditte ville en France et dois France en icelle, ce qui ne se peut pratiquer en aucune ville dudit Comté. » (Crestin, *Recherches histor. sur Gray.* Aux *Preuves*, p. 115).

notre langue : nos ancêtres ont en effet emprunté un grand nombre de vocables à d'autres langues, grec, hébreu, latin. **Πολιχνη** et **Πολιχνιον** signifient *petite ville*, *petite cité* < *citatella*, comme on dit en italien > (1).



POLIGNY

au XVIe Siècle (D'après le dessin de Claude Luc, ami de Cousin)

Poligny est une ville qui ne manque pas de charme ; < Elle est située dans une vallée et > elle est entourée elle aussi de belles murailles et de belles tours (2). En

(1) Encore une étymologie de fantaisie, fondée sur une vague et fortuite ressemblance. Gollut dit de même (p. 259) : « Ceux de la ville [de Poligny] disent que leur ville... est appellée *Polis Solis*, cité du Soleil, ou *Polignion*, petite cité ».

(2) Chevalier (t. Ier, p. 3) décrit ainsi l'enceinte de Poligny au 16e siècle : « A la disposition naturelle des lieux, déjà très avan-« tageuse par elle-même, la main de l'homme avoit ajouté une « enceinte de hautes et épaisses murailles, garnies de vingt-« cinq belles tours qui enfermoient la ville ; la forteresse et le « rocher étant entre les deux. Le parapet de ces murs étoit cou-« vert de larges escaliers de pierres de taille, pour monter dès « la ville basse jusqu'au château, qui étoit comme le couronne-« ment du tout. »

dedans, sur une hauteur, au joignant du rempart, s'élève le château que nous appelons **Grimont** <, qui fut élevé de la base au faîte par GIRART DE ROUSSILLON et qui lui servit de refuge dans ses revers (1) >..

La ville est entourée de montagnes, les unes boisées, les autres plantées de vignes qui donnent un vin des plus renommés (2). Il y a à Poligny trois collèges : Le premier est un chapitre de chanoines (3). C'est

(1) C'est ici un de ces personnages, plus qu'à moitié légendaires, que célébrèrent les chansons de geste. Le personnage réel fut gouverneur de Provence au 9e s. Il devint un héros populaire dans toute la vallée du Rhône, et on le trouve jusqu'en Bourgogne. C'est à lui qu'une ancienne tradition, reprise par Gollut (p. 259) et par Chevalier (t. Ier, p. 22) attribue la construction ou la réédification du château de Grimont.

C'est dans ce château que le bailli Guy de Villefrancon avait tenu tête aux barons comtois ligués contre le duc Eudes IV, et que le dernier des sires de Pesmes avait péri, étouffé entre deux matelas (Clerc, *Essai sur l'hist. de la Fr.-C.*, t. II, p. 52 et 505). Depuis le début du 13e s. jusqu'en 1531, Grimont avait renfermé « le tresor des lectres et des chartres du conté de Bourgogne » : pendant tout ce temps-là, et pour ce motif même, Grimont avait été une forteresse très importante. On en pourra lire la description dans *Bulletin de la Société d'agriculture... de Poligny*, 1877, p. 321 et suiv., et dans Longin, *Notes histor. sur le château de Grimont*, dans *Mém. Soc. d'Emul. du Jura*, 1905, p. 286-287.

(2) « Les dehors en sont beaux et agréablement variés : c'est « au levant une vallée fertile, formée par deux hautes monta- « gnes, dont les rampes sont la plus grande partie couvertes de « vignes, et dont le pied jette des sources abondantes d'eaux « vives et claires. Ce sont, au midi et au nord, des côteaux mé- « diocrement élevés, tout parés de vignobles... Les vins de « Poligny ont une grande réputation et parmi nous et chez nos « voisins... Ils sont aujourd'hui comme autrefois les meilleurs « du païs. » (Chevalier, t. Ier, p. 4 et 8).

(3) Il avait été fondé en 1429 par un Polinois enrichi au service des ducs de Bourgogne, Jean Chousat ; l'église paroissiale, dont la première pierre avait été posée en 1415, fut érigée en collégiale en 1431. Le collège se composait d'un doyen, d'un

dans leur église qu'on a donné la sépulture au corps du noble Guillaume de la Baume-Perrex (1), sur qui Michel Toxites (2), du pays des Grisons, a écrit l'épitaphe suivante :

Dans ce tombeau est placé Guillaume de la Baume, que la Mort cruelle a enlevé dans la fleur de sa vie, quand il avait à peine achevé sa douzième année. Ainsi, au printemps, tombent les roses. Dans ses actes pleins de sagesse, il n'y avait plus rien de l'enfant, et, dans toutes ses paroles, on croyait entendre un vieillard. Déjà son esprit et son travail lui avaient acquis une grande renommée, déjà tous l'aimaient. La Gaule n'eût rien vu de plus grand que lui, si le Christ, en le laissant vivre, l'eût conservé à sa patrie. Mais aujourd'hui il vit avec lui, délivré du souci du corps.

chantre chanoine, de onze autres chanoines, d'un marguillier, de huit chapelains et de quatre enfants de chœur (Chevalier, t. II p. 102 et suiv.).

(1) La seigneurie de Perrex (département de l'Ain, canton de Pont-de-Veyle) était dans la famille de La Baume, (où elle avait passé par voie de mariage), depuis le milieu du 15e s., et le château avait été rebâti, au 16e s. même, par les sgrs de La Baume (Guigue, *Topographie histor. du départ. de l'Ain*, 1873, p. 285. — Le jeune Guillaume, qui était neveu et filleul de Guillaume de Poupet, abbé de Baume, était élève de Cousin, qui avait pour lui une très grande affection et en était profondément aimé. Ils étaient tous deux à Sirod lorsque l'enfant reçut une blesure à la tête : il mourut à douze ans le 18 mai 1546. Cousin en conçut un très grand chagrin et tomba malade ; ses lettres de cette époque sont pleines de l'expression de sa douleur. Il reçut à cette occasion, de son ami Babet, une *Pastorale*, et deux *Consolations*, de Sigismond Galenus et de Robert le Breton (Cousin, Lettres à Pierre Grappe et à Jean Oporin, éd. de 1562, t. Ier, p. 259 et 260).

(2) Vers 1545, Michel Toxites était professeur dans une ville allemande (Gesner, éd. de 1545, f° 513). Dans la réédition de

Le deuxième collège est une communauté de Dominicains (1) ; le troisième, une communauté de Clarisses (2). Les rues sont larges, droites et propres, avec de jolis petits ruisseaux (3).

Gesner donnée par Simler-Frisius, il est appelé (f° 610) poète lauréat et comte palatin impérial [c'était un officier du palais]. Il avait écrit de nombreux ouvrages, entre autres *La plainte de l'Oie, élégie sur l'ingratitude humaine* (Strasbourg, in-8, 1540). Il vivait encore en 1555, puisque le 3 juillet de cette année, il envoyait de Strasbourg une lettre à un destinataire inconnu (Bibl. de Besançon, Mss., coll. Granvelle, vol. 5, f° 112).

(1) Le couvent des Dominicains ou des Jacobins avait été fondé en 1271 par Alix, comtesse palatine de Bourgogne, et il en avait reçu de très riches dons. Il devint vite considérable, et, peu avant le temps de C., on y comptait vingt-deux prêtres, un diacre, sept novices et plusieurs frères. Les inquisiteurs généraux de la foi y furent pour la plupart choisis, depuis l'introduction de l'inquisition dans notre province. L'église renfermait les sépultures de quelques grands seigneurs, entre autres de Robert Ier de Bourgogne, et de deux princes de Chalon-Auxerre. Elle sert actuellement de halle aux blés, et les bâtiments du couvent sont devenus en partie l'hôtel de la Sous-Préfecture (Chevalier, t. II, p. 147 et suiv. — Rousset, t. V, p. 237 et suiv. — Abbé Brune, *L'architecture religieuse dans le Jura*, dans *Mém. Soc. d'Emul. du Jura*, 1892, p. 372-374 ; avec une vue de l'église).

(2) Le couvent des Clarisses fut fondé en 1415 par sainte Colette, à qui Jean-sans-Peur donna une grande maison qu'il possédait à Poligny. Elle en fut la première abbesse. Après sa mort, survenue à Gand en 1447, son établissement continua à prospérer et reçut des demoiselles issues des premières familles de la province. En 1783, on y apporta les reliques de la sainte Colette. Il devint propriété particulière à la vente des biens nationaux (Chevalier, t. II, p. 159 et suiv. — Rousset, t. V, p. 246 et suiv. — *Ann. du Jura*, 1862, p. 111-114. — A. Pidoux, *Sainte Colette*, p. 96 et 174).

(3) La ville est « recommandable pour ses belles et abondantes eaux ; elles procurent une autre sorte d'ornement et de commodité ; c'est de former dans le milieu des places et des rues, qui ont une pente insensible, de petits ruisseaux qui font plaisir à voir, et qui y entretiennent la propreté. » (Chevalier, t. Ier,

On y construit en ce moment un élégant marché (1).

Poligny compte, entre autres savants illustres, PIERRE FAVERNIER, chanoine, à qui je suis uni par une étroite alliance (2) ; JEAN CHAPPUIS (3) et MATHIEU LE JEUNE (4), jurisconsultes habiles, et citoyens renommés dans la

p. 8. — Cf., dans le même auteur, p. 5, une citation d'une ode latine où Jean Chevalier, décrivant Poligny, parle de ses fontaines et de ses ruisseaux :

Baccho fontibus æmulis,
Vicos et vitreæ lata secantibus
Undæ compita rivulis).

(1) Le texte latin a *forum*. Chevalier (t. I, p. 263) croit que C. désigne par ce mot l'Hôtel de Ville et l'Hôtel du bailliage. Rousset y voit le bâtiment de l'auditoire du bailliage, des prisons, des halles et de l'Hôtel de Ville (t. V, p. 290). Il est certain que C. fait allusion à ce bâtiment, puisqu'on commença à l'élever en 1553. Mais *forum* a un sens bien précis, et il ne peut désigner qu'une partie de ce bâtiment, *le marché*, *les halles*.

(2) PIERRE FAVERNIER le chanoine était neveu de PARIS FAVERNIER le prêtre, dont nous avons rencontré le nom à la fin de la description de Besançon, et de JEAN, que C. citera un peu plus loin. Ils étaient les cousins de notre auteur. La famille s'éteignit au siècle suivant dans la maison de Balay (Chevalier, t. II, p. 358-359. — De Lurion, p. 236).

(3) JEAN CHAPPUIS a été nommé parmi les officiers du Parlement de Dole, et j'ai à cette occasion donné quelques renseignements sur lui (p. 132, n. 4).

(4) MATHIEU LE JEUNE, docteur en droit, lieutenant général au baill. d'Aval en 1561, président d'Orange, vicomte-mayeur de la ville de Poligny en 1565, était fils de JACQUES, écuyer, mort avant 1574. Il fut grand-père du célèbre P. LE JEUNE, de l'Oratoire, le *Missionnaire aveugle*, sur lequel il y a quelques pages bien intéressantes dans *Les Prédicateurs du XVIIe s. avant Bossuet*, de Jacquinet. Mathieu Le Jeune mourut vers 1590 (Chevalier, t. II, p. 388. — De Lurion, p. 309). — Cousin lui avait dédié le premier livre de ses *Poematiorum libri IV* (t. Ier, p. 401) et sa *Censoria virgula* (dédicace datée de Nozeroy, 1er sept. 1559 : t. II, p. 59).

république des lettres, et avec qui j'ai le bonheur d'être lié depuis de longues années par l'amitié et l'affection ; < JEAN MATAL, éminent jurisconsulte (1), et CLAUDE LUC, savant poète (2); ce dernier, bailli de l'illustris-

(1) JEAN MATAL (ou METELLUS) était né à Poligny dans le premier quart du 16e s. Il alla étudier le droit à Bologne, près d'Alciat, et s'y lia d'une étroite amitié avec Antoine Augustin, le futur archevêque de Tarragone. Il demeura quinze ans avec lui dans diverses villes d'Italie. A Florence, Cosme de Médicis autorisa les deux amis à reviser le texte des *Pandectes* sur le ms. de sa bibliothèque. Antoine Augustin ayant été envoyé en Angleterre par le pape, Jean Matal l'y accompagna et séjourna, au retour, dans son pays de Fr.-C.: il devait s'y trouver vers le temps où C. écrivait son livre. Puis il alla se fixer à Cologne, où il fit imprimer divers ouvrages d'un savant prélat portugais, et mourut à Augsbourg en 1597, sans postérité. Très érudit jurisconsulte, il fut en même temps historien, géographe et poète. Dans les lettres d'Antoine Augustin éditées à Parme en 1804 par Jean Andrès, il y a dix-neuf lettres de Jean Matal (n° 75 à 93). Cousin lui avait dédié (t. Ier, p. 412) le deuxième livre de ses *Poésies*, et lui avait adressé deux épigrammes sans importance (Gesner, éd. de 1545, f° 54. — Chevalier, t. II, p. 413-414. — *Antonii Augustini epistolæ editæ a Joanne Andresio*, 1804 ; Préface, p. 45-49. Andrès fait naître Jean Matal à Besançon, et n'est pas d'accord avec Chevalier sur la date de sa mort).

(2) CLAUDE LUC était fils de JACQUES, trésorier des Salines en 1516. Né à Poligny, il était docteur ès-droits et bailli de Nozeroy pour le prince d'Orange. Il était en même temps poète, comme le dit C., qui nous a conservé quelques poèmes de lui, d'abord dans ses *Poematia aliquot insignia...* (Bâle, Winter, 1557), puis dans son édit. de 1562 (t. Ier, p. 324, 408 et 426). Une de ces pièces est une épitaphe du cardinal de Granvelle, l'autre est un éloge de la *Franche-Comté* de Cousin, une autre est dédiée à sa ville de Poligny. C'est lui qui a dessiné la vue de Poligny que C. a donnée dans son ouvrage, et dont on a vu plus haut la reproduction (Chevalier, t. Ier, p. 264, où il est par inadvertance appelé PIERRE ; t. II, p. 402). — En 1551, le Magistrat de Poligny s'était adressé à ce concitoyen notable pour la direction des écoles de la ville (J. Feuvrier, *Les Collèges de Poligny avant la Révolution*, dans *Mém. Soc. d'Emul. du Jura*, 1898, p. 196).

sime Guillaume de Nassau, prince d'Orange, seigneur de Nozeroy; > **Etienne Nicod** (1) et **Jean Mathieu**, principal à Dole (2), savants remarquables dans les lettres et dans tous les arts libéraux. On cite encore, parmi les citoyens les plus en vue et les plus considérables, **Jean Daguet** (3) et **Jean Favernier** (4), qui sont encore mes proches parents par le sang.

< Non loin de cette ville, dans la même vallée et dans la direction du Sud, est une communauté de douze moines et un prieur, qu'on appelle le couvent de **Vaux**. Bâti par l'empereur Frédéric surnommé Ahenobarbus

(1) Etienne Nicod fut professeur à l'Université de Dole. Comme Cousin, Gollut, dans l'*Avis aux seigneurs des trois Etats de Bourgogne* qui est en tête de son livre, l'associe à Jean Mathieu et loue aussi leur science. C'est un des ancêtres des Nicod de Ronchaud (Chevalier, t. II, p. 443-444. — De Lurion, p. 425).

(2) Jean Mathieu était né à Poligny. Devenu à la fois principal du Collège et professeur en philosophie à l'Université de Dole, il fit, pour l'école qu'il dirigeait, un règlement des études, que M. Feuvrier a publié dans *Un Collège franc-comtois au XVIe siècle,* « véritable petit traité de pédagogie qui obtint l'approbation des plus éminents docteurs de l'Université franc-comtoise. » En 1548, le Magistrat de Poligny lui avait adressé la même requête qu'à Claude Luc. Il mourut avant 1571. Sa fille fut la première femme de l'historien Gollut (Celui-ci, p. 164, l'appelle « mon tres clement beau-père »). Il était enfin, selon toute probabilité, l'oncle de Pierre Mathieu, le célèbre auteur des *Quatrains*, conseiller et historiographe de Henri IV (Gollut, p. 164. — Chevalier, t, II, p. 415. — Feuvrier, *Un Collège fr.-c. au 16e s.*, p. 67, 68 et 159. — Id., *Les Collèges de Poligny avant la Révolution*, dans *Recueil cité*, p. 196).

(3) La mère de C. s'appelait Jeanne Daguet, et ce Jean Daguet « proche parent de C. par le sang », devait être un de ses cousins du côté maternel. Mais je ne sais rien d'autre sur lui, ni si ces Daguet de Poligny sont les mêmes que ceux que Chevalier (t. II, p. 340) appelle Dagay.

(4) Nous connaissons déjà les Favernier de Poligny.

ou Barberousse (1), il appartient à l'ordre de Cluny et a été enrichi de gros revenus sous le pontificat d'Alexandre III, en 1146 (2). Il est en grande vénération auprès des Polinois (3). Le prieur actuel est Pierre Chol, homme aussi célèbre par sa piété que par sa noblesse (4).

De Poligny > nous passons à **Saint-Lothain** (5),

(1) Il y a là une erreur: le monastère de Vaux, de l'ordre de Cluny, fut fondé avant l'année 1029 par le comte de Bourgogne Otte-Guillaume. Mais l'impératrice Béatrix, *femme de Frédéric Barberousse*, confirma en 1183 le monastère de Vaux dans la possession de tous ses biens, et c'est peut-être ce fait qui a amené l'erreur de C. (Rousset, t. VI, p. 145 et 147. — Dom Chassignet, *Abrégé de l'histoire du prieuré conventuel de N.-D. de Vaux-sur-Poligny*, publié par le Dr Chéreau, dans *Mém. Soc. d'Emul. du Jura*, 1866; chap. I-IV, et XI).

(2) Autre erreur, Alexandre III n'ayant été élu pape qu'en 1159. — C. a confondu les papes: il y a une bulle de Calixte II (24 mai 1119), par laquelle ce pape confirme les donations faites par son trisaïeul Otte-Guillaume (U. Robert, *Bullaire de Calixte II*, Paris, 1891, n° 15), et une bulle de Lucius II (19 déc. 1143), qui les confirme de même. (Dom Chassignet, *op. cit.*, chap. XI, et p. 333).

(3) « De temps immémorial on honore, dans l'église de Vaux-« sur-Poligny, une statue de bois de la glorieuse Vierge Marie, « tenant son fils devant elle sur son giron. Elle passe pour mira-« culeuse, et les messieurs de Poligny y viennent en proces-« sion visiter cette sainte image, lorsque la nécessité les presse « de recourir au ciel pour luy demander la pluye ou le beau « temps... » (Dom Chassignet, *op. cit.*, fin. — Cf. aussi Chevalier, t. II, p. 207).

(4) Pierre Chol (ou Choz ou encore Choux) était le troisième prieur de ce nom et de ce prénom (et non le quatrième, comme dit Chevalier). Il exerça ses fonctions de 1516 à 1582. Sa famille n'était pas d'une noblesse aussi ancienne que le dit C., n'ayant été anoblie qu'en 1536. Il est possible qu'il ait été par sa piété digne de l'éloge qui en est fait ici, mais son administration fut, paraît-il, déplorable (Dom Chassignet, chap. XX et p. 315. — Chevalier, t. II, p. 210 et 239. — Rousset, t. VI, p. 149).

(5) **Saint-Lothain** (anciennement, St-Lautein, St-Lothein, etc.), commune du canton de Sellières, arrondissement de Lons-le-Saunier.

dont je veux joindre ici la description en l'honneur de Pierre Grappe (1), homme également remarquable par son intelligence et sa droiture, et curé de ce lieu, car je veux qu'il connaisse bien la grande affection que je lui porte. Saint-Lothain ressemble à une place forte : il apparaît sur une colline très fertile et couverte de vignes, assez dispersé, mais avec un grand nombre de maisons très élégantes (2). Il montre dans une église souterraine et ancienne, le tombeau de saint Lothain, l'homme le plus illustre de son temps par la sainteté de ses mœurs, et c'est de là que ce lieu a dans la suite tiré son nom (3). Comme le pays est calme, facile et fort agréable, comme d'autre part il produit un vin de première qualité, il fut, il y a longtemps, appelé **Siesia** (4), de l'expression vulgaire *Ci aise* < ou du grec αἴσιος, fortuné, heureux >.

(1) Pierre Grappe figure comme prieur de Saint-Lothain dans un acte de 1549 (*Mém. Soc. d'Emul. du Jura,* 1871-72, p. 286). C'était un ami de C.: il envoya à notre auteur une lettre affectueuse après la mort du petit Guillaume de la Baume et il en reçut une réponse que C. nous a conservée (Ed. de 1562, t. I, p. 259). C. lui adressa aussi une curieuse épigramme (Ed. de 1552, p. 132) dont voici la traduction : « Tu ris, ami Grappe, de « m'entendre vanter la grandeur d'Erasme, et tu m'avertis qu'il « est de petite taille. Mais, quand l'Eglise lancée contre cet « Atlas est sur le point de tomber, je n'aurai pas le droit d'ap- « peler cet homme grand ? »

(2) Saint-Lothain est en effet construit dans une situation fort agréable, en amphithéâtre au bas d'une colline, du haut de laquelle on a une vue variée et charmante.

(3) Lothain vivait dans la première moitié du 6e siècle. Sa vie a été racontée par un de ses disciples, et on en trouvera le résumé au t. II de Chevalier, p. 214-218, ou au t. IV de Rousset, p. 4-6. — La crypte de l'église s'étend sous le chœur et les sacristies ; elle semble appartenir au 9e ou au 10e s. Elle se compose de trois nefs, et renferme en particulier le sarcophage où fut placé saint Lothain.

(4) La vraie forme du mot est, non pas *Sièse*, mais *Silèse* ou *Silèce* (*Salèce*, dans le *Bullaire de Cluny*).

Un peu plus bas vers le Midi, sur le même territoire, était un palais du roi de Bourgogne, dont on voit d'anciens restes ruinés et des décombres, et que les gens du voisinage appellent aujourd'hui *Chambrette au Roy* (1).

Ce lieu produit encore des vins généreux, et l'on y tire du sol du gypse et du marbre blanc appelé *albâtre* (2).

(1) On trouve dans le département du Jura plusieurs *Chambrette* ou *Chambrotte*, entre autres près de Poitte et près de Tourmont. Ce vocable indique généralement un lieu où se trouvent des antiquités, et la mosaïque des Chambrettes-sur-Tourmont, en particulier, fut célèbre. — Le lieu dont parle C. a conservé son nom; il est à un km. à l'Est de Saint-Lothain. MM. Guichard et Vuillermet y ont fait en 1889 des fouilles intéressantes. Ils ont relevé et donné le plan des constructions, qui offraient la forme d'un parallélogramme ouvert sur les côtés et muni d'une tour carrée et massive où se trouvait un escalier en colimaçon. Ils ont trouvé de nombreux débris de poterie, des armes et objets en bronze, deux statuettes, et des monnaies romaines allant de Tibère à Constantin (*Mém. Soc. d'Emul. du Jura*, 1891, p. 347 et suiv.). Ce « palais du roi de Bourgogne » fut certainement une maison romaine, qui fut peut-être habitée encore au temps des Burgondes. Ces ruines ont aujourd'hui repris leur aspect antérieur : ce sont des murgers couverts de broussailles d'où sort encore un long mur.

(2) A l'époque de C. il y avait en effet, sur Saint-Lothain, une carrière d'albâtre, qui appartenait à l'abbé de Baume. On en avait tiré de l'albâtre pour certains tombeaux des ducs de Bourgogne, et maître Claux Sluter, « souverain tailleur d'ymaiges », s'en était servi. En 1511, Michel Colombe avait proposé la même matière à Marguerite de Bourgogne pour les sépultures de l'église de Brou, et, en 1530, lorsque Philiberte de Luxembourg avait voulu faire élever, aux Cordeliers de Lons-le-Saunier, un tombeau à Philibert de Chalon, c'est encore l'albâtre de Saint-Lothain que Conrad Meyt avait proposé. Je lis dans le marché passé pour la construction de ce tombeau (U. Robert, *Philibert de Chalon*, t. II, *Pièces justificatives*, n° 388) « Madicte dame la princesse fornira ausditz ouvriers la place et perriere à Sainct Louthain pour tirer ledit alebastre pour faire lesditz sepulture

Mais hâtons-nous d'arriver à **Château-Chalon** *(Castrum Caroli)* < ou *Carolostadium, Carlostadt* >, qui est à deux milles de là, et qui, bâti par Charles, surnommé *le Grand* à cause de ses exploits, en prit le nom, comme il est arrivé à beaucoup d'autres villes qui ont conservé le nom de leur fondateur. Sa situation, fameuse et puissante, ainsi que son couvent de vierges, où l'on ne reçoit que les jeunes filles de la noblesse, lui ont donné un grand renom. Ses pentes célèbres donnent des vins généreux et agréables (1) :

De là on voit sur les collines une foule de châteaux.

et ouvrages... Et tireront ledit alebastre sans faire dommaige ne interestz à monsieur l'abbé de Baulme, auquel appartient ladicte perrière. » — Gollut (p. 89) parle encore « des albastres tres-blancs et clairs que lon leue à S. Loutain ». Mais la carrière fut négligée pendant les guerres du 17e s., et elle se combla.

Quant à la carrière de gypse, son souvenir s'est perpétué dans le nom du lieu où elle se trouvait, et qui s'appelle encore le *Creux de la Gissière* (chez nous, *gypser* se prononce *gisser*). Le *Creux* n'est pas entièrement comblé : on y remarque une cuvette assez régulière d'environ 50 m. de diamètre sur 7 à 8 de profondeur, et qui est plantée partie en vigne, partie en bois.

(1) **Château-Chalon**, aujourd'hui commune du canton de Voiteur, est bâti dans une fort belle situation au haut d'une colline qui donne des vins justement renommés. Son château, dont on voit encore quelques restes, aurait en effet, d'après Rousset (t. I, p. 498), été construit par Charlemagne, et c'est en souvenir du grand empereur que le village et l'abbaye auraient changé leur nom premier de *Castrum Carnonis* contre celui de *Castrum Caroli* (dont *Carlostadt* est la transcription germanique).

L'abbaye, qui fut célèbre, et où l'on ne recevait que les jeunes filles pouvant faire preuve de seize quartiers de noblesse, existait déjà avant Charlemagne, et elle remontait probablement à l'époque des derniers Mérovingiens. La règle avait été d'abord celle de saint Benoît ; mais le relâchement s'y introduisit assez vite, la règle fut délaissée, et les biens du couvent furent partagés et devinrent autant de prébendes pour les nouvelles cha-

Près de là est **Baume**, place naturellement fortifiée, et célèbre par son ancien monastère de l'ordre de Cluny, le plus important de tous, et que fonda à grands frais Brunon, fils de Chilpéric, roi de Bourgogne (1). Mais, comme il était en mauvais état et qu'il tombait presque de vieillesse, il fut restauré à notre époque par un chef magnifique et distingué, dom Guillaume de Poupet, abbé de ce lieu et mon Mécène, qui le fit construire beaucoup plus grand et plus magnifique qu'il n'était avant (2). — On peut admirer à Baume un merveilleux

noinesses, qui habitèrent dès lors des maisons séparées ; il en était ainsi à l'époque de C.. et depuis longtemps déjà. Aujourd'hui ces maisons sont des propriétés particulières (Sur l'histoire de cette abbaye, il y a l'intéressant mémoire de l'avocat Le Riche, publié au 18e s., et, outre l'article de Rousset, divers travaux qui ont paru dans les *Mém. de la Soc. d'Emul. du Jura*, savoir : en 1875 (p. 119 et suiv.), l'*Obituaire* édité par Vayssière ; en 1892, un *Essai historique*, datant de 1754, et publié par M. l'abbé Guichard : il renferme d'utiles détails sur la vie religieuse des chanoinesses. Enfin, en 1900, M. l'abbé Brune a donné dans les mêmes *Mémoires*, une étude, accompagnée d'une reproduction en photograv., sur un curieux reliquaire de saint Just qui était conservé, on ne sait depuis quand, dans l'église abbatiale).

(1) Il y a là une triple erreur, dont C. est redevable à Paradin [J'ai traduit plus haut le passage de Paradin (p. 108, n. 1)], et Paradin semble l'avoir puisée lui-même dans une chronique du 15e s., sans valeur historique, où on lit : « Brunio, filz du roy de Bourgongne, fonda de son partaige l'abbaïe de Baulme ». D'abord Brunon est évidemment mis ici pour saint Bernon ; en second lieu, Bernon n'était nullement un fils de Chilpéric : il était né vers l'an 850 ; enfin saint Bernon ne fut que le restaurateur de l'abbaye. Elle a dû être fondée par saint Colomban, dans les dernières années du 6e siècle ; elle devint vite célèbre (B. Prost, *Essai historique sur les origines de l'abbaye de Baume-les-Moines*).

(2) Sur l'abbé Guillaume de Poupet, cf. plus haut, description de **Chaux-des-Crotenay** (p. 89, n. 1).

De son temps, un incendie détruisit en partie l'église abbatiale. Il la releva de ses cendres. La haute flèche en maçonnerie qui

ouvrage de la nature: la ville est entourée de toutes parts, sauf dans la direction de Château-Chalon, par une muraille de hauts rochers, d'où jaillit la *Seille*, qui coule ensuite vers Arlay (1).

Au sortir de cette vallée, on voit **Sellières**, dont le temps et les incendies n'ont presque fait que des ruines. Son château est aussi à demi écroulé (2). Sellières est

surmonte la tour du clocher, et qui porte le millésime 1563, a été en particulier construite par lui. A cette restauration il faut rattacher aussi les vitraux aux armes de Poupet « qu'on aperçoit çà et là aux lobes les plus hauts de quelques baies » (*Annuaire du Jura*, 1843, p. 55). Le magnifique retable qui orne le maître-autel fut offert à l'abbé de Poupet par la commune de Gand, sans doute en reconnaissance d'éminents services. L'église renferme encore un tableau sur bois représentant cet abbé, agenouillé sur un prie-Dieu, ses armes surmontées de la crosse abbatiale. « C'est une belle œuvre du 16e s., qui a malheureuse-
« ment subi de graves dégradations. Mais les têtes sont bien
« conservées. On remarque surtout le portrait de l'abbé Guil-
« laume, aux traits fins et énergiques, qui dénotent le diplomate
« et le lettré. (Abbé Brune, *Le Mobilier et les œuvres d'art de l'église de Baume-les-Messieurs*, 1894, p. 8 du tirage à part. — Sur les malheurs de ce dernier tableau, cf. *Ann. du Jura*, 1844, p. 64-65).

(1) Le site de Baume est renommé à juste titre, et il est un des plus visités du Jura. La falaise du premier plateau s'y creuse profondément en plusieurs vallées fort pittoresques. Le village de **Baume** (auj. commune du canton du Voiteur) est construit au point de rencontre de trois de ces vallées.

(2) **Sellières** (chef-lieu de canton de l'arrondissement de Lons-le-Saunier) fut ravagé par les troupes de Louis XI en 1479 et trois fois réduit en cendres par des incendies accidentels, en 1511, 1518 et 1540. A l'époque même où C. rédigeait son livre, un terrier décrivait ainsi l'état du château, et cette description, contemporaine de celle de notre auteur, en sera le meilleur commentaire : « Au bout de la ville devers vent est situé le
« chastel de Mgr Guillaume, prince d'Orange..., auquel il y a
« quatre grosses tours, l'une, à savoir celle devers vent, cou-
« verte présentement en tuiles plates, et les autres sont décou-
« vertes, et *furent brûlées les ramures, couvertures, ensemble*

la patrie de mon ami le médecin PIERRE FROISSARD, qui est bien ce qu'il y a de plus savant au monde (1). Les moines de l'Observance de saint François ont là un monastère (2).

De là nous nous hâterons vers **Arlay**, ville ancienne, qui était fameuse par son terroir fertile en productions de toutes sortes quand la fortune des rois de Bourgogne était encore intacte. Mais son éclat fut offusqué par celui de Nozeroy, où nos princes, attirés, je pense, par le charme du pays, ont établi jusqu'ici leur résidence. La moitié de la ville est bâtie sur un plateau, près du château, et s'appelle le Bourg-dessus. Quant à la ville basse, qui s'étend sur le bord de la Seille, et qui est bâtie aussi sur la pente douce de la colline, elle fut

« *tous murs, ornements et édifices dudit chastel, réservé la tour* « *couverte ;* tous les habitans ont esté orvalés et gastés sans en « excepter un seul, de façon que lesd. habitans en ont esté « grandement appauvris, et lad. ville ruyneuse comme encore « elle est pour la plupart... En la basse-cour souloient estre les « estableries et grange du chastel, mais de présent il n'y a rien « sinon un jardin... Hors la cloison du chastel est une piece de « terre où souloient estre les curtils et vergers, mais de présent « il n'y a aucun arbre, car les anciens qui y souloient estre sont « morts et séchés de vieillesse et froidure. » (Terrier de 1548, dans Rousset, t. V, p. 554-555). Ce château appartenait alors aux héritiers des princes de Chalon, qui jadis n'y avaient fait que de rares séjours.

(1) PIERRE FROISSARD était professeur de médecine à l'Université de Dole. Gollut le cite dans sa liste des professeurs (p. 164) : « M. Pierre Froissard, de Sélières ». Il était fils de Claude ou de Simon Froissard, frères, et mourut à Poligny en 1599. Il fut père de Jean, docteur en droit (Chevalier, t. II, p. 362).

(2) Le couvent des Cordeliers ou de l'étroite Observance de saint François avait été fondé en 1415. Il reçut des libéralités de Philiberte de Luxembourg en 1505 et de René de Nassau en 1540. Brûlé en 1640 par les Français et complètement relevé seulement en 1736, il fut vendu nationalement en 1795. L'église est devenue l'église paroissiale.

fondée plus tard par les princes de Chalon et nommée *Arlez*, c'est-à-dire *proche le château* (chacun sait cela, je pense). La première syllabe de ce nom, *Ar*, vient de *arx* (château), et elle désigne la partie de la ville située sur la colline et naturellement fortifiée : l'autre syllabe, *lez*, a chez nous le sens de proche, jouxte (1).

(1) **Arlay** est une commune du canton de Bletterans. — Le village était bien, comme le dit C., divisé en deux parties : sur le plateau, *le vieux château*, qu'on voit mentionné dès 1165, et le Bourg, ou *Bourg-Dessus*, qui n'était pas moins ancien ; en bas, le *Bourg-Dessous*. « L'antique forteresse, dit Abry d'Ar- « cier dans son intéressante *Histoire d'Arlay*, couvrait entière- « ment le plateau de la montagne ; elle était formée par de « hautes murailles flanquées de tours rondes ou carrées. Un « large chemin auquel on arrivait par plusieurs rampes d'esca- « liers, régnait sur tout son pourtour, immédiatement au-des- « sous de sa couronne de créneaux. Cette enceinte renfermait « le château proprement dit, habitation des princes, et le Bourg- « Dessus, où résidaient la noblesse, les gens de guerre et quel- « ques familles bourgeoises. Le *château*, situé sur la partie la « plus élevée de la montagne, à l'orient, se composait d'un « énorme donjon carré et d'un autre de moindre grandeur, qui « étaient unis par un bâtiment de forme irrégulière... Le bourg, « dit le *Bourg-Dessus* depuis l'établissement du Bourg-Dessous, « était compris dans l'enceinte de la forteresse ; il était séparé « du donjon ou château par un fossé, par une terrasse et par un « mur... Il renfermait à peu près autant de manoirs féodaux « que d'habitations. Presque toutes ses maisons avaient été en « effet érigées en fiefs... Or chacune de ces demeures était pour- « vue de tours qui portaient bien haut leurs toits pointus parés « de girouettes... » Henri IV aurait dit, suivant la tradition, qu'elle « ressemblait à une flotte échouée sur une montagne et qui aurait arboré tous ses pavillons. » (Abry d'Arcier, *Histoire du Bourg d'Arlay*, dans *Mém. Soc. d'Emul. du Jura*, 1882, p. 136, 143-146). — Quant au *Bourg-Dessous*, il ne fut pas, comme dit C., fondé par les princes de Chalon : l'un d'eux, Jean de Chalon-Arlay I, lui donna une charte de franchise en mars 1267 (v. st.). mais le Bourg-Dessous existait certainement auparavant : seulement, ce ne devait être qu'un « ramassis de maisons sans importance ».

Dès qu'on est sorti d'Arlay, on voit **Ruffey**, ville agréable avec une campagne des plus riantes (1). C'est la patrie de mon ami Claude Delesmes (2), homme d'une érudition et d'une culture remarquables, d'une vie pure et sans reproche, et qu'une longue habitude, une grande sympathie, et la grande conformité de nos travaux m'ont rendu bien cher et m'ont comme attaché. — Ruffey est arrosé par la Seille.



BLETTERANS

au XVIe Siècle.

Aujourd'hui le plateau est couvert de ruines pittoresques, le château ayant été démantelé après la conquête française. Plus bas est le « château neuf », ancien couvent transformé au 18e s. par Mme de Lauraguais, et qui appartient actuellement, avec les ruines du vieux château, à M. le prince d'Arenberg : il renferme un riche fonds d'archives de la maison de Chalon. Le Bourg-Dessous est devenu le village moderne d'Arlay.

(1) **Ruffey**, commune du canton de Bletterans, est sur la Seille, et sa campagne mérite encore l'éloge qu'en fait Cousin.

(2) Nous avons déjà rencontré le nom de Claude Delesmes, dans la description de la ville de **Dole**, où il était greffier du Parlement (p. 133, n. 4).

De là, faisons un crochet vers **Bletterans** (1). Cette ville est située en plaine, et ses murs en briques cuites, ses tours et son château lui font une bonne fortification (2). Sous ses murs passe la Seille, bourbeuse et

(1) **Bletterans**, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Lons-le-Saunier.

(2) Les fortifications du bourg de Bletterans devaient dater de la fin du 13e s., puisque, dans la charte de franchise accordée par Jean de Chalon-Arlay Ier en 1285, le sgr s'engageait à enclore le Bourg de fossés, murailles et ponts-levis. C'est probablement à la même époque que Jean de Chalon fit construire le château, qui était enfermé dans une enceinte particulière attenante à l'enceinte générale. Il y avait dix tours, et la Seille servait de second fossé. L'ensemble de ces fortifications faisait de Bletterans une place de guerre importante. On les entretenait avec soin, et, en 1455 par exemple, le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, accordait aux habitants un octroi pour cette fin (Arch. du Doubs, B. 155²). Une forte artillerie garnissait les murailles, capable, si j'en crois un chroniqueur du 16e siècle, de « faire redonder un bruit et son si très grand qu'il sembloit Vulcain avoir déployé et fait épancher toutes ses foudres infernales » (*Voyage de Henri et de René de Nassau en Franche-Comté...*, publié par U. Robert dans *Mém. Soc. d'Emul. du Jura*, 1898, p. 231). — Les murs et le château, qui était devenu la résidence préférée de Philiberte de Luxembourg depuis la mort de Philibert son fils, sont ainsi décrits par Girardot de Nozeroy en 1637 : « Les murailles estoient de briques et de mediocre espes-
« seur. Le fossé estoit un marais avec une douue au milieu......
« Le chasteau consiste en grosses et hautes tours qui ont le
« fossé plein d'eau vive et pour contrescarpe une grande douue
« reuestue de briques dedans et dehors auec quatre tours aux
« quatre coings... La principale force [de cette place] consiste en
« ce que l'assiégeant n'y peut ouurir tranchées sans trouuer
« l'eau à deux pieds près. » Murailles et château furent démantelés après la conquête définitive de la Fr.-C., et les tours successivement démolies, quatre en 1770 ou 1771. Vers la fin du 18e s., on voyait encore deux tours au-dessus d'un fossé qui bordait la ville au Nord (Bibl. de Besançon, Mss., coll. Dunand, vol. 32, f° 241. — Rousset, t. Ier. — *Ann. du Jura* pour 1850; Arbois, Javel; p. 412 et suiv.).

mal odorante (1). La campagne est marécageuse et habitée par une grande quantité de grenouilles bavardes ; pourtant elle est fertile et donne en abondance surtout du froment. C'est de là, je pense, qu'on a appelé la ville *Bleterum*, comme si l'on disait *Blé-terre* : car, en français, on nomme *blé* le froment. Les maisons y sont nombreuses et élégantes et communément construites en briques. En 1519, le 2 juillet, Bletterans fut presque entièrement consumé par un incendie (2). — Là sont nés PIERRE DAGAY DE POLIGNY, aussi pieux que savant, PAUL MICHODIER et PIERRE BADIN, jeunes gens d'un grand avenir et qui se consacrent aux études les plus honnêtes et aux arts libéraux (3).

De là on arrive vite à **Lons**, qui est une ville particulièrement jolie (4), située en plaine, et où se tient à notre époque un marché des plus fréquentés (5). Lons s'est complètement emparé de la vieille gloire de Montmorot et de Montaigu. De notre temps, cette ville a été

(1) « La branche de la rivière de Seille qui tendait à Bletterans se partageait en deux bras, longeait l'enceinte du bourg « et en formait une île véritable : c'était une excellente fortification hydraulique... Les remparts étaient baignés par un fossé « très large et très profond qui roulait une eau saine et limpide: » mais la suite des temps y avait amené *une vase qui finit par* « *l'encombrer*. Ce *marais* constituait en partie la force de la « place. » (D. Monnier, Annuaire de 1850, p. 420).

(2) Je n'ai aucun détail sur cet incendie, et Rousset (t. I, p. 249) se contente de le mentionner.

(3) Je n'ai pas de renseignements sur les deux derniers personnages. Le premier devait être petit-fils de HUGUES DAGAY conseiller du duc Philippe le Bon en 1463, et fils de JEAN, écuyer (Chevalier, t. II, p. 340).

(4) **Lons** ou **Lons-le-Saunier**, chef-lieu du département du Jura. Si cette ville mérite encore l'éloge qu'en fait C., ce n'est peut-être pas à un Lédonien de le dire.

(5) « Depuis un temps immémorial, il se tenait à Lons un « marché le jeudi de chaque semaine et quatre foires par an. » (Rousset, t. III, p. 543). Le marché se tient toujours le jeudi.

détruite trois fois par un incendie accidentel (1). L'église consacrée à saint Désiré, a été presque reconstruite à neuf depuis les fondations par le révérendissime prieur GUILLAUME DE POUPET (2). La ville même porte généralement aujourd'hui le nom de **Lons-le-Saunier**, à cause des salines qui la rendirent jadis célèbre (3). — Il y a deux couvents, un de franciscains, qui se font appeler maintenant franciscains « de l'Observance » (4),

(1) Je ne connais que deux grands incendies au 16e s. avant l'époque de C. : celui de 1510, qui détruisit jusqu'au château où était né Philibert de Chalon, et qu'une légende absurde (encore admise dans l'*Annuaire de 1866*, p. 22) attribua à une vengeance de Philiberte de Luxembourg, — et celui de 1536, qui avait éclaté au prieuré de Saint-Désiré, qui brûla les deux tiers de la ville et des faubourgs, et où certains voulurent voir encore une vengeance, exercée par les Italiens à qui on aurait refusé de rendre les drapeaux pris par Philibert de Chalon dans sa campagne d'Italie.

(2) GUILLAUME DE POUPET, dont nous avons déjà rencontré plusieurs fois le nom, fut prieur commendataire des Bénédictins de Lons-le-Saunier de 1546 à 1585. L'église Saint-Désiré était l'église du monastère, en même temps qu'elle était église paroissiale. Les réparations qu'y fit faire Guillaume de Poupet étaient la conséquence des dégâts considérables qu'avait causés l'incendie de 1536 : il fit ainsi relever et restaurer des chapelles et construire un nouveau clocher. — Saint-Désiré est aujourd'hui une des deux églises paroissiales de la ville.

(3) Les sources salées de Lons ont été certainement la raison d'être de la ville ; pourtant leur nom n'apparaît dans les titres qu'à partir de l'an 1030. Le grand puits était au pied de la colline de Richebourg, et les *bernes* (ou chaudières) où l'on évaporait l'eau étaient le long de la rue actuelle de Richebourg. De nombreuses rentes étaient affectées sur ces salines, et ces bernes appartenaient aux rentiers. Le grand puits fut comblé entre 1317 et 1320, et les droits des rentiers transférés sur les salines de Salins. — Lons n'a plus qu'une source salée, dans la rue dite *du Puits-Salé* ; elle était affectée à des usages médicaux jusqu'à ces dernières années,

(4) Le couvent des Cordeliers avait été fondé vers 1250 par Guillaume III, comte de Vienne. Il était considérable et occupé

l'autre de religieuses (1). — Les rues sont assez larges et assez droites ; beaucoup de maisons sont élégantes et luxueuses (2). Des fossés remplis d'eau qui dégagent souvent de mauvaises odeurs en font le tour, et de grands faubourgs l'enserrent de toutes parts (3). Cette

ordinairement par une trentaine de religieux. Mais l'incendie de 1536 l'avait en grande partie détruit. Il devait être en réparation au temps où C. écrivait. Il fut d'ailleurs reconstruit et réparé à diverses reprises. Le couvent est devenu le grand séminaire diocésain. Quant à l'église, où étaient des sépultures des princes de Chalon, elle sert actuellement d'église paroissiale. On y peut voir, à l'entrée de la grande chapelle qui est à gauche du chœur, les tablettes de pierre blanche armoriées et gravées qui étaient jadis dans un caveau, en tête des corps de Jean de Chalon, de sa première femme Jeanne de Bourbon, de sa deuxième femme Philiberte de Luxembourg, et de leurs fils Philibert et Claude.

(1) Ces religieuses étaient des Clarisses. Leur couvent avait été fondé probablement vers la fin du 13e siècle, non loin de la place actuelle de la Liberté, qui en avait tiré son nom ancien de place *Clericée*. Il fut transporté au 14e s. au N. de la ville, le long de la route de Besançon. Il n'était ouvert qu'à des filles de vieille noblesse. La communauté se transforma plus tard en un chapitre de chanoinesses. Leurs maisons entouraient une cour qui est devenue la place de la Paix : la plupart sont encore dans leur état ancien. L'église et le quartier abbatial ont été démolis.

Dans l'énumération des maisons religieuses de Lons, C. oublie le prieuré conventuel de Saint-Désiré, où vivaient de son temps quelques bénédictins, et dont les bâtiments sont devenus l'hôtel de la Préfecture.

(2) Avant l'incendie de 1536, les rues étaient généralement étroites, et les maisons construites en bois et couvertes de chaume ou de planchettes. Au mois de juillet de cette année 1536, le comte de Nassau donna ordre que les maisons fussent reconstruites en pierres ou en briques, et couvertes de laves ou de tuiles. C'est sans doute ce nouvel aspect des maisons relevées qui justifie l'éloge qu'en fait ici C.

(3) Au temps de C., l'emplacement actuellement compris entre la place de la Liberté et la place de l'Hôtel-de-Ville, la rue

ville est la résidence de plusieurs jurisconsultes des plus distingués : DÉSIRÉ VAUCHIER, lieutenant de bailli, CLAUDE LOISET, CLAUDE JANNAND, PHILIBERT PORTIER, PIERRE et JEAN MERCIER, ETIENNE DOMET, tous aussi remarquables par leur érudition que par la beauté de leur âme (1).

Non loin de là est le village de *Salsubium*, ainsi nommé d'une source salée qui jaillit en cet endroit : nous l'appelons **Saubief** (2).

Montmorot est sur une montagne peu élevée (3).

Tamisier et la rue des Cordeliers, était entouré de fortifications qui dataient du 14e siècle. Au pied des murs s'étendaient de larges fossés alimentés par une dérivation de la Vallière. — Les faubourgs étaient celui de *Saint-Désiré*, le plus important, au S. ; ceux de la *Fusterie*, à l'E. ; de *Richebourg*, au N.-E. ; des *Dames*, au N., et du *Louvatan*, à l'O.

(1) VAUCHIER, PORTIER (POURTIER), MERCIER et DOMET sont des noms qu'on rencontre très souvent dans les actes lédoniens. Le plus connu des personnages que C. cite ici serait JEAN MERCIER, s'il faut voir en lui, comme il est fort probable, le premier Lédonien qui ait exercé (à titre de suppléant de Benoit Charreton de Chassey) les fonctions de maire créées par lettres patentes de Philippe II le 27 avril 1587. Jean Mercier exerça les mêmes fonctions comme titulaire en 1596 (*Ann. du Jura*, 1863, p. 65). — ETIENNE DOMET appartenait à une famille noble de Lons-le-Saunier. Etudiant aux Universités de Dole, Avignon, Toulouse, Bologne et Ferrare, il fut reçu docteur ès-droits dans cette dernière Université le 1er oct. 1548. Au temps de Gollut, qui l'appelle DOLMET (p. 165), il était « vice-chancelier et chanoine de l'ecclise Notre-Dame, a Dole. » (Labbey de Billy, t. II, p. 306, donne de cette famille, une généalogie incomplète pour le 16e s. et où ne figure pas cet Etienne. — Cf. aussi Picot, *L'Université de Ferrare*, dans *Journal des Savants*, 1902, p. 157).

(2) **Saubief** est un hameau de Montmorot. — L'étymologie donnée par C. est exacte : *Saubief* signifie *bief salé*. Le lieu tire son nom d'un bief qui amenait les eaux de l'*étang du Saloir*, situé au N., et qui fut exploité de 1733 à 1743.

(3) **Montmorot**, commune du canton de Lons, est en plaine, au pied d'une colline de 80 m. sur laquelle était bâti le château.

Montaigu est sur une montagne haute, et bien en vue (1). Ces montagnes sont toutes deux plantées de vignes nombreuses et donnent un vin très généreux.

Puis vient **Saint-Laurent**, village tout petit, mais qui a en tout cas les caractères d'une haute antiquité (2). Entre ce village et Montaigu était un château à peu près imprenable. Comme il servait de retraite à des

Il est étonnant que C. ne dise rien de ce château, fort ancien, où une légende dit que la reine Clotilde fut enfermée (Cf. *Annuaire du Jura*, 1842, p. 121 et suiv.), et qui devait être encore en assez bon état à son époque. Il en reste un tronçon de tour carrée, qu'on aperçoit de toutes parts autour de Lons, et un pan de mur avec une belle fenêtre à banquettes. — Montmorot était alors un des principaux sièges du bailliage d'Aval, et son château est cité par Gollut (p. 74) parmi les châteaux-forts de ce bailliage.

(1) **Montaigu** est une commune du canton de Conliège, à 3 km. de Lons. Situé au haut d'une colline d'environ 170 m., il est en effet bien en vue, et semble aligné le long d'escarpements qui lui donnent un air de forteresse. Les pentes de cette colline, comme celles du coteau de Montmorot, produisent de bons vins blancs. — Il y avait à Montaigu, au temps de C., un château dont il ne parle pas, et qui appartenait aux héritiers des Chalon. Célèbre par le crime de Huguette de Sainte-Croix et le commandement de Lacuson, il nous en reste une belle vue par Van der Meulen.

(2) **Saint-Laurent-la-Roche** est une commune du canton de Beaufort, à 11 km. de Lons-le-Saunier. La position de St-Laurent était trop favorable pour qu'un château-fort n'y fût pas élevé. Etienne de Chalon le fit construire vers le commencement du 13e s., et des habitations se groupèrent tout autour et formèrent un bourg qui fut clos de murs. Telle est l'origine du bourg de St-Laurent, qui avait donc environ trois siècles et demi d'existence au temps de C., et qui ne devait pas porter, comme il dit, « les caractères d'une *haute* antiquité ». Mais il devait être en effet fort peu important, puisqu'une trentaine d'années auparavant, on n'y voyait que onze maisons (Rousset, t. III, p. 394).

voleurs de grand chemin et d'asile aux bannis, il fut rasé, dit-on, par les Burgondes (1).

Dans cette plaine est une autre place, appelée **Sainte-Agnès** (2).

A la suite est **Cuiseaux**, au pied d'une montagne. Bien qu'enlaidi par une grande quantité de ruines, ce village porte les marques d'une haute antiquité. Il y a là un collège de chanoines (3). — Tout le pays produit du vin.

(1) C. veut parler de la tour de *Montorient*, qui était à 5 km. de St-Laurent, sur le territoire de Geruge. Fort ancienne, puisqu'on y a trouvé des monnaies romaines, elle avait été construite sur un point très favorable à la surveillance du pays. Si elle fut rasée par les Burgondes, c'est ce que nul ne sait, faute de renseignements précis, mais un château y fut reconstruit, sous la protection duquel se forma le groupe de Geruge. Il se réduisait peut-être à un donjon carré, dont il ne reste plus rien, mais dont j'ai vu un dessin, fait vers 1817, au vol. 30 de la coll. Baverel qui est à la Bibl. publique de Besançon. L'auteur du dessin, qui y a joint une notice, prétend que cette tour était simplement un fanal destiné à donner des signaux au loin ; c'était aussi l'avis de Vernier, sénateur de l'Empire, qui avait son ermitage à côté. Mais d'après D. Monnier (*Ann. du Jura*, 1840, p. 100) et Rousset (t. III, p. 210), il y avait bien là un fort.

(2) **Sainte-Agnès**, commune du canton de Beaufort. Il y avait à Ste-Agnès un château-fort, dont C., comme on le voit, ne parle pas plus que de ceux de Montmorot, Montaigu, et St-Laurent, et qui joua quelque rôle en 1637 (Girardot de Nozeroy, p. 162-163).

(3) **Cuiseaux**, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de Saône-et-Loire, est en effet d'origine fort ancienne. La première mention qui en est faite, et qui est celle de son seigneur, se rencontre dans l'acte de fondation de l'abbaye du Miroir, en 1131 ; mais le village existait certainement auparavant. Affranchi en 1265, il avait déjà à cette époque des fortifications, tours et murs d'enceinte. Mais comme il était placé à l'extrême limite du duché de Bourgogne, à la frontière de la Franche-Comté et de la Bresse, il se trouvait dans une situation telle qu'il devait particulièrement souffrir et qu'il souffrit en effet beaucoup des

Vincennes **(Saint-Amour)**, qui tire de *saint Amour* son nom actuel, est une ville remarquable par son commerce, assez grande et assez puissante (1). < Elle est à jamais fameuse par le souvenir de GUILLAUME DE SAINT-

guerres. Au 12e et au 13e s., les seigneurs franc-comtois ravagèrent souvent son territoire. Pendant la guerre de Louis XI, Craon fit incendier la ville si complètement qu'il n'en resta qu'une maison et l'église. Cuiseaux se releva, mais non pas complètement, puisqu'on voit par ce passage de C. qu'à son époque il y avait encore des ruines nombreuses.

Le chapitre de Cuiseaux avait été fondé en 1408 par Alix de Chalon et son neveu René, sgr de Cuiseaux (Guillemaut, *Histoire de la Bresse louhannaise*, t. I, p. 142, 224, 351, 354 et 523).

Cuiseaux est une ville pittoresque, qui a conservé une partie de ses vieux remparts, et dont l'église a encore des parties fort anciennes. — C'est la patrie de GUILLAUME PARADIN, dont le livre est une des sources de C.

(1) **Saint-Amour** est aujourd'hui un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Lons-le-Saunier.

Ce nom de *Vincennes*, *Vicenæ*, qui figure ici, est une altération d'un ancien nom de lieu, *Vincia*, *villa Vinciacum*, qui paraît dans deux chartes de 930, conjointement avec l'église des saints Amator et Viator (Guillaume, t. I, aux *Preuves*, p. 2, 3, et 4). *Vincia* n'était pas Saint-Amour : il s'élevait peut-être sur l'emplacement du hameau actuel de Vaucenans, au N.-E. de Saint-Amour.

Saint Amator et saint Viator étaient, a-t-on dit, deux soldats de la légion thébéenne. D'après une légende qu'on peut lire en particulier dans Rousset, *Notice histor. sur la ville de St-Amour*, (*Ann. du Jura*, Gauthier, 1850, p. 130), le roi de Bourgogne Gontran aurait, dans un voyage à Agaune en 585, obtenu les reliques des deux saints, et, assailli au retour par une tempête épouvantable, « aurait fait le vœu, s'il échappait au péril, « d'élever dans la première ville de Bourgogne qu'il rencon« trerait sur sa route une église pour y déposer les ossements « sacrés des martyrs de la sainte légion, et de construire auprès « un monastère pour des religieux qui en auraient la garde ». Délivré du péril, le roi se serait hâté de s'acquitter de son double vœu, aurait restauré l'église, y aurait déposé les reliques des

Amour, qui a écrit contre les hérésies des Ordres mendiants trois livres intitulés *De periculis temporum (Les périls des temps)*, et qui vivait sous saint Louis (1) ».

saints, et aurait appelé de Mâcon des ermites de St-Augustin. — M. Maurice Perrod (*Etude critique sur l'authenticité des reliques des SS. Amator et Viator*... Besançon, Jacquin, 1894) a démontré que toute cette légende, qui remonte au 16e s., ne repose sur rien de solide, et que les deux saints à qui avait été consacrée l'église voisine de Vincia, n'étaient pas deux soldats de la légion thébéenne. Il a prouvé en outre que leurs reliques avaient disparu, laissant seulement au pays le joli nom d'un des saints, et que celles qu'on honore maintenant dans l'église de Saint-Amour sont celles de deux martyrs anonymes auxquels on a donné leurs noms (Cf., du même auteur, *Notes sur l'origine de la paroisse de Saint-Amour*, dans *Annales fr.-c.*, 1905. — *Le couvent des Augustins et le Collège de St-Amour*, dans *Mém. Soc. d'Emul. du Jura*, 1897, p. 283 et suiv.).

(1) Guillaume de St-Amour, docteur en théologie de l'Université de Paris, fut célèbre par sa lutte contre les Ordres mendiants. L'Université refusait de leur reconnaître le droit à l'enseignement public, et c'est contre eux que Guillaume écrivit le pamphlet intitulé *De periculis novissimorum temporum*. Cet ouvrage est composé d'un prologue de quatorze chapitres : il n'est pas en trois livres, comme le dit C., trompé peut-être par ce fait que ce pamphlet fut accompagné, vers le même temps, de deux autres, les *Questions sur la quantité de l'aumône*, et le *Mendiant valide*. Les hérésies dont parle C. étaient renfermées au livre de l'*Evangile éternel*, œuvre d'un cistercien de la fin du 12e s., et dont quelques franciscains avaient, vers 1250, accepté les doctrines. Le pamphlet de Guillaume de St-Amour eut un grand succès en France, mais il fut condamné par le pape Alexandre IV en 1256, après qu'il eut été examiné et réfuté par saint Thomas d'Aquin. Le séjour de la France fut interdit à l'auteur, et il vint, en 1257, se retirer dans la petite ville bourguignonne où il était né en 1202. Il y mourut en 1272, après avoir écrit un nouveau livre où il reprenait, plus sérieusement ,les attaques du *De periculis*. — Ses restes sont dans un caveau de l'église paroissiale. On a conservé plusieurs copies de son testament (La biographie la plus récente de Guillaume de St-Amour, dont je me suis servi pour rédiger cette note, a été écrite par M. Maurice

Son seigneur est PHILIBERT DE LA BAUME, baron de Montfalconet, maître d'hôtel de l'empereur Charles-Quint, et commandeur de l'ordre de Saint-Jacques (1). Cette ville s'honore d'un certain nombre d'hommes distingués par toute sorte de mérites,

latinistes et hellénistes fameux (2).

Sur ce même territoire, mais tout au bout, est **Coli-**

Perrod et publiée dans *Mém. Soc. d'Emul. du Jura*, 1902, p. 65 et suiv. — Cette biographie fait vraiment revivre l'homme et son temps).

(1) Il n'y avait pas longtemps que la seigneurie de Saint-Amour était aux mains de PHILIBERT DE LA BAUME, puisqu'elle lui avait été vendue en 1548 par Jean de Damas, petit-fils de Claudine de Laubespin, dame de Saint-Amour. C'est surtout grâce à lui que la ville de Saint-Amour atteignit un haut degré de prospérité. Il y établit des fabriques, en particulier la première fabrique de chapeaux qu'il y ait eu en Franche-Comté, et il y développa le commerce et l'agriculture. Employé par Charles-Quint dans plusieurs ambassades, en particulier en Angleterre, il avait su observer et s'instruire, et c'est du fruit de ses observations qu'il enrichit sa ville. D'un voyage en Italie, il avait rapporté des statues, des tableaux, des objets d'art, et, en même temps, l'amour des lettres et des lettrés, des savants et des artistes. Il mourut en 1572. — Son fils JEAN eut pour précepteur notre G. Cousin, qui lui fit faire de grands progrès dans les lettres : à douze ans, il publiait des *Prémices* dédiées à Guillaume de Poupet. Il étudia à Paris, et nous avons une lettre tout affectueuse et, Dieu merci, toute simple, que C. lui écrivait en juin 1555, peu de temps après l'arrivée du jeune étudiant à Paris. Un de ses descendants fut le fameux marquis d'Yenne (Cousin, éd. de 1562, t. I, p. 316-317. — Rousset, *Annuaire du Jura pour 1850*, Gauthier, p. 135-138. — Id., *Dictionnaire...*, t. I. p. 21-22. — Mss. de la Bibl. de Besançon. *Généalogie* de Varin, I, f° 57, et *Notes mss.* de Ch. Weiss. — M. Maurice Perrod vient de donner, dans les *Mém. de l'Acad. de Besançon*, 1906, 2e fascic., une fort intéressante étude, que j'ai utilisée, sur Philib. de la Baume et son entourage à Saint-Amour).

(2) Dans le travail dont je viens de parler, M. Maurice Perrod nous a fait connaître quelques-uns de ces hommes, ANTOINE

gny, qui relève en partie de notre autorité et en partie de celle de la France (1).

Nous avons jusqu'ici, en allant vers le couchant, passé successivement toutes les villes en revue. Dirigeons-nous enfin vers le Nord : car l'ordre que nous suivons veut que nous parlions maintenant des villes situées de ce côté.

A quatre milles au N. < de Nozeroy > et sur la gauche est **Salins** (2), grande ville, renommée et célèbre en tous lieux, et qui doit son nom à des *sources salées* et profondes qui jaillissent là à côté d'autres sources d'eau douce. En les concentrant par la chaleur, on fabrique pour l'usage ordinaire un sel d'une blancheur éclatante, qui est le principal revenu de notre < Haute- > Bourgogne, et qu'on exporte sur d'immenses voitures dans les pays voisins (3). — La ville de

Colombet, jurisconsulte, auteur de quelques ouvrages de droit à la publication desquels Philib. de la Baume avait contribué de ses deniers, et Jean Millet, né à Saint-Amour en 1513, docteur en médecine, compagnon de Philib. de la B. dans plusieurs de ses ambassades, traducteur d'un roman d'Æneas Sylvius, des *Chroniques* de Zonaras, d'un ouvrage de Lucien, etc., encore édités aux frais du baron. Jean Millet mourut à Saint-Amour en 1568. — A la même époque (1550-1560), un autre St-Amourain, Jean Vétus, publiait à Paris des ouvrages de droit civil et de polémique religieuse par où il attirait l'attention sur lui, en attendant de faire une brillante carrière à la cour de France (Sur Jean Vétus, cf. un travail de M. Maurice Perrod dans *Mém. Soc. d'Emul. du Jura*, 1901).

(1) **Coligny** est un chef-lieu de canton du département de l'Ain, arrondissement de Bourg.

(2) Chef-lieu de canton du département du Jura, arrondissement de Poligny.

(3) Les salines de **Salins** eurent une grande importance, et un grand nombre de donations, pieuses et autres, furent assignées sur elles par leurs propriétaires. Il y en avait une dans chacun des deux bourgs qui composaient la ville, le Bourg-Dessus et le Bourg-Dessous : la première s'appelait la *Grande-Sau-*

Salins est très fortifiée : elle a des tours très élevées, un mur très solide, et deux forts qui lui font comme des



SALINS

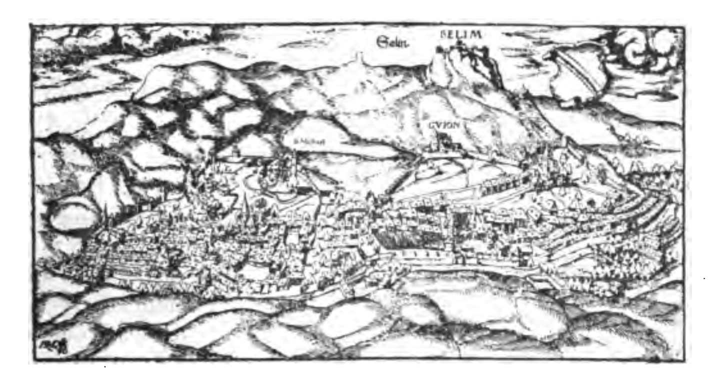
au XVIe Siècle (Vue retournée).

Cette vue de Salins, reproduite certainement d'après une gravure plus ancienne par l'éditeur de 1562, a été retournée par suite d'une inadvertance du vieux graveur. M. le Dr Coste, bibliothécaire de la ville de Salins, m'ayant signalé le fait, j'ai cru intéressant de donner en regard une reproduction, un peu réduite peut-être, de la vue de Salins qui est dans la *Cosmographie* de Séb. Munster, édition de 1614. Il semble bien, par certains détails, que les deux vues ont pour origine commune la même ancienne gravure.

nerie, et l'autre la *Petite-Saline* ou le *Puits-à-Muire.* La Grande-Saunerie appartenait aux sires de Salins, qui furent d'abord la famille de Salins, puis, au 13e s., la famille de Chalon, et, à partir du 14e s., les comtes souverains de Bourgogne. Le Puits-à-Muire fut jusque vers la fin du 16e s. la propriété d'un grand nombre de seigneurs ecclésiastiques et laïques qui s'en partageaient l'exploitation et les produits. A partir de ce moment, il passa, par voie d'achats successifs, aux mains du souverain, qui devint ainsi propriétaire des deux salines.

Je n'ai pas à décrire ici la manière dont on faisait le sel à Salins à l'époque de C. On trouvera sur ce point de très nombreux détails dans Gollut (p. 101 et suiv.) et dans un travail des plus importants de M. Max Prinet, *L'Industrie du sel en Fr.-C. avant*

bras. Cette ressemblance a fait donner à celui qui est



SALINS

à la fin du XVIe Siècle (D'après la *Cosmographie* de Séb. Munster)

la conquête française (Mém. de la Soc. d'Emul. du Doubs, 1896, 1897 et 1898. La fabrication y est décrite au vol. de 1897, p. 170 et suiv. — On trouvera une curieuse vue du Puits-à-Muire et de sa chaîne à godets dans la reproduction d'une tapisserie de Saint-Anatoile de Salins, contemporaine de C. (*Mém. Soc. d'Emul. du Jura*, 1892, p. 423).

Je puis du moins préciser le renseignement vague que donne C. sur la quantité de sel qui se fabriquait alors à Salins. A cette époque, la Grande-Saunerie fournissait 16.744 charges par an, et le Puits-à-Muire environ 15.000, soit en tout 32.000 charges environ. La charge étant composée de 48 pains pesant chacun entre 2 livres 1/2 et 3 livres 1/2, c'est donc à peu près *quatre millions et demi* de livres de sel qui sortaient des salines de Salins à l'époque de C., et, pour une fois, il n'y a pas à taxer notre auteur d'exagération (Max Prinet, *op. cit.*, vol. de 1897, p. 99 et 208 ; vol. de 1898, p. 185).

La Petite-Saline a été démolie au milieu du 19e s. et remplacée par l'établissement des Bains. Quant à la Grande-Saunerie, elle sert actuellement à l'exploitation des bancs de sel gemme. Elle a conservé trois vieilles tours, de grands souterrains voûtés fort anciens, son château et le logement du Pardessus ou officier général. Dans *Le Vieux Salins*, de M. Coindre (Besançon, 1904), un livre admirablement illustré par l'auteur, on trouvera aux p. 163, 168 et 170, des vues de ce logement et de deux des vieilles tours.

au S. le nom de *Bracon* (1); l'autre, qui est au N., sur une hauteur encore, s'appelle le *Châtel Belin* (2). Quant à la ville, qui s'étend en longueur dans une grande et étroite vallée, elle est située entre des montagnes d'une hauteur effrayante, qui donnent un vin excellent sur les points exposés au soleil. La vallée même s'appelait autrefois *Scoding*, comme on le voit dans la *Vie de saint Anatoile* (3). Le sol cultivé y est fertile, mais les

(1) Il y a un village de **Bracon**, qui est actuellement une commune du canton de Salins, à 1 km. au S. de cette ville. C'est sur la montagne située au S. du village que se dressait, depuis une haute antiquité, la forteresse citée par C. Habitée par les princes de la maison de Salins, puis par les princes de Chalon, et enfin par les comtes-souverains de Bourgogne, elle devint prison d'Etat vers la fin du XIVe s., et René d'Anjou y fut enfermé. Au temps de C. elle devait être en assez mauvais état. Depuis 1674, il n'en reste plus rien.

(2) Le château de Belin, ou *Châtel Belin* était bâti sur un rocher élevé qui domine le Bourg-Dessus de Salins et se dresse à la rencontre de deux vallées. Il est mentionné pour la première fois dans une charte de 1249, de Jean de Chalon l'Antique (Guillaume, t. II, aux *Preuves*, p. 12) et reparaît dans les divers partages que ce prince fit entre ses enfants, comme chef-lieu d'une seigneurie. « Il se composait d'une tour très élevée occupant le centre d'une cour enveloppée par une épaisse muraille, qui semblait n'être que la continuation du pic sauvage sur lequel elle était assise. Aux angles de cette enceinte étaient quatre tours... Un fossé défendait l'entrée à l'est. De tous les autres côtés, les pentes abruptes du rocher en rendaient l'accès impossible. » (Rousset, t. VI, p. 377). Détruit on ne sait quand, en tout cas après 1562, date de la dernière édit. de cette *Description*, et avant 1628 (puisqu'on le voit en ruines sur le plan de Richard, qui est de cette époque), il a été remplacé par un fort de construction moderne, aujourd'hui désaffecté.

(3) Le *Scoding* (ou *Scodingue*) était une des divisions de la Séquanie sous les rois Burgondes. C'était probablement le pays de Salins et celui de Saint-Claude, limité à l'O. par le cours de l'Ain. C'est donc commettre une erreur que d'appeler *Scoding* la seule vallée de Salins; mais l'erreur n'est pas dans la *Vie de saint Anatoile*. Voici le passage, d'après l'édition qu'en a donnée

creux et les inégalités d'un terrain montagneux en rendent la culture difficile :

De claires fontaines y coulent de toutes parts, et des ruisseaux qui tombent des rochers glissent avec un doux murmure par la prairie et la plaine.

La ville est arrosée par la *Foirie* ou *Foirole* (1), sur les bords de laquelle il y a quelques moulins. On appelle ainsi cette rivière parce qu'elle est l'*égoût* de Salins : on y jette en effet les excréments, les balayures et les ordures de la ville. Il y a des gens qui lui donnent le nom plus convenable de *Furieuse*, parce qu'elle est rapide et qu'elle a un cours précipité et furieux.

M. Maurice Perrod (*Recherches historiques sur saint Anatoile*, Besançon, Jacquin, 1896, p. 31) : « In archiepiscopatu Bisuntinensi... est quædam *regio* nomine *Scodingua, in qua est vallis* romano itinere prævia, quæ Salinis bene suo nomine datur. » On voit que, pour l'auteur de la *Vie*, le *Scoding* est bien une *région dans laquelle est la vallée de Salins* : c'est C. qui a lu trop vite, et qui a fait la confusion (Je l'ai trouvée reproduite, et dans Gollut, p. 93, et dans le *Theatrum orbis d'Ortelius*). On peut se demander où C. avait lu la *Vie de saint Anatoile* : c'est probablement dans un *Lectionnaire* de Bourgogne, peut-être dans le *Breviarium ad usum ecclesiæ Bisuntinæ* imprimé à Paris une cinquantaine d'années auparavant, et qui donne les parties essentielles de la *Vie*, en particulier le passage cité ou dans le célèbre *Bréviaire* de Salins, de la même époque et à qui Claudin et P. Comtet ont consacré deux savantes études.

(1) Le petit affluent de la Loue qui arrose Salins s'appelle la *Furieuse*. J'ai transposé en français les deux autres dénominations, avec l'unique préoccupation de faire apparaître l'étymologie, d'ailleurs singulièrement ridicule et déplaisante, que C. leur attribue. Quant à ces deux dénominations mêmes, elles devaient appartenir exclusivement au langage du bas peuple plaisantant grossièrement sur la malpropreté de la rivière. Je n'ai rencontré, dans les actes anciens cités par Guillaume (t. I, p. 23, 86 et 184, aux *Preuves*), que les formes *Furiosus*, *Furusia* et *Furuise* (actes de 1087, 1193 et 1262).

Salins a trois chapitres très célèbres. Celui qui tient le premier rang est celui qui tire son nom de saint Anatoile; le prévôt est JEAN DE SAINT-PAUL, homme de haute naissance, aussi pieux que savant (1). Le second est celui de Saint-Maurice, le troisième celui de Saint-Michel (2). Il y a encore un couvent de Franciscains qui se font appeler *majeurs* à cause de leurs grandes manches : ils portent en effet de larges robes serrées à la ceinture, qui descendent jusqu'aux talons, et qui ont de larges et vastes manches (3). Il y a aussi quatre paroisses, savoir *Saint-Anatoile, Saint-Maurice, Saint-Jean-Baptiste* et *Notre-Dame* (4). Pour les pauvres,

(1) Fondé au début du 11e s., le chapitre de Saint-Anatoile se composait, au 16e s., de douze chanoines, un prévôt et un surchantre. Le prévôt du chapitre, au temps de C., était en effet JEAN DE BLONAY, dit DE SAINT-PAUL. Il avait été tuteur de Claude de la Baume, et on le voit paraître pour la première fois comme prévôt le 18 juillet 1544 : il succédait dans cette charge à JACQUES DUSSIN (ou DUXIN) qui figure en dernier lieu le 18 août 1543, et il fut remplacé lui-même par ANTOINE DE GORREVOD, prince-évêque de Lausanne, en 1574 (Bibl. de Besançon, Mss., coll. Granvelle, vol. 35, f° 128. — Arch. du Jura, série G, *Registre des délibérations capitulaires*).

(2) Le chapitre de Saint-Maurice datait des dernières années du 12e siècle, et celui de Saint-Michel devait être à peu près de la même époque.

(3) C. veut parler des Cordeliers, dont le couvent avait été fondé à Salins en 1230.

(4) L'église de *Saint-Anatoile* datait du 13e s. : en 1257, elle était en construction. M. l'abbé Brune en a étudié l'architecture (*L'architecture religieuse dans le Jura*, dans *Mém. Soc. d'Emul. du Jura*, 1892, p. 368 et suiv.). et on en trouvera cinq vues dans le livre de M. Coindre. Au temps de C., cette église « était décorée avec une somptuosité remarquable. Des reliquaires en or et en argent, ornés de pierres précieuses; des tapisseries de Flandres représentant différents miracles de saint Anatoile; des tableaux sur bois, des calices, des croix, des ostensoirs émaillés et ciselés... et une foule d'ex-voto formaient un ensemble de richesses éblouissant. » (Rousset, t. VI, p. 495). Les tapisseries

Salins a trois hospices: *Montaigu*, *Saint-Bernard*, dans la ville et *Bracon*, sur la montagne, vers l'O. (1). Il y a enfin quelques sanctuaires qui sont plutôt des

dont parle ici Rousset étaient une œuvre remarquable. Il y en avait 14, qui avaient été fabriquées de 1502 à 1506 ; il n'en reste que trois, dont deux sont au Musée de Salins, qui les a envoyées à l'Exposition rétrospective de Besançon en 1906. B. Prost les a étudiées, et M. Louis Clos en a donné une bonne reproduction au trait dans les *Mém. de la Soc. d'Emul. du Jura*, 1892, p. 421 et suiv. — Aujourd'hui, Saint-Anatoile est la principale paroisse de Salins.

Saint-Maurice, au temps de C., n'était pas moins riche que Saint-Anatoile. Nous avons un inventaire des reliques et ornements ecclésiastiques, dressé en 1577. Il y avait là des statues en argent massif avec piédestaux ornés de pierres précieuses, des reliquaires en bois doré, des croix en vermeil, des chapes et des chasubles en drap d'or, en damas, en velours et en satin, avec de riches dessins. — Saint-Maurice n'est plus aujourd'hui qu'une humble succursale, qui conserve de curieuses reliques et quelques vestiges d'art ancien (Trois vues dans Coindre, p. 12, 34 et 37).

Saint-Jean-Baptiste existe encore, après avoir été fortement réparé au milieu du 18e siècle. Le clocher est d'une architecture bizarre, avec son dôme à lanterne en fer-blanc reposant sur une terrasse entourée d'une balustrade (Vue dans Coindre, p. 338).

Notre-Dame enfin est encore église paroissiale, mais ce n'est plus l'église qu'avait pu voir C. : le bâtiment actuel date en grande partie du 18e s., et il ne reste guère de la construction primitive que la tour carrée du clocher. Elle remplace la Collégiale Saint-Michel, dont C. ne dit rien, et qui fut vendue nationalement en 1792.

(1) L'hôpital-hospice de *Montaigu* ou du *Saint-Sépulcre* avait été construit par un riche Salinois, Jean de Montaigu, fils de Guyon et de Girarde Vauchard, et grand-oncle à la mode de Bretagne de Pierre Vauchard, le conseiller au Parlement de Dole. Le fondateur avait fait à son hôpital des donations successives de 1431 à 1454. On y pouvait recevoir jusqu'à trente indigents, et on y accueillait aussi des étrangers et les pauvres femmes enceintes. Il était situé au Bourg-Dessus, derrière et proche la Grande-Saunerie. Il fut déplacé en 1683, et les bâtiments vendus au milieu du 18e siècle. Le théâtre et une maison particulière en

chapelles que des églises (1). Les maisons sont magnifiques et riches, construites pour la plupart en plâtre, avec des murs minces qu'on élève sur un assemblage de poutres serrées (2). Même les maisons ordinaires sont recouvertes d'un crépi de plâtre.

occupent actuellement l'emplacement (Bibl. de Besançon, Mss., Recueils Boisot, 1280, f° 221. — Arch. du Jura, G. 1135. — Rousset, t. VI).

L'hospice de *Saint-Bernard* était situé au Bourg-Dessous, entre Notre-Dame et le Puits-à-Muire. Il avait été fondé avant la fin du 12ᵉ s., sur le modèle de l'hospice du Grand-Saint-Bernard, duquel il dépendait. Il fut supprimé en 1753 et réuni à l'hôpital général, qui y entretint quelques-uns de ses pauvres jusqu'au moment où l'hospitalité y fut définitivement abolie, en 1792.» Au bas du Chambenoz, une maison, dont le faîte est encore épié d'une croix, en rappelle l'emplacement. » (Coindre, p. 183).

J'ai dit plus haut quelques mots du château-fort de *Bracon*. L'hôpital, d'après les historiens franc-comtois, aurait été fondé le 13 septembre 1302 par le comte Othon IV. Bernard Prost croit qu'il est beaucoup plus ancien, et que ce prince n'aurait fait que remettre sur pied un vieil hôpital ruiné et dépourvu de revenus. En tout cas, grâce à lui, à sa veuve Mahaut, à sa fille la reine Jeanne, et à de nombreux fondateurs, « cette maison de charité fut bientôt l'une des plus somptueuses et des mieux rentées qui se pussent rencontrer », et l'on y pouvait entretenir cent malades. Au temps de C., les revenus appartenaient au chapitre de St-Claude, grâce à une décision du roi Louis XI, qui, en 1481, maître de la Fr.-C., les avait unis à la mense conventuelle de ce chapitre ; mais on n'y avait conservé qu'une trentaine d'enfants pauvres qu'on élevait. Réunis par Louis XIV à l'hôpital général en 1710, vendus nationalement à la Révolution, les bâtiments furent détruits par l'incendie de 1825 (Rousset, t. Iᵉʳ, p. 320 et suiv. — *Ann. du Jura*, 1881, p. 81).

(1) On peut citer la chapelle St-Ferréol, au milieu du cimetière des pestiférés, entre Blégny et le faubourg de Chantave; elle datait du 12ᵉ siècle ; — la chapelle St-Joseph, construite par un secrétaire de l'archiduchesse Claire-Eugénie; — enfin la chapelle de N.-D. de Compassion, dans le faubourg de Chantave, que le peintre Richard devait décorer en 1657. — Elles n'ont laissé aucun vestige.

(2) Cousin veut certainement parler, non des murs extérieurs,

Il y a dans cette ville beaucoup de citoyens également célèbres par leur naissance et par leur science; entre autres NICOLAS DE GILLEY, sieur de Marnoz (1), homme d'une haute noblesse et d'une remarquable érudition, qui a rempli avec beaucoup de gloire et de succès, sous l'empereur Charles-Quint, de nombreuses missions auprès des cours étrangères; PHILIPPE GUIERCHE,

qui n'auraient pas résisté aux intempéries, mais des cloisons intérieures, des *galandages*.

(1) NICOLAS DE GILLEY était fils de Guillaume, sgr. d'Aiglepierre et de Marnoz. En 1521, on le voit paraître dans une revue de la noblesse passée à Salins, et prêter pour son père serment de fidélité à Marguerite d'Autriche. Le 24 mai 1530, il est nommé son échanson. En 1538, il reçoit la baronnie de Franquemont. Il fut depuis gentilhomme de la maison de l'Empereur, et son ambassadeur en Suisse et en Savoie. En 1541, il était capitaine de la ville de Salins, et fut désigné pour renouveler avec Philippe Chabot, amiral de France, le traité de neutralité des deux Bourgognes. Il se retira sur la fin de sa vie dans sa terre de Marnoz :

Qui strepitus urbis fugis exsanguesque tumultus,
Cui magis arridet rustica vita, parens,

lui écrivait son fils : « Toi qui fuis les bruits de la ville et ces tumultes qui font pâlir, à qui sourit bien davantage la vie des champs, ô mon père... » Et nous savons encore par son fils que Nicolas de Gilley recevait à sa table des hommes instruits, et que des conversations intéressantes s'échangeaient entre eux. — Nous trouverons un peu plus loin le nom de ce fils, JEAN (Bibl. de Besançon, Mss., n° 1202, f° 22. — Guillaume, t. II, p. 159. — Béchet, t. II, p. 264. — De Lurion, p. 263. — J. Gauthier, *Montre d'armes...*, dans *Mém. Acad. de Bes.*, 1883, p. 109).

La noblesse des Gilley était de fraîche date, et C. était mal renseigné. Ils avaient été anoblis dans la personne du grand-père de Nicolas, Jean, par lettres patentes de Maximilien, roi des Romains, datées de Vienne, le 2 janvier 1494 (Arch. du Doubs, B. 576) (Guillaume, t. II, p. 158, imprime par erreur 2 *février*).

sieur de Genèvre (1), aussi célèbre par son immense érudition que par l'antiquité et l'illustration de sa race, qui s'est distingué dans les grandes affaires où il a été mêlé, et qui jouit à Salins d'une grande autorité ; les frères Jean et Pierre Sachet (2), remarquables tous deux par une science et une piété rares ; [Jean Contesse] (3) ; < Marc Marchand >, célèbre par son intelligence < et son érudition >, homme distingué, et qui est recteur de l'hospice de Montaigu, « le sieur maître », comme on dit (4) ; Jean de Gilley, homme d'une érudition étendue et solide, et poète remarquable (5) ; Antoine de Chavirey, docteur en méde-

(1) Les Guierche étaient en effet une famille de vieille bourgeoisie salinoise. Philippe succéda, comme capitaine de la ville de Salins, à François de Gilley, frère et successeur lui-même de Nicolas (Béchet, t. II, p. 264). C'est à lui que C. dédia sa *Brevis admodum totius Galliæ descriptio* et son *Index latino-gallicus*, et ils avaient l'un pour l'autre de l'estime et de la sympathie (Cf. la Dédicace, p. 3-5 de l'éd. de 1552, 2ᵉ p. — Dans cette dédicace, je relève un trait qui eût fait pâmer d'aise Cathos et Madelon : C., faisant le modeste, veut dire qu'il aurait brûlé son travail si ses amis ne l'avaient retenu : « Mon intention, dit-il, était de donner à lire ces lignes à l'époux de Vénus... »).

(2) J'ai donné p. 130, n. 2, quelques détails sur les Sachet.

(3) Jean Contesse (appelé Pierre dans Rousset, t. VI, p. 536) avait été recteur de 1530 à 1556.

(4) Marc Marchand (ou Marchant), fils de noble Nicolas Marchand, de Salins, mort le 27 avril 1529, et de Marguerite Vauchart, était docteur ès droits et chanoine de Besançon. Ami de C., il lui adressa des vers qu'on trouve dans l'éd. de 1562 (t. I. p. 424). Il a laissé aussi un *De viris illustribus* et deux *Discours*, un à l'éloge « divi Lucæ » (peut-être Claude Luc), et l'autre sur la mort d'un certain Emile Ferret (Lyon, Mathieu Bonhomme, 1551). D'après Rousset (t. VI, p. 536), il aurait été recteur de *1566* à 1617 ; mais comment C. lui aurait-il déjà donné ce titre en 1562 ?

(5) Jean de Gilley était fils de Nicolas, dont il vient d'être parlé, et de Jeanne de Marnix. Il ne semble pas avoir joué de rôle dans les affaires du temps, et paraît avoir été surtout un

cine (1); **François Dallonnal**, chanoine à Saint-Anatoile, fort passionné pour les lettres et pour toutes les nobles connaissances, l'astronomie, l'architecture, la statuaire (2); [**Guillaume Merceret**, docteur en droit civil et en droit canon, lieutenant de bailli de l'illustrissime Guil-

lettré. Il reste de lui un *Commentariolus in laudem Hannibalis e Livio expressam*, et deux *Elégies*, l'une, dédiée à Jean Sachet, *sur l'Ermitage Sachet, à Salins, et sur la Furieuse*, — l'autre, intitulée *Descriptio domus et Gilleyani agri, qui apud nostros Sequanos vulgari nomine Pagnol dicitur* (Bâle, ap. Jacobum Parcum, 1550). C'est à ces opuscules que j'ai emprunté les détails que j'ai donnés sur la retraite de Nicolas de Gilley dans ses terres.

(1) Le texte porte *Antonius Chavirus*, que j'ai cru pouvoir traduire par Antoine de Chavirey. — Il y avait à Salins une famille de Chavirey, anoblie depuis 1473 dans la personne de Jean, conseiller et maître des requêtes du duc Charles. Son fils Jean, qui testa en 1529 (Arch. du Jura, G. 1154) eut, de Barbe Bonvalot (cousine germaine de M. de Champagney, le père de Mme de Granvelle), deux fils, dont l'un Antoine, épousa Bernardine de St-Mauris et eut deux fils qu'on voit présenter requête au Parlement de Dole en 1571. Mais est-ce bien le personnage de C.? (Sur les Chavirey, cf. Mss. de la Bibl. de Bes.. Recueils Boisot, 1206, f° 387. — Guillaume, t. II, p. 83–87).

(2) On trouve ce mot orthographié Dalonval (Cousin, 1552 et 1562), D'Alonval (Guillaume, t. II, p. 2), Dalonal (Bibl. de Bes., Mss., coll. Granvelle, vol. 30, f° 32) et Dallonnal (Arch. du Jura, G. 1157); mais toutes ces orthographes s'appliquent à la même famille et au même personnage, François, chanoine à St-Anatoile de Salins. J'ai préféré la dernière, qui est celle de son testament. Il testa à Ornans le 26 avril 1575, en faveur des enfants de défuntes Anne et Jeanne Dallonnal, qui devaient être ses deux sœurs, et dont la première avait épousé noble homme Girard David, et la deuxième noble Guillaume Alepy, de Salins (celle-ci est citée dans le *Nobiliaire* de Guillaume, à l'art. *Alepy*). Un Jean Dalonal, qui était probablement son parent, peut-être son père, fut procureur de la saunerie de Salins, et figure comme tel dans des pièces de la Chambre des Comptes de Dole, entre 1506 et 1542 (Arch. du Doubs, B. 243 et 289).

laume de Nassau, prince d'Orange, seigneur de Nozeroy (1)].

A une portée de trait au-dessus de la ville, au pied d'un rocher, est un couvent de chanoines qu'on nomme réguliers. Il s'appelle **Goailles** (2).

(1) On trouve des MERCERET à Salins depuis la fin du 13[e] siècle. — GUILLAUME était fils de Simon, écuyer, gruyer du comté, mort avant 1538, et de Françoise de Clermont, dame de Poupet. Il reçut une bonne et forte instruction, et on le voit prier C. de le recommander au savant Jean Matal. Il épousa en 1553 Claudine de Grammont, fille de Jean, seigneur de Chatillon. Il testa, d'après l'abbé Guillaume, le 13 février 1563. (Pour que cette date soit exacte, il faut qu'elle ait été indiquée dans le n. st., puisque le nom de Guillaume Merceret ne figure déjà plus dans l'éd. de 1562, v. st.) Il mourut sans enfants après avoir fait héritiers de son nom et de ses biens François de Vers, qui était, non pas son cousin, comme dit l'abbé Guillaume, mais son neveu. (Arch. du Doubs, B. 381. — Bibl. de Besançon, Mss., Recueils Boisot, 1207, f° 100. — G. Cousin, éd. de 1562, t. I, p. 217-218 et 304.— Guillaume, t. II, p. 185-186.— De Lurion, p. 383).

(2) L'abbaye de **Goailles** (Gouailles, Goyle) fut fondée vers l'an 1200 par Gaucher IV, sire de Salins, sur l'emplacement d'un prieuré dit le prieuré de Beaulieu. Le vallon au fond duquel s'élevèrent les bâtiments, et qui est tout voisin de Salins, n'est ouvert qu'au Midi, et il est fermé au N. par de hauts rochers qui en faisaient un lieu bien choisi pour la retraite (Vue dans Coindre, p. 350). L'abbaye fut habitée par des chanoines d'Abondance, de l'ordre de St-Augustin. Bientôt elle fut en très grande faveur, et l'on élisait volontiers sa sépulture dans l'église. Au 15[e] s., la commende y fut introduite, et nous avons vu qu'à l'époque de C. Guillaume de Poupet en était abbé, en même temps qu'il l'était de Balerne et de Baume. En 1772, la mense conventuelle de Goailles fut unie à celle des dames chanoinesses de Ste-Claire à Lons-le-Saunier ; puis tout fut vendu nationalement en 1791. En 1810, il s'installa dans les bâtiments restants, une curieuse association fondée sous l'inspiration du *Contrat social*, et dont le président était Béchet, le futur auteur des *Recherches sur Salins* (Cf. l'Avant-propos de Norbert-Delacroix aux *Notes historiques sur Cernans* de Béchet, dans *Mém. Soc. d'Emul. du Jura*, 1881, p. 191 et suiv.). — Aujourd'hui Goailles est une toute petite section de la commune de Salins (*Ann. du*

A un mille vers le couchant, au sommet d'un rocher, est le monastère qui porte le nom de **Notre-Dame-du-Château** (1).

Je m'en tiendrai là sur Salins.

Montons maintenant au village de **Dournon**, illustré par une défaite fameuse des Français et une victoire des Franc-Comtois, pour arriver directement de là à Montmahoux en passant par Sainte-Anne. Le village en lui-même est assez petit, mais il est d'un charme

Jura, 1814, p. 185; 1822, p. 82-87. — Rousset, t. VI, p. 514-516).

(1) Le prieuré de **N.-D. du Château** (ou de Château-sur-Salins) était construit sur le territoire de la commune actuelle de Pretin (canton de Salins, à 3 km. environ à l'O. de la ville), en haut de la montagne de Roussillon. La date de sa fondation est inconnue. Il paraît pour la première fois dans un titre de 1040; en 1161, il s'y trouvait sept religieux et un prieur, dépendant de l'abbaye de Gigny. Je n'ai pas à raconter ici les démêlés qui s'élevèrent vers la fin du 15e s., à propos de ce prieuré, entre l'abbé de Gigny et le chapitre de St-Maurice de Salins, à qui une bulle de Sixte IV l'avait uni au mépris des droits de Gigny (On en trouvera le récit dans Gaspard, p. 432 et suiv., et dans Rousset, t. V, p. 348 et suiv.). En 1496, comme nous l'avons vu plus haut, Antoine de la Roche l'acquit pour l'unir au Collège Saint-Jérôme, qu'il venait de fonder: le prieuré était alors dans un triste état, on parlait de le reconstruire ailleurs, et on en avait déjà enlevé les cloches ; A. de la Roche le fit réparer, et Dom Poissenot l'appelle pour ce motif le deuxième fondateur de cette maison. Des bourses au collège étaient réservées à des religieux. Le prieur, qui était désormais sous la dépendance du recteur du collège, était, à l'époque de ce livre (et encore en 1577) Jean Bonvalot, parent et successeur de Michel, probablement avant 1549 (Gaspard, p. 438, nomme Michel Bonvalot pour 1549, mais, cette année même, Dom Poissenot publiait son *Guillaume de Tyr*, et, dans la Préface, il dit clairement que Michel était mort à cette date : « *bonæ memoriæ* M. Bonvalotus ».) — Les bâtiments ont été entièrement démolis, la dernière fenêtre en 1876 (Tripard, *Salins et ses environs*, 1881, p. 502).

délicieux, et il ne manque pas des agréments qu'offre la campagne. Voici le motif de sa célébrité.

Sigismond, premier du nom, archiduc d'Autriche, avait succédé à son père dans le gouvernement du Tyrol. A peine investi du pouvoir, il s'engagea à la légère dans une guerre avec les Suisses pour conserver par les armes ou pour reconquérir sa domination héréditaire sur ce pays. Comme il n'y réussissait pas, il vendit pour une faible somme cette possession à Charles, duc de Bourgogne. En voulant réduire par les armes les Suisses à l'obéissance, Charles succomba au milieu même de sa tentative, près de Nancy, ville de Lorraine, l'an du Christ 1477. Lui mort, Louis XI, roi de France, soumit la Bourgogne presque entière à l'aide de deux généraux, Craon et d'Amboise. Mais un certain sieur DE MAILLOT, qui avait été laissé au fort Bracon pour y tenir garnison, ayant imprudemment attaqué, contre toutes les règles de la discipline militaire, quatre cents seulement de nos soldats qui, en plusieurs endroits, gardaient les avenues, et qui, contre toute attente, étaient préparés au combat, l'armée française fut mise en déroute et massacrée presque en entier, et son chef fut tué d'une arquebusade près du village de Dournon, que cette défaite a rendu célèbre. Dans cette bataille succombèrent, des deux côtés, plusieurs grands personnages que je n'ai pas voulu énumérer ici. On voit en effet à Salins, dans l'église Saint-Maurice, le tombeau d'ADAM DE SAINT-LOUP, chevalier de la Toison d'Or, qui fut enlevé du nombre des vivants le 26 janvier. Quant à la bataille elle-même, elle eut lieu le 17 janvier, jour de la fête de saint Antoine, en l'an du Christ 1492. On vit plus que jamais ce jour-là briller le courage des Comtois, surtout de ceux de Mièges. Après cette éclatante victoire et la défaite des Français, ils commencèrent à respirer et à rétablir leur situation

chancelante. Ils délivrèrent Salins d'un siège redoutable, attirèrent au dehors la garnison laissée au fort Bracon et chassèrent de la Comté tous les Français (1).

(1) **Dournon** est aujourd'hui une commune du canton de Salins, à 10 km. de cette ville, dans la montagne. — On a, de la bataille de Dournon, la narration de Gollut (p. 942-943) et une relation de 1624, conservée à la Bibliothèque d'Arbois, et publiée par E. Girard dans *Mém. Soc. d'Emul. du Jura*, 1878, p. 507 et suiv.). (E. Girard en a fait plus tard la matière d'une de ses *Chroniques arboisiennes* (p. 14 et suiv.). — Cousin commet quelques erreurs dans le récit des faits. Le capitaine de Bracon s'appelait bien le sieur DE MAILLOT, mais il ne prit point part à la bataille de Dournon. Cette bataille avait eu lieu le 17 et le 18 janvier 1492 (v. st.), et elle s'était terminée par la défaite des troupes françaises de Baudricourt, grâce à la bravoure, non pas de ceux de Mièges, mais des Salinois et des Arboisiens de Philippe de Loyte. Ce sont les démonstrations de joie des Salinois revenus dans leur ville qui exaspérèrent Maillot, et lui firent envoyer aux habitants une lettre insolente. Il y eut alors autour du fort des combats meurtriers, et. le 8 février, comme Maillot se promenait devant la porte du château, il fut tué par un maréchal-ferrant, bourgeois de Salins. « Cette nouvelle confirmée, dit la *Relation* « de la bibl. d'Arbois, annonça de plus en plus la liberté, dont « l'espoir prochain dissipa toute crainte. La province retentit « d'un bruit si flatteur ; Dole livrée et en proie aux ennemis se « révolta contre eux et les chassa. » (p. 520).

La glorieuse journée de Dournon fit le sujet d'une tragédie d'un prêtre familier de l'église St-Jean d'Arbois, *la Dournoniade*, et elle fut représentée sur une des tapisseries de St-Anatoile, comme étant due à l'intercession du saint patron de Salins (Cf. B. Prost, *art. cité*, *Mém. Soc. d'Emul. du Jura*, 1892, p. 424).

Quant aux Comtois qui succombèrent dans cette bataille, le ms. d'Arbois ne donne sur eux aucun détail : « les valeureux « citoyens, dit-il, sont oubliés, leurs noms sont ensevelis dans « l'oubli du temps ; quelle perte pour notre histoire ! » (p. 521). Je ne puis rien dire non plus de cet ADAM DE SAINT-LOUP que nomme C. Si son tombeau existe encore à Saint-Maurice, c'est ce qu'il est impossible aussi d'affirmer, car les dalles de l'église sont, à droite et à gauche de l'allée centrale, entièrement recouvertes par les bancs.

Mais où vais-je m'égarer ? Tous ces détails vont paraître un hors-d'œuvre.

Revenons donc à notre sujet et parlons maintenant de **Sainte-Anne** (*Asna*). *Asna* est un mot arabe, qui signifie *illustre* (1). Le château, semblable à une ville forte, et célèbre entre tous, est solidement défendu par sa situation même. Il est placé en effet sur une montagne rocheuse, qui s'élève à une grande hauteur et qu'on ne peut aborder, car elle est entourée de toutes parts de vallées dont on ne saurait saisir à l'œil la profondeur. Ces vallées sont étroites et forment un labyrinthe (2).

(1) Après l'hébreu et le grec, voici l'arabe, aussi peu à sa place dans ces étymologies que les deux autres langues. Les formes anciennes du mot sont *Sancta Agnes, Sainte-Agne* ou *Saint-Agne.*

(2) **Sainte-Anne** est aujourd'hui une commune du canton d'Amancey (Doubs). — Le château était bâti sur une montagne qui s'élevait à 200 m. environ au-dessus de la vallée de Migette. Au XIII[e] s., il appartenait aux sires de Rans qui l'engagèrent à Laure de Commercy. En 1278, il passa définitivement aux mains des Chalon et entra dans leur immense domaine, dont il suivit désormais les destinées. Son nom revient souvent, au 16[e] s., dans les comptes des receveurs généraux des Chalon. On y entretenait de nombreux « soudoyers », et la place possédait une assez forte artillerie. Quand le neveu et héritier de Philibert de Chalon, René de Nassau, vint avec son père visiter ses nouveaux sujets (1533), ils « ouirent raisonner leur bonne et grosse « artillerie en telle véhémence et impétuositée, qu'il sembloit « tous les foudres tomber des neuf ciels. » (*Voyage*....., publié par U. Robert, dans *Mém. Soc. d'Emul. du Jura,* 1898, p. 228). — Au début du 17[e] s., c'était encore une forte place, bien qu'un peu délabrée, et Girardot de Nozeroy en donne une intéressante description : « Salins étoit couvert de la forteresse de Ste-Asne, « bastie en l'extrémité d'un roc de hauteur demesurée, en figure « ouale de beau et grand circuit. La nature a taillé le roc de « toutes parts en forme de murailles, sauf du costé qui touche « une campagne voisine par un col de 50 pas seulement de roc « vif, que ceux de la maison de Chalon ont iadis fait tailler à la « poincte du marteau en forme de glacis penchant des deux « parts, et sur ce fossé dans lequel les ruines des remparts ne

On y voit un couvent de Clarisses, appelé le couvent de **Migette** (1).

A un jet de pierre de Sainte-Anne est **Montmahoux**, très vieux château sur une montagne élevée d'où l'on domine toute la Bourgogne, avec une ville fortifiée qui porte le même nom, mais dont les murailles sont à peu près en ruines. Le château même s'offre glorieuse-

« peuuent faire pied ont ietté un pont en l'air soustenu sur « pilliers de pierre, et par ce pont on entre dans le chasteau par « une grosse tour quarrée qui oppose sa poincte à la campagne, « et aux 2 flancs d'icelle sont 2 autres tours basties sur les ex- « trémités du roc qui commence à prendre son rond, avec deux « courtines entre deux, chascune de 25 pas de longueur. Par- « tout ailleurs le roc est sorcilleux et neantmoins égal à la cam- « pagne pource que c'est la profondeur du vallon qui luy donne « sa hauteur, dans lequel vallon est bastie l'abbaye des dames « de **Migette**... Nous fismes reparer autant que nous pusmes « les ruines de ce chasteau. » (p. 228).

(1) **Migette**, au canton d'Amancey, commune du Crouzet (Doubs) avait été à l'origine une grange de Cisterciens, dépendant de l'abbaye de Buillon (canton de Quingey). En février 1289 (v. st.), l'abbé de Buillon céda le val et la grange à Jean de Chalon-Arlay, en ne gardant que l'église, le cimetière et une habitation pour deux personnes. Marguerite de Bourgogne, femme de Jean de Chalon, conçut alors le projet de fonder là une abbaye de Clarisses, et son fils Hugues le réalisa : les religieuses y entrèrent en 1325. La veuve et le fils de Hugues en augmentèrent les revenus, qui durent s'accroître rapidement les religieuses appartenant aux familles les plus nobles de la province. La vie commune y cessa je ne sais à quelle époque; les religieuses eurent des maisons et des prébendes, acquirent le droit d'avoir des coadjutrices ou nièces adoptives, et embellirent beaucoup leur séjour. Le P. Joly, qui y séjourna à plusieurs reprises, loue « la piété éclairée » des chanoinesses. Sous la Révolution, les bâtiments furent vendus comme bien national et en grande partie démolis. — Au temps de C., l'abbesse de M. était Clauda ou Claudine de Lambrey (*Cartul. de Chalon*, nos 490 et 491. — Bibl. de Bes., Mss., Coll. Dunand, vol. 30, fo 691 et 701. — Dunod, *Hist. de l'égl. de Besançon*, p. 171 et 173, et aux *Preuves*, p. CIII à CVI. — Le P. Joly, p. 40).

ment de toutes parts à la vue des autres places fortes des deux Bourgognes, et il contemple d'un regard joyeux plusieurs forteresses et plusieurs villages bien peuplés (1). Le climat y est très sain et le sol très fertile.

En remontant vers l'Est, on trouve < le monastère de **Hautepierre**, communément appelé **Mouthier**, du mot *monasterium* avec suppression de la syllabe du milieu (2), et > **Vuillafans**, dans une vallée où le

(1) **Montmahoux**, appelé jadis Monmaour (*Mons majorum*) et, plus tard, parfois Montmahaut, est aujourd'hui une commune du canton d'Amancey (Doubs). — Comme le dit C., son château était fort ancien et bien placé. Il s'élevait au sommet d'une montagne en pain de sucre, que les anciens titres appellent « le puy de Monmaour » (Voy. p. ex. *Cartul de Chalon*, nº 23), qui dominait un vaste plateau, et, continuant Poupet, couvrait Salins du côté de l'Est. Le château avait été construit par Jean de Chalon-l'Antique : il était achevé en 1259, et, le 1er juillet 1260, le comte Jean fondait une chapelle dans le donjon. Il traversa les âges, subissant les injures du temps, puisqu'on voit C. le reconnaître comme « très vieux », mais dominant toujours la campagne au loin. Dans le premier tiers du 17e siècle, Girardot de Nozeroy, parlant du village de Nans « ceint de montagnes de toutes parts », dit qu'au-dessus de l'une d'elles « se font veoir de loing les masures du chasteau de Montmahaut ». Il n'en reste plus que des ruines informes. — « Du haut de la montagne, dit l'*Annuaire du Doubs pour 1846* (p. 266), la vue est fort « étendue ; lorsque le ciel est serein, on distingue parfaitement « les quatre principales chaînes du Mont-Blanc. » (Bibl. de Besançon, Mss., Coll. Baverel, vol. 33. — *Cartulaire de Chalon*, Introd., p. XXIV, et Cartulaire *passim*, en partic., nos 23, 367 et 600).

(2) **Mouthier-Hautepierre**, au canton d'Ornans (Doubs), était déjà en 870 une abbaye importante de bénédictins. Puis la discipline s'y relâcha, la vie commune y cessa, mais le monastère ne périt point. Au début du 12e s., la réforme clunisienne y fut introduite, et l'abbaye de M. devint un prieuré dépendant de Cluny, avec sept religieux au moins sous la conduite d'un prieur. Au 13e s., l'abbé de Cluny vendait à Jean de Chalon tout ce que le prieuré possédait au puy de Montmahoux et à Nans (acte du 29 avril 1260, dans *Cartulaire* nº 367). La commende y fut in-

sol, déjà fertile en autres produits, convient aussi à la vigne. Aussi fournit-elle aux habitants de Vercel et de Morteau la plus grosse partie de leur vin, car elle est entourée de toutes parts d'une haute enceinte de montagnes couvertes de vignes presque jusqu'au sommet (1). < Vuillafans est flanqué de deux châteaux situés sur des hauteurs. Celui du Sud, qui est, comme une ville forte, défendu par des murs, des tours, des fossés et des bastions, et abondamment approvisionné, s'appelle *Châteauvieux*; celui du Nord, qui est également remarquable et bien fortifié, se nomme *Châteauneuf* (2) >.

troduite en 1373. Parmi les prieurs qui s'y succédèrent, il faut citer l'archevêque Charles de Neufchâtel et le cardinal de Granvelle : c'est précisément ce dernier qui était prieur au temps de C., depuis 1542 ; il releva ce prieuré en décadence et lui fit de nombreuses libéralités. Uni au 18e s. à la Faculté de théologie de Besançon, il suivit dans leur ruine les autres institutions monastiques. La maison du prieuré est encore debout.

(1) **Vuillafans** est une autre commune du canton d'Ornans, dans la vallée de la Loue. — On voit que les vins de V. sont connus dès longtemps. Au 18e s., le P. Joly écrivait : « Ses vins sont excellens. » Et il ajoute : « Les vignes sont plantées sur « le revers des montagnes ; elles pendent jusqu'au rebord des « escarpes, qui sont affreuses. On ne comprend pas comment « les ouvriers vont les cultiver sur des précipices qu'on ne peut « voir sans frémir. » A la même époque, le P. Dunand (ou un de ses correspondants) écrivait : « Vuillafans est un vignoble « considérable d'environ 5 à 6.000 ouvrées, où le noirin domine, « et rend un vin bon et d'une qualité supérieure à celui de la « vallée ; il est potable dans l'année... Il y a un canton... peu- « plé en poulsards, qui produit un vin délicat qui peut passer « pour un des meilleurs de la province. » L'*Annuaire du Doubs pour 1848* parle aussi du vin de V. « justement réputé par sa qualité. » (Bibl. de Besançon, Mss., Coll. Dunand, vol. 23, p. 406. — Le P. Joly, p. 38. — *Annuaire du Doubs*, 1848, p. 224).

(2) Vuillafans fut en effet autrefois le chef-lieu d'une terre

De là dirigeons-nous sur **Ornans**, situé < lui aussi > entre des montagnes très hautes (1), et qu'a rendu célèbre la naissance de l'illustre Nicolas Perrenot

importante divisée en deux seigneuries et défendu par deux châteaux-forts qui s'élevaient, non au N. et au S., comme dit C., mais à l'E. et à l'O. de V. Celui de l'E. était *Châteauneuf*, celui de l'O. *Châteauvieux*. On voit, en 1309, Jean de Montbéliard, sire de Montfaucon, faire « hommage et featey » à Jean de Chalon-Arlay et reconnaître qu'il tient de lui en fief les deux châteaux de V., le « chastel viez » et le « chastel nuef » (*Cartulaire*.., n° 18). D'après l'Ann. du Doubs pour 1848, Châteauneuf aurait été détruit en 1636. Il est possible ; en tout cas, je n'ai rien trouvé à ce sujet dans Girardot de Nozeroy. Il ne reste aujourd'hui de Châteauneuf qu'un grand pan de mur en façade sur V.. à 150 m. au-dessus de la vallée, sur la route de V. à Echevannes. Il appartient à M. Gaudy, de Vuillafans. — Châteauvieux, que son nom même désigne comme plus ancien que l'autre forteresse, fut bâti par la puissante maison de Montgesoye, au pied de la montagne de *Devant la Faye*, à peu près à la même altitude que Châteauneuf. Il passa depuis aux mains des Montfaucon. des Longwy et des Rye. Au temps de C., il était la propriété et la résidence de Gérard de Rye, époux de Jeanne de Longwy, qui en étendit les constructions. « L'archevêque de Besançon Fer-« dinand de Rye en aimait le séjour : il allait s'y reposer des « fatigues de son administration. Il releva les remparts de la « vieille forteresse et la mit en état de soutenir un siège. Les « fossés profonds, les murs élevés et solides qu'on y voit encore « sont en partie son œuvre. Il fit restaurer la chapelle. » (Suchet, *Ferdinand de Rye*, dans *Annales franc-comt.*, 1868, t. IX, p. 185-186). Le château subsista jusqu'en 1807, dans un état que nous font connaître, avec un long détail une description ms. de la Bibl. de Besançon (Coll. Dunand, vol. 23, p. 406 et suiv.) et, plus brièvement, un passage de l'*Ann. du Doubs pour 1848*, p. 225. A ce moment, il fut détruit par un vaste incendie. Il n'en reste guère que les anciens fossés et quelques murs qui y plongent : ces murs supportent des jardins et des cours qui entourent une vaste maison bourgeoise appelée aujourd'hui encore *Le Château*. A l'Est est le petit village de Châteauvieux.

(1) **Ornans** est aujourd'hui un important chef-lieu de canton de l'arrondissement de Besançon.

de Granvelle, premier conseiller d'Etat et garde des sceaux de S. M. Impériale (1).

(1) Nicolas Perrenot, petit-fils d'un forgeron d'Ornans, arriva par sa haute intelligence, son énergie et son activité aux plus hautes fonctions. Premier conseiller d'Etat de Charles-Quint, il fut, en qualité de juge impérial, le représentant et l'homme de confiance de l'Empereur auprès de la turbulente commune bisontine. Il lutta victorieusement contre l'intrigant et populaire Simon Gauthiot d'Ancier, le *petit empereur*, mit d'accord deux intraitables adversaires, le clergé et la commune, tout en procurant à son maître le bénéfice de cet accord, et en reçut la récompense par la charge de grand-chancelier de l'Empire. Il avait acquis en 1527 la seigneurie de Granvelle au bailliage d'Amont. Protecteur éclairé des arts, il fit construire à Besançon le beau palais qui porte son nom. Il mourut en 1550 à la diète d'Augsbourg. — Il avait épousé Nicole Bonvalot, sœur de François, l'abbé de Luxeuil. Il en eut quinze enfants, parmi lesquels le célèbre cardinal Antoine, qui fut son digne continuateur, Thomas, sieur de Cantecroix, lequel fut ambassadeur, et Marguerite, qui épousa Jean d'Achey, sieur de Thoraise (Il faut lire, sur la lutte de Granvelle le chancelier avec le petit empereur de Besançon, la remarquable étude de Castan, qui a été rééditée dans les *Mém. de la Soc. d'Emul. du Doubs*, 1905. Son portrait, de la main du Titien, est au musée de Besançon. Il a été reproduit à la p. 112 de ce volume. — Cf. aussi, du même auteur, *Monographie du palais Granvelle*, dans *Mém. de la Soc. d'Emul. du Doubs*, 1866, p. 74 et suiv.) (Une importante histoire d'Ornans, par le Dr Meynier, a été publiée dans les mêmes *Mémoires*, 1889 et années suivantes).

A peu près au temps de C., le cardinal de Granvelle faisait, dans les termes suivants, l'éloge de sa vallée d'Ornans : « Suys « en doulx lieux où vous ay souhaitté mille et mille fois, pour « que je suys certain que les jugeriez à propos pour philosopher, « et dignes de l'habitation des muses, avec force belles monta- « gnes, haultes jusques au ciel, fertiles à tous coustels et rem- « plies de fort belles vignes et de toutes sortes de bons fruictz, « les rivières et les allées belles et larges, l'eau clère comme « cristal, une infinité de fontaines, troictes et umbres innuméra- « bles et les meilleurs du monde, les champs en bas fort fertilles « et fort belles prayries ;.... et n'y a faulte de bien bonne compa- « gnie du pays, de parents et d'amys, avec vins les meilleurs, « comme vous savez, du monde ».

Ces trois villages sont arrosés (1) par la Loue, la plus profonde et la plus large des rivières de Franche-Comté, et la plus redoutable par ses ravages (2). On y trouve bien des sortes de poissons, parmi lesquels on compte l'alose, le barbeau, l'anguille et la truite saumonée (3). Elle prend naissance un peu au-dessus du monastère de Hautepierre et à peine un peu plus bas que le village d'**Ouhans** (4), et, après s'être mêlée au Doubs près de Dole, elle jette dans la Saône ses eaux rapides (5).

(1) Ed. de 1552: *Ornans est arrosé...*

(2) La dernière épithète est fort exacte ; les autres ne le sont pas. D'après la *Notice descriptive et statistique sur le département du Jura*, rédigée à l'Etat-major du 7e corps en 1883, la Loue a une largeur moyenne de 70 m. et une profondeur moyenne de 0.80: or le Doubs a une largeur de 90 à 100 m. et une profondeur moyenne de 2 m. à 2 m. 50. — Gollut écrit de la Loue, jadis appelée *la Louve*: « riuière non seulement courante, « mais furieuse et rauissante, prenant de sa rage son nom de « Louue, qui luy conuient fort proprement. » (p. 80).

(3) C. « oublie précisément les poissons qui rendent cette « rivière si chère aux gourmets, la truite et l'ombre », dit M. Suchet, qui cite ce passage de notre auteur et, traduit *aurata*, non par *truite saumonée*, mais par *dorade*, oubliant que, dans le vocabulaire scientifique moderne, le mot *dorade* désigne un poisson de mer. — (*Excursion histor. et pittor. en Fr.-C. — Le Val de la Loue*. Dans *Ann. fr.-comt.*, 1869, t. XI, p. 200).

(4) Ed. de 1552 : *un peu au-dessus de Vuillafans, au village d'Ouhans*. — **Ouhans** est une commune de l'arrondissement de Pontarlier. La source de la Loue est une des curiosités du département du Doubs. La rivière sort d'une haute et large caverne qui s'ouvre dans un rocher élevé. Captée à sa source, elle faisait marcher autrefois un moulin dont les bâtiments subsistent encore, mais qui est abandonné.

(5) Exactement : *elle roule avec le Doubs dans la Saône avec des eaux rapides*. L'expression est empruntée à Paradin (p. 157). — Gollut décrit d'une manière charmante le confluent de la Loue et du Doubs : « [la Loue] semble vouloir par son estrange « furie emporter le Doux, auprès de Giury et Molay, voire luy

Tout près d'Ornans, sur une colline, est un château grand comme une ville forte, et qui a grand air (1). Un peu plus bas sont des mines de fer (2), et, sur les montagnes, plusieurs châteaux bien fortifiés (3).

« faire quitter sa gloire, et son nom. Mais ce fleuue plus puis-
« sant, plus superbe, et plus fort, enorguilly de tant de belles
« villes qu'il a visité, luy barre le passage, et le contraint de
« alenter son cours, et se modérer quelquement, combien que
« sa vifue legereté ne luy est pas entièrement alentée. » (p. 81).

(1) Le château d'Ornans devait dater de la fin du XII[e] siècle. Il était situé au sommet d'un promontoire à pic, détaché de la falaise qui domine la rive droite de la Loue. Naturellement défendu sur toutes ses faces, sauf sur celle qui regarde le N., ce promontoire offrait « un terrain vaste et propre à y construire une forteresse et des habitations... Le palais du comte devait être bâti dans la plus belle partie du fort...: les autres édifices suivaient à droite et à gauche le tour de la plate-forme, et le tout décrivait un cercle, autour duquel se trouvait la place d'armes. » Le château fut détruit, vers la fin du 13[e] s., par les seigneurs franc-comtois révoltés contre Philippe le Bel. Rétabli après 1301, il dut être mis à sac par les Routiers vers 1360. Réparé par Charles le Téméraire en 1475, il fut attaqué et pris par Louis XI. En 1674 enfin, il fut pris par Luxembourg après une énergique résistance, et, malgré une promesse solennelle, il fut démantelé par le vainqueur. Il n'en subsiste que quelques pans de mur peu élevés et revêtus de lierre. Sur le plateau, jusqu'au bord de la falaise, sont encore des maisons, dont quelques-unes sont fort anciennes, et qui forment un hameau d'Ornans appelé *le Château.* (*Ann. du Doubs*, 1847, p. 142. — Meynier, *Histoire d'Ornans*, dans *Recueil cité*, 1889, p. 56, 60, 95-96 ; 1892, p. 326).

(2) Il n'y a plus de mines de fer exploitées dans la vallée de la Loue. Il y a encore de nombreuses usines (tréfileries, clouteries); mais elles tirent leur matière première du dehors.

(3) Un de ces châteaux était certainement celui de **Scey-en-Varais**, dit *château de Saint-Denis*, dont les ruines importantes s'élèvent encore, à cinq km. environ à l'O. d'Ornans, au-dessus de la falaise rocheuse qui domine la vallée de la Loue. Visibles de très loin, elles comprennent un long mur d'enceinte et deux tours assez bien conservées. Elles sont classées comme monument historique. — Parmi les autres châteaux auxquels C.

Tout près du bord de la même rivière, sur une petite colline est le château de **Cléron**, avec un village du même nom (1).

Si de là nous poursuivons un peu, en remontant vers Besançon (2), voici que nous apercevons les tours orgueilleuses et les maisons de **Montrond**, bâties sur des rochers élevés. La nature de ce lieu, le site, les grands avantages qu'il présente, sont l'objet de l'admiration générale (3).

fait allusion, devaient être celui de **Durnes**, à l'E. d'Ornans et, plus à l'E. encore, celui de **Cicon**, ancienne propriété des Chalon.

(1) **Cléron** est aujourd'hui une petite commune du canton d'Amancey, arrondissement de Besançon. — Le château de Cléron était fort ancien et datait peut-être du 10e s. Il était placé, sur un rocher au bas du village, au bord de la Loue. En 1810, il était encore entier, sauf le pont-levis ; mais il avait été bien modifié au cours des âges. Tout récemment transformé par son propriétaire actuel, M. le comte de Montrichard, il n'a guère conservé, comme vestige ancien, qu'une tour du 13e s., qui flanque la façade sur la Loue. — La maison de Cléron existait déjà au 12e s., d'après l'abbé Baverel, et la filiation est établie depuis Jean, chevalier, qui épousa Marguerite de Scey en 1257. La branche aînée prit fin en 1643 (Bibl. de Besançon, Mss., Coll. Baverel, vol. 32. — *Annuaire du Doubs pour 1845*, p. 68. — De Lurion, p. 171).

(2) Besançon, Montrond et Cléron sont à peu près exactement au N. l'un de l'autre.

(3) Le château de **Montrond** était assis au-dessus du village du même nom (auj. commune du canton de Quingey), sur une colline d'une centaine de mètres d'élévation, de telle sorte qu'il dominait au loin le pays. Bâti on ne sait pas au juste à quelle époque, peut-être au 13e s., il n'en reste que deux pans de mur de 3 et 5 m. de longueur formant angle, et qui doivent avoir appartenu à une grosse tour. Ils ont une vingtaine de mètres de hauteur et un mètre d'épaisseur, et font face au village. Du côté du N., on voit encore, sous les broussailles, un caveau assez bien conservé (Bibl. de Besançon, Mss., Coll. Baverel, vol. 32. — *Ann. du Doubs pour 1846*, p. 268-269).

Un peu plus bas, sur la gauche, est le château d'**Arguel**, avec le bourg célèbre qui est au pied (1).

Tout pleins de fleurs, les prés mêmes sourient. Ici Bacchus aime les coteaux bas, et l'Abondance se plaît à voir sa corne remplie de fruits agréables.

De Salins, en tirant sur la gauche, on passe rapidement à **Rennes**, et de là à **Quingey**, places très an-

Il est possible que par l'expression « les avantages » de l'endroit, C. ait voulu désigner non seulement la situation favorable du château, mais encore les vignes qui devaient couvrir déjà les flancs du coteau. Ces vignes étaient très nombreuses encore en 1810 ; il n'en reste que quelques-unes au S.-O.

(1) **Arguel** est aujourd'hui une petite commune du canton de Besançon-Sud. — Sur une colline voisine du village s'élevait le château. Bâti à une époque reculée par les sires d'Arguel, dont le plus ancien que l'on cite est Guy, en 1090, tenu d'abord en hommage des sires de Neublans, puis de Jean de Chalon-Arlay, il fut, en 1305, avec « la tour, le dongon et le bourc », légué par Gérard, le dernier des sires d'Arguel de la ligne directe, à Hugues de Chalon, et, depuis ce temps-là, dit Dunod, « les aînés de la maison de Chalon, garçons ou filles, portèrent « le nom d'Arguel pendant la vie de leurs pères. » (L'acte de donation est au *Cartulaire de Chalon*, n° 295, p. 202). — Le château fut réparé au 15e siècle par le grand bâtisseur de la famille, Louis de Chalon, que nous avons vu plus haut reconstruire le château de Nozeroy. Il fit « réédifier tout à neuf la plus grande partie du maisonnement et reparer le demorant, qui lui coste bien environ 3000 francs.» (*Enquête de 1451*, citée dans Ed. Clerc, *Essai sur l'histoire de Franche-Comté,* t. II, p. 441). Même il s'était fait sculpter en bois, debout, la main droite à l'escarcelle et le faucon au poing gauche, et il avait dû faire placer à l'entrée des bâtiments neufs d'Arguel cette curieuse statuette où J. Gauthier l'a reconnu, et qu'il a décrite dans le *Bulletin archéologique* de 1895. — En 1533, les héritiers de Philibert de Chalon, René et Henri de Nassau, visitant leurs possessions, s'arrêtaient à Arguel (*Voyage...*, dans *Mém. Soc. d'Emul. du Jura* 1898, p. 228). — Le château fut rasé en 1674, par ordre de Louis XIV, pour avoir osé attendre les sommations du grand roi. Il n'en reste aujourd'hui que des pans de murs recouverts de lierre ou de vigne sauvage, et quelques souterrains à demi effondrés.

ciennes et situées aussi sur le bord de la Loue. Toutes deux furent rasées par Ch. d'Amboise, mais elles sont aujourd'hui toutes deux relevées (1).

Au-delà de Besançon, vers le Nord, on trouve **Baume**, qui domine le Doubs. Baume est la patrie de Christophe Simonet, qui a l'esprit et la pureté de style d'un vrai Latin, et que les Muses ne dédaignent pas (2); **Belvoir** (Bévoye), ainsi appelé parce que la *voie* s'y *bifurque* (3); **Clerval** et **L'Isle-sur-le-**

(1) Les deux éditions donnent *utcumque*. J'ai gardé par inadvertance cette leçon dans ma réimpression du texte latin, mais je lis *utrumque*: pour rendre *utcumque* explicable, il faudrait en faire un adverbe ; or il ne se rencontre que comme conjonction, dans le sens de « de quelque manière que ».

Quingey est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Besançon, et **Rennes** une commune de ce canton. Tous deux sont sur la Loue, Quingey à l'amont; Rennes est bâti à côté du confluent de la Furieuse, la rivière de Salins.

Le château de Quingey, la ville et le territoire faisaient partie du domaine des souverains de Bourgogne. Le premier fait important qui se rattache à l'histoire du château est la naissance de Guy, fils de Guillaume et de Etiennette de Vienne, qui devint pape sous le nom de Calixte II, et dont Ulysse Robert a écrit avec amour l'histoire (Paris, 1891. Sur son lieu de naissance, cf. la p. 4). Le château et le pays suivirent les vicissitudes de la souveraineté, parfois concédés, comme au temps même de C., où ils étaient aux mains d'un Gorrevaux (ou Gorrevod). Habité par Mahaut d'Artois, puis par sa fille Jeanne, plus tard par Marie de Bourgogne, qui aimait beaucoup cette résidence, le château fut réparé sur son ordre, dans la crainte des fureurs de Louis XI. Quoi qu'en dise C., il ne fut pas brûlé par Amboise, s'il faut en croire une notice mss. de la bibliothèque de Besançon (Coll. Baverel, vol. 32), et l'*Annuaire du Doubs pour 1847*: il ne fut brûlé, avec la ville entière, que pendant la Guerre de Dix ans, en juin 1636 (Girardot de Nozeroy, p. 104).

(2) Baume, qu'on appelle généralement **Baume-les-Dames** (jadis Baume-les-Nonnes), pour le distinguer de Baume-les-Messieurs (ou Baume-les-Moines) (Jura), est aujourd'hui un chef-lieu d'arrondissement du département du Doubs.

(3) **Belvoir**, commune du canton de Clerval. On trouve le mot

Doubs, deux places sur les rives du Doubs (1) (la première fut détruite par un incendie lamentable l'an du Christ 1534 (2) < le mardi 6 octobre, un peu avant midi (3) >, presque au même moment, dit-on, où Luxeuil était brûlé et détruit par un feu fatal) (4); **Vesoul**,

qu'il ne faut pas compter parmi les dernières villes, qu'il s'agisse de la vie publique ou de la vie privée.

Vesoul a de très fortes murailles et des maisons magnifiques, et son sol produit le vin (5). La ville est pleine

écrit *Belvoir* dans une charte de 1292 (*Cartulaire*, n° 164) et *Biavoir* dans un acte de 1294. On a aussi les formes *Belvoye* et *Bévoye*. Le premier élément du mot est incontestablement l'adj. *beau*, *bel, biau*, et cette seule remarque suffit à montrer que l'étymologie de C. est aussi peu fondée que les autres.

(1) **Clerval** et **L'Isle-sur-le-Doubs** sont aujourd'hui deux chefs-lieu de canton de l'arrondissement de Baume. Clerval était fortifié au temps de C., et ses murailles ne furent détruites qu'en 1674.

(2) Ed. de 1552: *1533*. La date exacte est celle de l'éd. de 1562: voy. la note suivante.

(3) Le détail que donne C. sur l'incendie qui consuma Clerval est exact, et il est confirmé par d'autres documents: il n'y a de différence que sur le mois, qui, d'après l'*Ann. du Doubs pour 1845*, aurait été le mois de *septembre*; sur l'importance de l'incendie, nos auteurs sont d'accord. Dans des notes mss. de la bibliothèque de Besançon (coll. Duvernoy, vol. 1, f° 280), je relève cette indication: « 1534. Clerval entièrement brûlé, ensem-« ble forteresse et château; il n'échappe que deux petites mai-« sons. » 81 ans après, presque le même jour, la petite ville fut de nouveau presque entièrement brûlée.

(4) Je ne sais si ce détail est exact: en tout cas, dans son *Dictionnaire des communes de la Haute-Saône* (t. II, p. 10), L. Suchaux ne cite pas, entre 1479 et 1568, d'incendie qui aurait détruit la ville de Luxeuil.

(5) **Vesoul** est aujourd'hui le chef-lieu de la Haute-Saône. — Son château, situé en haut d'une montagne de forme si caractéristique qu'il est étonnant que C. n'en dise rien, avait été com-

d'hommes remarquables par l'exemple de leurs mœurs ou par leurs connaissances littéraires et par l'abondante fécondité de leur esprit. Si je prenais à tâche de citer l'un après l'autre leurs noms, cette liste s'allongerait outre mesure. Parmi eux il y a les frères JEAN et THOMAS SONNET, aussi admirables par la pureté de leur cœur

plètement brûlé et ses murs, encore incomplètement relevés depuis 1360, avaient été, en 1479, ruinés par un lieutenant de Ch. d'Amboise, qui avait laissé « la miserable ville comme champestre » (Gollut, p. 927). Il avait fallu ensuite un assez long temps pour les relever, et il n'y avait peut-être qu'une quarantaine d'années qu'ils étaient reconstruits lorsque C. faisait mention des « fortes murailles » de V. La ville, d'ailleurs, n'avait pas encore retrouvé son ancienne prospérité, puisque nous voyons qu'une vingtaine d'années après la date de ce livre, elle ne comptait que 425 feux (Suchaux, *op. cit.*, t. II, p. 334). Quant aux maisons, on pourrait douter, quand on connaît les habitudes de style de C., qu'elles eussent vraiment la « magnificence » dont il parle, et que note après lui — et d'après lui — Ortelius en 1579 (Suchaux ne remarque pas que la phrase d'Ortelius sur les « fortes murailles » et les « magnifiques maisons » de V. est prise mot pour mot à C., et que cette phrase, si elle est exacte avancerait de près de trente ans le renouveau de V.). Mais il reste en effet, de cette époque, plusieurs belles maisons, une en particulier dans la rue des Boucheries, et, surtout, la maison Boisselet, dans la rue du Collège. Le propriétaire de cette dernière demeure a mis une très louable coquetterie à la maintenir dans son ancien état, et les membres du Congrès des Sociétés savantes de Franche-Comté qui l'ont visitée en 1906 se sont crus soudain reportés à quatre siècles en arrière (On trouvera une intéressante vue de cette dernière maison dans la *Géogr. pittor. et monumentale de la France*, gravée et imprimée par Gillot. — *Franche-Comté*, p. 261).

Gollut fait de V. un éloge à peu près semblable à celui de C. La ville « est telle que l'on ne la pourroit assés recommender, « pour l'antiquité d'icelle, pour son terroir fertil, pour la richesse « grande des habitans, pour l'honneur du Vis-Comté, qui y hat « tousiours esté, pour la multitude des gens doctes, et de bon « esprit, qui s'y treuuent, et cy deuant s'y sont treués. » (p. 91).

que par l'éclat de leur science, et dont j'ai été longtemps l'ami à Dole (1).

Puis on trouve **Luxeuil**, remarquable par son couvent bâti par Chilpéric, roi des Burgondes (2). Des eaux thermales qu'on utilise pour des bains y sortent de terre en bouillonnant (3).

Rougemont, ville jadis opulente, aujourd'hui toute

(1) Les frères Sonnet appartenaient à une vieille famille vésulienne qui « dès 1513, avait acquis de la maison de Neufchâtel l'importante seigneurie d'Auxon ». Mais je n'ai pas de détails particuliers sur eux. Suchaux, dans sa *Galerie biographique du dép. de la Haute-Saône*, se contente de les citer et de reproduire le vague éloge qu'en fait Cousin. Weiss, dans la *Biogr. univers.* de Michaud (t. 43, p. 90) ne parle pas d'eux : il nous donne la biographie d'un jurisconsulte de la même famille, François-Charles Sonnet, qui publia un livre de droit à Paris en 1576.

(2) C. confond ici deux frères et se trompe sur le nom du fondateur du monastère : c'est saint Colomban, le grand réformateur irlandais, qui le fonda en 590, après avoir obtenu, non pas de Chilpéric, qui était roi de Neustrie, mais de son frère Gontran le roi de Bourgogne, la concession des lieux où s'était élevé *Luxovium*, mais qui étaient restés presque déserts depuis le passage d'Attila. — Cette abbaye est réellement digne de mémoire pour avoir été dans notre région, pendant le moyen âge, « la grande école des sciences, des lettres, et de la civilisation chrétienne », et C. a raison de dire que L. fut remarquable par elle. Elle était en commende depuis 1468, et avait pour abbé, au temps de C., le célèbre François Bonvalot, dont il a été déjà parlé (Voy., sur Luxeuil : Suchaux, *Dictionnaire...*, t. II, et Delacroix, *Luxeuil, ville, abbaye, thermes*, dans *Mém. Soc. d'Emul. du Doubs*, 1867, p. 61 et suiv.).

(3) Les bains de L. avaient eu une véritable splendeur à l'époque romaine. Il ne semble pas qu'au 16e s. ils aient été bien prospères, car Gollut écrit (p. 88) : « les bains de Luxeul, chauds et medicinaux, ceux de Plombière... sont suffisans pour enrichir des villes, *si l'on en vouloit proffiter à la rigueur* », et nous voyons la ville, en 1601, mettre un impôt sur le sel pour subvenir à la reconstruction des bâtiments (Delacroix, *op. cit.*, p. 123). — Les bains de L. sont encore fréquentés, en particulier par les rhumatisants.



ruinée, où tous les ans, le jour de la Saint-Georges, se rassemble toute la noblesse franc-comtoise, pour célébrer ce jour par des cérémonies religieuses et de joyeuses fêtes. Cette institution remonte, dit-on, aux environs de l'an du Christ 1370 (1).

(1) Nous avons sur **Rougemont** (auj. chef-lieu de canton de l'arrondisssement de Baume) et sur son château un document de 1541, qui est donc contemporain de ce livre : c'est un acte de reconnaissance des droits du seigneur, qui était alors René de Nassau. Il décrit la ville, ses murailles et son église, mais ne dit pas, comme C., que le bourg ait été ruiné. Pourtant il devait porter en effet de nombreuses marques des terribles dévastations que lui avaient fait subir les Suisses en 1476 et les Français en 1479.

L'association des Chevaliers ou *Chevalerie de Saint-Georges* fut fondée à Rougemont en 1440 par Philibert de Molans. Possesseur de reliques de saint Georges données par Edouard III d'Angleterre au roi Jean de France (et dérobées à Charles VI par son valet de chambre qui les avait données à notre gentilhomme), possesseur aussi de reliques de la Passion qu'il était allé chercher en Terre-Sainte en 1433, il les déposa dans une chapelle qu'il fit élever dans une église qui dépendait du château-fort de Rougemont. Son voyage d'outre-mer lui avait donné assez de prestige pour qu'il pût prendre l'initiative de grouper autour de ces reliques, en une confrérie, la noblesse franc-comtoise. Cette confrérie, fondée sur le modèle de celles qui existaient déjà dans le duché voisin, se réunissait le 23 avril, jour de la fête de saint Georges, et des services étaient célébrés ce jour et le lendemain en l'honneur du saint, de Notre-Dame, du St-Esprit et des trépassés. Les chevaliers se devaient mutuelle assistance, et s'engageaient à ne pas faillir à l'honneur et à ne pas rester plus d'un an sous le coup d'une sentence d'excommunication. Le chef annuel s'appelait *bâtonnier*. De 1550 à 1562, les bâtonniers furent Claude de Scey, Marc de St-Moris, Guyot de Montureux, Gérard d'Aroz, Guyot de Vaudrey, Nicolas de Montmartin, Claude de Leugney, Thiébaut de St-Moris, Claude de Vaudrey, Henri de Pierrefontaine, Guillaume de Citey, Aimé de Balay et Jean de Laviron. — Au temps de la Réforme, la confrérie devint un puissant adversaire de l'hérésie, et elle se dressa contre la confrérie protestante de Ste-Barbe. C'est depuis

Gy, où le petit peuple est large et n'est point méprisable, et dont le territoire est d'une inépuisable fécondité: car il produit du vin qui rivalise en qualité avec celui de Besançon et qui est tout aussi recherché. Ce vin est transporté en Allemagne, non pour être vendu au public, mais pour l'usage personnel des grands et par leurs soins. JÉRÔME (*sic*) DE BUSLEIDEN, archevêque de Besançon, y a construit des tours élevées et un château de la plus grande beauté (1).

la guerre de Dix Ans que les chevaliers de St-Georges cessèrent de se réunir à Rougemont. Ils s'assemblèrent ensuite à Vesoul, à Salins et à Besançon au couvent des Grands-Carmes. Dispersés pendant la Révolution, les derniers chevaliers de St-Georges essayèrent de renouveler leur association après le rétablissement de la monarchie ; mais cette tentative fut éphémère ; le dernier des gouverneurs, le marquis de St-Mauris, n'avait plus qu'à écrire l'histoire de la Chevalerie défunte.

Rougemont possède encore la maison de Philibert de Molans. Au 18e s., elle abritait huit ménages. Dans la grande salle, il y avait une petite chapelle qu'on fit disparaître vers 1772 (Bibl. de Besançon, Mss., Coll. Dunand, vol. 23, f° 76). Aujourd'hui, elle ne se distingue plus guère que par sa vétusté et son extrême délabrement, parmi des vestiges d'architecture des 13e et 14e s.

Sur R., cf. Ch. Thuriet, *Etude historique sur le bourg de R.* (dans *Mém. Soc. d'Emul. du Doubs*, 1876). — Sur la Chevalerie de St-Georges, les sources imprimées anciennes sont Gollut (p. 953-965), Dunod, *Nobiliaire de Bourgogne*, p. 272-276. Les sources modernes, plus exactes et plus complètes, sont : Le marquis de St-Mauris, *Aperçu succinct sur l'ordre des chevaliers de St-Georges*, Vesoul, 1833, et surtout Castan, *Les origines de la chevalerie franc-comt. de St-Georges* (*Mém. Soc. d'Em. du Doubs*, 1883) et *La provenance anglo-française du reliquaire primitif de la chevalerie fr.-comt. de Saint-Georges* (*id.*, 1886; avec la liste des bâtonniers). Sur son rôle au temps de la Réforme, cf. Ed. Clerc, *Histoire des Etats généraux...* (*Mém. Soc. d'Em. du Jura*, 1878, p. 208).

(1) **Gy**, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Gray. — Gollut (p. 83) loue à son tour les vins de Gy, qui sont « très bons ». Au 18e s., le P. Joly dit que ses « vins clairets sont estimés. »

Morey-le-Vignoble, qui nous a donné les frères PIERRE et FRANÇOIS RICHARDOT, chanoines à Saint-Jean de Besançon, hommes d'une érudition solide, et honorés de toute l'estime qu'elle peut procurer; l'un des deux, PIERRE, mon ami singulièrement cher, enlevé avant l'heure par une mort cruelle, méritait bien une vie plus longue, si Dieu l'avait voulu; sa destinée m'a causé bien de la peine (1).

Suchaux (*Dictionnaire...*, t. Ier, p. 336), écrivant avant l'invasion du phylloxera, évalue à 40.000 hl. la récolte annuelle du vignoble de Gy (A la p. 337, n. 1, il cite un passage de Gollut sur l'abondance de la récolte du vin en 1448, mais il attribue à Gy en particulier un fait que Gollut donne comme général en Fr.-C.). — Le château de Gy était avant le 10e s. la propriété des archevêques de Besançon. Pris et démoli en 1259 par les seigneurs franc-comtois soulevés contre l'archevêque Guillaume de la Tour, rebâti par lui, détruit de nouveau en 1389 par le duc de Bourgogne, il fut réédifié 30 ou 40 ans après par Quentin Ménart, qui y mourut, et non par François (que C. appelle toujours *Jérôme*) de Busleiden. Quand les archevêques de Besançon avaient des démêlés avec la commune, c'est là qu'ils transportaient leur cour d'officialité, et c'était une grosse punition qu'ils infligeaient ainsi aux Bisontins, car bien des gens vivaient des causes qui s'y plaidaient. Aussi, au temps d'Antoine de Vergy, voit-on la commune, victime d'un de ces déplacements, faire appel comme d'abus à l'empereur, lequel, en 1520, enjoint à l'archevêque d'avoir à rétablir à Besançon sa cour d'officialité. Le château de Gy fut en partie reconstruit et embelli notablement par le cardinal de Choiseul. Il est actuellement propriété privée.

(1) J'ai donné p. 24, n. 1, quelques détails biogr. sur FRANÇOIS RICHARDOT. Castan a publié (*Mém. Soc. d'Em. du Doubs*, 1891, p. 17) le fac-simile d'une gravure du temps qui nous fait connaître ses traits et nous donne la date de sa mort, 26 juillet 1574. — PIERRE était son aîné. Il avait fait partie dès 1534 du chapitre métropolitain de Besançon, et il était mort en ce lieu le 25 décembre 1541. Il avait été inhumé en l'église Saint-Etienne (*Inscriptions...*, dans *Mém. Acad. de Besançon,* 1880).

< La place de > **Marnay** (1).

Chariez, où les Franciscains ont encore une maison (2).

Montbozon < sur l'Ognon, dont le château est en ruines, et où il a y un couvent de Jacobins. C'est la patrie de mon ami GUILLAUME MARIUS (3) >.

(3) **Marnay** est aujourd'hui un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Gray. — C'était en effet jadis une place forte, dont les murailles avaient été élevées dans la seconde moitié du 14e s., aux frais de Jean II de Chalon-Arlay (Suchaux, *Dictionnaire*. t. II, p. 50). Au S. avait été une vieille forteresse où Joinville, fils de Béatrix de Bourgogne, dame de Marnay, avait passé sa première enfance. Peu d'années avant C., elle avait été remplacée par une demeure princière, qu'avait édifiée Laurent de Gorrevod, baron de Marnay, grand-maître de la maison de Charles-Quint (J. Gauthier, *La vie de château en Fr.-C. au 17e siècle*, dans *Mém. Acad. de Besançon*, 1901). — En 1637 Marnay « arresta quelques iours Weymar » (Gir. de Nozeroy, p. 174).

(4) **Chariez**, commune du canton de Vesoul. — Le couvent des Franciscains (Cordeliers) de Chariez avait été fondé au début du 15e s. par un religieux de Dole. La première pierre en avait été posée en 1417 par Thiébaut de Rougemont. L'emplacement en est occupé aujourd'hui par une maison de campagne appartenant à un commerçant de Vesoul.

(5) **Montbozon**, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Vesoul. — L'institution du couvent des Jacobins était antérieure à l'époque de Philippe-le-Bon (Suchaux, *Dictionnaire...*, t. II, p. 84). — GUILLAUME MARIUS n'est connu de moi que comme ami de C. et comme poète latin. Il reste de lui plusieurs petites pièces de vers que C. a publiées à Bâle chez Robert Winter en 1557, avec des poésies de Claude Luc, Hugues Babet, Laurent Privey, etc. (Cf. p. 1, n. 1), et qu'il a données de nouveau dans son édit. de 1562 (t. Ier, p. 324, 421, 424, 425, 432 et 436). Trois sont dédiées à Cousin, à Adrien Morel et à Claude Frontin ; l'une est consacrée à la bibliothèque de C., l'autre aux jaloux qui avaient critiqué la *Description de la Fr.-C.*, la dernière au portrait de notre auteur.

Jonvelle, grande et ancienne place, dont les murailles sont branlantes de vieillesse (1).

Dans notre Comté, en divers en droits, les fruits mêmes se gardent fort longtemps sans se gâter et avec toute leur saveur. Quant aux hommes, ils sont forts, ont une santé florissante, et ne sont enlevés que par leurs propres excès ou par l'effet de l'extrême vieillesse. Un très grand nombre prolongent leur existence au-delà de cent vingt ans (2).

(1) **Jonvelle**, commune du canton de Jussey, arrondissement de Vesoul. — L'histoire en a été écrite dans un bon livre par les abbés Coudriet et Chatelet (Besançon, 1864). Ces auteurs font remonter l'existence de J. à l'époque gallo-romaine. Au moyen-âge, J. était le chef-lieu d'une terre considérable; mais, placé aux confins de la Comté, de la Lorraine et du Bassigny, il recevait toujours les premiers coups des guerres, comme nous l'avons vu de Cuiseaux, situé à l'autre extrémité de notre province. Il avait été pour la dernière fois pillé et dévasté en 1476 par les Français et les Lorrains. On voit que ses murailles n'avaient pas été réparées. Aussi la ville ne put-elle tenir contre Tremblecourt, en 1595, ni contre Du Hallier et les Français en 1641. Pourtant « le chasteau estoit bon et bien remparé, et le « donion de structure telle que ny le canon ny les mines n'y « pouuoient rien par le dehors...; car, après que le Gaucher « l'eut rendu à Du Hallier qui le voulut desmolir, il faillut le « miner par le dedans et à toute peine put estre esbresché par « mine. » (Girardot de Nozeroy, p. 266). — « Deux portes qui « faisaient partie des murailles, les ruines du château, quelques « restes des remparts de la ville sont tout ce qui subsiste au- « jourd'hui de ses anciennes fortifications. » (Suchaux, *Dictionnaire...*, t. I, p. 367).

(2) « Nous hauons plusieurs lieux..., et principalement en la « montagne (où les délicatesses ne sont si grandes qu'elles sont « en noz pleines)... qui peuuent se parangoner [se comparer] au « meilleur et plus temperé aer que l'on puisse treuuer. Aussi, « tout coustumierement, *lon y treuue les viellards, de six et sept* « *vingts ans* [120 et 140 ans], qui trauaillent encor, et monstrent « une viellesse *verde, forte et robuste*, sans vices et incommo- « dités de gottes, et d'autres telles infirmités, qui accompagnent « les viellards iusques au tombeau. Et, ce qui est le plus admi- « rable, c'est que la plus part de ces viellards sont peres de

Il reste encore dans ce pays, j'en conviens, un certain nombre de rivières, de lacs, de ruisseaux, de villes qui ne sont pas à dédaigner, ainsi que des châteaux heureusement placés sur des montagnes. Mais comme plusieurs de ces châteaux ont été ou abattus et rasés, ou à moitié incendiés, comme d'autres sont tombés en ruines et ne sont plus que de lamentables décombres, ils seront mieux à leur place et j'en parlerai aussi plus longuement, si Dieu me prête vie, dans mon livre *De l'illustration et du rétablissement de l'ancienne Bourgogne.* Dans ce livre, j'ai suivi, pour décrire toute la Comté, partie de la Gaule Belgique, sa division en juridictions et préfectures, en diocèses, comme dit Budé dans ses *Forensia* (1), < en *boularchies*, comme disent les Grecs, en *bailliages* enfin, suivant notre façon de parler, > et je l'ai divisée en trois régions, celle d'Aval, celle d'Amont et celle de Dole (2). Je lui ai donné la configuration suivante : à l'E., elle étage ses hauteurs jusqu'à la Suisse ; au S., elle se termine à la Savoie et à la Bresse ; à l'O., elle est bornée par le duché de

« quatrième et cinquième lignée, et qui hont en leur verd eage « esté si fors que de [assez forts pour] leuer en ault, sans appuy « et sans aïde, que de leurs bras, soustenir un quart de quehue « de vin, et, en iceluy, boire à l'aise, par le bondon. » (Gollut, p. 93).

(1) Le titre complet du livre de Budé est *Gulielmi Budaei consiliarii Regis libellorumque magistri in Prætorio Forensia.* Lutetiæ. Robert Estienne, 1548. — C'est une sorte de traité sur le vocabulaire et le genre d'éloquence en usage au barreau. A la p. 77 est le passage auquel C. fait allusion : « On peut appeler « d'un seul mot, *diœcetæ*, tous les juges et préfets de provinces « que nous appelons baillis, sénéchaux, prévôts, — et *diocèses* « leurs préfectures ».

(2) Cette division est celle des trois bailliages entre lesquels était partagée la Fr.-C. au 16e s. : le bailliage *d'Aval* et le bailliage *d'Amont*, ainsi nommés de leur position par rapport à la Saône ; entre les deux, le bailliage *du Milieu* ou bailliage de Dole.

héros, ses dieux et ses rois de jadis, les anciennes expéditions de nos ancêtres au dehors et à l'étranger, l'organisation militaire, les mœurs, les lois et les coutumes, les poids, les mesures et les monnaies, la religion, l'instruction et le costume.

< Je ne négligerai pas non plus ceux qui, une fois la religion du Christ reçue dans la province, se distinguant par leur piété, se sont toujours montrés très généreux envers l'Eglise. Je passerai aussi en revue les nombreux membres de cette famille qui, pour affirmer la foi du Christ, pour défendre son Eglise, ont avec une admirable fermeté versé leur sang, et qui, pour la fermeté de leur foi et la sainteté de leur existence, ont été mis au nombre des saints (1). > Je dirai < encore > l'ancienne résidence des Bourguignons, comment ils ont quitté la Germanie inférieure et la Vistule pour émigrer sur le Rhin et en Gaule, comment ils ont fait de vastes conquêtes et fondé des royaumes puissants et des cités. J'ajouterai la grande transformation par laquelle la Bourgogne, longtemps soumise à des rois, après avoir vu disparaître l'autorité royale, se trouve aujourd'hui désignée par les titres de Duché et de Comté, et gouvernée par des princes qui l'emportent sans peine sur les autres ducs et comtes chrétiens. Il y a aussi bien d'autres détails, qui ne sont pas encore rebattus, et qu'il serait aussi utile qu'agréable de connaître, en première ligne les faits mémorables de notre époque, que je rapporte en ces Commentaires, dans l'intérêt de tous ceux qui étudient. Mais il est inutile de les indiquer ici (2).

(1) Les professeurs du Collège Saint-François-Xavier, de Besançon, ont écrit l'histoire de ces saints de Franche-Comté (Besançon, 1854, 4 vol.).

(2) Cet ouvrage n'a pas paru. Quelques années après la 2e éd. de ce livre, où C. renouvelait la promesse qu'il faisait déjà dix ans auparavant, Ortelius exprimait ainsi ses regrets qu'il ne l'eût pas tenue : « Plût à Dieu que C. n'eût pas trompé les

Bourgogne, et, au N., par la Lorraine et l'Allemagne supérieure. Enfin j'y ajouterai la description et la topographie de l'ancienne Comté, avec les noms anciens et les noms nouveaux des localités. Je dirai aussi ses

Aussi bien, cette lettre, qui arrive à sa fin, m'empêche de m'étendre davantage. Si j'y ai tout effleuré en courant, comme le chien qui boit dans le Nil (1), si j'ai fait de tout mon sujet plutôt une esquisse à main levée, comme on dit, qu'une peinture, j'ai confiance pourtant, mon cher Babet, qu'elle vous suffira encore. Si vous trouvez cette description peu soigneusement travaillée parce que j'y ai employé, pour que tout soit plus clair, les noms de lieux vulgaires et en usage aujourd'hui, vous pourrez l'améliorer par votre travail. Vous aurez là du moins de quoi tendre tous les ressorts de votre esprit et de votre science : ces noms, qui sont nouveaux aujourd'hui, un jour deviendront vieux, car ceux qui aujourd'hui sont vieux furent nouveaux un jour. Au reste, si j'ai chanté Besançon sur un petit chalumeau, j'espère que votre trompette fera bientôt retentir plus haut l'éloge de cette ville. < Quant à mon style, s'il ne

« travailleurs dans leur attente ! Il nous avait promis un livre *De* « *l'illustration et du rétablissement de l'ancienne Bourgogne*, avec « la description géographique et les noms de lieux anciens et mo- « dernes : c'est en vain que nous l'attendons encore. » (*Theatrum orbis terrarum*, Plantin, 1570. *Burgundiæ Comitatus*). — Je lis d'autre part, dans l'édit. de la *Bibliotheca* de Gesner, donnée à Zurich en 1583 par J.-J. Frisius : « Que le Seigneur notre Dieu fasse que C. achève bientôt les livres qu'il a entre les mains, je veux dire ceux *De l'illustration...*, dont il nous a fait connaître le plan à la fin de sa *Description de la Haute-Bourgogne...* Que Dieu allonge sa vie, pour qu'il puisse terminer cette œuvre, et d'autres encore ! » (p. 286).

(3) Souvenir d'un détail donné par Pline l'Ancien dans son *Histoire Naturelle* : « Il est certain que les chiens ne lapent l'eau du Nil qu'en courant, pour ne pas procurer une occasion à l'avidité des crocodiles. » (VIII, 40).

satisfait point l'oreille des doctes, je serais heureux qu'ils voulussent bien l'améliorer. >

Adieu, et aimez-moi, comme je sais que vous faites. Saluez de ma part François Richardot, et priez-le de me recommander respectueusement et amicalement au magnifique abbé de Luxeuil (1). Je suis heureux qu'Humbert Jantet, juge de la mairie de votre ville (2), jouisse d'un tel crédit et d'une telle autorité sur les Bisontins, car il m'a toujours paru m'être affectionné : vous le saluerez affectueusement de ma part, ainsi que Louis Favernier, infirmier du couvent de Saint-Vincent (3), et son frère Paris. Je souhaite à Tornond, par-devant vous, la faveur de Diane (4). Quant à notre ami Munster (5), cet homme instruit que sa propre nature

(1) François Bonvalot.

(2) Voy. p. 27, n. 2. — Le texte a encore une épithète de sens très vague, *primarius*, qui doit être une banale qualification; *haut placé*, *distingué*.

(3) Louis Favernier (ou Fauvernier) était docteur en droit canon. Je le vois délégué, le 24 avril 1576, par Jean Velnot, prieur de Saint-Sauveur-sur-Vingeanne, comme vicaire de Velnot dans son prieuré. Il était encore, à cette date, infirmier de Saint-Vincent (Bibl. de Besançon, Mss., Recueils Boisot, 1214, f° 28).

(4) Texte énigmatique. Quel est ce Tornond ? Pourquoi lui souhaiter la faveur de Diane ? Etait-il poète, artiste... ou lunatique, tout simplement ? Il faudrait connaître tout cela pour pouvoir comprendre cette phrase.

(5) Sébastien Munster, géographe, hébraïsant et mathématicien allemand, était né en 1489. Il est célèbre surtout par *Cosmographiæ universalis lib. VI, in quibus juxta certioris fidei scriptorum traditionem describuntur....* Bâle, 1541. C'est un de nos premiers atlas, avec texte explicatif abondamment illustré de cartes, de plans, de portraits et de scènes de mœurs. Il fut traduit presque immédiatement en allemand et en français, et j'ai donné p. 32 un extrait d'une traduction française de 1565. L'édition latine de 1550 porte au v° du titre un curieux portrait de Munster avec l'inscription : *S(ebastianus) M(unsterus) anno ætatis*

incline à rendre service aux travailleurs, il importe qu'il vienne enfin faire avec les autres l'ornement de notre pays : insistez sans relâche auprès de lui.

Encore une fois adieu, adieu!

suæ 60. A la p. 130 de la même édit., il y a un beau portrait d'Erasme.

FIN.



BREVIS AC DILUCIDA

SUPERIORIS BURGUNDIÆ,

QUÆ

Comitatus nomine censetur

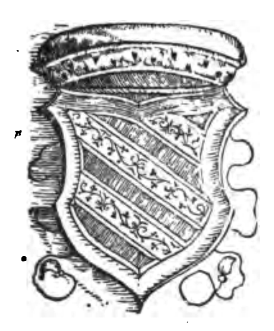
Descriptio

PER

GILBERTUM COGNATUM NOZERENUM.

BVRGVNDIÆ SVPERIORIS, QVÆ COMITATVS NOMINE CENSETVR, DESCRIPTIO: PER GILBERTVM COGNATVM NOZERENVM.

DVCATVS BVRGVNDIÆ.



COMITATVS BVRGVNDIÆ.



INSIGNIA AFFINITATIS BVRGVNDIÆ.



Reproduction du titre de la *Description* dans l'édition de 1562.

BREVIS AC DILUCIDA
SUPERIORIS BURGUNDIÆ
Quæ Comitatus nomine censetur descriptio,

PER

GILBERTUM COGNATUM NOZERENUM,

ad Hugonem Babetum Hippolytanum.

De **Vesontione**, florentissima ac placida Imperii civitate, atque nostræ (1) Burgundiæ metropoli, mi Babete, præter id quod apud Cæsarem, Marlianum, Sabellicum, Volaterranum, Gotfridum Viterbiensem, et Rhenanum habetur, parum admodum in litteris exstare arbitror. Nam prima illa exordia, et alia, quibus solent urbes commendari, temporum injuria atque majorum < nostrorum > incuria perierunt : qui in coacervandis accumulandisque divitiis potius evigilarunt, quam ad ingenii cultum, et æterna illa studiorum monumenta, quibus semper floruere, semperque florebunt recte beneque institutæ respublicæ (a).

Nec post Cæsarem quisquam melius de ea dixit. Manebit igitur illa descriptio immota et integra (2), existens in primo *Commentariorum*, quæ de rebus ab se in Gallia gestis disertissime conscripsit. Apud quem Suevorum rex, apertissime corrupta dictione *Ariovistus* dicitur, pro *Ernesto*: quæ dictio significat *serium*, *industrium*, *intentum*; quod quidem vitium Germanicæ linguæ ignorantia accidisse arbitror.

(a) Le texte de C. n'a presque pas d'alinéas. Pour permettre aux lecteurs de ma traduction de retrouver plus facilement dans l'original les passages qu'ils voudront confronter, j'ai divisé le texte (et ma trad.) en alinéas. Dans ce qui suit, *m* désigne l'éd. de 1552, *M* celle de 1562, et *Ch* le texte de Chéreau.

(1) m : *utriusque*. — (2) Cf. Sleidan, *Galliæ Descr.*, p. 366 : « Quam late pateat Gallia, *post C. Cæsarem nemo melius dixit. Manebit igitu illa descriptio immota et integra* ».

Sed quoniam Sabellicus hanc civitatem, et Dubium fluvium perfluentem, post Cæsarem elegantissime describit, ipsius verba ex quinto libro *Enneadis* sextæ, haud procul a fine, apponemus : « Nuntiatum est, inquit, Cæsari, Ernes-« tum (1) cum omnibus copiis ad *Vesontionem* occupan-« dam (2) properare. Erat id oppidum Sequanorum maxi-« mum, loco ad bellum opportunissimo situm, arduo Dubi (3) « amne fere circumquaque cinctum (nunc Dubio est illi « nomen) una duntaxat parte qua mons arduus surgit, cum « munitissima arce (4) pedibus urbs adeunda, radices « montis fluvio pene contiguæ. Cæsar, audita loci opportu-« nitate, diurnis nocturnisque itineribus tantum viæ con-« fecit, ut ante Ernesti accessum, oppidum occuparet (5) « etc. »

Ipsa quoque Volaterrani verba ex tertio *Geographiæ* libro adscribemus, auctoris mea quidem sententia doctissimi, qui *Commentariorum urbanorum* libros octo et triginta scripsit, gravitate et eruditione summa plenos : ex quibus videre licet, quantum veteris in eo sapientiæ, quanta peritia locorum, quam exquisitus temporum rerumque gestarum ordo : « Burgundiones, inquit, inter Sequanos, intra Ara-« rim et Jura montem siti sunt, quorum originem e Ger-« mania Orosius ultimo libro facit. Inter horum vero civi-« tates, *Visuntium*, nunc *Bisuntium*, metropolis, ubi plura « veterum ædificiorum vestigia cernuntur, et Claudii præ-« sulis ac professoris sedes, qui anno sexcentesimo vige-« simo sexto, cura ecclesiæ alii delegata, in cœnobium « sancti Eugendi, ad duriorem vitam secessit, tantum oleri-« bus contentus, ubi et sepultus. Id hodie S. Claudius voca-« tur. »

< Hæc ille >. Cominæus porro libro 9 Rerum gestarum Ludovici, ejus nominis undecimi, Galliarum Regis, cum describit superioris Burgundiæ expugnationem per Crainum regis legatum, et Carolum Ambosium, eidem Craino a rege summissum, consilii magni et virtutis virum : « Præter

(1) Sabellicus: *Ariovistum.* — (2) Sabellicus : *occupandum*, peu correct. — (3) m : *Alduasio.* — (4) Sabellicus met ici une virgule qui rend le texte beaucoup plus clair. — (5) Sabellicus : *occuparit.*

« aliquot castella, inquit, rupibus affixa, nihil restabat « expugnandum. In iis locis est *Vesontio*, quæ quidem « civitas etsi ad imperium Germanicum pertinet, tamen « quia cingitur undique Burgundia, studet fere gratificari « ejus regionis principi. Hanc igitur ingressus est Ambo- « sius, absque maleficio; et ab oppidanis amanter excep- « tus, illinc discessit ».

Gotfridus Viterbiensis autem nona *Chronici* sui parte, Vesontionis venerandæ antiquitatis testimonium reliquit, regumque (1) Galliæ sedem hanc fuisse testatur, etiam quadringentis ante Cæsarem annis; addit et hoc, Seguinum, ejus loci regem, socerum exstitisse Brenni illius, qui Romanos haud invictos esse ostendit, capite orbis Roma urbe expugnata, diruta, et incensa. Eundem quoque antequam Græciam depopularetur, ac diriperet, socero successisse in imperio scribit.

Antoninus Augustinus Vesontionem in *Itinerario* suo bis nominavit.

Hæc Bonfinio *Rerum Ungaricarum Decad.* 2. *lib.* 2., paulo post initium, Bizantium Burgundiæ oppidum vocatur.

De ea Honterus, *Cosmographicorum* (2) *rudimentorum lib.* 2., auctor dignus quem dies atque noctes studiosorum manus atterant :

Cis Rhodanum Avenion jacet, Allobrogumque Vienna,
Mox Arelas, Genevæque lacus, Visuntion (3), *atque*
Massylia (4) *externis quondam constructa colonis.*

Coccinus autem *De bellis italicis*, Bisantinam civitatem annumerat inter civitates quæ Julio pontifici, turbato Pisano Concilio, oblatæ fuerunt.

Hujus quoque mentionem facit Vadianus, in *Galliæ descriptione*, vir mea ætate inter doctissimos habitus : « Intus Sequanorum, inquit, quondam Vesontium, quam « hodie Bizantium vocant ».

(1) m M Ch.: donnent *regemque*, qui est inexplicable. — (2) M et Ch.; *Cosmographorum*, leçon fautive. — (3) Ch.: *Visuntium*, qui rend le vers faux. — (4) Honter (*Rudimentorum...*, édit. de 1564) *Massilia*.

15

Paradinus nihil de ea adfert in libello *De Burgundiæ antiquo statu*, quod non ex Rhenani mei, viri sane eruditissimi, *Germania*, sumptum sit : ubi Vesontionis mentio fit, lib. I. cap. *De Maxima Sequanorum*; lib. 2. *De Francorum cum Burgundionibus bello* ; lib. 3 (1). *De diœcesibus episcopalibus*. Item, in *Basilea*.

Ligurino autem, poetæ egregio et celebri, in *Ænobarbo*, *Chrysopolis* ob elegantiam dicta fuit, cujus versus subscripsimus :

Has tibi metropoles, et primi nominis urbes (2),
Chrysopolim placidam, Lugdunum, sive Viennam,
Quæque tuos spumante mari Provincia fines
Claudit Arelatum variis obnoxia ventis :
Chrysopolim Dubius, reliquas perlabitur amnis
Maximus Allobrogum, Rhodanus dominator aquarum.

Sed quando Chrysopolis dici cœperit, certe ignoro. Nec etiam habeo quod dicam de illorum opinione, qui a bisonte, hic reperto, nomen traxisse volunt. Solinus de Germania, cap. 23 (3), scribit bisontes boves cervi figura esse, et in Prussia potissimum reperiri. In Suetia quoque, venantur bisontes, quos patria lingua dicunt *Elg*, id est asinos sylvestres, tantæ proceritatis, ut summo dorso æquent mensuram hominis porrecti in brachia elata.

Anno autem inclinantis imperii Romani 44, Christiano vero 455, intra id tempus Germaniam omnem, Daciamque et Sarmatiam, et ceteras provincias ad Danubium Rhenumque sitas, perdidit Romana respublica. Hispania quoque ulterior, Aquitania, Vasconia, et illa Eduensium Vesontionumque Galliæ pars, quam Burgundiones, anno II Urbis captæ, ceperunt (4), sunt amissæ ; quarum nulla postmodum

(1) m : *3;* M, *8*, par erreur. — (2) Dans l'édit. du *Ligurinus* que j'ai consultée (in f°, Bâle, 1569), le premier vers se lit ainsi :

Has *ibi* metropoles et *primas* nominis urbes.

Paradin, comme Cousin, a *tibi* et *primi* ; Chifflet (p. 193), *ibi* et *primi*. Migne (*Patrologie latine*, tome 212) fait une assez heureuse correction : il remplace *nominis* par *novimus*, « on connaît ». — (3) m, M, Ch.: *32*, référence inexacte. — (4) m, M : *cœperunt*, orthographe défectueuse.

pro Romanorum imperio est recepta. Hæc ex Blondi, non pessimi autoris, *lib. 2 Decadis primæ*, refero (1).

In Papæ autem tabulis accepti legimus archiepiscopum Bisontinum habere tres suffraganeos, videlicet episcopum Basiliensem, Lausanensem, et Bellicensem; et pro archiepiscopatu Bisontino, si contigerit vacare apostolicæ sedi, seu pro reserva (ut vocant), aut pro annata, aut pro provisione, M florenos numerari.

In antiquissimo annalium Burgundiæ codice, Gallico idiomate scripto, sub Burgundiæ regibus sedi Bisontinæ præfuisse invenimus D.D. Anthidium, Nicetium, Claudium, Desideratum et Donatum, qui omnes ex regia Burgundiæ domo originem habuisse dicuntur. Qui vero ante et post hos ante memoriam nostram hunc archiepiscopatum administraverint, a me, etsi multum in perquirendo laboraverim, nondum præter hos sunt deprehensi.

In Desiderati locum et ministerium successit Germanus, qui vehementi studio sui sæculi homines ad Christianismum et pænitentiam est cohortatus, peccataque impiorum reprehendit, acer Arianorum errorum impugnator, a quibus tandem in Granfonte oppido, a Vesontione quatuor milliaribus tunc distante, cujus hodie nulla omnino exstant vestigia trucidatus martyrii coronam accepit, circiter annum Christianum 350, sub Constantio, Constantini Magni filio.

Anianus, anno Christiano fere 373, sub Valentiniano et Valentino imperatoribus, archiepiscopus Bisontinus, constituitur. Is, semimilliario ab urbe, ubi Ferreolus et Ferru-

(1) Voici le passage de Blondus, que j'ai transcrit sur la copie manuscrite du XVe s. que possède la Bibl. municip. de Besançon (no 855). Blondus vient de raconter la mort d'Attila, puis il ajoute : « Quartum tunc et quadragesinum annum imperium inclinabat, prout facile intelliget qui ab undecimo [lisez *quindecimo*] Archadii et Honorii imperatorum anno in undetrigesimum Valentiniani principis, in quo Athila obiit, annum præteriti temporis rationem volet computare. Et inter id tempus [Voir sur ces trois mots la note de ma trad., p. 11, n. 4] Germaniam omnem Daciamque, Sermatiam et ceteras provincias ad Dannubium Renumque sitas perdidit Romana respublica. Hispania quoque ulterior, Aquitania et Vasconia et illa Eduensium Vesuntionumque Galliæ pars quam Burgundiones anno urbis captæ secundo ceperant, sunt amissæ pariter... Quarum omnium provinciarum nulla postmodum pro Romanorum imperio est recepta ».



tius fratres, fortissimi Christi athletæ, sepulti fuerant, cellam construxit, quæ postea in monasterii amplitudinem surrexit, haud ita multo post temporum injuria funditus destructum (1). Qua de re, pluribus verbis eorundem Ferreoli et Ferrucii historia tractat.

Chelidonius Archiepiscopatus (2) Bisontii cathedram administravit sub Honorio imperatore, circiter annum 418 (3).

Prothadius, post Chelidonii obitum, datur Vesontioni archiepiscopus, Clotharii Francorum regis tempore, anno Christiano 502.

Felix quispiam archiepiscopus Bisontinus fuit, cujus suasu Sigibertus, rex Angliæ, litteras primas invexisse ac Cantabrigiæ publicam Academiam excitasse fertur, anno Christiano 630.

Hugo < a Chalon >, archiepiscopus Bisontinensis designatus est, annum circiter 1050, Henrico 2 imperante. < Huic tanti oneris successor et hæres fuit Joannes a Chalon, ejus nepos ex Joanne a Chalon fratre, et Margareta Hugonis ducis Burgundiæ filia. Is multa immutavit de institutis priorum >.

Dux Suevorum quispiam, imperatoris Friderici primi, *Barbarossæ* dicti, filius, archiepiscopus fuit Bisontinus, sub Urbano tertio et Gregorio octavo pontificibus. Obiit in Accone, cum a Turcis obsideretur, anno 1190. De quo rhythmi duo extant apud Monachum Florentinum. Acconensem archiepiscopum, in libro *De recuperata Ptolemaide,* laudes ejus, et omnia quæ vel fecit (4) in Accone, vel perpessus est, continentes. Hos ex parte placuit subjicere; nam longum fuerit integros connectere.

Quid de Archipræsule dicam Bisuntino ?
Vir est totus deditus operi divino :
Orat pro fidelibus corde columbino,
Sed pugnat cum perfidis astu serpentino.
Fecit hic arietem, quem de ferro (5) *texit,*
Qui nostrorum animos plurimum erexit.

(1) m. et M. ont également cette leçon incorrecte. — (2) Ch. : *archiepiscopus*. — (3) m, Ch.: *417*; M: *418*. — (4 M: *facit*. — (5) Ch.: *defero* f. d'impr.

Et quæ sequuntur plura. Iterum :

Hinc archiepiscopus gemma clericorum
Bisuntinus obiit, Duxque Suevorum ;
Qui, nisi contraria foret sors fatorum,
Stravisset innumeras acies Turcorum, etc.

< Odo a Rubeo monte archiepiscopus Bisontinus fuit, et sub eo congregatum fuit concilium provinciale, anno Domini 1281 >.

Theobaldus ecclesiæ Bisontinæ præfuit circiter annum 1395. Sed quamdiu, aut quando mortuus, ignoro. Is nostrum collegium Nozeretanum juris communis vacatione donavit.

Quintinus archiepiscopus Bisontinus fuit, sub Eugenio pontifice 4, anno Christiano 1442 < Ludovici a Chalon, Aurengiæ principis, tempore >.

Joannes Cardinalis Rothomagensis, archiepiscopus Bisontinus, quem mox in archiepiscopatus administratione sequutus est Carolus a Novo Castro, circiter annum 1447. Qui multa quæ pertinebant ad cleri honestatem et dignos ecclesia Christi mores ritusque, necessaria præscripsit, quæ omnia veræ nobilitatis ac eruditionis testimonia exsistunt. Is Prothadii, Felicis (1), et Jo. Cardinalis Rothomagensis, in epistola quadam mentionem fecit, quæ nostrarum precum Diario præfixa est.

Nostra autem ætate, fuit archiepiscopus Bisontinus Hieronymus Buslidius, apud Belgas quondam Philippi, ex Maria Burgunda, Maximiliani Imperatoris filia (2), præceptor : vir omnibus ornamentis clarissimus, ac bonarum litterarum incomparabilis Mæcenas. In quarum gratiam publicas ædes apud Lovanium exstruxit, atque novum collegium instituit, hac ætate cum primis florens, in quo publicitus et gratis tres linguæ traduntur : Hebraica, Græca, Latina, salario satis magnifico.

Huic mox successit Antonius de Vergeyo, circiter annum Christianum 1515.

Quo mortuo, Petrus a Bauma, Burgundiæ Cardinalis, suffectus est. Is Claudium a Bauma, ex fratre nepotem, sibi

(1) m, M, Ch. : *Fœlicis*. — (2) m : *filii*. M, Ch. : *filia*, par erreur.

substituit, adhuc dum hæc scribimus, adolescentem incorruptæ indolis, cum corporis optima pulchritudine (1) admirandum, tum claro ac vivaci ingenio excellentem ; quem Antonius Lullus theologus Dolæ liberaliter instituit, ad summam virtutem exspectatum.

Interim archiepiscopatus administratio præcellenti domino Francisco Bonvaloto, Luxoviensi Abbati, a Carolo V Cæsare delegata est.

In iisdem porro vulgaribus nostræ gentis annalibus apparet Joannam, Othonis hujus nominis primi Burgundiæ Comitis, filiam, in D. Stephani sacra æde sepultam esse < quam construxit Stephanus rex ; ea postea a Carolo Magno instaurata fuit >. Tum Vesontii ludos liberalium artium aliquot multæ celebritatis fuisse, in quibus multi et eloquentes et docti viri litteras et omnes denique liberales disciplinas profitebantur. Qui multo post tempore collapsi barbaricarum gentium devastatione, anno iterum 1540, Antonii Perrenoti, Atrebatensis episcopi, rerum status Consiliarii et Consilii Cæsareæ majestatis præsidis, benignitate atque munificentia Vesontioni sunt restituti : ad quos studiorum omnis generis eorumque alumnorum conventiculum adjecit, propositis professoribus magnis proventibus et præmiis. Quod a Carolo V Cæsare postea et a Julio Tertio, Romanæ sedis Pontifice, constabilitum, et suis adornatum privilegiis et immunitatibus fuit : in cujus rei auspicium doctissimos interpretes et prælegentes undique accersivit. In eis est D. Franciscus Richardotus, qui pietatem cum doctrina ita conjunxit, ut in utra excellat dubium sit, et cujus laudes et virtutes si ultra prædicare pergerem, vereor ne invidiosas et suspectas reddam, quod ejus sim cliens et amicus. Stephanus item Pratanus, vetus amicus noster, qui per plurimos annos summa cum laude litteris et moribus civitatis juventutem formavit. Sub te, mi Babete eruditissime atque candidissime, plurimi etiam adolescentes nobiles ingenii cultum recipiunt.

Sed in primis probatur hodie hæc civitas, quod magistratum ex jurisconsultissimis viris, morum æque honestate ac

(1) Ch.: *pulchritude,* f. d'impr.

virtutum omnium, præcipue vero justitiæ, splendore emicantibus, conflatum habeat. Inter quos est GUIDO A VERS, consularis vir, avunculus meus, Dominus a Tez.

Nam pius hic prudensque simul sanctusque Senatus,
Legibus et justis et religione severa
Servat in officio populum : tam sontibus æquus
Plectendis quam digna probis ad dona vehendis.

Est præter hunc magistratum (1), et alius pontificius, cui præsunt duo judices, quorum unus ab officio, quo qui fungitur, *Officialis* nuncupatur. Hic apud D. Joannem, cathedrale templum (2), magnificam curiam habet, jura præscribit, causasque et controversias ecclesiæ audit, et distinguit, sacerdotum videlicet et parochorum per universam Burgundiam constitutorum. Quo in munere laboris socios, extra urbem per diversa diœceseos loca distributos, habet decanos, quos rurales vocant, *Sextanum*, *Montanum*, *Salinensem*, *Varescum*. *Ledonensem*, *Dolensem*, *Trabensem*, *Greyum*, *Favernensem* (3), *Neublancum*, *Grangiensem*, *Rubimontanum*, *Luxoviensem*, *Pemensem*, *et Joyacensem*. In urbe vero summum archiepiscopi Vicarium et Archidiaconi canonicum judicem habet, qui controversias minores distinguit. Si quæ graviores inciderint, ad archiepiscopi Officialem refert, tanquam ad judicem ultimum judicantem : cui adjuncti sunt notarii et adsessores, causarumque actores, qui lites proponunt et defensant. Item pedellum, qui partes convocat, et cursores, qui citatoria curant. Is etiam causas matrimoniales, sacerdotumque crimina audit et distinguit, ac in omnibus domini sui Archiepiscopi Bisontinensis vices gerit. Hoc munus commissum est domino JACOBO PERROTO Dolano, Vesontii apud D. Joannem canonico, atque archiepiscopi summo Vicario, optimo et jurisconsultissimo viro.

Alter vero judex est actionum criminosarum, quem arbitror ad utrumque magistratum, et civilem sive profanum,

(1) M : *magistrum*, f. d'impr. — (2) m et Ch. : ... *et alius pontificius, quo qui fungitur officialis nuncupatur. His apud D. Joannem præsunt duo judices, quorum unus ab officio cathedrale...*, texte inintelligible par suite d'une transposition. — (3) m, Ch. : *Favervensem*, f. d'impr.

et pontificium sive canonicum, pertinere. Hunc hodie *Regalem* vocant : quem agit Humbertus Jantetus, juris et usus fori consultissimus, et præterea cordatus et circumspectus.

In ea etiam civitate mihi quidem impense placet quod intra mœnia sint horti spatiosi, vineta, viridaria, quodque meditationi ac studiis aptos recessus habeat.

Sed domus illæ *Septem caminorum* et *Thermarum* multis non probantur, in quibus puellæ, turpiter prostituto corpore, libidinosis hominibus serviunt, etiam peregrinis, qui primo quoque tempore illuc tanquam in corruptæ et perditæ adolescentiæ scholam aliquam divertunt.

< De (1) hac civitate, quæ apud præstantissimos scriptores animadverti, summatim et brevius quam tanta civitas postulabat descripsi et exposui. Ad quæ adderem de origine et vetustate, nominisque ratione et etymo, de nobilitate, libertate veteri et insignibus, deque magistratibus urbis, tum de incommodis, periculisque, quæ (2) illi vel a bellis vel incendiis acciderint (3) ; de mœnibus et arcibus munitissimis, deque ædificiis tam publicis quam privatis, quibus hodie ornata conspicitur ; denique de familiis illustribus et quantæ sanctimoniæ et constantiæ viros hæc civitas tulerit, quales fuere multi hujusce civitatis archiepiscopi, et numerosa beatorum martyrum turba in cælum recepta ; postremo magnifica templa a recutitis et Sabbatariis constructa, quæ postea Christiani in sua templa converterunt, et memorabiles sepulturas, nisi te hominem summa et doctrina et ingenio præditum ac earum rerum exploratorem diligentissimum ea omnia litterarum monumentis tradere, a Paride Favernero discipulo tuo, cognato vero meo, oppido quam libenter acceperim : nisi etiam epistolæ prolixitas nos deterreret, istud etiam addere libuit (4).

(1) Dans l'éd. de 1552, tout le passage entre crochets venait bien plus loin, après la description de Gray, et commençait alors ainsi : « *Sed nunc ad Vesontionem, a qua digressus sum, redeo* : *de qua quæ apud,* etc.» On lisait alors ici ces simples mots : « *Qui autem hanc civitatem condiderint, legisse me nusquam memini.* » (Quant aux fondateurs de cette cité, je ne me rappelle pas avoir lu leurs noms quelque part).— (2) m : *periculisque quæ.* 1562 et Ch. : *periculis, quæque.* Je garde la première leçon, mais en mettant une virgule après *incommodis.* — (3) m : *acciderunt.*— (4) m : *acceperim, nisi...*[*deterreret* : *cui antequam colophonem imponam* (avant d'y mettre fin), *istud,* etc.

Tametsi hæc ipsa urbs per se satis clara atque admiranda, tamen etiam quasi quibusdam luminibus illustratur ortu Reverendissimi et clarissimi D. FRANCISCI BONVALOTI, Luxoviensis abbatis, viri omnium laude, prædicatione, litterisque decorandi ; tum illa GRANVILLÆ progenie et familia, atque ejus ædibus quadratis et ad normam dolatis lapidibus ac singulari quadam artis peritia exædificatis >.

Sed hinc recta ad *Dubim* fluvium civitatem propemodum ambientem solvamus, de quo breviter commemorabimus. Nam ejus mentionem apud alios quam supradictos non memini vidisse, præterquam apud Sleidanum, et Bocatium, *De Fluminibus*, ubi perperam legitur : « *Alduasdulis* fluvius *Volsontionis* circuit civitatem ». Hoc Micyllum, qui hunc auctorem in Hervagii nostri gratiam ab innumeris mendis ac vitiis expurgavit, non observasse miror. Legendum : « *Arduus dubis* (1) fluvius *Vesontionis* civitatem circuit, quomodo est apud Cæsarem ». — Sleidanus, vir ætate nostra doctissimus, in *Galliæ descriptione* : « Dubis, inquit, « quem Cæsar *Arduum Dubim* (2) vocat, non debet huc « referri, qui supra Vesontionem ortus, prope Virodunos « Arari se conjungit.» Miror quoque Paradinum hunc oriri non procul ab *Arari* scripsisse, cum constet et certum sit (nam ipsi sæpe vidimus) ex monte Jura < arduo et excelso >, veterum litteris celebrato, originem habere, atque juxta Motam, pagum amœnissimum et non modici nominis, quem interluit, irrumpere milliario uno et altero à **Nozereto**, patria mea, oppido loci natura, ædificiorum splendore, et civilitate eximio, atque emporio in omni Burgundia celeberrimo. Quod, quando in ejus mentionem incidimus, libet etiam paucis describere ac sub oculos tuos ponere (3).

De quo si ex sese apertissima et manifesta, ac fortasse etiam plura dixero quam de Vesuntione fecerim, facile tu, mi doctissime Babete, id mihi condonabis. Neque enim mihi est patria jucundius quicquam nec clarius (4). Hoc oppido vix vidisti situ spectabilius et amœnius aliquid. Id enim editiori et aerio colli impositum, umbilicum superioris Bur-

(1) m : *Alduasdalis.* — (2) m : *Alduasdalim.* — (3) *Quod..... ponere* manque dans Ch. — (4) m : *charius.*



gundiæ agnosceres. Nam, quantum circuitus, tantum habet planitiei, reliquum in valles ab omni plaga orbis declinat. Non est admodum amplum, sed tale quod sua angustia (1) quasvis amplissimas Burgundiæ civitates exsuperat. Prioribus autem sæculis, et antequam mœnibus cingeretur, *Nucillum* < ac *Nuceria* >, a corylorum nucum proventu dictum fuit. Hic enim locus frequentibus corylis consitus erat, et ipsum oppidum inter coryleta jacebat. Sed princeps Ludovicus a Chalon, hoc nomine primus, ab expeditione Hierosolymitana (2) in Burgundiam reversus, incarnatione verbi cælestis reverentia motus restaurat, et, ampliato atque mœnibus cincto oppido (3), *Nazareth*, nomen indidit (4) (quod interpretatur floridum vel virgultum) a Nazareth Galileæ urbe (5), edito quoque in loco sita (6), angelicæ salutationis, sed et incarnationis verbi cælestis, et nutricii Josephi memoria sacrosancta (7): a qua (8) etiam Christus Nazarenus cognominatus. Id quod et aliis quoque multis civitatibus contigit, quæ diversæ iisdem nominibus dictæ fuerunt : ut Vercellæ Insubrorum, et Vercellæ nostræ ; Amantium Sycambrorum prope Namurcum, et Amantium ad Ararim ; Riva Frontini nostri et illa quæ non procul est a Mantua : Rufacum nostrum, et Elsatiæ superioris. Quæ exempli gratia adduxisse sufficiat, juxta Vergilii (9) illud :

..... *Et crimine ab uno*
Disce omnes.

Sed oppidi nostri hebræum nomen a principe nostro velut in coloniam traductum, vulgus, *a* in *o* et *e* immutato *Nozereth* pronunciavit, ad Galilæi (ut arbitror) discrimen, aut, ut fit, quod verius est, in non intellectis.

Nozerethum autem nostrum nunc in trianguli figuram ita pulchre constructum exsistit ubique, ut nullius privati insulam, sed magnatum jurares unamquamque domum. Domus enim in universum lapideæ sunt, et earum in commune æqualis ordo : inter quas primas tenet quam magno

(1) M, Ch.: *augustia*, f. d'impr.— (2) m : *primus, Hierosolyma.....* — (3) m : *reversus, restaurato atque mœnibus ampliato oppido.....* — (4) m : *dedit.* — (5) m : *oppido.* — (6) m : *sito.*— (7) *sacrosancto.* — (8) m : *quo.* — (9) M, Ch. : *Virgilii.*

sumptu œconomus Principis, Leo cognomento a Nozereth, decenter ædificavit, quæ in oculis quotidianoque populi Nozeretensis aspectu posita est.

In oppidi porro extrema austrum versus et præcipua parte, est arx Principis amplis sima et ædificio superbissima, quadrato et ad regulam aptissime conjuncto lapide constructa, uno communique cum urbe muro inclusa, atque octo turribus præexcelsis valida munitaque : quarum major, magnifica et elegans, plumbo intecta ; inde illi nomen *Plumbea turris*. Reliquæ sunt petra tectoria integulatæ. Arcis tecta ex coctilibus operimentis sunt contexta. Ejus introitus ad aquilonem, per aream, quæ prima occurrit ante arcem, ædificiis et muris undique septam, in qua equilia, horrea, ferraria et macellum sunt. Dehinc vallum et præcipites fossæ sequuntur, quibus undique præcingitur arx ; et in his pontes ad geminas portas, post quas est porticus, sive cavedium magnificum. Intra arcis muros in medio est spatium quadratum et vacuum, area quoque dicta. in qua sunt quatuor angulares turres, sive cochlidia, claviculata et tortili structura, per quæ ab imo et cenationibus in superiorem arcis partem ac cenacula ascenditur, neque prius, quam centenarium expleverint numerum, desinentia. Hic enim absolutus numerus scalarum terminus est. In medio areæ est cisterna, et ad primum cavedium fons profluens. Ad Occidentem est aliud cavedium, post quod sunt profunda cochlidia, quibus in stadia, hortos, et viridaria descenditur : in quibus sunt porticus, areæ magnificentissimæ, vivaria, apiaria, et piscinæ, circumquaque item turres et propugnacula. In cenationis autem orientalis extremo est delubrum, in quo musici aliquot rem divinam sacramque peragunt. Proxime, et secundum hoc, est cochlidium omni cura et arte exstructum, ad turrim quæ foris est angularis et quadrata ; fastigio hujus cochlidii est appensa delubri campanula.

Insunt pro tuitione non solum arcis, sed et oppidi, < tormenta sive > machinæ bellicæ, quas bombardas a sono vocant, grandes, mediocres, et leves, id est campestres ; item equestres, oblongæ, et manuariæ. Grandium maxima,

admirandi operis, longa est octodecim (1) pedes, cujus lapidei globi trecentas et triginta libras ponderant.

Pro apparatu parietum insunt etiam picta tapeta, aulæaque aurea et versicolori textura spectabilia, quorum præcipua sunt quæ veteris et novi Testamenti argumenta continent.

Hæc arx hactenus ob loci amœnitatem, salubritatem, et venationis copiam, ab Aurengiæ principibus culta fuit.

Sed nunc in civitatem revertamur; quæ habet duo Collegia: alterum Canonicorum, alterum Franciscanorum minorum. Utrumque ingentia ædificia, splendida ac magnifica templa marmore, signis, tabulis, picturis, atque omni nitore fulgentia habet. Nec etiam caret πτωχοδοχείῳ. Circiter autem annum Christi millesimum quadringentesimum, JOANNES A CHALON, Aurengiæ princeps, et MARIA DE BAUL, ejus uxor, in xenodochio pæne vetustate collapso, novum D Antonio dedicatum templum, unius decani et sex canonicorum conventiculo adjecto, < maximis sumptibus exstruxerunt et > posuerunt, atque perpetuas preces in singulos annos statutis censibus constituerunt. Illud postea (2) partim a LODOVICO horum primogenito, partim a GUIDONE AB ESTERNOL, equestris ordinis et parocho in Coulans locupletatum et multis prærogativis sub annum 1424 stabilitum est. Illi quoque juris communis vacatio (3) et privilegium a Theobaldo, urbis Bisuntinæ archiepiscopo, collatum fuit anno 1422. Ad hoc autem templum prioratus et parochia **Migiensis**, cum omnibus prædiorum ecclesiis, in quibus primariæ **Mignovillarensis** et **Frarodensis**, annectuntur. Sed in recens posito templo constituti sunt ab eodem principe Joanne: HUGO BARDELERUS, decanus, ERASMUS CONSTANTINUS, HUMBERTUS VICINUS, PETRUS SORDETUS, GUILELMUS BUCHINUS, JOANNES NOYRONUS, JACOBUS VUILHEMINUS, canonici.

Post Hugonem Bardelerum, decanus constituitur STEPHANUS VIGNERUS, qui obiit anno 1505. In cujus locum successit PETRUS NICOD. Is decessit 3 julii, anno 1507. Cui

(1) m, Ch. : *octodecem* forme incorrecte.

(2) m : *posuerunt* : *quod postea amplis donativis accumulaverunt, quodque postea...* — (3) m, M, Ch : *vacationem*, faute grossière.

substitutus est Alexander Ravergnerus jam canonicus, qui obiit 25 januarii, anno 1517. Huic suffectus est Joannes Clericus, jam canonicus. Obiit 4 calendas septembris, anno christiano 1525. In hujus locum successit Joannes Tornon, J. U. (1) doctor et canonicus, qui quum officialis Bisuntinensis officio fungeretur, 2 augusti, anno Christi 1547, fatorum iniquitate intempestive abreptus, in æde D. Stephani sepulturæ traditus est. Sed eo adhuc vivo, in decanatu suffectus fuit Stephanus Tornondus, ejus frater, artium magister, ac utriusque linguæ peritissimus.

Post autem sex primos canonicos, constituti sunt qui sequuntur: Alexander Sordetus; Joannes Sapiens; Hugo Chaperon ; Hugo Bardelerus, Hugonis Bardeleri decani nepos ; Petrus Corderus, qui xenodochium ad *Nodi* portam construxit, 27 aprilis ; Petrus Cuynetus < legum doctor ; obiit 13 septembris, anno 1494, a meridie. In eodem templo sepultus > ; Stephanus Galerus, musicus ; Joannes Basivetus; obiit 8 julii 1526; Erasmus Galtherus; obiit 4 januarii 1535 (2) ; Petrus Morondus ; obiit 17 calend. junii, anno 1531 ; Stephanus Fornerus < natus anno 1479, constitutus canonicus anno 1500, die vero 7 julii >. Claudius Corderus, Petri Corderii canonici nepos. Obiit 5 idus augusti, anno 1524. In cujus locum successit Petrus Garnier, Philiberti Aurengiæ principis ab eleemosynis. Obit 9 novembris 1531.

In canonem Joannis Clerici, ad decanatum vocati successit Jacobus Dehenauldus, < legum > doctor.

Mortuo Stephano Fornero, Joannes Tornon, in canonicatu substitutus est. Cui constituto decano in canonem successit Franciscus Bardelerus, musicus.

Post obitum Joannis Basiveti, constitutus est canonicus Joannes Salvianus, Philibertæ a Luxemburgo aulicus, et nepotum ex fratre præceptor.

Petro Garnero mortuo, suffectus est Alexander Sombardeus, 20 novembris, anno Christi 1531.

In locum Petri Morondi successit Erasmus Jacobus, 3 octobris 1534.

(1) Abréviation de *juris utriusque*.
(2) m : *1635*, par erreur.

Gilbertus Cognatus Nozereti, ex patre Claudio Cosino et matre Joanna Daguet natus, die Mercurii, 21 januarii, hora ferme sexta matutina, anno 1506, regnantibus apud Germanos Maximiliano, Friderici, ejus nominis tertii imperatoris, filio, 28 Germanorum imperatore; in Galliis vero, Ludovico 12; Romæ, Julio 2, pontifice, — Desiderii Erasmi Roterodami discipulus et amanuensis, atque hujus *Chorographiæ* auctor, primus canonicus a Renato Nassovio, Aurengiæ principe, Philiberti a Chalon ἐντελῶς (1) successore, inauguratus est; successitque in Erasmi Galtheri canonem postridie quo is decesserat.

< Eo in templo, præsigni magnificentia honorarium monumentum e marmore ad summum altare exstructum est Claudio, filio Joannis a Chalon, principis Aurengiæ, et Philibertæ a Luxemburg. Is obiit 8 novembris 1500. Hujusce vero tumuli tale est epigramma in tabula parieti affixa :

Hoc jacet in tumulo, raptus puerilibus annis,
Claudius herois (2) *cura dolorque sui.*
Anna domans Gallos et prisco jure Britannos,
Ut mos est, sacro fonte levarat eum :
Bis quinos (3) *tantum lustrarat Cynthia menses*
Cum tulit humenti frigida membra solo.

Erasmo Jacobo mortuo successit Hieronymus Ludet, anno 1552, quindecima die novembris, qui suum contulit canonem pensionis jure Francisco (4) Tornerio, 4 augusti anno 1556.

Joannes Massonus in locum Francisci Bardeleri defuncti successit, anno 1558, calend. augusti.

Contulit quoque suum canonem Jacobus Dehenauldus Ludovico Regulo, et permutationis et pensionis jure, anno domini 1561, 12 die mensis martii.

Joannes Salvianus Joannis Salviani patrui sui vita functi canonem consequitur anno domini 1561, mense julio >.

(1) Le mot grec est omis dans Ch.
(2) M, Ch. : *heroi*, inexplicable.
(3) Ch. : *qui nos*, f. d'impr.
(4) m M Ch : *Francisci*.

Porro huic (1) templo supremi cives et potentissimi sacellum magni operis Trinitati consecratum adjecerunt, anno 1515 ; quod amplis donativis locupletaverunt, multaque illi in dies morituri legant. Nam horum quidem rebus humanis exempti sunt, quorum nomina sunt hæc : Jo. Clericus, decanus, Jo. Basivetus, Claudius Corderius, Erasmus Galtherus, Petrus Morondus, omnes hujus templi canonici : Bernardus et Joachimus a Chalon fratres, genere nobiles: Claudius Montrichardus, Principis œconomus, 18 augusti 1529 obiit ; Claudius Cosinus, parens meus, septuagenarius decessit 14 martii, anno 1548 ; cui Joannes Surrinus et < Joan. Herold > τὰ ἐπιτάφια posuerunt (2).

Ossa cinisque jacent numerosa prole parentis,
Sedibus Uraniis quem pia vita beat.
Corporis hinc cælo posita post mole recessit
Spiritus, at gaudet corpore dives humus.
In cælum patriam reduci gratare, viator,
Et te ducat eo : carmine flecte Deum.
In tumulum Claudii Cosini Nozereni.

Deo sanctorum hospiti S.

Hunc qui noverunt, a numerosa sobole, piis frequentibusque lacrymis et Joannæ Daguet, consortis fecundœ insignisque pudicitiæ feminæ luctu, huic tumbæ reconditum, Claudium Cosinum, eumdem erga exteros hospitalitatis officiosæque in omnes humanitatis exemplar singulare fuisse testantur. Qua fide autem principes suos coluerit, illi attributa ab iisdem cum summaque ipsius laude perfuncta patriæ præfectura ostendit : in qua boni civis laudem ac amantis patriœ cognomen promeruit. Pietatis deinde, integritatis, et frugalitatis suæ testimonium exstat peramplum, proles illa læta quæ cum Burgundiaci nominis gloria, ad celsissimos dignitatis et honoris gradus evecta, regibus et viris principibus grata, genti Cosiniæ nobilitatem adauget. Quam inter, ut sol cetera sidera, Gilbertus F. splendore litterarum bonarum, Sequaniam (3)

(1) m : *Divi porro Antonii templo...*
(2) m : *τὸ ἐπιτάφιον posuit.*
(3) m M. Ch.: *Sequanam,* leçon fautive.

omnem longe lateque illustrat: ita ut Phœnicis in morem, illum hujus vitæ vicem propagine æviterna commutasse solum, non minus pie credatur, quam certum est, in Abrahæ, omnis hospitalitatis auctoris, omnia recolligenti sinu, placide Angelorum ad cælestes epulas vocantium vocem et tubam ipsum exspectare. Has igitur vitæ honestæ mercedes, hos sanctæ traditionis fructus, Lector, senex qui intus ut amplectaris constanter te admoneri jussit, cum jam septuagenarius discederet (1), *anno a nato Christo M° D° XLVIII°. Prid. eid. Martias.*

Basilius Joannes Herold, patrono benem. Den. (2) *P.*

Girardus MALPARTUUS ; Joan. DEHENAULDUS junior, Principis quæstor, obiit 15 april. 1548 ; PETRUS CUNETUS ; HUGO CUNETUS ; GUILELMUS GRAND ; CLAUDIUS GLANIUS, Aurengiæ præses ; MARCELLUS REVERGNERUS ; ADRIANUS FARODUS ; LAURENTIUS REMONDUS, ANTONIUS CATUS, juris doctor ; PETRUS MOTENETUS ; GUILELMUS VERMODUS, 6 martii 1526, obiit. In hujus obitum Guilelmus Vermodus, ejus nepos, epitaphium scripsit hoc :

Quem Princeps magni quondam Philibertus honoris,
Burgundæ gentis præsidiumque decus,
Ut sibi consuleret, rerumque minister ut esset,
Proh dolor! ascivit, conditur hoc tumulo.
Et licet ulla queat Parcarum haud frangere mentem
Relligio, pietas, justitia atque fides,
Non tamen interiit, volitet cum fama per orbem
Sic sua, quæ nullo est interitura die :
Sed sibi pro meritis etiam Burgundia multis
Dicet: Vermodi molliter ossa cubent.

BATAZARDUS BELOTUS (3) decessit 15 novemb. 1541 ; JACOBUS TORNON, 5 decembris, anno 1550, obiit ; J. RATEUS obiit 5 februarii 1546 ; ANTONIUS SOMBARDEUS ; JUNOTUS PARCENT ; ROGERUS A VITRO ; HUGO BARDELERUS, 14 septembris 1528 obiit ; NICOLAUS BOVOTUS.

(1) Voir la note de ma trad. sur le texte de cette phrase.
(2) M: *Deu,* faute d'impr. — Lisez: *Den(ariis) p(osuit).*
(3) m : *Beletus.*

Hi fere omnes in eodem templo, sub marmoreis quadratisque lapidibus sepulti sunt, in quibus mortis annus et dies grandioribus litteris exsculpti visuntur. Superstites autem tantum duo sunt : Petrus Nycodus et Claudius Belotus, Batazardi frater. Sed in demortuorum quorundam locum filii et hæredes successerunt, in quibus sunt : Franciscus Rateus ; Philibertus Belotus, J. U. doctor ; Antonius Belotus, fratres, filii Batazardi, et Claudius Cunetus. A *Calendis* autem nomen habet hoc sacellum, quibus singulis olim cœtus inter se celebrabant, atque re divina sacrisque rite peractis, lepidissime convivabantur. Sed hodie quater tantum in anno, et ad sacrificium et ad convivium conveniunt.

Portæ autem oppidi, præter *Portellam*, duæ sunt : una, *Horologii* dicta, contra aquilonem, quæ, præter propugnaculum, altam et magnificam turrim habet, forma quadrangulari ; sed in nullo fere alio usu, nisi quod horologium continet ; altera *Nodi fontis* (1), ad occasum, cui quoque cum propugnaculis est turris alta et quadrangula, prope quam sunt xenodochium, < quo adventantes excipiuntur pauperes > et studiorum gymnasium.

Habet præterea hoc oppidum, præter vias mundissimas, silicibus stratas, quos **Trebium** vicus suburbio proximus copiose subministrat, amplissimum forum, et macellum, in quo omnis generis merces, et quæ ad quotidianum usum necessaria sunt, venalia habentur ; juxta quod est Prætorium. Habet et cisternas altissimas et elegantissimas quatuor ; fontes item amœnissimos tres, quorum margines includuntur lapidibus sectis artificio indissolubili ; tum mœnia elegantissima, quadrato etiam lapide, circum quæ (2) vagari licet ; turres frequentissimas, æquis inter se spatiis disjunctas, fossas, propugnacula, suburbia ; hortos amœnissimos et apricos, arborum et herbarum esculentarum, et quæ ad nostra medicamenta conveniunt, quæque blandiuntur naribus, quæque gulæ faciant suavem oblectamina orexin (3),

(1) m : *fontis* ; M Ch., *frontis*. Il faut lire *fontis* : cf· « Nodi *fons* et porta », dans l'*Index* de l'édit. de 1552.

(2) m M Ch. : *circumque*, qui me paraît moins bon que *circum quæ*.

(3) Les six mots *quæque..... orexin* forment un hexamètre dactylique. On rencontre souvent dans ce texte le rythme du vers dactylique. Cousin

feracissimos ; quæ quia plures sunt quam quod paucis possint a me numerari, illas omittam (1).

Hujus loci incolæ sunt civiles, sermone blandi (horum enim lingua inter ceteras imprimis elegans, suavis et aulica est), moribus mansueti, vereque pietatis in Deum cultores ; bellicosi etiam, ubi res exigit, suoque principi valde fideles. Nec negligunt studia, præcipue litterarum meliorum, quas aliquanto (2) felicius quam ceteri discunt, si modo a teneris annis præceptoribus eruditis tradantur. Hic enim semper floruit bonarum literarum schola.

Hic præfectus juridicus est Joannes Chappusius, experiens litum disceptator, promptæque jurisdictionis, tum expeditæ locutionis, et rei constitutæ. Antonius Monrichardus arcis et oppidi præfectum agit.

Ex hoc autem oppido genus suum duxit inclytus heros, Philiberthus a Chalon, Aurengiæ princeps, qui industria et ingenii magnitudine ceteros ætate sua principes longe antecellebat ; cujus rerum præclare gestarum historiam ante aliquot annos in publicum emittendam curavi. Sed hujus nobilis stirps nostra ætate, bellorum incommoditate fatorumque iniquitate esse desiit.

< Ortus est et Joannes Furnus, vir ingeniosus politusque, reverendissimi et illustrissimi archiepiscopi Bisuntinensis a secretis. Is avum habuit Bernardum du Four, militem e custodia corporis D. Johannis a Chalon, qui bello Durnensi interfuit ; cujus equus cum illic ipse fortissime dimicando occubuisset, ephippio instructus solus Nozeretum ac domum rediit, magno omnium stupore et admiratione. Habuit patrem hominem et in pictura ac statuaria alterum velut Parrasium >.

Interciderunt et aliæ familiæ, opibus et claritudine generis præcellentes, quorum catalogus is est :

Berregardorum. Ferunt hanc prosapiam ædes habuisse ubi hodie est Franciscanorum hortus (3).

a vu une élégance de plus dans cette recherche du rythme poétique, que son maître Cicéron évitait pourtant soigneusement.

(1) *quæ quia..... omittam* omis par Ch.

(2) m Ch. : *aliquando*.

(3) m M Ch. : *ortus*, inexplicable.

ELYONUM. Habuerunt domum illam angularem in foro boario, quam modo VILHEMINI (1) tenent. Hæc hodie prosapia Pontarli superest ; unde magni nominis duo fratres prodierunt, Caroli V Cæsaris aulici, DIONYSIUS ELYON, cibariorum et ferculorum cum bacillo præambulator, et GUYON ELYON, cellæ vinariæ præfectus.

PARRETORUM. Quorum ædes hodie possidet GIRARDUS BARDELERUS.

BERREPARORUM. Horum nobiles ædes erant ubi nunc area Franciscanorum.

GUILELMI A DEPINET.

PETRI A JUNIIS. Cujus filia, CLAUDII MONTRICHARDI uxor, adhuc in vivis est. Ejus hodie insignia in fenestra templi D. Antonii cernuntur : *clypeus ex argento et rubro divisus est, ac in argentea parte clavem rubram, in altera ensem argenteum habet.*

NOTHORUM a Chalon nostra memoria novimus Joannem et duos ejus filios, BERNARDUM et JOACHIMUM, et Philibertam filiam, quam PHILIPPUS A BADEN, qui decessit 1 augusti 1548, uxorem habuit ; ex qua suscepit BERNARDUM A BADEN, et CATHERINAM filiam. Illis supersunt ædes splendidæ, in vico quo ad Nodi portam descenditur.

PHILIPPI BUSGUET, qui apud Franciscanos sacellum construxit, quo non facile dixerim unquam me aliud vidisse aut pulchrius, aut elegantius : in quo non inelegantia mnemosyna visuntur. In his est altaris tabula omnium elegantissima, in qua princeps Joannes a Chalon et ipse, mensæ accumbentes juxta Christum, cum nonnullis aliis tanta arte, tanta diligentia et cura depicti sunt, ut intuentes non imaginem se, sed ipsissimos Principem et Philippum Busguet (2) intueri arbitrentur. Hoc enim tam absoluto opere oculi valde pascuntur. Sunt et statuæ e pulcherrimo marmore cum sarcophagis, in quibus ipse cum familia sepultus est.

LEONIS ALEXANDRI A NAZARETH. Cujus ædes magni operis erant. Is sacellum in D. Antonii templo construxit, in quo

(1) m : *Vuilhemini.*
(2) m, M : *a Busguet.*

tantus vir sepulcro clauditur parvo. Is obiit 17 (1) januarii, anno christiano 1426.

Alexander a Billecu. Principis quæstor generalis, diem suum obiit 20 julii 1426. Postremus hujus stirpis fuit Joannes. Sepulti cernuntur intra templi nostri cancellos, ad parvum altare.

Maginorum. Cujus prosapiæ fuerunt Joannes, Nicolaus et Alexander, quem legimus fuisse Migiensem parochum. In D. Antonii templo parochiæ sacellum posuerunt.

A Bello Campo. Hujus familia legitur Joan. procurator generalis.

A Porco. In qua stirpe fuit Stephanus.

Cohardorum. In qua familia reperimus Huettum, Ferrutium et Joannem. Item Stephanum, templi D. Antonii æditUuum.

Bovardorum. Hujus prosapiæ fuit Jacobus, Principis a consiliis et prætor.

Rosariorum. Ultimus hujus prosapiæ fuit Lazarus, Joannis Rosarii filius, qui omnia sua brevi tempore decoxit.

Gominorum. In qua familia reperimus Gilbertum, principis Aurengiæ aulicum, qui < mihi fuit lustricus parens. Is > sine successore (2) obiit.

A Vitro. Petrus obiit 24 julii 1547. Rogerus postremus fuit, relictis tantum filiabus aliquot.

A Ploisy. Petrus a Ploisy fuit dispensator Philiberti a Chalon, principis Aurengiæ. Obiit 7 januarii 1531.

Remondorum. In hac familia fuit Laurentius, qui in D. Antonii templo sub campanario sacellum constituit.

Vermodorum. Guilelmus, principis Philiberti a secretis, et subductor calculi. Petrus, ejus filius, obiit 8 aug. 1539. Hujus epitaphium hoc est, per Guilelmum Vermodum :

Vivere qui meruit per longos Nestoris annos,
Vermodus, fit nunc vermibus esca putris.

Habent ædes haud procul a foro, magnifice exstructas.

Jo. a Goult. Quo nomine hunc tantum reperi qui sacellum in D. Antonii templo construxit.

(1) m : *16*.
(2) m Ch. : *successione*.

Escuyer. Quo nomine stirpeque fuerunt Erasmus, Joannes et Guilelmus, Salinis apud D. Anatolium canonicus.

Sed quando in eos incidimus qui in vivis esse desierunt, < avum meum Guilelmum Cosinum, qui mense aprili, anno 1519, obiit, atque > duos fratres meos, Stephanum et Ludovicum hic addere libet: quorum primus, Conroytii (1) castri præfectus apud Brabantos (2), non longe a Namurco, cum multo tempore undique hostibus Gueldriis, quorum dux erat Martinus von Rossem (3), conclusus oppugnationem sustinuisset, ad postremum viribus confidens, cum nullas suppetias haberet, et castrum simul et vitam amisit, anno 1542, mense Augusto (4) : vir mehercule qui meliori fuisset fortuna dignus. Alter in anglicana expeditione et militari apparatu adversus Gallos anno 1546 occubuit.

Ceterum hic, stato anni tempore, aguntur nundinæ celeberrimæ, quater in anno, videlicet statim post Pentecosten, omnium Sanctorum festum, Purificationem, et prima Quadragesimæ septimana.

In D. porro Antonii festo, cui templum nostrum consecratum est, veteri et ethnico more atque ritu, ex tota vicinia ingens hominum multitudo confluit, cum ob D. Antonium, tum ob elegantissimarum puellarum conventum, quo nullus est in tota Burgundia celebratior. Eum diem in jocis, ludis, in tripudiis et saltationibus, in lætitia, compotationibus, comessationibus, < rixis et pugnis > degunt. < Sic enim quondam ethnici colebant Bacchum suum >.

Neque desunt his tantis oppidi nostri commoditatibus suæ deliciæ. Nam ab oriente et meridie plateam habet mœnibus contiguam, vulgo dictam *Portellam*, in qua plurima ex adnatis arboribus et arborum expansis ramis umbra, in quam cives, si quando ludere voluerint et ab æstu sudoribusque recreari, se recipiunt:

Hic scuto hostiles ictus eludere discunt,
Quaque hostem contra parte ferire queant.

(1) m : *Conredensis.*
(2) m : *Sycambros.*
(3) m : *Vauroussen* ; Ch.: *Vanroussen.*
(4) m : *1541, mense Julio.*

Arcus ast alius curvat, tenditque subinde
Emittens certa noxia tela manu.

Hic aviculæ passim dispersæ accolas suavissimo cantu exhilarant; maxime vero quæ ceteris sunt vocaliores adeo audientium aures permulcent ut hac musica deliniti omnium laborum omniumque curarum obliviscantur. Hic etenim cum amico dulcissima colloquia et longissima connectere, vel colludere, summa est voluptas. Dignam studiis, mi Babete, dignam Musis sedem diceres. Hinc [quamcumque in partem oculos admoveris, omnia nativo decore nitescere et quasi lætitiam quamdam ex se videntur effundere: tanta villarum amœnitas, camporum fertilitas, nemorum pratorumque viriditas undique refulget.

Ad hæc, cæli rara quædam ac grata temperies ex vicinis oppidis multos, propter morbos ex corrupto aere contractos, huc valetudinis gratia, velut ad Salubritatis asylum, advocat.

Insignia nostri oppidi sunt : *ursus abieti acclivis in rubro clypeo, cum interjecto medio aureo.*

Nunc in agrum descendamus.

. Habet insuper nostrum oppidum pagos et vicos amplissimos, qui neque cultu et ædificiis quibusvis oppidis cedunt, supra sex et triginta. Inter quos **Migiæ**, agri matrocomia, pagus omnium plane celebratissimus ; in quo est basilica major, D. Germani titulum gerens ; cujus propter eximiam pulchritudinem et magnificentiam longe lateque fama vagatur, et plurimum agri nostri illustrat gloriam. Nam ab eo nomen adsumpsit. Reliquorum pagorum et vicorum nomina sunt hæc : **Mignovillars**, **Frarol** (1), **Cuvier**, **Bief-du-Fourg** (2), **Froidefontaine**, **Mourenant**, **Charancy**, **Doye**, **Charbony**, **Onglières**, **Plenise**, **Plenisette**, **Esserval-Tartre** (3), **Esserval-Combe** (4), **Censeaul**, **Grangettes**, **Bocherins**, **Communailles**, **Villars**, **Esavilly**, **Lancochon**, **Mol-**

(1) m : *Frairol.*
(2) m Ch. : *Bief-du-Fourt.*
(3) M : *Eserval-Terte.*
(4) M : *Eserval-Combe.*

prez, Trebie, Rix, Billecuz, Favière, Latete, sic dictus quod lateat, **Cerniebaut** (1), **Arceures**, **Arceurettes, Gardeboys, Vessoye, Biez-de-Maisons**, **Patet**, ideo sic dictus quod pateat, **Bonnet** (2). Quorum tres habent sua templa cum subditis vicis, videlicet **Mignovillars**, **Frarol**, **Cuvier**. Tres item sua sacella : **Bief-du-Fourt**, **Froidefontaine** et **Billecu.**

Ager cum primis uberrimus est, vel pecori alendo, vel fecundæ sementi aptus. In eo enim nascitur triticum purum, siligo (3), hordeum, avena, faba, pisum, lens, vicia, et alia legumina. < Equorum nobilium >, jumentorum et pecudum summa est fecunditas, quæ incolentium nutrimento non levem præstant utilitatem. Arboribus plenus est, pomis, piris, avellanis, et prunis, æque mansuetis atque silvestribus, abundans. Montibus excelsisismis et nemorosis undique circumvallatur. Longitudine autem trium, latitudine vero duum millium est ; et irrigant eum fluvii tres amœnissimi et pisculenti, quorum duo ab occidente collis radices præterfluunt, tertius e *Comba veteri* erumpens et in stagnum suburbanum se effundens, ab Oriente alluit, qui a nobis *Serpentinus* dictus est, quod in lubrici anguis morem procedat et multiplices gyros ac ambitus trahat. Undique enim sunt piscium vivaria frequentissima. Hi autem tres fluvii ad teli jactum in quemdam locum pronum feruntur, atque ibidem septem < moletrinarum sive > molendinorum rotas agunt, quæ *a saltu* denominationem sumpsere. Aquæ enim alti de vertice montis cum magno impetu atque strepitu saltuatim præcipitant se, ac ruunt potius quam fluunt. Perfluentium porro per valles fontium magna est hic copia, multæ denique frigidissimarum ac dulcium aquarum scaturigines. Sunt et aliquot stagna insignia et piscosa, quorum præstantius nostro adjacet suburbio, quod carpiones et lupos expetiti (4) saporis habet.

Fuerunt autem in eo aliquot arces, quæ bellorum calamitatibus extremam passæ sunt desolationem, et tantum illarum

(1) M : *Cerniebault.*
(2) M: *Bonet.*
(3) Ch. : *filigo*, f. d'impr.
(4) m M Ch. *expediti.*

visuntur ruinæ : in his fuit **Molprensis**, a *Bar* dicta. Ad occidentalem (1) porro partem, apud **Charancum** vicum, in eo quotidie innumera Romanorum numismata, quorum nonnulla vidi, effodiuntur et reperiuntur.

Quod si quis nemoribus oblectetur, habet quocunque se vertat, montes silvosos, agrum (ut dixi) circumvallantes, in quibus varios avium cantus audire licet. In his etiam sunt timidi et fugaces cervi, lepores, denique ferarum omne genus. Ex his etiam alia innumera proveniunt commoda, ligna præstantissima et immensæ longitudinis atque ædificiorum materies. Hic quoque resina legitur.

Sed de Nozeretho ejusque agro satis dictum esse existimo.

Ad meridiem est mons arduus, **Syrodo**, grandi et celeberrimo pago imminens, agrum nostrum a Syrodensi, ad secundum teli jactum, discriminans. Is sinuosos habet receptus nonnullos, inter quos *Dani* flumen effundit ad hunc modum. Postquam descenderis, est antrum profundi præcipitii, et intus fons imperscrutabilis profunditatis, latitudine forsitan ad passuum decem (2). Huic rupes horrendæ imminent, quæ contemplantibus horrorem plane incutiunt ; ac per gurgitem altissimum tanta aquarum copia ebullit, ut statim in ipso ortu (dictu incredibile) flumen navigiis, si ob rupes et saxa per quæ devolvitur liceret, satis capax esset. Ausim affirmare, plus aquæ ex ista voragine erumpere, quam vel Licus (3) in Danubium, vel Arula in Rhenum defert. Nostris *Rivière d'Ain* (4) vocatur. Fluvios in se recipit varios ; tres nostros prope fontem : *Senam*, fluvium fama et natura ingentem ex **Fonssena** pago ab eo denominato exorientem, ac saxosa convalle per **Plancas** et **Sienum** vicos labentem, juxta **Burgum** oppidum. Alium item, quem incolæ *Angelionem* vocant, paulo supra **Pontem navis**. Et sic aliis sexaginta auctus fluminibus, decurrens ac præterlabens per superioris Burgundiæ, quæ Comitatus nomine censetur, meridionalem partem, atque

(1) M Ch. : *occidentem*.
(2) m . *decimum*.
(3) m M Ch. : *Lycus*, mauvaise orth.
(4) m : *dain* ; M : *d'ain*.

Secusiam, quæ in Dubidis et Rhodani medio jacet, in Rhodanum, sed milliaribus aliquot infra **Genevam**, et supra **Lugdunum** illabitur. Inde *Rhodani* nomen compositum esse arbitror. Pisces habet præcipuos et expetiti saporis, troctam et auratam. Alia genera innumerabilia sunt, maxime minutorum et mugilum.

Sed quando viciniam nostram attigimus, non incommode nos facturos arbitramur, si e multis superioris Burgundiæ oppidis quæ circum se Nozerethum habet pauca nunc pro viribus explicaverimus, ut non hujus ætatis hominum modo, sed et posteritatis gratiam mihi conciliem, quandoquidem illa fere auctores omnes et Græci et Latini (nescio quo fato) intacta reliquere.

Juxta autem institutum iter ab Euro, hoc est oriente, in meridiem deflectentes, ab ea per occasum ad septentrionem perveniemus. Hoc enim instituto a nobis ordine observato, commodius Comitatum describemus.

Ab Oriente ad dextram, versus Sabaudiam, duobus plus minus hinc milliaribus, **Mota** est, instar oppidi pagus, Dubii fluminis fonte celebratissimus, quem leniter præteriens interfluit Dubis. Hic agnoscit præsulem D. Lodoicum a Syvriach, nobilitate simul et pietate longe clarissimum. Hinc recta (1) ad **Rupem Joannis** devolvitur, quæ conditoris nomen servat, quemadmodum et aliis civitatibus sæpe contigit. Patria Vermodorum nostrorum, doctissimorum et humanissimorum adolescentum, et sane magnæ exspectationis virorum. In qua est arx adhuc integra et < Vulcani fabrica >.

Dubius hinc prope cœnobium **Montis S. Mariæ**, ordinis Cisterciensis, procedens, per *Pontii* lacum devectus, ubi **Pontarlum, Mortuam, Vafrum**, et **Hippolytum** præteriit, ad septentrionem conversus **Monbiliardum** defertur: unde in nostram Burgundiam iterum rediens, **Lilam, Clarvallem, Vesontionem,** et **Dolam** alluit. Is enim inter meridiem et orientem emergens, et inter septentrionem et occasum in Ararim descendens, superiorem Burgundiam lateribus orientali et septentrionali ambitu cingit.

(1) m; ..... *quem leniter præteriens interfluit, atque hinc recta....*

Sed de Dubio hactenus.

< In templo autem cœnobii **Montis S. Mariæ** complura sunt vetustatis monumenta, in quis (1) illud imprimis exstat principum Aurengiorum comitum Cabilonensium, ac eorundem liberorum, marmoreo quodam lapide, grandioribus statuis altius exstructum, quo non facile dixerim unquam me aliud vidisse aut pulchrius aut elegantius aut majus. In eo insunt :

Joannes, Comes Cabillonis. Obiit 4 calend. octobris, anno 1266.

Domina Lora, ejus mater. Obiit 4 cal. octobris, anno 1276.

Alius D. Joannes de Cabilone. Obiit idib. feb., anno 1300.

Hugo de Cabilone. Obiit prid. non. decemb., anno 1322.

Alius D. Joannes a Cabilone, Lingonensis episcopus. Obiit 10 calend. junii 1330.

D. Beatrix a Vienna. Obiit 4 id. junii, anno 1347.

Margareta a Mello. Obiit 9 calend. jan., anno 1350.

D. Joannes a Cabilone, D. de Arlo et Cusello. Obiit 3 non. Martii, anno 1361.

D. Lodovicus a Chalon. Obiit ultra mare, 8 idus decemb., anno 1367.

Hugo a Chalon. Obiit pridie calend. decemb., anno 1388.

Henricus a Chalon. D. de Arguel. Obiit in exercitu regis Ungariæ contra Sarracenos, 2 die septemb., anno 1397.

Hugo a Chalon, filius Joannis a Chalon, D. de Sancto Laurentio. Obiit post patrem 8 cal. aug., anno 1400 ; de cujus successione lis maxima orta est.

Joannes a Chalon, princeps Aurengiæ, D. de Arlo ; obiit Lutetiæ Parisiorum 4 non. sept., anno 1418.

Helionora, princeps Aurengiæ, D. de Arlo, filia comitis Armeniaci et Hisabellæ, filiæ regis Navarræ. Obiit Nozerethi 11 die decemb., anno 1456.

Lodovicus a Chalon, princeps Aurengiæ et dominus de Arlo. Obiit Nozerethi 13 decemb., anno 1463.

(1) Ch. : *quibus*.

Hugo a Chalon, D. Castri Guyonis. Obiit Nozerethi 3 julii, anno 1469.

Lodovicus a Chalon, dominus de Nozeretho et Castri Guyonis. Obiit in exercitu principis Caroli, Burgundiæ ducis, in oppugnatione Gransson oppidi, 2 martii 1475.

Joannes a Chalon, Aurengiæ princeps, duas habuit uxores : primam, Joannam a Bourbon, quæ obiit 15 julii, anno 1493 ; alteram, Philibertam a Luxemburg (1), ex qua suscepit Claudiam, Henrici Nasovii Viennæ Comitis uxorem, ac Renati matrem. Item, Claudium et Philibertum a Chalon principes. Is obiit 15 aprilis, anno 1502 ; Claudius, 8 novembris 1500; Philibertus, 3 augusti 1530 ; ipsa Philiberta, anno 1540.

Guilhelmus a Vaultravers, nobilis ac splendidus, ex collegii Balmensis nosocomo huic cœnobio abbas præficitur 13 die decembris, anno 1555, post evocatum ex hac vita Ludovicum a Vers abbatem, qui eodem in templo ac privato sacello 5 die decembris, anno 1553, sepelitur >.

A Rupe Joannis recto itinere atque montis *Jura* ductu itur **Junias,** oppidum antiquissimum, in excelso et prærupto colle ad Sabaudiæ limites positum, nivibus silvisque opacis gravatum. Ubi mihi sunt duæ sorores, quarum Joanna connubio juncta est Joanni Caffoz (2), ejus loci præfecto ; altera vero, Margareta, Stephano Grasseto, protoscribæ. Hoc loco est transitus montis Jura, et vectigal exigitur rerum quæ alio exportantur. Hujus oppidi suburbia ad occidentem dicta sunt **Hospitalia**, quod nomen etiam proximo pago inditum est. Sed in Juniarum gratiam hoc monumentum annectere placuit :

Mons erat incultus simul, et deserta manebat
Præda latrocinii regio tota prius.
Ædificat tandem turres et mœnia Csæar ;
Hinc urbs ex illo Junia nomen habet,
Quam numerosa colit plebs, nunc Mavortis alumna,
Subdita magnanimi Cæsaris imperio.

(1) m M : *Lucemburg*.
(2) M : *Caffo*.

< Hic tractus (1) fornacibus, in quibus ferrum conficitur, fecundus est >.

A Nozeretho ad sinistram brevis est transitus ad **Fraxinum** pagum, oppidi speciem referentem, a *fraxini* arboris notissimi copia dictum.

Mox sequitur **Riparia,** sive **Riva,** CLAUDII FRONTINI nostri patria ; sic ideo dicta, quod ad *ripam* lacus magnis lupis et aliis piscibus refertissimi sita sit atque ex altera parte *rivus* ex eodem lacu procedens eam circumluat, *p* in *v* a nostris hominibus mutato, qui Ripam *Rive* et Rivum *Rivière* (2), vocant. Habet agrum fertilissimum et multis vicis frequentatum ; in quo est alius lacus subterraneus, mirum naturæ ludentis opus. Super enim aqua fit limus, qui adeo durescit ut continens videatur ; super quo tamen equites currusque secure non ambulant, sed soli pedites. Is cælo pluvioso et nebuloso non emergit, nisi serenitas sit (3) futura. Tunc per foramina brevi tempore auctus, totam **Columbanam** planitiem rigat. Ei mons celsus ab oriente imminet, unde crebri fontes in illum diffluunt.

Inter Nozerethum porro et Ripariam est alius lacus in **Bonvalli**, lupis, percis (4) et aliis piscibus abundans, qui septimo quoque anno in aliquot hebdomadas suffugiens et delitescens, iterum emergit. Quæ res in miraculum exit fidemque vincit.

Inde jam deveniemus oppidi ad egregii sublimia mœnia, nomen cui simul impositum **Pontarlum**, hoc est *Pons prope arcem*, in ima duorum montium planitie positum, secundum Dubidis fluvii littus ; patria et natale solum eruditissimi facundissimique viri et studiorum omnium Mæcenatis, HENRICI COLINÆI, Carolo V Cæsari Dolæ a consiliis et vicepræsidis ; BAPTISTÆ item COLINÆI, pariter juris scientis et periti. In hoc oppido sunt parochiæ tres, et monasterium unum Augustinianorum.

Prope Pontarlum est arx **Jura**, munitissima et inexpugnabilis, in colle summo, admodum edito in loco collocata,

(1) m M Ch. : *tratus*, forme barbare.
(2) m : *revière*.
(3) m M : *sit*. Ch : *fit*.
(4) m : *parcis*.

adeoque difficili ascensu atque perarduo ut expugnari non posse videatur. Ad hanc enim multæ Helvetiorum copiæ et avorum et nostra memoria contritæ sunt. Cujus hodie præfectus est ANTONIUS A LAUBESPIN, vir apprime nobilis et equestris (1) ordinis, dominus à Lilla.

Ad sinistram Pontarli est **Usierum** oppidulum, arcem habens cum quatuor vicis, quorum incolæ sunt leporum et facetiarum diserti. Sæpe etiam illorum facta atque dicta ridicula recitantur.

Hinc recto itinere itur **Vercellas**, quarum mœnia ruinosa sunt. Ejusdem nominis est in Italia urbs ad Sicciæ ripas (2). Hic natus est GIRARDUS < BURNELLUS > VERCELLANUS, vir cum miri candoris, tum eruditionis, qui Lutetiæ anno 1544 obiit.

Ab his brevis est transitus ad **Mortuam**, ingentem, sed et hanc sine mœnibus urbem ; ideo sic dictam quod cum vicis et prædiis in causam *morticinæ* possessionis ceciderit. Horum enim jus mancipii morticinii a principibus ejus loci cœnobii prostatæ (3) est ita concessum ut incolæ vivi obsequium beneficiarii loco præstent, morientes adventitium lucrum afferant. Per hujus (4) agrum Dubis fluvius placidissime dilabitur < et in eo stant pagi plus decem et octo >. (5).

Hinc recta **Hippolytum** tendamus, natale solum tuum, montibus undique natura velut arte cinctum, antiquum, et ab Hippolyto patricio romano Christianissimo ac martyre (ut arbitror) dictum, qui juvenis odio feminei generis, Dianæ studiis se totum addixit, despecto Veneris numine. Hunc tu, mi Babete, imitatus, itidem :

τὴν Κύπριν πολλὰ χαίρειν λέγεις.

(1) m M Ch : *equestri*, forme incorrecte.

(2) Dans m, cette phrase est rejetée après *obiit*; Ch a gardé cet ordre Dans M, après *obiit*, il y a plusieurs mots que j'omets (avec Ch) comme faisant une phrase incorrecte et inexplicable : il semble que ce soit une autre rédaction, qui se serait mêlée je ne sais comment avec le texte de M : « *Vercellani hominis et summo docendi studio et peracri prorsus ingenio ac singulari doctrina prædito* ».

(3) m M Ch : *prostratae*, leçon inexplicable. — (4) m : *hunc*. — (5) m Ch terminent le paragr. à *delabitur*.

Ceterum silvosus primitus fuit hic terrarum tractus, sed quia metalli ferri ferax esset, silvæ excisæ in caminos et opera metalli campos aperuerunt arabiles. Incolæ, habitudine corporis firmissimi, ad multam ætatem vivunt ; et quanquam senectute premantur, a laboribus tamen non nisi decrepiti abstinent. Corporis magnitudine sunt ceteris Burgundis proceriores, belloque valent. Rustici ad fabrilia opera et agriculturam sunt idonei. Instrumenta enim et utensilia (1) domestica ex ligno probe fabricant, et in viciniam exportant.

Nunc ab Oriente ad meridiem et austrum eo ordine quem nos instituimus transgrediamur.

Uno milliari a Nozeretho est **Burgum,** edito in loco ; subter quod labitur etiam Danus, si usquam alibi, placidissime ; mox **Champignolae** fines petit. Semidirutum est, nam ejus mœnia Ambosius prostravit : cujus emporium ad **Syrodum** pagum, qui urbiculæ (2) speciem ostentat, translatum est. Hoc solum oppidum in superiori (3) Burgundia antiquum nomen conservavit. Initio enim editis in locis oppida habuere Burgundi, urbesque permultas excelsis in collibus condidere, quas Germanico idiomate, quo tunc locuti sunt, *Burg* vocavere, quæ dictio plane à *Pyrgo* verbo < graece > (4) deducta est ; nam πύργος turrim, arcem, et propugnaculum significat. Romani quoque castellum *Burgum* appellarunt, ut Vegetius testatur. Reliquæ autem arces, ac potius urbes (priscis namque temporibus arces et oppida loco urbium censebantur) vel crebris hostium incursionibus deletæ sunt, vel brevi multum auctæ recens nomen recepere, servato nihilominus veteri : ut (5) Salinæ, Nozerethum, Arlum, et aliæ, quæ adhuc hodie in *Burgum superiorem* et *inferiorem* sunt divisæ. Inde etiam cives qui in civitatibus, oppidis, et hujuscemodi munitionibus et turritis mœniis habitant, puto Germanis, et nobis *Burger*, seu, ut Galli pronuntiant, *Bourgeois* appellatos. Civitates porro ab his qui suburbia habitant, frequentius *Burgi* dicuntur, a quibus etiam *Burgundiones* nostri fuere dicti.

(1) Ch : *ustensilia,* forme barbare. — (2) m M. Ch., *urbeculæ,* forme qui n'existe pas. — (3) m : *in Burgun dia.* — (4) manque dans m Ch. — (5) m . *uti.*

Prope vero id oppidum, in excelsiori colliculo, sunt duæ arces contiguæ, ambæ **Castrum Villanum** dictæ ; quarum una est D. Joannis a Popet, altera D. Adriani a Jugo, domini de Falon, natalium splendore et animi dotibus clarissimi.

Ab hoc oppido, unius milliarii intervallo, ad sinistram, abest **Calx**, arx celebris, optime in admodum sublimi monte sita, natura simul et manu munitissima, et monti subjectus ejusdem nominis pagus. Arx illa, ex præclara et insigni Popetana familia nobis dedit reverendissimum et magnificum D.Guilhelmum a Popet, hetæriarchum (1) Balma, Goyle, et Balerne ; in cujus laudes hic non erumpam, quandoquidem illius bonitas, pietas, singularis virtus, et clementia illum orbi notum facit nec opus habet præcone ; < Is natus est Bruxellis, die sabbato qui fuit pænultimus mensis Maii anno 1506 > (2) ; Johannem item a Popet, ejus fratrem, equitem clarissimum, ac Commendatorem ordinis de Alcanthara, Caroli V Cæsaris nostri, optimi et mansuetissimi Principis, κατακοιμίστην, apud quem gratia potentissima est.

Huic arci propinquus est **Fonssena**, pagus immensus et multis villis constans. Ideo sic dictus quod in eo fons *Senæ* fluminis sit (3), super quo pagi longitudine sunt viginti septem rotæ, partim ad molas, partim ad serras. Hic parantur lignea vasa, ministeriis humanisque usibus apta.

Hunc sequitur **Granvallis,** vicis tam frequentibus referta ut fere ad singula stadia reperiantur. In qua sunt lacus tres pisculenti, quorum unus ab ipsa *valle* denominatur, alter cum vico proximo, à *rubris troctis*, tertius ab *abbatia*, quæ totius Granvallis est metrocomia. Vicus est illi proximus ; **Vicinia Pichonis** dicitur.

Servile (4) est hominum genus hoc servileque solum.

Gradarios (5) hujus tractus equos omnes probant. Hic canes sunt ferocissimi.

(1) m M : *hæteriarchum.* — (2) cette addit. de M est omise dans Ch. — (3) Ch : *fit.* — (4) M Ch : *simile,* leçon inexplicable et qui rend le vers faux. — (5) Ch *gradiarios,* forme barbare.

Paulo infra Calcis arcem constructa est cella Carthusianis, nobis dicta **Bonus locus,** cujus parochialis ecclesiæ parochus est Stephanus Tornondus noster.

Non procul hinc est **Clarvallis**, oppidum ad Dani flumen situm, in quo paratur lana, diducitur figuraturque digitis, ac ea texuntur panni. Hic est cœnobium Carmelitarum, et ibidem nati sunt Joannes Bondæus, et Antonius Faverneruz,omnibus cumprimis studiorum nomine commen dati.

Hoc in tractu, non longe ab ipsa Carthusianorum cella, sunt ingentes lacus, variæ vastæque paludes, et fluvii varii, sapido qui pisce redundant. Ad primum autem lacum adjacet cella ipsa. Proximus huic insula nobilis est ac delubro in rupe posito D. Vincentio dicato, quod vocamus **Prioratum a Mota**. In circuitu duo millia passuum non excedit. Juxta quem sunt alii duo minores illo, sed non minori præditi in se et per gyrum voluptate : hos *Maleteux* vocant ; sed uni, ob latitudinem, *Majoris* cognomen est inditum. Sequitur alius, *Narlay* dictus, vix credendæ profunditatis, cujus aqua est nitida, pisces ferens varios. Hinc non procul est alius, *Vernoy* nobis dictus. Sed occidentem versus sunt alii quinque, quorum duo *Chamblici* dicuntur ; tertius, *Fiogeay ;* quartus proximus est Clarvalli oppido ; quintus *Ronchault* dicitur.

A *Granvalle*, trium horarum itinere, itur **Claudianum,** a D. Claudio Salinensium progenie orto atque Bisontino archiepiscopo denominatum, qui eo loci solitariam duxit vitam, in portentosa abstinentia victus et corporis afflictione ; ad cujus memorabilem et in maxima veneratione ab omnibus habitum tumulum frequens est undique concursus. Hanc eremum antea frequentarunt solitarii aliquot Christiani, in primus Fugendus et Lupicinus, evangelii præcones, in quorum honorem Chilpertus, hujus nominis primus Burgundiæ rex, hic toto orbe celeberrimum cœnobium exstruendum curavit, ubi sunt sepulturæ aliquot regum. Hujus cœnobii abbas hodie est Philibertus a Rye, Genevensis episcopus, nobilis genere, nobilior eruditione, nobilissimus virtute ac meritorum dignitate. Incolæ autem ex buxo et aliis radicibus quæstum non minimum capiunt, quibus

cochlearia, fistulas, tubas, classica, precatorios globulos, et alia conficiunt, quæ inde ad exteriores terras exportantur.

Hinc non procul est **Morantium,** sic vocatum, ut arbitror, quod sancti illi viri nonnunquam ibi *morarentur*. Habet hodie viros magni ingenii magnique vigoris (1).

Ad dextram autem, sesquimilliari a Nozeretho, est **Vernum** pagus, ad *Angelonem* flumen, in quo est arx omnium nobilissima, cum vivario nemoroso, undique mœnibus septo, in quo sunt damæ, solidi atque surgentes in cornua cervi, cum leporum ac cuniculorum hic stabulantium copia. Hujus pagi ager, ob flumen et stagna, est irriguus, et ad venationem idoneus ; adeo felix ut verna temperie et herbarum luxuria facile ceteris hujus tractus pagis antecellat ; et ideo non desunt qui a *verna* temperie dictum putent.

Cui arx **Monrivallis** vicina est, in monte excelso, scatebris et ebullitionibus fontium in vertice surgentium inclyto. Hujus arcis protritæ bellis ruinas prætereuntes conspiciunt, et mirantur ad unguem constructas lapide e quadrato curva retorto (2). Cui cochlæa in gyros ascensum præbuit intra.

Sub se, versus austrum, **Campignolam** oppidum habet, undique natura circumvallatum, cui Danus proximus illabitur ; (hinc ortus est Grand Joannes Probus, rei militaris ductor præstantissimus) ab oriente **Quisquilias** vicum ; a septentrione **Vannolum** etiam vicum. Non procul hinc est monasterium ordinis Cisterciensis, undique alpibus præterquam ab occidente cinctum, **Balerna**.

Mox, in proximi montis cacumine, occidentem versus, est arx elegantissima, nobis **Mons Savion** dicta, non usque adeo olim magna uti nunc est, ut veteres muri docent. Sed hæc magnificis ædificiis cura Hugonis a Monbardon instaurata est. Hujus montis radices a septentrione, oriente et meridie Danus circumluit.

(1) Après ce mot, l'éd. de 1552 continue par *Mox est Turmaya... texunt*, développement qu'on trouvera plus loin ; puis elle poursuit ainsi : *De his hactenus. Nunc ad alia me convertam atque illud quod proposuimus. Ab occidente autem, sesquimilliari a Nozeretho*, etc. — (2) m M Ch : *retortos*, inacceptable.

Ab occidente vero est illi subjectus pagus amplissimus **Crotena**.

Hinc non longe est **Monetum**, antiquum oppidulum, summo etiam in monte, ruinosum et pæne vetustate collapsum ; cui subsunt vici quatuor. In his est **Pons navis,** ad Danum. Hoc oppidum recto ordine sequitur arx **Challina**, ad lacum *Maregni* a septentrione, oriente, et meridie excelsis montibus sæpta, ab occidente vero ipso lacu. Juxta quam est **Maregnum** pagus. Hunc tractum Danus liquidissimus amnis perfluit, suam illi appellationem conferens ; quem tractum mons arduus ex altera parte, occidentem versus, claudit. In quo sunt oppidula, sive arces quatuor : altera ab alterius non longe dissita muris : quarum duæ, videlicet **Valempolieræ**, quæ est e regione Verni, et **Monrondus** (1) e regione Monrivallis, nunc eo miseriarum redactæ, adeo labefactatæ bellis, ut nil aliud hodie sint quam ruinæ et rudera. Ambæ sub se habent ejusdem nominis vicos. Tertia, **Mirebellum**, in pagum redactum, arcis parte superstite. Non aliud oppidum tota Burgundia ostentât ruinas æque memorabiles :

Sic fortuna potens regales sæpius arces
In miseras (2) *vertit, facta inimica, casas.*

Sed horret animus nostræ regionis ruinas persequi.

Quarta dicitur **Castellionum** ; ea cum pago integra est et munitissima. Hujus enim nominis oppida, sive arces, quatuor in hac regione enumerantur. Sed ad aliorum discrimen hæc super (3) **Cortina ad Danum** dicitur. Cui **Sorlinum** a meridie vicinum est, quod inter hæc oppidula longe primum, in monte quoque positum, quem Danus alluit. Arx vetus est, cui sit decori tamen ipsa vetustas.

Mox est **Turmaya**, multis lanariis etiam referta. Muros tenues habet, fermeque circumquaque ædificiis contiguos et

(1) m.: *Mourondus ;* même leç. dans la table. L'*Index latinogallicus* qui suit la *Galliæ descriptio* dans la même édit., donne (p. 70) *Monsrotundus*. — (2) Ch : *miserias*, f. d'impr. — (3) Ch : *Super*, qu'il faut joindre alors à *Cortina ad Danum*. Mais cette dénomination devient inacceptable (Voy. la note de la trad.).

impeditos, ut nullus in liberum ambitum transitus juxta ipsos pateat : id quod Secusiæ oppidis commune est. Qui modus omnium maxime civitates dedecet, multumque obsidionum tempore civibus damni adfert. Juris est D. à Claudiano, qui hic arcem habet.

Turmayam, ad sinistram, sequuntur **Arantum**, et **Fitignum** oppida, in quibus sunt multi pannarii et opifices, qui pilea, focalia, et alia hujusce modi texunt. **Gygniacum** cœnobium celeberrimum, cui Bruno, Chilperici filius, maximis impendiis fundamenta jecit, quod posteri principes manum extremam imponentes, reditibus donariisque mirum in modum auxere.

Ad (1) dextram vero est **Orgelium**, mercimoniis florens, et cujus incolæ sunt industrii et ingeniosi (2), lanificio dantes operam. Hujus pars altera cum arce edito in loco est, altera ad radices collis illius plano in loco sita ; sed utraque procumbens solis ad ortus. Ex eo loco nata est mihi mater, Joanna Daguet. Nati sunt et viri ingenio et omnibus artibus præditi : Stephanus Rodetus ; Claudius Malleolus, in Secusianorum foro gymnasiarcha ; > Guilhelmus Laurentianus ; < Antonius et Claudius Michael fratres, quorum hic Aureliis juri dans operam, ad magnam eruditionem exspectatus, fatorum iniquitate hoc anno 1550 abreptus est, cum nondum 25 attigisset annum. Hujus civitatis primarii hodie sunt : Petrus Moretz, D. à Virechastel, Adrianus Moretz, D. à Toysia (3), et Humbertus Moretz. Ager (4) est assiduis collibus vallibusque non obliquus solum et inæqualis, sed etiam rupibus et saxis asper, et (5) communi proverbio dicitur habere [*campos sine graminibus*], *fluvios sine piscibus*, *montes sine silvis et nemoribus*. [Aliis alia adduntur].

Julianum, Juliano Antiochensi Christianissimo ac

(1) *m* reporte les quatre alinéas suivants beaucoup plus loin, à la suite de la description de Montmorot et de Montaigu, et le premier alinéa commence, dans cette édition, par « Non procul hinc est **Orgelium**... » Puis vient la descr. de Saint-Amour, commençant au lieu de *Vicenæ* par *Amurcum*. — (2) m : *negotiosi*. — (3) m : *Maregnia*. — (4) m : *Ager minime ferax est, utpote assiduis*.....— (5) m : *unde*.

martyri sacratum, medio est fere inter Burgum forum Secusianorum et Orgelium itinere.

Mons floridus, in excelso et natura munito loco, cujus vallis fecunda est et amœna.

Chevannæ, ruinosum et paene vetustate collapsum oppidum.

Nunc ad occidentem me convertam, atque illud proposuimus.

Paulo infra Valempolieram est oppidum excelsæ rupi impositum, sine mœnibus ullis, **Castellana** populariter dictum, cujus prisca nobilitas ex ruinis et templi parte superstite apparet. Nunc in vici formam fere redactum est adeoque in arce ipsa hortensium cultura est. In ejus autem rupe spelunca non alte profunda visitur, tum fluvius ebullientibus undique fontibus, troctis feracissimus, ex eadem rupe in Arbosianam vallem labitur. Valde aridus est hic locus : aquarum enim usque adeo indigens est ut nulli sint putei et fontes nulli.

Sed hinc recta **Arbosium** descendamus, quod inter egregia oppidula numerari potest. Peramœno enim loco situm, atque omnium rerum copia, in primis optimi et ad vetustatem durantis vini, florens ac celeberrimum est. Magnis circumquaque suburbiis impeditur ; fossis cingitur, sed hortensibus. Circum se (1) sunt montes, aspectu fontium et vinetorum ac arborum copia suavissimi : hinc *Arbosium* dictum, quod *arboribus* consitum sit. Fructibus enim sic referta est hæc vallis ut pomarium tota videri possit :

Pecori acceptissima tellus
Est alibi, gramenque virens hinc mittit alendo.
Hic templum genitrici ingens, cui sculpta vetusto
Marmore stat facies, spirantque in marmore vultus.
Æthera quid purum memorem cælique salubris
Hinc tenues auras (2), *quas ducti ad sidera montes*
Aspirant ?

(1) m et M ont tous deux cette grosse incorrection.
(2) Ch : *aures*, f. d'impr.

Hoc oppidum tres maxime viri hodie illustrant, CLAUDIUS scilicet et MERCURINUS JALONES, et ALEXANDER GLANIUS, in æde *Deiparæ* canonicus. Ejus vallis ad occidentem vergentis fauces lætissima excipiunt prata, quæ usque ad **Vadanæ** arcis mœnia perdurant. Nemo [enim] crederet quanta sit utriusque agri Arbosiani et Vadani amœnitas, tum fertilitas, quantaque sit omnis generis fructuum ibidem copia. Vadam ipsum in monte vitifero (1) situm est. Tacitus, lib. 21 *Annalium*, urbem quamdam in Batavia, Rheno adjacentem, inter Coloniam et Trajectum, supra quam Rhênus in Leccam et Issulam scinditur, *Vadam* etiam appellavit, quæ nunc Wagening, seu Vaganum dicitur.

In hoc tractu sunt vasa vinaria adeo magna ut domos altitudine videantur æquare.

Secundo, aut paulo plus, milliario ab Arbosio, Dolam versus, sunt geminæ arces contiguæ, haud amplius uno milliari a Vadana arce et monasteriis **Rosario**, ordinis Cisterciensis, et **Onanco** distantes, in mediis finibus vallis Lupæ, ut ex his longe lateque prospectus sit. Dictæ ambæ **Valdreæ**, a Valdreis heroibus, generis vetustate et rebus gestis in præcipuis.

Ab his arcibus brevis est transitus ad **Bergmund** et **Loyam**, pagos amplissimos ad Lupam, in via qua itur Dolam ; de qua dicere aggrediar, quandoquidem duobus tantum milliaribus nunc absumus, ubi prius admonuero id vocabuli *Bergmund* Germanicum esse, a *monte* et *ora* derivatum, atque *oræ proximum montem* significare. Nam *berg*, *mons* est, *mund* vero ἀκτή, id est *ora,* quæ Plinio fere semper regionem littoralem significat, apud quem veluti peculiaris est hæc locutio : « In ora sunt civitates, et oppida oræ proxima ».

Dola autem civitas est Burgundicæ regionis omnium celeberrima, studiisque referta benignis, atque omnis nutricula juris, ad Dubim flumen duobus brachiis scissum, loco pulcherrimo atque statim sese offerenti posita. Quam non sine summo flagitio præterirem, siquidem in ea studii mei fundamenta jeci, sub PETRO PHŒNICE, hodie multo senio

(1) Ch : *vitifiero,* f. d'impr.

senatore venerando, et JACOBO LESTRÆO, viris vario eruditionis genere præcellentibus.

Non longe autem ab ea situm est oppidulum **Rochafortis**, quod anno 1479, in Galliis Ludovico undecimo regnante, ubi Ambosius circumsedisset, deditione cepit (1), 17 maii. Inde profectus Dolam vi expugnavit, atque pernicioso incendio evertit, 27 maii. Verum

Major nunc fossis pars est munita profundis,
Vallaque sunt forti vix adeunda viro.

Pontibus porro, mœnibus, et stupendis propugnaculis, tum à civibus sumptuosissimis ædificiis pæne tota restituta, et magnificentior ac insuperabilis est reddita. Cui [JOANNES A DANDELOST], illustris eques, et militaris disciplinæ gnarus, vir rebus gestis et bellica virtute celebris, præsidio a Carolo V Cæsare impositus est. Nihil plane in ea earum rerum quæ ad civitatis splendorem faciunt, desiderari potest. Primum mire afficit fluvius ille perlucidus Dubis, qui latus alluit ipse sinistrum. Non mediocriter oblectant ædes et templa, operum magnitudine sumptuose structa. Pari delectatione afficiunt Academia (2) celeberrima ac toto orbe terrarum decantatissima ; < quæ intra centum et triginta duos annos condita, ac privilegiis Martini pontificis quinti, Philippique Ducis et comitis Burgundiæ aucta sunt, et locupletata> in quibus summa diligentia et puritate scientiæ, et liberales artes interpretantur. Habent enim insignes professores. In his sunt : ANTONIUS LULLUS, theologus, vir ob integritatem vitæ, ob singularem prudentiam, ob raram et incomparabilem eruditionem, adeo mihi carus ut nesciam an amicum habuerim unquam cariorem ; PHILIBERTUS POISSENOTUS, Hieronymiani collegii præpositus, etiam theologus, vir extra omnem controversiam doctissimus et piissimus, amicus quoque noster singularis ; RENATUS PERROTUS, medicus

(1) m M Ch : *cœpit*, inadmissible.— (2) m · *gymnasia*; M : *Academia*. Je garde cette leçon, puisque c'est celle de l'éd. de 1562, mais je ferai remarquer l'inadvertance de C., qui, en remplaçant le pluriel *gymnasia* de sa 1re éd. par le singulier *Academia*, a conservé le verbe *afficiunt* et les pronoms relatifs *quæ* et *quibus*, qui sont des pluriels.

insignis, latine et græce doctus ; Joannes Morisotus, rei medicæ experientissimus, cujus facundiam et eruditionem ex ingenii sui monumentis cognitam puto ; Petrus Vacherdus ; Petrus Parvus ; Ludovicus Montioius a Boisset, et Claudius Musus, jureconsulti, viri ob singularem eruditionem et in rebus civilibus prudentiam summa maximaque laude digni ; Laurentius Privæus, homo φιλέλλην et studiorum amantissimus, qui juventutem bonis moribus imbuit et optimis artibus diligentissime instituit. Sed dum hæc paro, ecce superveniens nuntius palam refert illum in ipso (proh dolor) labore rebus humanis absolutum et exemptum esse, 12 Februarii, anno 1550 ; cujus mortem Morisotus noster hoc elegantissimo carmine deflevit :

Laurenti Privæe, jaces, terræ inclyta fama
Lingonicæ, rapuit quem fera Parca Dolæ.
Te Lullus deflet, luget Morisotus, amici
Suspirant alii, discipuli lacrymant.

Sed quid de <supremo, amplissimo,> sanctissimo prudentissimoque simul tribunali illo < (Parlamentum vocant) > dicam, < in quo summa jurisdictionis comitatus Burgundici sita est > ?
Equidem satius esse puto tacere quam pauca dicere. Non possum tamen mihi temperare quin aliquid (1) addam. Nusquam vidi tam severe mores corrigi, tam incorrupte judicari. In eo sunt viri in omni doctrinarum genere præstantes, in omni denique genere laudis multifariam excellentes. Inter quos sunt : Petrus Desbarres, D. a Parret, præses ; illi duo illustres equites cum foris clari, tum domi admirandi, Claudius Monfortius et Joannes Dachæus Thoresius, ambo alta mente præditi ; [Remigius d'Occors, D. a Vorges ;] <nobilissimus D. Guido a Polichni, in summo templo Vesontii canonicus, D. a Gomerans ; > Joannes a (2) Turri ; Henricus Colineus, vice-præses ; [Quintinus Vitulus] ; < Stephanus Clericus ; > Joannes Corvoiserus ; [Petrus Phœnix ;] < Stephanus Faucheus ;] Lucas Chaillotus ; Nicolaus Chuppinus ; < Petrus Sachetus ; Carolus Grand Jan ; Petrus

(1) m M : *aliquid* ; Ch : *aliud*.— (2) m M : *a* ; Ch. : *de*.

Vachardus ; Joannes Colardo ; et Petrus Poly ; > quos pro merito laudare conarer, sed vereor, quod Horatius inquit,

Laudes tantas culpa deterere ingenii.

Advocati fisci, sive regii : [Franciscus Drouhot et Carolus Grand Jan] ; < Fernandus Seguinus, Joannes Chappusius > ; Martinus Benedictus, vir summo ingenio summaque prudentia, procurator generalis ; cui substitutus est Franciscus Quadratus.

Amanuenses vero senatus, quos Budæus *actuarios* sive *ab actis curiæ* vocat, sunt : Stephanus Bernardus, Claudius Lesmæus, et Joannes Camutus, fideles et integri. Hi senatusconsulta excipiunt et in litteras referunt, ne caduca hominum memoria ipsaque fragilis vitæ nostræ constitutio fraudi partibus sit. Tum litigantibus senatus decreta assignant, partium libellos accipiunt et in senatu prælegunt : qui de causis omnibus cognoscit, et quod ab eo definitum fuerit ei standum est. Nam ab eo provocare non licet, sed ad eum ab omnibus aliis judiciis appellatur (1).

Sed hæc de senatu.

Templorum autem omnium hoc loco magnificentissimum et stupendi operis Deiparæ virgini construitur ; cujus aspectus pulchritudinem olim posteritas mirabitur. Quod absolutum evincet omnino quæcumque sunt in Burgundia. Ad hæc, collegium Canonicorum insigne est. Inter quos est Petrus Farodus ille noster, vicecancellarius conservatoriæ (quam vocant) universitatis. In eo [Mercurini a Catinaria, Caroli V Caesaris supremi cancellarii] <excellentissimi D. Joannis Carondeleti, Maximiliani Cæsaris ac Philippi ejus filii cancellarii, apud Mechliniam 12 cal. april., anno Christi M D primo, suæ vero ætatis 74, vita functi (2) > sepulcrum etiamnunc (3) conspicitur, marmore partim candido, quod *alabastritem* vocant, partim nigerrimo, maculis quidem purpureis varicato (4), quod in agro Dolano in magnatum sepulturas effoditur, atque porphyrites vocatur. In ejus

(1) M Ch : *appellantur*, leçon inaccept. — (2) M Ch : *sancti*, non moins inacceptable. — (3) m M Ch : *etiamnum*. — (4) m M : *variato*.

funere clarissimi aliquot viri elegias et epitaphia conscripserunt ; quorum hæc duo [Francisci Granneveldii nostri] < non indecora > hic non gravabor annectere.

In cassum fallax supprurit gloria rerum :
Obruitur mœstis, heu ! fugitivus honor.
Horrendis tandem flenda sub imagine torpet
Ambitiosa fames, laudis inane jubar.
Nam (1) *modus est rebus ; nulli sine fine potestas ;*
Non caret exitio (2) *divitis alta domus.*
Exspectat sors una omnes, mortalia perdens,
Statque minax junctis semper ubique lues.
Crede mihi, si vera colis, nil proderit ingens
Artiloquus ; frustra servat avarus opes.
Robore formosus, claro de sanguine miles
Obscureque simul natus in orbe cadit.
Nexibus æternis dedit hunc natura rigorem :
Decrevit (3) *rigidæ mortis amara pati.*
Excantata perit gracilis discretio formæ,
Labitur exigua calle superbus amor.
Exemit nullum rabies futura, sed aufert
Terrarum dominos, sceptraque fusa jacent !
Belliger austerus confundens viribus hostem
Urgetur pavide, cum venit atra dies.
Respice qui confers fluctantis tempora sæcli :
Grandia cum parvis unica tellus habet.
Unus erit mundo pereunti naufragus ordo,
Naufragium celsis una ruina dabit.
Discite sic molles quæ sint commercia vitæ,
Illius ambiguos discite, quæso, modos.
Anxia deficiens, velut umbra volatilis, ætas
Eheu ! præcipiti turbine tristis abit.
Culta diu titubans finali solvitur ævo ;
Aurea congeries marcidus ille decor.

(1) Je lis *Nam* au lieu de *Non*. D'ailleurs, comme je l'ai dit dans une note de ma traduction, tout le texte de cette épitaphe, dans l'éd. de 1562 et dans celle de Ch., présente plus d'une faute, et il est très mal ponctué ; je l'ai corrigé le mieux que j'ai pu. — (2) M Ch. : *exilio*. — (3) M Ch. : *Discrevit*.

Navigat in dubio fortunæ credulus hospes ;
Concidet exitiis candida pompa suis.
En ego qui placida quondam pietate superstes
Liber in officio principis usque fui.
Laudes innumeras Carolus Dux justus adauxit
Atque perillustris aucta Philippus alit.
Re bene sic gesta, subit irrevocabile fatum :
Illaqueans rapide pellit ad ima senem.
Vertimur in cineres defuncti; strenua virtus
Sola beat meritis inque superna ferens.

ALIUD (1).

Joanni Carondeleto, domino de Champvans, de Sore, Pottelles (2), etc., Maximiliani Cæsaris ac Philippi ejus filii, Hispan: (3) regis, archiducis Austriæ, ducis Burgundiæ, etc., cancellario magno, ac dominæ Margaritæ (4) de Chassey, patri et matri opt. benequé (5) meritis, D. Joannes Carondeletus, archiepiscopus panhormitanus (6), præpositus S. Donatiani Brugensis, perpetuus Cancellarius Flandriæ, et Caroli V imp. p. f. aug., consiliorum in Belgica primarius praeses, etc., impensa sua ex S. Petri (7) æde huc translatis, piisq. precibus ac sacris quotidianis, quæ ab illis instituta fuerant (8) ære suo ampliter (9) adauctis monumentum hoc pietatis ergo posuit ac decoravit (10). — Vixit ille annos LXXIII, obiit anno MDI, die XXI februarii (11). Illa annos LXX (12), obiit anno MDXI, XXV Maii (13).

(1) J'ai cru devoir donner ici le texte *authentique* de l'inscription, altéré dans Cousin, Marquiset, etc. — (2) M Ch. : *Portelles*, Marq. : *Patelles*. — (3) M Ch. : *Hispaniarum ;* Marq. : *Hispaniæ*. — (4) Ch. *Margareta*. (5) M Ch. : *optime beneque* ; Marq. : *optimis benigne*. — (6) M Ch. : *panormitanus* ; Marq. : *palermitanus*. — (7) M Ch. : *ex veteri*. — (8) Marq. : *fuerunt*. — (9) Marq. : *à re sua liberater (sic)*. — (10) M Ch. : *dedicavit*. — (11) Ch. : *obiit anno Domini 1521, Martii* ; Marq. : *obiit anno MDI, die XX februarii*. — (12) M Ch. : 71. — (13) M Ch. : *21 Martii* ; Marq. : *obiit anno MDXXI.....*

Comme j'ai traduit dans le texte les deux épitaphes de l'édit. de 1552, je les donne ici :

Asta viator, et morare paululum,
Qui Mercurinum *nosse* Gattinarium

Est præterea in eodem templo sepultus Diocletianus, Heberlingi medici placidissimus filius, cujus epitaphium hic adscribendum censui :

Hic Diocletianus medici puer ecce quiescit ;
Illum non reparat arte paterna manus.
Sustulit hunc gracilem tenero sub amore parentum
Pallida mors, cunctis formidolosa lues.
Cum senibus juvenes rapit inclementia rerum
Pharmaca despiciens et medicantis opus.
Fallimur heu ! miseri ; non est sub cardine solis
Indita nascenti lex, nisi rite mori.

Desiderabas. Cæsari is ter maximo
Caput senatus, litterisque præpotens
Dictare sacra Cæsaris diplomata.
Qui jura pacis novit, et belli minas,
Et quicquid utri convenit tempori.
Doctos amabat, utpote unus maxime
Virtutis armis et beatæ Palladis
Sublime qui venisset ad fastigium,
Canos galero tectus atque purpura.
Sed mors gravatum plurimis honoribus
Primum podagra torsit, et primum impia
Vitæ jubebat exulare limine :
Ne quis caducis fideret mortalium
Rebus, sed illo flecteret mentis decus,
Unde est origo spiritus cælo dati.
Abi, viator, et hoc revolve sedulo,
Ne te imparatum nox suprema mancipet.

Suit la deuxième épitaphe, en grec, après laquelle viennent les mots suivants :

Hoc longe elegantissimum epitaphium haud gravatus sum in hoc duntaxat latinum ex tempore adscribere, ut ab imperitis Græcæ linguæ intelligatur :

Mercurius novus hic, moriens post fata reliquit
Grande sui desiderium mortalibus ægris ;
Qui manibus tractavit opus memorabile pacis,
Et potuit magnos ad fœdera ducere reges.
Is neque Cocyti tristis vada lurida servat,
Non animas insomnis agit sub tartara Ditis
Æterni, sed pulchra Dei per regna vagatur,
Semper honoratus terræ, cæloque potitus.

Est aliud D. Hieronymo consecratum collegium, cultu et religione excellens, in quo est bibliotheca multorum auctorum et optimorum codicum. Hujus collegii antistes est noster Philibertus Poissenotus, vir omnis generis virtutum cumulo ornatus. < Exstructum autem est ab Antonio a Rupe, cujus epitaphium hoc a Stephanio Stratio, Jurisconsulto, conscriptum est :

Qui rupem saxumque ingens mirare, viator,
Et cur sint isthic conspicienda, rogas ?
Fundamenta domus sacro certantis Olympo,
Non alio melius sunt statuenda loco. >

Est et Minorum fratrum (ut vocant) hic magnum monasterium.

Habet denique hæc civitas forum elegantissimum, muratum, forma quadrata, nisi quod longius quam latum est. In ejus parte occidentali prætorium est cum carceribus.

Sed ad reliqua pergamus.

Protulit autem hæc civitas nostra ætate celebres aliquot viros, in quibus sunt : Joannes a S. Mauricio, apud Mechliniam præses ; Joannes a Turri, Lucas Chaillotus ; Nicolaus Chupinus ; < Carolus Grantianus ; Petrus Vacherus ; > hic senatores, viri a bonis literis nec alieni nec harum patrocinio difficiles ; [Franciscus Drouhot, Carolus Grand Jan] < Fernandus Seguinus, et Joannes Chappusius, > fiscales advocati homines, et summo dicendi studio et peracri prorsus ingenio ac singulari doctrina præditi : Joannes Huotus, Aurengiæ præses ; Auribaldus Heberlingus(1); [Petrus Vacherdus ;] Renobertus Racletus ; Simeon a Campo ; Stephanus des Barres ; [Jo. Mauricianus ;] < Henricus Camutus ; > advocati et juris professores, magna facundia et humanitate, tum amici nostri veteres ; Jacobus Perrotus, archiepiscopi Bisontinensis summus vicarius, et judex canonicus, quem *officialem* vocant ; Renatus Perrotus, medicus ; Erasmus Boudirus, doctrina divitiisque illustris. E multis vero hos paucos recensere libuit.

(1) m M Ch. : *Keberlingus.* Il faut lire *Heberlingus* (voyez ce mot plus haut).

Cunctarum pariter summa est hic copia rerum,
Tum quod ager per se sit (1) *fertilis undique, tum quod*
Plurimus huc veniens mercator plurima portet.

Hinc non longe apparet **Mons Rholandus** et ejusdem nominis pagus, qui appellationem traxerunt à Rholando, Caroli magni ex sonore nepote, præstanti fortitudine viro, quem ea tempestate corporis robore et animi magnitudine longe ceteris præstitisse ferunt ; cujus fortia facta per universum orbem clara celebrantur. Hunc post ingentem hostium cædem eo prælio interiisse tradunt quo Carolus, ex Hispania rediens, prope Pyrenæi juga insignem cladem a Vasconibus accepit.

< **Pema** (2) ad *Cepinam* fluvium in rupecula cum arce positum oppidulum, inter quod et Dolam est monasterium **Acey,** < Cisterciensis ordinis, anno 1130 conditum ; > de quo cujusdam abbatis ad Martinum Papam, hujus nominis V, hoc scriptum fertur :

Inter dolum et pessimum in aceto positus sum.

Per *dolum*, *Dolam ; pessimum*, *Pemam ; Acetum*, ipsum monasterium intelligens.

Sed num nomina rebus respondeant, ingeniosus lector cogitet.

Favernum, **Trevium,** vetusta oppida ; deinde **Visio**.

Hinc non procul sunt :

Champnitæ, sive **Champnicium** (3), quo nomine est etiam civitas in *Misnia ;*

Portuzona, quæ secundum litus *Araris* sita est ;

Amancium, etiam ad *Ararim*. Est aliud oppidum eodem nomine, *Eburonum* (4), infra (5) *Namurcum*. Hæc à me silentio involvuntur, cum aliquot aliis, quando mihi perspecta non sunt.

(1) Ch. : *fit*.
(2) M Ch. *Poma*. — Dans l'édit. de 1552, la descriplion qui commence ici et qui se termine avec le mot *antecellat*, ne se trouve que beaucoup plus loin, après la phrase consacrée à **Jonvelle**. Le début diffère un peu : **Pema**, *inter quam et Dolam est monasterium.....* »
(3) m. : *Chamnicium*. — (4) M : *Sycambrorum*. — (5) M Ch.: *supra*.

Sed ut quæ mihi nota sunt prosequar, in hoc tractu (1) nihil est **Græo** civitate præstantius ; de qua ut dicamus non ordo tantum sed etiam loci celebritas postulare videtur. Nam inter præcipuas nostræ Burgundiæ civitates computatur. Amœna est, et in ipsa *Araris* ripa, dives opum variarum et nullius indiga cultus. Est quoque magnificas ædes hic cernere passim, strata platearum, et vitreos per compita fontes, ornamenta urbis, populique haud commoda parva (2). Illustrior redditur multis et æternitate dignis ingeniis. In his sunt splendidus et nobilis atque justissimus veteranus ille præses Dolanus, Hugo Marmerus, D. à Gatel, Natalis Hugo, et aliquot (3) alii viri doctissimi et disertissimi, atque utraque lingua optime (4) præditi.

Ex altera autem parte patentes habet campos, rerum omnium copia fecundissimos ; qui sic opimi sunt et fertiles ut et ubertate agrorum et varietate fructuum et magnitudine pastionis et abundantia earum rerum quæ ad victum hominis spectant et exportantur, facile vicinis terris antecellat > (5).

Sed Dolam linquimus, atque iterum montes libet ire per altos. Duobus autem milliaribus supra Arbosium, meridiem versus, est **Polichnium**, quod nomen Græcum est, et in linguæ nostræ coloniam olim traductum. Majores enim nostri plurima vocabula ex aliorum linguis, a Græcis, Hebræis, aut Latinis, mutuati sunt. Πολίχνη enim, et Πολίχνιον *oppidulum*, sive *civitatulam*, significat < Itali *citatellam* populariter appellant > (6). Non inconcinnum est hoc oppidum, < in valle situm et ipsum,> (7) mœnibus et turribus pulcherrimis munitum, intus < editissimo in loco > adja-

(1) Ch.: *tractatu.* — (2) Toute la phrase *Est quoque... parva* est, avec raison, disposée en vers dans *m.* — (3) M.: *Guilhelmus* et *Claudius Botecholi*; M Ch. : *et aliquot.* — (4) Ch.: *optimæ.* — (5) Après ce dernier mot, *m* continue ainsi : *Sed nunc ad Vesontionem, a qua digressus sum, redeo : de qua quæ apud... exædificatis.* (Cf. plus haut, à la fin de la description de Besançon). *Supersunt enim, fateor...* (Voir ici, vers la fin). On voit que, dans l'éd. de 1552, C., après avoir commencé par Besançon, y revient avant de conclure son ouvrage. La disposition du texte dans la 2ᵉ éd. est assurément bien meilleure. — (6) Omis dans Ch. — (7) M.: *Oppidum et ipsum, mœnibus..* ; Ch. : *oppidum mœnibus...*

cente arce **Grimontia** nostris hominibus dicta < ; hanc a fundamentis eductam, ad coronidem perduxit GIRARDUS ROSSILON, in quam adversis in rebus confugit > (1). Hinc silvosis. illinc vitiferis montibus sæptum, quorum montium vinum est etiam laudatissimum. Hic sunt tria collegia ; primum Canonicorum, in quorum templo generosi GUILHELMI A BALMA PERANI cadaver sepultura donatum est, de quo MICAELUS TOXITES Rheticus hoc epitaphium scripsit :

Guilhelmus tumulo situs est Balmœus in isto,
In flore quem vitæ abstulit
Mors fera, bis senos dum vix impleverat annos :
Sic vere decidunt rosæ.
Omnia prudenter positis puerilibus egit,
Verbisque retulit senem.
Jam laudem ingenio studiisque paraverat amplam,
Eratque suavis omnibus.
Non illo quicquam vidisset Gallia majus,
Si patriæ superstitem
Servasset Christus : cum quo nunc vivit ab omni
Cura solutus corporis.

Secundum, Dominicanorum. Tertium, Clararum virginum. Plateæ sunt latæ, rectæ et nitidæ, quæ rivulos miræ jucunditatis habent. Forum elegantissimum hodie construitur. Habet autem inter viros eruditione clarissimos, PETRUM FAVERNERUM canonicum, maxima mecum necessitudine conjunctum ; JOANNEM CHAPPUSIUM et MATTHÆUM JUNIUM, qui, præter legum peritiam, litterarum politia conspicui sunt, et mihi (quod jucundum est) amicitia benevolentiaque a multis annis conjunctissimi ; < JOANNEM METELLUM, summum jurisconsultum et CLAUDIUM LUCIUM, poetam doctissimum ; quorum hic illustrissimi GUILHELMI A NASSAU, Aurengiæ principis, D. a Nazaret, in Burgundia juridicus est ; > STEPHANUM NYCODUM, JOHANNEM MATTHÆUM, apud Dolanos gymnasiarcham, literarum et omnium bonarum artium insi-

(1) Toute l'addit. de *M* est omise par Ch.

gniter doctos (1). Sunt item inter clarissimos et amplissimos cives Joannes Daguetus et Joannes Favernebus, mihi quoque multo sanguine juncti.

< Non longe ab hoc oppido, ea in valle, meridiem versus, est cœnobium 12 monachorum et unius præfecti, quod illi **Vaulx** appellant, a Friderico, cognomento *Aenobarbo*, id est *Barbarossa*, genere Suevo imperatore, constructum, Cluniacensis ordinis, opimisque proventibus ditatum, sub Alexandro III Pontifice, anno 1146, sane sanctum apud Polichnienses ac religiosum. Huic hodie præficitur Petrus Cholus, vir tam pietate quam nobilitate clarus.

Polichnio > (2) imus **Lothanum**, quod in Petri Grappæi, viri singularis ingenii et candoris, gratiam hic adscribo, qui ejus loci fano (3) præfectus est, ut liquido cognoscat me sui studiosissimum esse. Pagus est oppidi instar, in fecundissimo ac vitifero monte conspicuus, satis dispersus, sed elegantissimis domibus refertus, ostentans D. Lothani, omnium suæ ætatis morum sanctitate præstantissimi, sepulcrum, in subterraneo et antiquo fano, unde postremo denominationem cepit (4) hic locus : qui quod placidus et commodus sit atque voluptate afficiat, tum quia primæ nobilitatis vinum illic provenit, longo temporum intervallo **Siesia** dictus fuit, a populari dictione *Ci aise* < vel græca αἴσιος, quæ *fortunatum* vel *felicem* significat > (5).

Paulo infra, meridiem versus, in eodem agro regia regis erat Burgundiæ, cujus antiqua ruinarum vestigia et rudera apparent, et ab ejus loci accolis (6) *Chambrette au roy* hodie dicitur. Sane hoc in loco pretiosa etiam vina generantur, et e terra foditur gypsum et marmor candidi coloris, *alabastrites* dictum.

Sed ad **Castrum Caroli** < sive **Carolostadium** > properemus, hinc duo millia distans, a Carolo, cui ob res gestas *Magno* cognomen fuit, ædificatum et nuncupatum, quemadmodum et aliæ multæ urbes conditorum nomina retinuerunt ; situ nobili et valido, tum Vestalium monasterio,

(1) M Ch. : *doctus*. — (2) Au lieu de *Non longe... Polichnio*, *M* a simplement *Hinc*. — (3) m M Ch.: *phano*, ici et plus bas. — (4) Ch : *cœpit*. — (5) Addition de *M* omise par Ch. — (6) Ch.: *incolis*.

in quo nobilium tantum natæ et virgines recipiuntur, nomi natissimum. Ejus quoque celeber mons præbet generosa et dulcia vina.

Impositæ apparent hinc multæ collibus arces.

Huic propinqua est **Balma**, natura munitum oppidum, insigne antiquo et omnibus majore monasterio ordinis Cluniacensis, cujus fundamenta Bruno, Chilperici regis Burgundiæ filius, maximis impendiis jecit. Sed ruinosum et pæne vetustate collapsum, nostra ætate magnificus et excellens antistes, D. Guilhelmus a Poupet, ejus loci hetæriarchus (1), Mæcenas meus, reparavit, atque longe majus longeque magnificentius quam antea fuerat, exstruendum curavit. Hic naturæ opificium singulare admirari poteris; nam undique totum oppidum, nisi qua Castrum Caroli itur, altissimis rupibus veluti muro circumvallatur, ex quibus *Cella* flumen scaturit, ad Arlum delabens.

Hanc vallem egressis visuntur **Celeræ**, vetustate ac incendiis pæne collapsæ. Arx quoque semidiruta est, patria nostri Petri Froissardi (2) medici, quo nihil doctius. Habent hic Franciscani de Observantia monasterium.

Hinc ocius ad **Arlum**, antiquam properabimus urbem, solo omnigenum rerum fertili nobilem, dum regum Burgundiæ adhuc in integro fortuna erat. Sed ejus splendorem obscuravit Nozerethum, in quo principes sedem suam (amœnitate, ut credo, loci ducti) hactenus constituerunt. Dimidia hujus urbis pars in montis planitie arci adjacet, et *Superior Burgus* dicitur. Inferiorem vero civitatem, quæ prope Cellæ fluminis ripam jacet, ac in collis molliter ascendentis parte posita est, posterioribus sæculis principes à Chalon, condidisse, ac *Arlez*, hoc est *juxta arcem*, cognominasse, neminem latere arbitror. Prima enim ejus nominis syllaba, quæ est *Ar* (3), ab *arce* deducta est: quæ sane vox (4) partem illam urbis in monte sitam, natura munitam significat. Altera autem, quæ est *lez*, nostris hominibus pro *juxta* aut *prope* usurpatur.

(1) mM Ch.: *hæteriarchus*. — (2) Ch.: *Froissard*. — (3) Ch.: *Arx*. — (4) Ch.: *mox*.

Hinc simul occurrit **Rufacum**, amœnum oppidum, lætissima rura habens, ex quo CLAUDIUS LESMÆUS noster natus est, vir non solum eruditione et humanitate præstans, sed integer vitæ, scelerisque purus, atque mihi longa consuetudine, summa benevolentia, summo studiorum consensu carus atque perinde devinctus. Hoc præterlabitur amnis Cella.

Sed hinc divertamus **Bleterum**, in planitie etiam situm, mœnibus cocti lateris, turribusque et arce egregie munitum. Cella amnis obit muros cœno et graveolentibus undis. Hujus ager lutosus plurimum loquaces ranas producit; tamen fertilis et tritici præcipue ferax: unde *Bleterum,* quasi *Bleterra* (1), dictum esse oppidum arbitror. Nam Gallis *blé* triticum dicitur. Domos multas et elegantes communiter ex latericio lapide habet. Anno 1519, secundo Julii, incendio fere totum conflagravit. Hic nati sunt PETRUS AGIUS A POLICHNI, vir pius perinde atque eruditus, et item PAULUS MICHODERIUS et PETRUS BADINUS, optimæ spei juvenes, et rectissimis quoque studiis atque optimis artibus dediti.

Hinc brevis est transitus ad **Lædonem**, elegans cumprimis ac in plano situm oppidum, ubi hac ætate est celeberrimum emporium. Occupavit enim totam veterem gloriam montium *Moreti* et *Acuti*. Nostra vero memoria, ter incendio fortuito corruptum fuit; cujus ædem < Desiderato > (2) sacram reverendissimus præsul, GUILHELMUS A POPET, a fundamentis pene novam reddidit. Ipsum quinetiam oppidum nunc **Lonsalinum** vulgo nomenclaturam habet, a *Salinis*, quibus olim celebre fuit. Huic porro sunt duo contubernia: unum Franciscanorum qui nunc audiri volunt de Observantia, alterum monialium. Plateas satis amplas et rectas habet, domos multas elegantes et magnificas. Fossis aquaticis, sæpe unde solet corrumpi aer, cingitur, ac magnis circumquaque suburbiis impeditur. In ea civitate sunt præstantissimi aliquot jureconsulti, videlicet DESIDERATUS VAULCHERUS, subjuridicus, CLAUDIUS LOYSETUS, CLAUDIUS JANNANDUS,

(1) M.; *Bleterta*.
(2) Ch.: *D. Desiderato*.

Philibertus Porterus, Petrus et Joannes Mercerii, Stephanus Dometus, omnes miræ cum eruditionis,tum candoris.

Non longe hinc est **Salsubium** pagus (1), a salso etiam fonte olim ibi scatente denominatum: nostris **Saulbie** dicitur.

Monsmorotus autem in monte est non arduo.

Monsacutus vero, præexcelso in colle atque conspicuo. Ambo sunt vitibus multis (2) consiti < et vini generosissimi feraces >.

Mox est **Laurentianum**, exiguum quidem admodum illud, sed miram profecto vetustatem referens. Inter hoc et Montem acutum, fuit arx fere inexpugnabilis, quæ quoniam viarum obsessores recipiebat et exulibus erat asylum, Burgundionum armis subversa esse fertur (3).

< In hujus planitie est aliud oppidum, **Agnetum** dictum.

Quod sequitur **Cuysellum**, ad radices montis ; quod multis licet ruinis deformatum miram tamen præ se fert antiquitatem ; et in eo est Canonicorum (4) collegium. Totus hic tractus est vini ferax. >

Vicenæ, hodie a S. Amore denominatum (5), oppidum mercatorum insigne, satis amplum potensque (6) < memoria Guilhelmi a S. Amore perpetuo clarum, qui scripsit libros tres contra hæreses Mendicantium, quibus titulum fecit : *De periculis temporum.* Vixit sub Ludovico sancto. Hujus > D. est Philibertus a Balma, baro a Monfalconeto, Caroli V Cæsaris œconomus et ordinis S. Jacobi commendator. Hoc oppidum ornant viri aliquot omni virtute præstantes,

Et clari Latia lingua linguaque Pelasga.

< Hoc in tractu omnium postremum est **Colognia**, partim nostræ, partim Gallicæ jurisdictionis. >

(1) *Pagus* omis dans Ch. — (2) *Multis* omis dans Ch. — (3) Après *fertur* commence, dans *m*, le passage suivant : *Non procul hinc est Orgelium...*, que *M* reporte plus haut. — (4) M Ch.: *Canonicum.* — (5) Au lieu de *Vicenæ... denominatum,* *M* a *Amurcum.* — (6) M Ch. : *pontesque,* bizarre f. d'impr.



Hactenus, favonium versus, id est ad occidentem, lustratis ordine civitatibus, nos tandem ad septentrionem pergemus; de cujus civitatibus ordo postulat ut nunc dicamus.

A septentrione quatuor millia passuum, ad sinistram, sunt **Salinæ**, amplissima civitas, toto orbe nominata ac celebris, a salsis et altis fontibus ibi juxta alios aquæ dulcis fontes scatentibus denominata; unde sal igne densatum in usus quotidianos conficitur, candore præstans ac maximum nostræ Burgundiæ vectigal; quod inde in finitimas regiones immensis curribus exportatur. Munitissima quidem illa, cum celsissimis turribus et firmissimo muro, tum duabus arcibus, *brachiorum* instar: unde illi (1) quæ ab austro super rupe est nomen *Brachium*: altera vero ab aquilone, etiam ipsa in rupe, castrum *Belim* dicitur. Civitas autem ipsa in magna et angusta valle in longum extensa, inter montes horrenda altitudine, vinum apricis in locis fundentes præstantissimum, sita est. Vallis vero ipsa olim *Scodinga* dicta fuit, ut in D. Anatolii historia legimus; quæ fertiles habet agros sed ob loca concava et montium asperitatem cultu difficiles:

. . . . Fontibus omnia puris
Hic sunt irrigua, et rivi de rupe cadentes
Prata per et campos labuntur murmure dulci.

Civitatem porro *Forica* sive *Foriola* fluvius præterfluit, ad quam sunt molæ aliquot. Sic autem dicta est quod urbem immunditiis purget. In eam enim fœdissima ventris proluvies, quisquiliæ et urbis purgamenta dejiciuntur. Sunt qui *Furiosam* magis verecunde vocant, quod sit rapidus et cum celeritate et furore labitur.

Habet celeberrima Canonicorum collegia tria, in quibus principem tenet locum, quod est a D. Anatolio denominatum, cujus præpositus est Joannes a Paulo, maximus et summo loco natus, vir pius perinde atque eruditus; secundum est D. Mauricii; tertium Michaelis. Est item cœnobium Franciscanorum, qui a grandi manica *Majores* vocari volunt. Vestes enim largas cinctas et in talos usque demis-

(1) M Ch., *illa*, inexplicable.

sas, cum largis et capacibus manicis gestant. Sunt et parochiæ quatuor, videlicet D. Anatolii, Mauricii, Joannis Baptistæ, et Virginis Mariæ. Pauperum porro xenodochia tria : Montis acuti, D. Bernardi in civitate, et Brachionis in rupe, occidentem versus. Sunt præterea sacella aliquot, potius quam templa. Domus autem sunt magnificæ et luculentæ, majoreque ex parte gypseæ, parietibus tenuibus in altum erectæ, interpositis crebris trabium craticulationibus. Vulgares etiam ex luto gypsato crustatæ sunt,

Habet porro hæc civitas multos genere et eruditione clarissimos viros, inter quos sunt : D. Nicolaus Gylleus, D. a Marnoz, homo apprime nobilis atque egregie eruditus, qui legationes quamplurimas sub Carolo V Cæsare ad exteros principes magna cum laude atque feliciter obivit ; Philippus Guierche, D. a Chenevre, vir non minus omni eruditione quam genere antiquo et illustri clarus, magnis in rebus haud vulgariter versatus, magnæque in ea civitate auctoritatis ; Joannes et Petrus Sacheti fratres, uterque insigni doctrina et pietate spectabilis ; [Jo Contessa] < Marcus Mercator >, ingenio <et eruditione > (1) clarus et præstans vir, in xenodochio Montis Acuti præfectus, quem *Dominum magistrum* vocant ; Joannes Gylleus, in omnium disciplinarum genere graviter eruditus et poeta præclarus ; Antonius Chavirus, medicinæ doctor ; Franciscus Dalonval (2), apud D. Anatolium ecclesiastes, litterarum et omnium bonarum artium, astronomiæ, architecturæ, et statuariæ cum primis studiosus [, Guilhelmus Marceretus, V. I. (3) doctor, illustrissimi Guilhelmi a Nassou, Aurengiæ principis, D. a Nazareth, subjuridicus].

Unius autem teli jactu, supra civitatem, est cœnobium regularium, ut vocant, < Canonicorum > (4), dictum **Goyle**, in rupis radice.

Uno porro milliari, occidentem versus, in rupis cacumine, est monasterium quod **Mariæ a Castro** dicunt.

Sed de Salinis hactenus.

Nunc ad **Dornonem** vicum, insigni Gallorum clade et

(1) Omis dans Ch. — (2) Ch. : *Dolonval.* — (3) Lisez *utriusque juris.* — (4) Omis dans Ch.

superiorum Burgundionum victoria nobilissimum, ascendamus, recta illinc per Asnam ad Montem Majorem venturi. Vicus ipse satis contractus est, genialis tamen gratiæ et ruralis amœnitatis non expers, cujus illustrationis causa hæc fuit.

Sigismundus, hoc nomine primus, Austriæ Archidux (1), in Tyrolis dominio Fridericum patrem secutus, statim inter initia principatus inauspicato manum cum Helvetiis conseruit, dum avitam in Helvetiis ditionem aut tueri armis, aut vindicare amissam conaretur. Quo cum nihil proficeret, Carolo Burgundiæ duci ea bona levi pretio vendidit. Qui armis Helvetios ad obsequium redacturus, in ipso conatu prope Nancum, Lotharingiæ (2) urbem, concidit, anno Christiano 1477. Ceterum eo cæso, Ludovicus, hujus nominis undecimus, Galliarum rex, armis Burgundiam fere totam Cranio et Carolo Ambosio, summis rei bellicæ ducibus, subegit. Sed dum secus quam militaris disciplina expostulabat, quidam cognomento Maillot, qui præsidii causa in Brachione relictus fuerat, incaute quadringentos (3) tantum ex nostris, multis in locis aditus obsidentes, ac ad pugnam præter spem instructos adortus fuisset, fuso Gallorum exercitu, ac pæne ad unum conciso, ipse ad **Dornum** vicum, locum ista clade nobilissimum, globulo manuariæ bombardæ occubuit. In eo conflictu desiderati ex principibus pariter sunt aliquot, quos hic recensere non libuit. Salinis enim apud S. Mauricium visitur sepulcrum Adami a S. Lupo, equitis aurati, 26 Januarii e vivis sublati. Dies autem conflictus fuit 17 Januarii, D. Antonio festus, anno Christiano 1492. In quo si alias unquam, tunc Burgundionum virtus, in primis Migiensium, enituit, qui post hanc præclaram victoriam atque Gallorum cladem respirare ac rem inclinatam restituere cœperunt. Salinas urbem gravi obsidione liberarunt, relictosque præsidii causa in Brachionis arce elicuerunt Gallosque omnes Burgundia superiori exegerunt.

Sed quo digredior? hæc extra lineam dicta videbuntur.

(1) Ch. : *Archiduc.* — (2) m M. : *Lothoringiæ.* — (3) m M. Ch. : *quadrigentos*, f. d'impr.

Ad suscepta igitur, et de **Asna** dicamus, quæ dictio Arabica est, et *illustrem* significat. Arx autem est oppidi instar, omnium celeberrima, natura loci valida munitaque. Sita enim est in colle saxoso, surgente in proceram altitudinem, qui nec adiri potest. Nam vallibus est circumdatus omni ex parte, quarum profunditatem quis comprehendere visu nequeat. Valles sunt angustæ et inextricabiles, in quibus visitur monasterium Clararum virginum, dictum **Migetæ**.

Ab Asna, unius lapidis intervallo, abest **Mons Major**, pervetus arx in excelso monte, specula totius Burgundiæ, et ejusdem nominis oppidum, cujus mœnia sunt fere ruinosa. Arx ipsa aliis utriusque Burgundiæ oppidis sese undique spectandam multo splendore præbet, et plures arces vicosque frequentes lætis oculis adspicit. Cælum habet saluberrimum et agrum fertilissimum.

Hinc sursum, versus Eurum, hoc est Orientem, < sunt : **Monasterium ad Altam Petram,** populariter **Moustier**, a *monasterio*, concisa media syllaba, dictum, et > (1) **Villephanum**, in valle sita, habentia præter ceteram feracitatem, agrum vino aptum ; quapropter maximam vini partem Vercellensibus et Mortuacensibus præbet, cum montes habeat undique sibi imminentes vineis usque ad verticem fere plenos, qui pro muris sunt. < Villephano autem stant collaterales arces duæ, in montibus : quæ ad austrum est, munitissima mœnibus, turribus, fossis, propugnaculis, copia rerum viribusque instructissima instar oppidi, *Castellum Vetus* vocatur ; quæ vero ad septentrionem etiam egregia et munita stat, *Castellum Novum* dicitur >.

Sed hinc proficiscamur **Ornatum**, inter excelsissimos montes < quoque > (2) situm, illustri Nicolai Perrenoti a Granvilla, supremi rerum status consiliarii et sigillorum Cæsareæ Majestatis conservatoris ac custodis, ortu nobilem locum.

< Hæc tria > (3) *Lupa,* altissimus, latissimus et rapacis

(1) m : ... *Orientem, est* **Villephanum**, *in valle situm, habens*... ; Ch. : ... *Orientem, suntmonasterium... et* **Villephanum**. *in valle situm, habentia*... — (2) omis dans Ch. — (3) m : *Quem*.

simus Burgundiæ fluvius interfluit ; in quo sunt multa piscium genera, inter quos numerantur alosa, barbatulus, anguilla, et aurata. Is oritur paulo supra < monasterium ad Altam Petram, et non ita longe infra **Ovinum** pagum, nec (1) > longe a Dola, cum Dubide in Ararim aquis properantibus devolvitur.

Proxime Ornatum arx in colle stat, oppidi instar, tum adspectu magnifica. Paulo infra sunt ferrifodinæ et aliquot arces munitissimæ in montibus.

Ad ejusdem Lupæ ripas, haud procul, est arx **Clarum**, in colliculo, cum ejusdem nominis pago.

A quo non multum ulterius sursum versus Vesontionem digressi, ecce superbas **Montronci** turres atque domos videmus, celsis in rupibus exstructas, cujus loci naturam atque situm et ampla commoda omnes mirantur.

Paulo infra, ad sinistram, est arx **Argua** et ei subjectus pagus celebrati nominis :

Plena hic floribus ipsa prata rident,
Hic colles humiles amat Lyæus,
Gaudet copia fructibus repleta
Cornu suavibus.

A Salinis, ad sinistram, brevis est transitus ad **Rhenam** et hinc **Quingium**, vetustissima oppida, ad Lupæ quoque ripam posita. Utrumque Ambosius solo adæquavit, nunc utcumque restitutum.

Ultra Vesontionem, aquilonem, hoc est septentrionem, versus, sunt : **Palma** (2), Dubidi imminens, CHRISTOPHORI SIMONETI patria, hominis ingenio et candore latino ornati, quemque musæ non abhorrent ;

Bevium, sic dictum quod iter ibi in duas vias scindatur ;

Claravallis et **Lila**, ripensia Dubidis oppida ; quorum primum miserabili incendio conflagravit, anno Christiano [1533] < 1534, die martis 6 octobris, paulo ante meridiem > ;

(1) Au lieu de *monasterium... nec*, m a *Villephanum, in Ovino pago et non*. — (2) Ch. : *Balma*.

et fere eodem tempore fatali igne Luxovium incensum et dirutum esse dicitur ;

Vesulium :

Haud numeranda inter postremi est nominis urbes,
Seu privata notes, seu publica munia rerum.

< Huic sunt fortissima mœnia ac magnificæ domus. Vitiferum est, et refertum viris cum auctoritate et moribus, tum litteris et beatissima ingenii ubertate conspicuis. Quorum singula nomina si numerare (1) contenderem, in longum nimis nostra protraheretur epistola. In his sunt Joannes et Thomas Soneti fratres, miro et animi et eruditionis candore, quorum consuetudine diu Dolæ usus sum.

Mox est **Luxovium**, cœnobio a Chilperico, Burgundionum rege, constructo insigne. Hic tepidæ aquæ ad balnea scaturiunt ebulliuntque.

Rubimons, olim opulentum oppidum, nunc admodum ruinosum, ubi quotannis, die Georgii festo, totius Burgundiæ nobiles conveniunt, diemque illum sacris ritibus lætitiaque prosequuntur. Id institutum factum traditur circa annum Christianum 1370.

Gyum, civitas munifico nec aspernando popello, cujus ager incomparabilis fecunditatis est ; nam vini est ferax quod virtute et gratia cum Vesontico certat : vehitur in Germaniam, non quidem publice promercale, sed privatim a magnatibus. Hieronymus Buslidius, archiepiscopus Bisontinus, hic (2) excelsas turres construxit et arcem longe splendidissimam.

Morellum, vitiferum, quod Petrum et Franciscum Richardotos nobis dedit, fratres et canonicos apud D. Joannem Vesontii, viros solida doctrina et si quid honoris inde esse possit (3) ; quorum alterum, Petrum, singularem amicum meum, mors acerba ante diem abstulit, longiore plane (si ita visum Deo fuisset) vita dignum, cujus quidem fatum magno accepi dolore.

(1) m : *enumerare.* — (2) Ch. : *his.* — (3) Ch. ponctue *doctrina ; et, si quid... possit, quorum alterum...,* ce qui donne un sens assez étrange.

Marnecum < oppidum >.

Charriæ, ubi Franciscani etiam domum habent.

Monbosium (1) < ad *Sepiam*, cujus arx ruinosa, et in qua Jacobitarum cœnobium ; patria nostri Guilhelmi Marii >.

Junvilla, amplum et vetus oppidum, mœnibus senio nutantibus (2).

In hac superiori Burgundia passim fructus quidem ipsi quam diutissime incorrupti et suculenti servantur. Homines autem vegeti floridique raro, nisi propria intemperantia aut extremo senio absumuntur. Ad vigesimum enim supra centesimum annum quamplurimi solent vitam protrahere.

In (3) ea supersunt enim, fateor, plures amnes, lacus, rivi, oppida non pænitenda, et arces in montibus aptissime collocatæ ; quarum quædam aut eversæ æquatæque solo, aut semiustæ flammis, aut dirutæ et in rudera fœdissime disjectæ, de quibus in libro *Illustratæ et reparatæ veteris Burgundiæ* commodius atque item copiosius (si nobis vitam Deus prorogaverit) referemus. Nam hæc aliud tempus et aliud otium requirunt.

In eo autem libro totam superiorem Burgundiam, Galliæ Belgicæ regionem, secundum jurisdictiones et præfecturas, quas Budæus in *Forensibus* Diœceses vocat, < Græci Βουλαρχίας, nos *balliages*, vocamus. > in tria latera secuimus, videlicet *Inferius*, *Superius* et *Dolanum*. Denique ejus situm in hunc fere modum figuravimus, ut ab oriente ad Helvetios usque ascendat, a meridie ad Allobroges et Secusianos definiatur ; ab occasu, inferiori Burgundia, a septentrione Lotharingia (4) et superiori Germania terminetur. Postremo veteris Burgundiæ descriptionem ac chorographiam addemus, cum vetustis et recentioribus locorum

(1) M : *Mombosium*. — (2) Ici commence dans *m*, le passage *Pema... antecellat*, que *M* reporte plus haut, après **Dole**. — (3) Dans *m*, ce paragr. vient après la deuxième description de Besançon (réunie à la première dans *M*), et il commence ainsi : *Supersunt enim, fateor... ; M* a un texte bizarre : *In ea supersunt fateor etc. Supersunt enim fateor plures*. — (4) m M : *Lothoringia*.

vocabulis ; primos item heroes, deos atque reges Burgundiæ, primas expeditiones majorum nostrorum in alienas exterasque nationes, rem militarem, mores, leges et ritus, pondera, mensuras et monetam, religionem, studium et vestitus.

< Nec præteribo illos qui, a suscepta semel Christiana religione, pietate insignes, in ecclesiam munificentissimi semper exstiterunt. Recensebo etiam ex horum familia multos admodum qui pro Christi fide asserenda (1), pro Christi ecclesia tuenda, sanguinem admirabili constantia effuderunt, et qui pro fidei constantia ac vitæ sanctimonia in divos relati sunt > Burgundionum < porro >; veteres sedes, quomodo ex Germania interiore atque Vistula amne ad Rhenum et Gallias migrarint, longe lateque (2) omnia occuparint atque potentissima regna et civitates condiderint ; ad hæc, maximam Burgundiæ mutationem, quæ longo tempore sub regibus fuit ; nunc autem, regia dignitate amissa, *Ducatus* et *Comitatus* titulis insignis est, cujus principes ceterorum Christianorum duces et comites facile præcellunt. Complura item alia vulgo non protrita, cognitu utilissima atque jucundissima, in primis temporis nostri res memorabiles, ob communem studiosorum utilitatem in hisce Commentariis referuntur, quæ hic indicare nihil operæ pretium est.

Me namque etiam hæc epistola, quæ jam ad exitum spectat, prohibet latius evagari. In qua tametsi præpropere omnia, et ut canis e Nilo, perstrinximus, remque omnem suspensa (quod aiunt) manu, delineavimus verius quam depinximus, satis tamen hæc tibi, mi Babete, etiam fore confido. Quod si ea parum accurate tibi videbuntur curata quod usus sim vulgaribus atque hodie receptis locorum nominibus, ut omnia sint magis plana cures exactius : habebis saltem in quo doctrinæ tuæ et ingenii nervos omnes contendas. Hæc enim vocabula quæ nunc sunt nova, fient olim vetera : nam et illa quæ nunc sunt vetusta, erant olim nova. Ceterum ego quidem Vesontionem tenui fistula cecini,

(1) M Ch. : *adferenda*. Je lis *asserenda* (*adserenda*).
(2) M : *latelque*, f. d'impr.

sed spero brevi tuam tubam ejus civitatis præconia clarius resonaturam. < Hæc autem si non satisfecerint doctorum auribus, cuperem meliora ab illis reddi > (1).

Bene vale, et me (quod scio te facere) ama. D. Franscisco Richardoto ex me p. s. (2) dices ; quem rogabis ut me reverenter et diligenter magnifico præsuli Luxoviensi commendet. D. Humbertum Jantetum, municipalem et primarinm istic judicem, in tanta gratia tantaque auctoritate apud Vesontinos esse gaudeo, nam semper visus est amans mei. Salutabis hominem meis verbis amanter. Et item D. Ludovicum Faverneruм, cœnobii D. Vincentii *νοσοκόμον* (3), cum Paride ejus fratre. Tornondo precor apud vos propitiam Deliam. Tum Munsterum nostrum, sollerti virum ingenio, ut aliquando nostram regionem cum ceteris adornet, non cessabis, sua sponte ad studiosorum hominum commoda propensum, sedulo cohortari.

Iterum etiam atque etiam vale.

(1) Toute l'addit. de M. est omise dans Ch. — (2) Lisez *plurimam salu tem*. — (3) m M : *νωσεκομον*.

FINIS.



LISTE DES OUVRAGES CONSULTÉS

Je ne donne ici que les ouvrages auxquels je me suis reporté plus d'une fois. Pour les autres, je me suis contenté d'en indiquer les titres dans les notes, à mesure qu'ils se rencontraient. Il m'eût paru pédantesque de donner ici la longue liste de tous les documents que j'ai consultés.

Archives du Doubs et du Jura, diverses pièces mss.

Bibliothèque de Besançon, Mss., Collections diverses. La Table du Catalogue imprimé en trois volumes m'a été du plus précieux secours.

Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs et *de la Société d'Emulation du Jura*. — *Annales franc-comtoises*.

Annuaires du Doubs et du Jura.

Gollut. — *Les Mémoires historiques de la République séquanoise et des princes de la Franche-Comté de Bourgougne, avec un sommaire de l'histoire des catholiques rois de Castille et Portugal de la maison desdits princes de Bourgougne, par M. Lois Gollut, aduocat au Parlement à Dole.* — A Dole, par Ant. Dominique pour ledict sieur Gollut, 1592. Avec privilège.

Dunod. — *Mémoires pour servir à l'histoire du Comté de Bourgogne*. Besançon, Charmet, 1740, 2 vol. et un Nobiliaire.

Id. — *Histoire des Séquanois et de la province séquanoise, des Bourguignons et du premier royaume de Bourgogne, de l'Eglise de Besançon jusques dans le sixième siècle, et des abbayes nobles du Comté de Bourgogne*. A Dijon et se vend à Besançon chez Charmet, 1735, 2 parties.

Guillaume. — *Histoire généalogique des sires de Salins. Histoire de la ville de Salins*. Besançon, 1758, 2 vol. — Sur les falsifications historiques de Guillaume dans cet ouvrage, cf. un travail de J. Gauthier dans *Mém. Soc. d'Em. du Doubs*, 1901: *Un précurseur de Libri*.

Chevalier. — *Mémoires historiques sur la ville et seigneurie de Poligny*. Lons-le-Saunier, 1769, 2 volumes.

[Le P. Romain Joly]. — *La Franche-Comté ancienne et moderne. Lettres à Mlle d'Udressier.* Paris, 1779, 1 vol.

Labbey de Billy. — *Histoire de l'Université du Comté de Bourgogne et des différents sujets qui l'ont honorée.* Besançon, 1814 et 1815, 2 vol.

Marquiset. — *Statistique historique de l'arrondissement de Dole.* Besançon, 1841, 2 vol.

Girardot de Nozeroy. — *Histoire de Dix Ans de la Franche-Comté de Bourgougne (1632-1642)*, édit. Jules Crestin. Besançon, 1843, 1 vol.

Gaspard. — *Histoire de Gigny au département du Jura, de sa noble et royale abbaye, et de saint Taurin son patron.* Lons-le-Saunier, 1843, 1 vol.

Rousset. — *Dictionnaire géographique, historique et statistique des communes de la Franche-Comté. Département du Jura.* Lons-le-Saunier, A. Robert ; Besançon, Bintot, 1853 à 1858, 6 vol. Réimpression partielle en 1897 à Lons-le-Saunier, imprimerie Martin (la pagination n'est pas la même). Je renvoie toujours à la première édition.

L. Suchaux. — *La Haute-Saône. Dictionnaire historique, topographique et statistique des communes du département.* Vesoul, 1866, 2 vol.

Beaune et d'Arbaumont. — *Les Universités de Franche-Comté.* Dijon, 1870, 1 vol.

Dom Benoît. — *Histoire de l'abbaye et de la terre de Saint-Claude.* Montreuil-sur-Mer, 1890, 2 vol.

R. de Lurion. — *Nobiliaire de Franche-Comté.* J'ai consulté la 2e édit., donnée en 1894 à Besançon, 1 vol.

Rance de Guiseuil. — *Les Chapelles de l'Eglise de Notre-Dame de Dole.* Paris, A. Picard; Dole, A. Jacques, 1902, 1 vol.

B. Prost et S. Bougenot. — *Cartulaire de Hugues de Chalon (1220-1319).* Publication de la Société d'Emulation du Jura. Lons-le-Saunier, 1904, 1 vol.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

P. 13, n. 3. — Le *Sacramentaire de l'archevêque Hugues le Grand*, conservé à la Vaticane, commence par une liste des archevêques de Besançon, qui est la plus ancienne que nous possédions, puisqu'elle remonte au XIe siècle. Elle présente aussi, au dire des critiques les plus compétents, toutes les garanties d'un travail consciencieux. M. André Pidoux doit la publier pour la première fois dans les *Mémoires de la Soc. d'Emul. du Jura*, année 1907. Je regrette de n'avoir pu l'utiliser pour mes notes, qui étaient déjà imprimées quand j'ai eu connaissance du travail de M. Pidoux.

P. 14, n. 1. — L'auteur du ms. 696 de la Bibliothèque de Besançon, rédigé avant 1620, décrit ainsi l'église romane du prieuré bénédictin de Grandfontaine, dont il ne reste plus rien aujourd'hui : « L'on void encore par l'antiquité « du bastiment de l'église dudit lieu, principallement « en la nef, y avoir eu quelque forme d'amphithéâtre « romain, ou termes à l'imitation de celles de Dioclé- « tien, et le clocher est dressé quasi à mesme ouvrage « que sont les clochers de Saint-Germain au fauxbourg « lez Paris en France ».

P. 20, n. 2. — ANTOINE DE VERGY fut élu archevêque à 14 ans, en 1502, tandis qu'il étudiait à l'Université de Dole. Il prit possession de son siège en 1513, fut donné pour précepteur au prince qui devait être Charles-Quint, et fut sacré à Besançon en *1517*. Caractère irascible, il eut avec la commune de Besançon des démêlés sur lesquels on pourra lire le travail de Castan, *Granvelle et le petit empereur de Besançon* (*1518-1538*), dans *Mém. Soc. d'Em. du Doubs*, 1905.

P. 21, n. 1. — Le musée *del Bargello*, à Florence, possède un médaillon qui reproduit les traits de CLAUDE DE LA BAUME. Castan l'a reproduit au frontispice de son mémoire intitulé *La rivalité des familles de Rye et de Granvelle* (*Mém. Soc. d'Em. du Doubs*, 1901).

Claude de la Baume avait été nommé coadjuteur de son oncle, non à *douze* ans, mais à *sept* ans. Il mourut, écrit Morillon au cardinal de Granvelle (lettre du 11 août 1584), « sans confession et si povre qu'il at lessé « plus de cent mil francs de debtes, aiant esté ensep« veli en une povre et trouée nappe de cuisine au lieu « d'un linceux, une mitre de papier, 8 torches et 6 « petites chandelles. Dieu luy fasse merci ! Il n'est « guère duré ».

P. 21, n. 2. — Une ancienne maîtresse de Henri II, Nicole de Savigny, actionna même Claude de la B. en cour de Rome pour le contraindre à reconnaître la légitimité d'un mariage qu'elle affirmait avoir contracté avec lui, et que le cardinal de Granvelle croyait bien réel. — Claude de la Baume avait pourtant, « à côté des travers « de son tempérament individuel, certaines qualités de « race qui le portaient à la charité envers les malheu« reux. » (Cf. Castan, *La Rivalité*..., p. 32-33 avec les notes, 35-36 et 46).

P. 21, n. 3. — Aux références citées entre parenthèses, ajoutez Castan, *La rivalité*.... p. 63, n. 1.

P. 22, n, 1. — Tous ces démêlés font précisément la matière du mémoire de Castan que je viens de citer, et les pièces du procès entre les adversaires ont été abondamment reproduites aux *Pièces justificatives*.

P. 24, n. 1. — Un protestant contemporain de François Richardot portait sur lui ce curieux jugement en 1549 dans une lettre envoyée de Montbéliard à Bullinger : « Es soll... kommen ein theologus qui vocatur Ricardotus. Aiunt illum esse græce latineque doctissimum, in ebraïcis excellentem litteris. Ille mittitur ab episcopo Bisantino quo conferat cum Tussano nostro [Pierre Toussain]. *Aiunt nebulonem eloquentissimum esse.* In Italia ad annos aliquot contionatus. » (Cité dans Viénot, *Histoire de la réforme dans le pays de Montbéliard*, 1900, t. II, p. 324) « Il doit venir ici... un théologien du nom de Richardot.... *On dit que c'est un homme de rien, fort habile à parler* ».

P. 27, n. 2. — Le nom de Humbert Jantet paraît dans la querelle des Rye et des La Baume avec l'administra-

teur de l'archevêché Bonvalot. Il dut être suspendu par Bonvalot de ses fonctions, car on le voit réinstallé par la violence, le 12 février 1554, comme lieutenant du juge de la régalie, Gérard de Rye, que son cousin Claude de la Baume venait d'opposer au titulaire institué par Bonvalot. Fils de faux-monnayeur, et prévaricateur, d'après Bonvalot, il était au contraire, d'après Cl. de la Baume, homme d'honneur et de réputation (Castan, *art. cité*, p. 25, 27 et n. 2. 54-55).

P. 32, n. 1. — M. l'abbé Bousset, curé de Bornay, a donné en 1905 un grand « plan à vol d'oiseau de Nozeroy au temps de la bienheureuse Louise de Savoie. » Cette restitution du Nozeroy contemporain de Cousin a été faite avec soin, en partie d'après les deux dessins de l'éd. de 1562 que j'ai reproduits p. 32 et 33.

P. 96, n. 1. — Jeanne de la Baume-Montrevel était sœur du cardinal Pierre de la Baume, archevêque de Besançon. Philibert de Rye était ainsi cousin de Claude de la Baume.

P. 113, n. 1. — On trouve aussi les formes *Arbosius*, et même *Arbos* (Stouff, *Les Comtes de Bourgogne et leurs villes domaniales*. Paris, 1899, p. 7, n. 2).

Sur Arbois ville forte dès le 13e siècle, on peut lire d'intéressants détails dans ce livre de Stouff, p. 43 et suiv.

P. 128, n. 3. — Jean de la Tour avait été official de l'archevêque de Besançon avant d'être nommé conseiller-clerc au Parlement. Il eut pour successeur dans sa charge d'official Jacques Perrot (voy. p. 26, n. 2).

P. 132, n. 4. — M. A. Pidoux a donné en 1903 une *Notice historique et généalogique sur la famille Camus* (2e fascicule de la *Galerie nobiliaire franc-comtoise* dont il a entrepris l'utile publication). Les indications de cette *Notice* ne confirment pas l'hypothèse de ma note. Je ne sais plus, dès lors, comment expliquer le mot *enfants* du testament. D'autre part, je vois dans la *Notice* de M. Pidoux, que Henri Camus, procureur général, docteur ès-droits, avait deux frères qui s'appelaient aussi Jean et Désiré. Il y a donc là, tout au moins, une curieuse coïncidence.

P. 134, n. 1. — Ce Jean Camus, mort en 1582, était le *père* de Henri, non son frère. Il fut nommé, en 1565, « maître supernuméraire à la Chambre des Comptes de Dole.» Jean, le frère de Henri, mort après 1626, était trop jeune en 1550 pour exercer déjà une charge, même subalterne, au Parlement (Pidoux, *Notice*... p. 8-9).

P. 146, n. 5. — Le président Boyvin était gendre, non de Henri, mais de Charles Camus, fils de Marin un des frères de Henri (Pidoux, *Notice*... p. 15-16).

INDEX DES NOMS GÉOGRAPHIQUES

Je ne cite ici que les noms propres qui ont un rapport étroit avec le sujet du livre, et non pas ceux qui paraissent seulement dans des citations, ni ceux de lieux étrangers à la Comté. — Les chiffres en caractères **gras** renvoient aux pages où les lieux sont **décrits**. Les mots en *italique* sont ceux des rivières, des lacs, etc. Enfin j'ai mis entre parenthèses des chiffres et des mots : les chiffres renvoient aux pages du texte latin ; les mots sont les formes adoptées par Cousin. — Voir les *Saints* aux S.

A.

B.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

J.

L.

M.

N.

O.

P.

Q.

R.

S.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

J.

L.

M.

N.

O.

P.

R.

S.

T.

V.

TABLE DES GRAVURES

reproduites d'après l'édition de 1562.

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE L. DECLUME, LONS-LE-SAUNIER.

